Digitized by Google

COURS
D'ANTIQUITÉS
MONUMENTALES.

A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE FROIDE, N°. 2.

COURS
D'ANTIQUITÉS
MONUMENTALES,

Professé à Caen, en 1830,

PAR M. DE CAUMONT,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, DES SOCIÉTÉS DES ANTIQUAIRES DE LONDRES ET D'ÉCOSSE, DE L'ACADÉMIE ROYALE D'HISTOIRE DE MADRID, ET DE PLUSIEURS AUTRES COMPAGNIES SAVANTES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

HISTOIRE
DE
L'ART DANS L'OUEST DE LA FRANCE,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS
JUSQU'AU XVII^e. SIÈCLE.

CINQUIÈME PARTIE.

Moyen Age.

ARCHITECTURES MILITAIRE ET CIVILE.

PARIS,
CHEZ LANCE, RUE DU BOULOY, N°. 7;
CAEN, A. HARDEL, IMPRIMEUR, RUE FROIDE;
ROUEN, FRÈRE, QUAI DE PARIS;
POITIERS, SAURIN.

1835.

CHAPITRE XII.

COURS
D'ANTIQUITÉS
MONUMENTALES.

CINQUIÈME PARTIE.

CHAPITRE I^{er}.

L'histoire de l'architecture militaire du moyen âge sera d'abord traitée dans la 5^{e}. partie du cours. Cette architecture a été moins étudiée encore que l'architecture religieuse. — Petit nombre d'auteurs qui s'en sont occupés. — Imperfection de leurs travaux. — L'état de dégradation dans lequel se trouvent les forteresses du moyen âge est un des principaux obstacles qui se sont opposés aux progrès de cette partie de la science. — Méthode suivie par le professeur pour arriver au but qu'il s'est proposé. — Indication sommaire des principales divisions qui peuvent être établies dans l'architecture militaire du moyen âge.

MESSIEURS,

En comparant entr'eux, siècle par siècle, les divers élémens de l'architecture religieuse,

nous sommes, je crois, parvenus à indiquer un certain nombre de caractères au moyen desquels nous pourrons reconnaître sans difficulté à quelle époque les édifices religieux ont été élevés et leur ancienneté relative.

L'attention soutenue que vous avez bien voulu prêter à cet enseignement me donne lieu de penser que vous n'avez pas entendu sans intérêt l'exposé de mon système de classification chronologique; et c'est un puissant encouragement pour continuer avec vous l'étude de l'architecture du moyen âge.

Nous avons en effet, Messieurs, terminé l'examen des basiliques élevées par la piété de nos pères; mais il nous reste à décrire les monumens civils et les grands édifices militaires, qui ont garni nos villes et couvert nos campagnes.

L'architecture militaire dont je vais d'abord vous occuper a été bien moins étudiée encore que l'architecture religieuse; et je peux dire que son histoire n'a été franchement abordée par personne en France, en Angleterre ni en Allemagne.

En Angleterre, MM. King et Grose sont les seuls, à ma connaissance, qui aient fait des recherches sur l'architecture militaire du

moyen âge. J'ai surtout profité des travaux de M. King. Ses deux mémoires, publiés dans les tomes IV et VI de la collection de l'académie des antiquaires de Londres, et les détails consignés dans le 3e. volume de son grand ouvrage, intitulé *Munimenta Antiqua*, peuvent être consultés avec fruit. Cependant ses opinions sur l'architecture militaire du moyen âge n'ont guère de valeur qu'autant qu'elles s'appliquent aux châteaux bâtis en Angleterre après la conquête des Normands. Il n'a donné que des détails vagues, incertains et souvent erronés sur l'état de l'architecture militaire aux autres époques. Tels châteaux attribués par lui à des temps infiniment reculés ont été reconnus pour appartenir au Xe. ou au XIe. siècle.

En France, aucun des auteurs qui se sont occupés d'anciens châteaux n'a eu en vue de faire connaître le système d'après lequel ces forteresses ont été construites. Tous se sont proposé de décrire des ruines pittoresques, sans les comparer les unes aux autres, sans rechercher leurs analogies ou leurs dissemblances dans les différens siècles; et, conséquemment, ils n'ont pu tirer d'inductions sur

la marche de l'art, ni établir aucune classification chronologique.

C'est ainsi que les meilleures descriptions que j'aie parcourues, et dont il n'est pas, je crois, nécessaire de vous présenter l'énumération, ne m'ont rien appris sur l'histoire de l'architecture militaire. J'ai seulement examiné avec quelque fruit les vues gravées ou lithographiées qui accompagnent assez souvent ces ouvrages.

En Normandie, même, où, comme je l'ai dit précédemment, on s'est plus qu'ailleurs occupé d'études monumentales, on n'a point encore cherché à se rendre compte des principes ou règles qui ont présidé à l'édification des monumens militaires et des demeures baronniales aux différens siècles du moyen âge.

Toutefois, M. Deville, membre de la société des antiquaires, a terminé l'histoire et la description de plusieurs châteaux fort importans de la Haute-Normandie; et ce travail remarquable, comme tous ceux que l'on doit au même auteur, renferme des détails extrêmement intéressans que j'aurai soin de vous faire connaître.

Si M. Deville avait décrit seulement un

château de chaque siècle avec cette exactitude, cette abondance de détails historiques que nous trouvons dans son bel ouvrage sur le Château-Gaillard, la tâche que nous allons entreprendre serait bien plus facile. Nous désirons vivement qu'il donne successivement l'histoire des principales forteresses de la Haute-Normandie.

Deux places importantes de cette partie de notre province, celle de Brionne (Eure) et d'Arques, département de la Seine-Inférieure, ont déjà été décrites par M. Auguste Le Prévost avec l'exactitude et le talent d'observation qui distinguent cet habile archéologue.

M. de Gerville, de Valognes, auquel on doit des recherches très-savantes et fort étendues sur les anciens châteaux du département de la Manche (1), s'est appliqué surtout à écrire l'histoire des familles auxquelles ces forteresses avaient appartenu. Il a donné de précieux renseignemens pour l'histoire et la géographie féodales des contrées qu'il habite. Mais il annonce dans son introduction que *presque tous les châteaux de son département offrent un*

(1) Mémoires de la société des antiquaires de Normandie, tomes—1—2—3—4 et 5.

amas confus et souvent inextricable de ce que la position, le besoin, le caprice, l'indépendance et mille autres raisons ont fait entasser sans ordre et sans règle, et qu'il n'a pas cru pouvoir citer de modèles particuliers à chaque siècle (1).

Il serait difficile, en effet, pour ne pas dire impossible, de trouver dans un seul département assez de forteresses intactes de chaque époque pour pouvoir se former des principes de classification chronologique.

Les anciens châteaux n'ont pas été respectés comme les églises. Ils ont été soumis à beaucoup plus de changemens et de vicissitudes; souvent ils sont l'ouvrage de plusieurs générations, et présentent un mélange de constructions dont il serait impossible de débrouiller les dates. La plupart ont été rasés ou démantelés ; les autres sont complètement dénaturés par des distributions nouvelles à l'intérieur, par des ouvertures, des additions et des mutilations à l'extérieur. Les anciens châteaux demeurés intacts ne se trouvent assez souvent aujourd'hui que dans

(1) Mémoires de la société des antiquaires, tome 1er., page 193.

des lieux stériles, au milieu des bois, ou sur des éminences escarpées, que l'homme s'est hâté d'abandonner lors que la civilisation lui a permis de vivre avec sécurité dans des demeures moins sévères et plus commodes.

Ajoutons que les monumens militaires n'offrent guère que des masses de maçonnerie souvent sans ornemens et sans sculptures qui puissent, comme dans l'architecture religieuse, montrer le goût dominant à l'époque où ils furent élevés.

Dans l'absence presque complète de documens, l'observation des ruines, quelque délabrées qu'elles soient, devait seule me conduire à des résultats positifs et satisfaisans. Je me suis donc mis à la recherche des emplacemens de châteaux, et j'ai bientôt reconnu que ces monumens de la féodalité sont excessivement nombreux dans la France occidentale. Plus leur état de détérioration était avancé, plus j'ai dû multiplier mes recherches afin d'arriver à des conséquences plus sûres par la comparaison d'un plus grand nombre d'objets de même espèce, et j'ai déduit de toutes ces observations les aperçus qui forment la base du système de classification que je vais avoir l'honneur de vous présenter.

Ces diverses observations ont été recueillies depuis 10 ans, durant les courses que j'ai faites, non-seulement dans les cinq départemens de la Normandie, mais encore en Anjou, en Touraine, en Saintonge, dans le Poitou, dans l'Orléanais et plusieurs autres provinces. Avec les points de comparaison que j'ai pu établir entre les édifices de ces différentes parties de la France occidentale, je pourrai, j'espère, donner des notions satisfaisantes concernant l'état de l'architecture militaire depuis le Ve. siécle jusqu'à la renaissance des lettres.

Afin de faire concorder, autant que possible, la classification des monumens militaires avec celle que j'ai établie précédemment pour les édifices religieux, je diviserai ceux-là en cinq classes dont la durée correspondra à celle des principaux styles de l'architecture religieuse.

La première époque comprendra tous les châteaux forts élevés depuis le départ des Romains jusqu'au Xe. siècle.

La seconde époque s'étendra depuis le Xe. siècle jusqu'à la fin du XIe.

Nous rangerons dans la 3e. classe les forteresses du XIIe. siècle.

La 4e. époque embrassera le XIIIe. siècle;

la cinquième le XIVᵉ. siècle et la première moitié du XVᵉ.

La 6ᵉ. la fin du XVᵉ. et le XVIᵉ., époque à laquelle on cessa de construire des châteaux fortifiés.

Le tableau que voici montre le rapport de ces différentes coupes avec celles que nous avons admises dans l'histoire de l'architecture religieuse.

	MONUMENS MILITAIRES.	MONUMENS RELIGIEUX.
	Durée.	
1ʳᵉ. CLASSE.	Depuis le Vᵉ. siècle jusqu'au Xᵉ.	Roman primitif.
2ᵉ. CLASSE.	Xᵉ. et XIᵉ. siècles.	Roman secondaire.
3ᵉ. CLASSE.	Fin du XIᵉ. et XIIᵉ.	Id. tertiaire.
4ᵉ. CLASSE.	XIIIᵉ.	Style ogival primitif.
5ᵉ. CLASSE.	XIV. et 1ʳᵉ. moitié du XVᵉ. siècle.	Id. secondaire et tertiaire.
6ᵉ. CLASSE.	2ᵉ. moitié du XVᵉ. siècle et XVIᵉ.	Id. quaternaire.

CHAPITRE II.

Réflexions préliminaires sur la difficulté d'obtenir des notions satisfaisantes concernant les constructions militaires élevées du Ve. au Xe. siècle. — Récapitulation des principes en vigueur sous la domination romaine, pour la défense et la fortification des places. — Trois espèces de châteaux. — Insuffisance des renseignemens fournis par les auteurs sur l'art des fortifications et nécessité d'y suppléer par l'observation des édifices dont il reste quelques vestiges. — Description sommaire de la grande muraille élevée par Sévère, pour garantir la Bretagne des irruptions des Pictes. — Autres travaux du même genre dans les provinces. — Multiplicité des forteresses de l'empire, prouvée par des témoignages authentiques.—Un mot sur les machines usitées pour la défense des places.

L'étude de l'architecture militaire du moyen âge nous présente, dans les premiers temps, les mêmes difficultés que celle de l'architecture religieuse. Depuis le cinquième siècle jusqu'au dixième, les monumens nous manquent, et bien peu de témoignages écrits peuvent éclairer cette époque aussi obscure pour l'histoire des arts que pour celle des hommes.

Au contraire, depuis la fin du Xe. siècle

jusqu'au XVI[e]., le régime féodal a garni notre province de châteaux-forts dont quelques-uns subsistent encore. Nous pourrons en étudier les ruines et prendre une idée du système en vigueur à cette époque pour la fortification des places.

A défaut de données sur l'architecture militaire de la période mérovingienne, nous émettrons quelques conjectures ; mais rappelons auparavant quel était le mode de construction usité pour les remparts des villes et des châteaux sous la domination romaine.

Les fortifications romaines se composaient, comme vous l'avez vu dans la 2[e]. partie du cours (pl. XX et chap. IX.), de murailles solidement construites et flanquées de tours saillantes plus ou moins engagées dans les murs. Ces tours étaient généralement placées à portée de trait les unes des autres (1) ; de sorte que les assiégeans pouvaient être pris en flanc

(1) Vitruve. Liv. 1. chap. 5.—L'espacement des tours est du reste assez variable ; à Périgueux, les intervalles sont de 60, 64, 70, 71, 72 et 80 pieds.

Le diamètre des tours variait lui-même suivant la hauteur des murs et l'importance de la place ; je l'ai trouvé de 24 pieds environ dans les murs de Périgueux, et de 14 ou 15 à Jublains.

de deux côtés lorsqu'ils s'approchaient des remparts dont l'abord était d'ailleurs défendu par des fossés profonds (1) souvent remplis d'eau.

Intérieurement, ces murs étaient quelquefois renforcés par de larges terrasses (2). L'entrée des places était défendue par deux tours et surmontée d'ouvrages en pierre d'où l'on pou-

(1) Fossæ autem ante urbes altissimæ latissimæque faciendæ sunt, ut nec facilè possint cæquari replerique ab obsidentibus, et cùm aquis cæperint inundari, ab adversario cuniculum continuari minimè patiantur. Nam duplici modo opus subterraneum peragi, earum altitudine et inundatione prohibetur. (*Vegetius de re militari*, *lib. IV.*)

(2) Végèce conseille de former ces terrasses à l'intérieur des places, avec des terres battues et maintenues par deux murs distans l'un de l'autre de 22 pieds; ces murs de soutènement devaient être d'inégale hauteur, afin que la terrasse s'abaissât en pente douce du côté de la ville, et facilitât ainsi l'accès du rempart aux hommes chargés de le défendre. Voici le passage de l'auteur latin.

« Murus autem ut nunquam possit elidi, hâc ratione « perficitur. Intervallo vicenum pedum interposito, duo in« trinsecus parietes fabricantur. Deinde terra, quæ de fossis « fuerit egesta, inter illos mittitur, vectibusque densatur; « ita ut à muro primus paries parùm inferior, secundus longè « minor ducatur, ut de plano civitatis ad similitudinem gra« duum quasi clivo molliusque ad propugnacula possit ascendi. « Quia nec murus ullis potest arietibus rumpi, quem terra « confirmat, et quovis casu destructis lapidibus, ea quæ inter « parietes densata fuerit, ad muri vicem ingruentibus moles « obstitit. » (*Vegetius de re militari*, *lib. IV.*)

vait assaillir ceux qui auraient essayé de briser les portes ou de les brûler (1). Il paraît aussi que la herse ou grille en fer, dont nous donnerons plus tard la description, était en usage pour la défense des portes des villes et des châteaux.

Il y avait trois sortes de forteresses chez les Romains : la dénomination de *castrum* ne s'entendait pas seulement d'un camp, elle désignait encore une place entourée de murs. Les châteaux désignés par le mot *castellum* paraissent avoir été des places d'un ordre inférieur, telles que nos châteaux baronniaux du moyen âge, de même que les *burgi*, qui, cependant, étaient plus petits que les *castella*, si l'on en juge par le passage suivant de Végèce : *Castellum parvum quod burgum vocant* (2).

(1) Ità suprà portam murus est ordinandus, ut accipiat foramina per qua de superiore parte effusa aqua subjectum extinguat incendium. (*Vegetius de re militari, lib. IV.*)

M. le Comte de Taillefer, qui a laissé dans son grand ouvrage sur les antiquités de Périgueux, une description détaillée et fort intéressante des murailles romaines de cette ville antique, a remarqué des murs très-épais près des portes, d'où il a déduit avec quelque vraisemblance, que ces portes ont été dans l'origine dominées par des ouvrages de défense, et peut-être par de petits forts, suivant le précepte de Végèce.

V. antiquités de Vésone; par M. le Comte de Taillefer, second volume, p. 139 et suivantes.

(2) Vegetius de re militari, lib. IV.

Les châteaux désignés sous la dénomination de *castra* embrassaient quelquefois une étendue aussi et même plus considérable que celle des villes. Grégoire, de Tours, nous en fournit une preuve en parlant du châteaude Merliac. Il était fortifié naturellement et situé sur un rocher qui s'élevait de 100 pieds au-dessus de la plaine : il renfermait une vaste pièce d'eau très-agréable à boire; on y voyait aussi des fontaines abondantes; et par une de ses portes coulait un ruisseau d'eau vive. Les remparts renfermaient un si grand espace que les habitans cultivaient à l'intérieur, des terres dont il srecueillaient beaucoup de fruits (1).

Grégoire décrit encore la place de Dijon. « C'est, dit-il, un château, *castrum*, bâti de murs « très-solides, au milieu d'une plaine très-agré- « able, au midi de la rivière d'Ouche, abondante « en poisson. Il vient du nord une autre petite

(1) « Castrum enim propriâ naturâ munitum erat. Nam centenorum aut eò ampliùs pedum ab exciso vallatur lapide, non murorum structione ; in medio autem ingens stagnum aquæ, liquore gratissimum : ab aliâ vero parte fontes uberrimi, itâ ut per portam rivus diffluat aquæ vivæ. Sed in tàm grandi spatio munitio ista distenditur, ut manentes infrà murorum sæpta terram excolant, frugesque in abundantiâ colligant. *Grégoire de Tours, hist. Francorum, lib. III cap.* 13 — *apud Bouquet, t.* 2. *p.* 192. »

« rivière qui entre par une porte, passe sous « un pont, ressort par une autre porte et en- « toure les remparts de son onde paisible. Elle « fait, devant la porte, tourner plusieurs mou- « lins avec une singulière rapidité. Dijon a « quatre portes situées vers les quatre points « cardinaux du monde. Toute cette bâtisse est « ornée en totalité de trente-trois tours; les « *murs sont, jusqu'à la hauteur de vingt* « *pieds, construits en pierres carrées, et en-* « *suite en pierres plus petites* (1). Ils ont en « tout trente pieds de haut et quinze d'épais- « seur. *J'ignore pourquoi ce lieu n'a pas le* « *nom de ville* (2). »

(1) C'était l'usage de construire avec des pierres de grand appareil la partie basse des murailles, tandis que la partie supérieure était ordinairement en petit appareil. Les murs si bien conservés de Sens, ceux de Tours, figurés dans la 2e. partie du cours, pl. XX, et un grand nombre d'autres, en fournissent des preuves incontestables. Quelques antiquaires se sont trompés en attribuant à des époques différentes ces deux modes de construction employés dans les mêmes murailles.

(2) « Est autem castrum firmissimis muris, in mediâ planitie et satis jucunda compositum, terras valdè fertiles habens atque fecundas, ità ut arvis semel scissis vomere, semina jaciantur, et magna fructuum opulentia subsequatur. A meridie habet Oscarum fluvium, piscibus valdè prædivitem; ab aquilone verò alius fluviolus venit, qui per portam ingrediens, ac sub pontem decurrens, per aliam rursùs portam egreditur; totumque ædificium triginta tres turres exornant : murus verò illius de quadris lapidibus usque in viginti pedes, desuper à minuto lapide

Dans l'antiquité, comme à toutes les époques antérieures à l'invention de la poudre, on dut, autant que possible, établir les forteresses sur des éminences toujours plus faciles à défendre qu'un terrain plat. Telles étaient plusieurs enceintes murales citées dans la 2^e^. partie de nos conférences (Angers, Saintes, Le Mans, Lillebonne, etc., etc.); les châteaux d'Angoulême, de Béziers, de Poitiers, de Carcassonne, de Pipet à Vienne, etc., etc., et un très-grand nombre d'autres positions fortifiées sous la domination romaine dans les diverses parties de la France; certaines places très-fortes se trouvaient cependant au milieu d'un terrain plat, et l'on pouvait toujours suppléer par l'art au défaut de force naturelle; aussi Végèce, après avoir recommandé les positions de difficile accès, ajoute que des villes fort anciennes étaient devenues presque imprenables par les travaux qu'on y avait faits, bien

ædificatus habetur, habens in altum pedes triginta, in latum pedes quindecim. Quæ cur civitas dicta non sit ignoro. Habet enim in circuitu pretiosos fontes : à parte autem occidentis, montes sunt uberrimi, vineisque repleti, qui tàm nobile incolis Falernum porrigunt ut respuant Cabilonum. . . Veteres ferunt ab Aureliano hoc Imperatore fuisse ædificatum.

Grégoire de Tours, hist. Francorum, lib. III, cap. 19; apud Bouquet, t. II, p. 197.

qu'elles fussent dans un terrain de plaine (1).

Nous avons vu dans la seconde partie de nos conférences que le prétoire des champs romains avait, dans les champs fixes et les villes murées, pris la forme d'une tour plus ou moins considérable, souvent carrée, dans laquelle logeait le gouverneur (page 360). Cette citadelle, qui dut être déjà importante dans les forteresses du III^{e}. et du IV^{e}. siècle, devint la partie principale et la plus remarquable des châteaux. C'est elle que nous connaissons sous le nom de *donjon* et qui joua un si grand rôle dans les guerres du moyen âge.

Malheureusement Végèce n'entre dans aucuns détails sur ces tours, ni sur la distribution intérieure des forteresses. Son ouvrage, fort incomplet, est loin de satisfaire ceux qui cherchent des notions, même générales,

(1) Urbes atque castella aut naturâ muniuntur, aut manu, aut utroque, *quod firmiùs ducitur*. Natura, aut loco edito vel abrupto, aut circunfuso mari sive paludibus vel fluminibus. Manu, fossis ac muris. In illo naturali beneficio tutissimum eligitur consilium, in pleno quæritur fundantis industria. Videmus antiquissimas civitates ità in campis patentibus constitutas, ut deficiente auxilio locorum, arte tamen et opere redderentur invictæ.

(*Vegetius, de re militari, lib. IV, cap.* 2.)

sur les constructions militaires des Romains.

Comme on ne connaît aucun auteur ancien qui entre à ce sujet dans des explications suffisantes, c'est par l'observation des ruines qui se voient encore et par les descriptions qui ont été faites de celles qui n'existent plus qu'on peut obtenir quelques lumières sur l'art des fortifications sous la domination romaine.

Le grand mur construit par ordre de l'empereur Sévère, au commencement du III^e. siècle, pour préserver la Bretagne romaine des incursions des Mœates et des Pictes ou Calédoniens, est un des monumens les plus remarquables du génie militaire des Romains. Les ruines en ont été soigneusement explorées par les antiquaires anglais, et l'on peut compter sur l'exactitude des observations qu'ils ont publiées sur cet ouvrage surprenant (1).

(1) Long-temps avant Sévère, Agricola avait fait construire une chaîne de forteresses pour arrêter les Calédoniens, entre les golfes de Forth et de Clyde.

Plus tard, Adrien, qui arriva en Angleterre l'an 120 de notre ère, fit creuser un profond fossé et éleva d'une mer à l'autre un rempart considérable pour la plus grande sûreté de la province romaine. Cet ouvrage prodigieux, comme celui de Sévère s'é-

Ce mur s'étendait de l'est à l'ouest, depuis l'embouchure de la rivière de Tine jusqu'à Boulnes, sur le golfe de Solway; il était solidement construit en pierres fortement cimentées, et défendu au nord par un large fossé. Sa hauteur était de 12 pieds, non compris le parapet, et sa largeur de 8 pieds.

Trois sortes de forteresses avaient été élevées le long de ce rempart: des enceintes ou lieux de station, *castra,* des petits châteaux, *castella*, et des tours, *turres*.

Les enceintes murées ou *castra* l'emportaient de beaucoup par la grandeur et la force sur les autres ouvrages établis près du mur de Sévère ; les troupes qui y tenaient garnison fournissaient des détachemens pour la garde des châteaux et des autres parties de la muraille. D'après les vestiges encore visibles, ces lieux de station n'avaient pas tous la même forme ni les mêmes dimensions; les uns

tendait à peu près en ligne droite depuis le golfe de Solway jusqu'à l'embouchure de la Tine.

Un autre rempart fut établi plus au nord par Antonin-le-Pieux ; enfin, Sévère en fit faire un plus solide tout près de l'endroit où l'on avait élevé celui d'Adrien, et seulement à quelques pas plus au nord de ce dernier. — Le mur de Sévère, que nous décrivons, était donc le troisième en date.

étaient exactement carrés, les autres carrés-longs. Le docteur Henry, dans l'ouvrage duquel nous trouvons des détails très-précis sur le monument, remarque que ces différences avaient certainement pour cause la diversité des situations.

Ces postes étaient défendus par des fossés profonds et de fortes murailles (1); ils contenaient des logemens pour les officiers et les soldats de la garnison, et les plus petits d'entre eux suffisaient pour contenir une cohorte de 600 hommes. En-dehors des murs de chaque enceinte ou *castrum* il y avait une bourgade habitée par des laboureurs, des artisans et d'autres hommes, tant Romains que Bretons, qui s'étaient placés sous la protection de la forteresse.

Le nombre des *castra* construits le long du mur de Sévère était de 18; et s'ils eussent été placés à des distances égales, l'intervalle de l'un d'eux à celui qui le suivait aurait été d'environ quatre milles; mais le cours des rivières, les marais et les montagnes, la convenance des positions pour l'étendue de la vue, la proximité de l'eau, etc., etc., ainsi que

(1) Le côté nord des forteresses carrées était fermé par le grand mur contre lequel elles étaient toutes accolées.

beaucoup d'autres circonstances qui nous sont inconnues, déterminèrent les Romains à placer ces postes à des distances inégales. Ils paraissent avoir affectionné, là comme dans les autres parties de l'Angleterre où ils établirent des stations, la pente douce d'une colline située près d'une rivière et exposée au midi : telle était la position de la plus grande partie des forts placés le long du mur de Sévère. On remarque en général que les *castra* étaient plus rapprochés près des deux extrémités du mur que vers le milieu, vraisemblablement parce que l'invasion était plus à craindre dans ces deux parties du rempart (1).

Les *castella* n'étaient ni aussi considérables ni aussi forts que les enceintes précédentes; mais ils étaient beaucoup plus nombreux et devaient ressembler aux tours carrées ou donjons des XI^{e}. et XII^{e}. siècles. Il paraît, d'après les fondations encore visibles de plusieurs d'entre eux, que c'étaient des carrés de 66 pieds anglais en tous sens. Ils offraient des murs épais et élevés, mais sans fossés, excepté du côté du nord, où

(1) Doctor Henry hist. of England, volume 1—appendix.

l'édifice faisait corps avec la grande muraille: ils étaient situés à des distances égales les uns des autres (1), à moins que des circonstances locales n'eussent occasionné quelque variation à cet égard. Un nombre suffisant d'hommes, tirés des postes les plus voisins, devait entretenir des gardes dans ces châteaux.

Les petites tours *turres* ne formaient qu'un carré d'environ 12 pieds; elles sont maintenant beaucoup plus détruites que les châteaux; de sorte qu'il est difficile de découvrir leur nombre exact: les faibles vestiges qui restent font présumer qu'il y en avait toujours quatre entre deux châteaux, et d'après cette conjecture, leur nombre aurait été de 324.

Ces tours étaient destinées à recevoir des sentinelles qui, étant à portée de s'entendre les unes les autres, pouvaient en très-peu de temps répandre l'alarme ou communiquer un ordre à ceux qui se trouvaient placés sur les autres parties du mu.

(1) Le docteur Henry fixe à 7 stades l'intervalle qui existait entre ces forteresses. —V. aussi Horsley *Britannia Romana*.

Des remparts d'une plus grande longueur et plus étonnans encore que ceux de Sévère, avaient été construits sur d'autres frontières de l'empire; nuls travaux de ce genre n'effrayaient les Romains.

Probus fit construire une muraille en pierre, fort élevée, garnie de tours placées à des distances convenables comme dans le mur Sévère. Elle commençait dans le voisinage de Neustad et de Ratisbonne sur le Danube, se prolongeait à travers des collines, des vallées et des marais, jusqu'à Wimpfen sur le Necker, et se terminait au bord du Rhin, après un parcours d'environ 200 milles. Cette barrière placée entre deux grands fleuves, fermait l'espace par lequel les barbares pénétraient le plus facilement dans les provinces et dans le centre de l'empire (1).

Une quantité considérable de forts détachés furent semés le long des frontières, qui n'avaient pas pour se défendre des murailles

(1) Peu de temps après la mort de Probus, ce grand mur fut forcé par les Allemands. On en voit encore quelques ruines éparses qui sont attribuées à la puissance du Démon, par les paysans de la Souabe.

Voir Gibbon, hist. de la décadence et de la chûte de l'empire Romain, tome 2, traduction de M. Guizot.

continues comme celles dont nous venons de parler.

Zosime nous apprend que Dioclétien garnit toutes les frontières de l'empire de places fortes, *oppidis*, de châteaux, *castellis et burgis*; et qu'il y établit des garnisons permanentes (1). Il lui fallut aussi pourvoir à la défense des côtes exposées aux irruptions des Saxons, qui avaient commencé à troubler la Bretagne et le nord de la Gaule. On sait qu'en 284, une flotte fut équippée à Boulogne, pour combattre ces nouveaux ennemis (2).

Plus l'empire fut exposé dans la suite

(1) Quùm imperium Romanorum extremis in limitibus ubique Diocletiani providentiâ, quemadmodùm à nobis suprà dictum est, oppidis et castellis atque burgis munitum esset, omnesque copiæ militares *in iis domicilium haberent*, fieri non poterat ut barbari transirent ubique copiis hostium repellendorum causâ occurrentibus.

Zosimi comitis et exadvocati fisci historiæ novæ; lib. 2, Basiliæ in-f°. p. 33.

Zosime ajoute que Constantin dégarnit de troupes les châteaux des frontières, pour reporter ces garnisons dans les villes de l'intérieur, et que cette mesure facilita l'invasion des barbares, en même temps qu'elle contribua à amollir le courage des soldats.

(2) Cette flotte fut confiée à Carausius, qui prit la pourpre en Bretagne, et gouverna cette île pendant 7 années; il fut assassiné par Alectus, son lieutenant, et celui-ci défait par Constance Chlore, l'an 293 de notre ère.

aux irruptions des barbares, plus il fallut élever de forteresses. Ammien-Marcellin parle de celles que Valentinien fit construire en 368, depuis la Saône jusqu'à la mer, sur le bord du Rhin, et même sur quelques points au-delà des rives du fleuve, après sa victoire sur les Allemands (1).

Il est probable que, vers cette époque, des perfectionnemens et des changemens notables s'introduisirent dans l'art de fortifier les places; plus on divisa les troupes pour opposer une digue au torrent qui menaçait d'envahir l'empire sur tant de points différens, plus on dût pourvoir à la sûreté des garnisons. Aussi Valentinien s'appliqua-t-il, comme le dit Ammien Marcellin, à élever des murailles plus hautes et plus fortes, à placer ses forts dans des lieux de difficile accès et favorables pour la défense. Cet empereur était habile dans les arts mécaniques, il in-

(1) At Valentinianus magna animo concipiens et utilia Rhenum omnem à Rhetiarum exordio usque ad fretalem oceanum, *magnis molibus communiebat, castra extollens altiùs et castella, turresque assiduas per habiles locos et opportunos,* quà Galliarum extenditur longitudo. Nonnunquàm etiàm ultrà flumen ædificiis positis subradens barbaros fines.
Ammien Marcellin, liv. XXVIII.

venta de nouvelles armes, et de nouveaux moyens de défense.

La notice des dignités de l'empire prouve que des généraux avaient reçu le commandement de divers départemens militaires voisins des frontières, et nous avons vu précédemment (deuxième partie du Cours, p. 78 et suiv.), que le général préposé à la garde du rivage Nervien et Armoricain, *Dux tractus armoricani et nervicani* (1), avait sous ses ordres dix cohortes dont le dépôt était établi dans dix places différentes. Elles fournissaient des détachemens pour la garde des forts échelonnés le long des côtes. Or, ces forts devaient être nombreux, pour protéger utilement une ligne aussi étendue.

Ainsi on ne peut douter que les châteaux ne fussent très-multipliés dans les régions exposées aux invasions. Paul Orose, historien

(1) Les autres généraux étaient au nombre de cinq, savoir :

1°. Le comte qui commandait la ligne des frontières de Strasbourg, COMES TRACTUS ARGENTORATENSIS.

2°. Le duc de Sequanaise. — DUX SEQUANICÆ.

3°. Celui qui commandait la deuxième Belgique. — DUX BELGICÆ SECUNDÆ.

4°. Le duc de la première Germanie. — DUX GERMANIÆ PRIMÆ.

5°. Le duc de Mayence. — DUX MOGONTIACENSIS.

du Ve. siècle, le dit positivement, et les expressions dont il se sert, nous autorisent à croire que ces forteresses étaient d'autant plus nombreuses, qu'elles étaient moins considérables et coûtaient moins à établir.

Dans un rescrit à Nomus, maître des offices (1), Théodose et Valentinien recommandent à cet officier de leur faire chaque année un rapport exact sur le nombre et l'état des châteaux, et des clôtures des frontières (*clausuræ*) (2), comme il en faisait sur le nombre des soldats. La demande d'un récense-

(1) Le maître des offices, *magister officiorum*, était un haut fonctionnaire qui réunissait plusieurs pouvoirs différens. Dans l'intérieur du palais impérial, il remplissait une partie des charges attachées chez nous au ministère de la maison du roi; au-dehors, il dirigeait les fabriques d'armes placées dans les diverses provinces. Il donnait des ordres au corps du génie militaire. Les ingénieurs et les ouvriers qui accompagnaient ou précédaient les troupes pour applanir les routes, jeter des ponts sur les rivières, etc., etc.; ceux qui préparaient les campemens, qui élevaient les retranchemens et les forteresses, dépendaient du maître des offices.

V. Guidi Panciroli commentarium in notitiam dignitatum imperii, 1 vol. in-f°.

(2) Quemadmodùm se militum numerus habent castrorumque ac *clausurarum* cura procedat, quotannis significare nobis, propriâ suggestione procuret.

Cod. Justinian. lib. 1 tit. XXXI, de officio magistri officiorum. édition in-f°. de 1618, page 290.

ment pareil indique assez combien les forteresses étaient multipliées.

Dans un autre rescrit adressé le même jour au même officier, les deux empereurs que je viens de citer prescrivent aux commandans des frontières, de ne point s'absenter du pays qui leur est confié, d'inspecter les châteaux et de les faire réparer (1).

Enfin, l'auteur du traité de la guerre qui se trouve joint à la notice, insiste sur l'avantage de posséder des châteaux pour la défense des frontières. Il conseille d'en construire solidement de mille en mille pas. Il ajoute, que ces places devront être établies par les populations, sans frais pour l'état, et qu'elles seront gardées par les habitans des campagnes voisines (2).

(1) Duces limitum et præcipuè quibus gentes quæ maximè cavendæ sunt appropinquant, in ipsis limitibus commorari et milites ad proprium redigere numerum imminentibus magisteriis potestatibus diuturnisque eorum exercitationibus inhærere præcipimus. *Castrorum quin etiàm refectionis lustrationisque curam habeant*, etc., etc.

Cod. Justin. tit. XLVI, liv. IV.

(2) Est inter commoda reipublicæ utilis limitum cura ambientium ubique latus imperii, quorum tutelæ assidua castella meliùs prospicient. Ità ut millenis interjectis passibus, stabili muro et firmissimis turribus erigantur; quas quidem munitiones possessorum distributa sollicitudo, *sine publico sumptu constituat, vigiliis in his et agrariis exercendis* ut provinciarum quies circumdata quodam præsidii cingulo illæsa requiescat.

Tout porte donc à croire, comme je l'ai déjà dit (deuxième partie du Cours, p. 340—41), que sur différens points des Gaules et des autres provinces, les habitans pourvurent eux-mêmes à leur défense, en établissant des forteresses, dont quelques-unes n'offraient probablement qu'une habitation entourée de palissades et de fossés. Plusieurs pouvaient même ne consister que dans une tour en pierre ou en bois, au milieu d'une petite cour entourée de retranchemens (1).

L'usage des machines devint plus commun et plus nécessaire soit pour attaquer, soit pour défendre les places, à mesure que les forteresses se multiplièrent. Les catapultes et les ba-

(1) M. Léon Fallue, qui depuis long-temps explore les enceintes retranchées des bords de la Seine, qu'il regarde comme des forteresses Gallo-Romaines, et qui cite à l'appui de son opinion plusieurs des autorités que nous invoquons nous-même, croit avoir retrouvé les vestiges de quelques-uns de ces petits châteaux détachés du dernier ordre, que l'on peut appeler des *tours* (*turres*) ou des *burgi*. Le beau mémoire dans lequel M. Léon Fallue a consigné son opinion sur les camps de la Seine, doit paraître dans un des volumes de la société des antiquaires de Normandie, comme nous l'avons déjà dit précédemment. (2me. partie du Cours, p. 343.)

listes furent placées sur les murailles comme nos canons ; elles formaient une artillerie formidable, dont les historiens parlent souvent dans leurs récits, et qui a continué d'être employée jusqu'à l'invention de la poudre.

La *catapulte* était une machine qui servait à lancer non seulement des pierres, mais encore de gros dards, des faisceaux entiers de flèches, et souvent des pierres et des flèches ensemble; aussi Végèce dit-il que cette machine est très-dangereuse et très-meurtrière, que les coups en sont comparables à ceux de la foudre; il ajoute, qu'elle a d'autant plus de force qu'elle est plus grande, et que, plus ses cordages qui sont faits de nerfs de bœuf sont gros et épais, plus elle a de force pour chasser des corps lourds et pesans (1).

Le chevalier de Follard a publié, dans son traité de l'attaque des places des anciens, une figure de catapulte que je mets sous vos yeux, pour éviter la longueur et l'obscurité d'une description (figure 6, pl. LXVI). Vous voyez que la

(1) Dirigit lapides, sed pro nervorum crassitudine et magnitudine, saxorum pondera jaculatur, nam quanto amplior fuerit tanto majora saxa fulminis more contorquet.

Veget. de re militari, lib. IV.

détente de la pièce B, qui lançait des projectiles, était occasionnée par la tension extraordinaire des cordes tordues AA, entre lesquelles elle était engagée par une de ses extrémités.

La *baliste* servait à lancer des traits d'nne longueur et d'un poids surprenant ; Ammien Marcellin a donné dans son 23e livre une description de cette machine (1). Beaucoup d'auteurs paraissent confondre la baliste avec la catapulte et ces deux machines ont été souvent prises l'une pour l'autre ; ce qui rend plus obscur encore ce qu'en ont dit les historiens.

Le chevalier de Follard a donné une descrip-

(1) *Voici la description d'Ammien Marcellin* : ferrum inter axiculos duos firmum compaginatur, et vastum in modum regulæ majoris extentum : cujus ex volumine tereti, quod in medio ars polita componit, quadratus eminet stylus extentius recto canalis angusti meatu cavatus, et hâc multiplici chordâ nervorum tortilium illigatus : eique cochleæ duæ ligneæ conjunguntur aptissimè, quarum prope unam adsistit artifex contemplabilis et subtiliter adponit in temonis cavamine sagittam ligneam, spiculo majore conglutinatam, hocque facto, hinc inde validi juvenes versant agiliter rotabilem flexum. Quùm ad extremitatem nervorum acumen venit summum, percita interno pulsu à balistâ ex oculis evolat, interdùm nimio ardore scintillans, et advenit sæpius, ut antequàm telum cernatur, dolor lethale vulnus agnoscat.

Ammiani Marcellini liv. XXIII, chap. 4.

tion détaillée des balistes, que l'on trouve textuellement reproduite dans l'encyclopédie, cette description est longue et laisse encore à désirer; aussi vais-je me borner à vous donner la figure d'une baliste telle que cet auteur la conçoit (V. la fig. 7, pl. LXVI.)

La flèche étant posée sur la rainure de la pièce A, recevait de la corde B l'impulsion qui la faisait voler au loin à peu près comme la flèche d'une arbalète, la force de l'impulsion étant donnée par l'effort des cordes tordues, et dans lesquelles se trouvaient engagées les pièces DD; ces pièces remplissaient dans la machine l'office de l'arc dans l'arbalète, et entraînaient avec violence après la détente, la corde B qui allait frapper la flèche.

Plusieurs autres machines de guerre, usitées au moyen âge, avaient été employées dès le temps de la domination romaine (v. la pl. LXVI); nous aurons occasion d'en décrire quelques-unes dans la suite de nos conférences.

CHAPITRE III.

Coup-d'œil sur l'état de l'architecture militaire aux premiers siècles du moyen âge.—On se renferma dans les forteresses élevées sous la domination romaine, on en construisit peu de nouvelles.—Description d'un château bâti sur les bords de la Moselle, au Ve. siècle, par Nicet, évêque de Trèves. — Edifices de la reine Brunehaut. —En Orient, tous les arts et l'architecture militaire étaient au VIe. siècle, dans l'état le plus florissant. —Plus de 700 châteaux réparés ou construits par Justinien.—Details donnés sur ces grands travaux, par Procope de Césarée.—Dans nos contrées, les nouvelles constructions militaires furent rares jusqu'à la fin du IXe siècle, excepté sur les frontières appelées marches.—Etablissemens militaires de Charlemagne et de ses fils. — Des grandes exploitations rurales sous la 1re. et la 2me. race. —Ce nétaient point des forteresses.—Leur analogie avec les maisons fiscales des empereurs romains.

Nous avons essayé dans la 3e. partie du Cours, de tracer le tableau des misères qui vinrent fondre sur la Gaule au IVe. siècle; nous avons vu comment les invasions successives des barbares brisaient les liens sociaux, anéantissaient les familles, quelquefois la population entière d'un canton; comment enfin, par

suite de ces désastres, des espaces considérables de terrain restaient sans culture et dépeuplés d'habitans.

Les invasions des barbares avaient ainsi opéré au Ve. siècle la désunion et le morcellement des diverses parties d'une même province; les populations semées sur différens points, vivaient isolées les unes des autres, privées qu'elles étaient de correspondances régulières; *l'harmonie organique du corps social était complètement entravée* (1).

Un tel état de choses ne pouvait être favorable à aucun genre de travaux, pas même à ceux qui avaient pour but la défense et la sûreté du pays. On se renferma dans les forteresses établies précédemment, on en construisit peu de nouvelles; les édifices militaires élevés à cette époque et au siècle suivant, ne consistèrent pour la plupart que dans quelques réparations faites aux enceintes, murailles des villes, par les soins des comtes ou des évêques qui les gouvernaient.

L'auteur anonyme de la vie de Saint Léger nous apprend que cet évêque fit réparer les murs d'Autun, reconstruire un portique et

(1) M. Guizot, Cours d'histoire moderne professé en 1829.

plusieurs autres édifices publics de sa ville épiscopale.

D'autres autorités prouvent que les villes fortifiées sous la domination romaine, furent maintenues dans un bon état de défense, et qu'alors elles étaient munies de portes fermées de serrures. Vers l'année 530, Childebert ayant voulu s'emparer de Clermont, sur la fausse nouvelle de la mort de son frère Théodoric, trouva les portes fermées, et ne put s'introduire dans la place que par l'entremise d'Arcadius, sénateur d'Auvergne, *qui brisa la serrure d'une des portes pour la lui ouvrir* (1).

A la fin du V[e]. siècle, la Haute-Auvergne était couverte de maisons de campagne et d'habitations fortifiées. Cette contrée offrait, dit Sidoine Apollinaire (2), une agréable perspective de bois, de pâturages et de champs cultivés ; les côteaux la plupart plantés en

(1) Cumque portæ civitatis obseratæ essent, et undè ingrederetur pervium patulum non haberet, incisâ Arcadius serâ unius portæ, eum civitati intromisit.

Gregorii epis. Turon. historia Francorum, lib. III, cap. 9 apud Bouquet, tome II, page 191.

(2) Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, naquit à Lyon, vers l'an 430, d'une famille illustre des Gaules, où son père et son grand-père avaient été préfets du prétoire : il mourut le 21 août 489.

vignes, avaient leur cime pierreuse couronnée de manoirs ou de châteaux (1).

Quoique les châteaux occupés au Ve. et au VIe. siècle eussent une origine plus ancienne, quelques-uns pourtant furent construits de fond en comble, à cette époque et tous à l'imitation de ceux qui avaient été élevés sous la domination romaine; il n'appartenait point aux barbares qui avaient envahi les provinces de l'empire, de perfectionner rien de ce qu'avait produit le génie des Romains, ils ne purent qu'imiter les modèles laissés par ces derniers.

Fortunat, évêque de Poitiers, a donné dans ses poésies la description d'un château bâti sur les bords de la Moselle, par Nicet, évêque de Trèves. C'était une forteresse considérable, assise sur une éminence escarpée, baignée par les eaux du fleuve, et défendue d'un autre côté par un ruisseau; les murs, garnis de 30 tours, enceignaient

(1) Viatoribus molle, fructuosum aratoribus, venatoribus voluptuosum: quod montium cingunt dorsa pascuis, latera vinetis, terrena villis, *saxosa castellis*, opaca lustris, aperta culturis, concava fontibus, abrupta fluminibus: quod denique hujus modi est, ut semel visum advenis, multis patriæ oblivionem sæpè persuadeat.

Apollinarii Sidonii epistolarum lib IV, epist. 22.

une assez vaste étendue de terrain, dont une partie était cultivée. L'habitation ou le château (*aula*), placée au sommet le plus escarpé du côteau, était très-considérable, si l'on en juge par les expressions du poète, et magnifiquement décorée; de là, la vue plongeait sur les eaux de la Moselle, et s'étendait sur de riches côteaux couverts de vignes, ou chargés de moissons; du côté opposé où le terrain en pente permettait l'accès du château, une tour armée de balistes et dans laquelle se trouvait un oratoire ou chapelle défendait le passage;

Un moulin à eau faisait aussi partie de ce palais fortifié (1).

(1) Les vers de Fortunat me paraissent trop curieux pour ne pas être reproduits textuellement ici; voici le morceau :

De Castello Nicetii Episcopi treverensi super Musellam.

Mons in præcipiti suspensa mole tumescit,
Et levat excelsum saxea ripa caput.
Rupibus expositis, intonsa culmina tollit,
Tutus et elato vertice regnat apex.
Proficiunt colli, quæ vallibus arva recedunt :
Undique terra minor vergit, et iste subit.
Quem Musella tumens Rhodanus (*le Rhon ruisseau*) quoque parvulus ambit
Certanturque suo pascere pisce locum.
Diripiunt dulces alibi vaga flumina fruges,
Hæc tibi parturiunt Mediolanu, (*Meinfeld*) dapes.

La reine Brunehaut, dont nous avons déjà cité les ouvrages en parlant des voies romaines

Quantum crescit aquis, pisces vicinius offert,
Exhibet hinc epulas unde rapina venit.
Cernit frugiferos congaudens incola sulcos,
Vota ferens segeti fertilitate gravi.
Agricolæ pascunt oculos de messe futura,
Antè metit visu quàm ferat annus opem.
Ridet amœnus ager, tectus viridantibus herbis;
Oblectant animos mollia prata vagos.
Hæc vir apostolicus Nicetius arva peragrans,
Condidit optatum pastor ovile gregi.
Turribus incinxit ter denis undique collem,
Præbuit hìc fabricam, quò nemus antè fuit.
Vertice de summo demittunt brachia murum,
Dum Musella suis terminus extet aquis.
Aula tamen nituit constructa cacumine rupis,
Et monti imposito *mons erat ipsa domus.*
Complacuit latum muro concludere campum,
Et prope castellum hæc casa sola facit.
Ardua marmoreis suspenditur aula columnis,
Qua super œstivas cernit in amne rates.
Ordinibus ternis extensaque machina crevit,
Ut postquàm ascendas jugera, tecta putes.
Turris ab adverso quæ constitit obvia clivo,
Sanctorum locus est, arma tenenda viris.
Illic est etiam gemino balista volatu,
Quæ post se mortem linquit, et ipsa fugit.
Ducitur in rigidis sinuosa canalibus unda,
Ex qua fert populo hìc mola rapta cibum.
Blandifluas stupidis induxit collibus uvas,
Vinea culta viret, quò fuit antè frutex.
Insita pomorum passim plantaria surgunt,
Et pascunt vario floris odore locum

Fortunati episcopi pictav. carmina.
Apud Bouquet, t. 11, p. 484. Fortunat vivait dans la 2me.

(p. 153, 2e. partie du Cours), et qui fonda au VIe. siècle une multitude d'églises et de monastères, fit aussi réparer ou construire plusieurs châteaux. On montrait, près de Bourges, un château de Brunehaut, une tour de Brunehaut à Etampes; le fort de Brunehaut près de Cahors, etc., etc. (1).

Cette femme célèbre paraît, dans tous ses ouvrages, s'être proposé de faire revivre les arts des Romains, et en cela, elle fut imitée par les rois qui lui succédèrent.

Il est évident, que l'influence romaine s'est constamment manifestée dans les arts, les mœurs et les institutions des premiers siècles du moyen âge; non seulement les rois Mérovingiens faisaient réparer les forteresses des Romains, mais ils bâtissaient des cirques et donnaient des spectacles (2), et l'on ne peut douter que leurs ouvrages militaires n'aient été construits et disposés suivant le système usité précédemment.

partie du VIme. siècle, il était évêque de Poitiers, en 599, on croit qu'il mourut dans les premières années du VIIme. siècle, vers 609.

(1) M. Michelet, histoire de France, t. 1er.

(2) Apud Suessionas atque Parisios Chilpericus circos ædificare præcepit, in eis populo spectaculum præbiturus. Greg. tur. l. V. cap. 28, apud Bouquet, tome II, page 243.

Mais tous ces travaux, dont malheureusement les historiens ne nous ont point transmis de description, et dont il ne reste plus qu'un souvenir confus, ne peuvent être comparés à ceux que Justinien fit exécuter au VI^e. siècle dans l'empire d'Orient. Comme il est possible que ces importantes constructions aient plus tard influé sur les progrès de l'architecture militaire, en Occident, lorsque de nombreux châteaux s'élevèrent du X^e. au XI^e. siècle, sous la direction de barons, d'évêques et d'architectes qui avaient visité l'Orient, il est bon, je crois, de nous arrêter un peu sur les ouvrages de Justinien. Cet empereur célèbre, non content de posséder les connaissances nécessaires à un prince, s'appliqua de bonne heure à l'étude des sciences et des beaux-arts ; il déploya un zèle extraordinaire, soit à rétablir ou accroître les édifices publics, soit à en construire de nouveaux ; les églises, les monastères, les hôpitaux, annonçaient de toutes parts sa religieuse munificence (1), en même temps que

(1) On sait que la magnifique église de S^te. Sophie, qui devint un modèle pour les architectes de l'Orient, et que l'on a imitée dans plusieurs églises d'Occident (S^t.-Marc de Venise, Cahors, S^t.-Front de Périgueux, et plusieurs autres basiliques à coupoles), fut élevée par ordre de Justinien. Il y employa 10,000 ouvriers ; lui-même vêtu d'une tunique de

les châteaux et les murailles militaires, dont les frontières étaient hérissées, prouvaient sa sollicitude pour la défense de l'empire.

Ne voulant parler ici que des constructions militaires, on est vraiment étonné du nombre et de l'importance des édifices de ce genre élevés par Justinien, quand on parcourt les 2e., 3e., 4e. et 5e. livres de l'ouvrage dans lequel Procope de Césarée, contemporain de l'empereur, et secrétaire de Bélisaire, en fait l'énumération (1). Procope mentionne plus de 700 forteresses réparées ou construites en entier dans les diverses parties de l'empire, et dans ce nombre se trouvaient beaucoup de villes

lin, surveillait chaque jour leurs travaux, et excitait leur activité par ses récompenses et sa familiarité. La nouvelle cathédrale fut consacrée 5 ans, un mois et dix jours, après qu'on eut placé la première pierre.

(1) *Des édifices élevés par Justinien*, ouvrage divisé en six livres. Procope naquit à Césarée, en Palestine, vers le commencement du VIe. siècle; après avoir professé la rhétorique dans sa patrie, il vint s'établir à Constantinople, où il donna des leçons d'éloquence et plaida plusieurs causes. On distingua ses talens, il fut appelé à remplir des fonctions publiques. Attaché à Bélisaire comme secrétaire, il le suivit dans les guerres d'Asie, d'Afrique et d'Italie. Pour récompenser les services de Procope, Justinien l'anoblit par le titre d'illustre, le fit sénateur, et enfin préfet de Constantinople; on croit qu'il mourut vers 565, à la fin du règne de Justinien, ou peu après l'avénement de son successeur.

considérables; il exprime de la manière suivante l'admiration que lui inspiraient ces immenses travaux.

« S'il y a du danger, dit-il, à s'engager sur « une mer orageuse avec un vaisseau mal équip- « pé ; il n'y a pas moins de témérité à vou- « loir exprimer par la bassesse de mon style, « la magnificence des édifices de Justinien (1). « Il faisait paraître dans tous ses ouvrages et « principalement dans ses bâtimens, une telle « élévation d'esprit, qu'il n'y a point de dis- « cours qui la puisse égaler. Surtout comme « il souhaitait avec passion qu'il ne manquât « rien à ceux de l'Europe, il les a mis dans « une perfection qu'il n'est pas aisé de dé- « crire. En effet, ils sont d'une structure aussi « solide et aussi durable que le demande le « voisinage du Danube, et les fréquentes ir- « ruptions des Huns, des Goths, des Tartares, « des Scythes, des Sclavons et des Sauromates, « que l'ancienne histoire a représentés sur des « chariots, et dans un changement continuel « de demeure. Comme Justinien ne voulait rien « omettre de ce qui pouvait servir à les répri-

(1) V. livre IV des édifices de Justinien. Je me sers de la traduction du président Cousin, qui laisse beaucoup à désirer; mais c'est la seule que je possède.

« mer, il fit construire une infinité de forts,
« où il laissa de puissantes garnisons pour te-
« nir tête à des ennemis qui font la guerre sans
« la déclarer, sans l'interrompre et sans vou-
« loir la terminer par un traité (1). »

Une multitude de passages de Procope montrent l'importance que Justinien attachait à la fortification des différentes villes de son empire, et son goût prononcé pour les travaux de ce genre. A peine reçut-il la nouvelle d'une inondation qui avait endommagé la ville de Dara, qu'il appela dans son palais Anthémius et Isidore de Millet, pour leur demander les moyens de remédier aux graves dommages causés par l'inondation. Procope raconte comment Justinien et un autre architecte nommé Chryse, proposèrent un projet qui fut exécuté avec succès (2).

(1) Plus loin, l'auteur ajoute que Justinien craignant, malgré tous ces ouvrages, que les ennemis ne traversassent le Danube, n'inondassent les contrées voisines, et n'emmenassent ses sujets en captivité, il fit aussi fortifier les terres des particuliers dans l'ancienne et la nouvelle Epire.

Il paraît que plusieurs forteresses avaient non seulement pour but de fermer l'entrée de l'empire, mais encore de fournir aux habitans des campagnes circonvoisines un lieu sûr en cas de danger, pour garantir leurs biens contre les rapines des barbares.

(2) Procope des édifices de Justinien, liv. II.

Parmi les architectes qui secondèrent le génie inventif de Justinien, Procope cite encore Jean de Constantinople, et un neveu d'Isidore de Milet, qui portait le même nom que son oncle; mais le nombre prodigieux de places réparées ou reconstruites en entier à cette époque, ne permet pas de douter qu'il n'y eût alors une quantité considérable d'architectes habiles, et les encouragemens accordés par l'empereur donnèrent nécessairement une grande impulsion aux progrès de l'architecture militaire. Aussi plusieurs passages de Procope prouvent-ils que les forteresses de Justinien l'emportaient de beaucoup sur celles de ses prédécesseurs. En parlant des places qu'il fit établir sur les bords du Danube, il dit que les premiers forts ne consistaient qu'en une tour renfermant un petit nombre de soldats, ce qui suffisait pour arrêter les barbares, parce qu'alors ils n'aimaient point à faire de sièges, mais qu'Attila ayant ruiné ces tours, Justinien leur substitua des forteresses beaucoup plus vastes, plus durables et plus élevées (1).

Il serait difficile de déterminer en quoi consistèrent les améliorations ou innovations intro-

(1) Procope, des édifices de Justinien, liv. IV.

duites sous Justinien, dans la fortification des places. Toutefois, on voit cet empereur exhausser presque partout les murs, les garnir de tours et de châteaux, y faire creuser des puits (1), des réservoirs et des citernes, afin que les garnisons ne pussent manquer d'eau.

Dans le grand nombre de forteresses reconstruites ou bâties en entier par Justinien, on en voit beaucoup de placées sur des montagnes escarpées et bordées de précipices. Ainsi, à Théodosiopole, fondée par Théodose, l'empereur fit pratiquer des fossés très-profonds, *semblables aux ravins que la chute d'un torrent peut creuser entre deux montagnes*. Ensuite il fit couper des rochers, *tailler des précipices et des abîmes* (2), afin que la muraille fût d'une hauteur extraordinaire, et tout-à-fait imprenable.

Il établit un chemin couvert à l'intérieur des murailles, et chaque tour reçut des augmentations qui en firent une petite forteresse.

Des galeries voutées furent pratiquées dans l'épaisseur des murs de plusieurs autres places.

(1) Le fort de Baras qui était situé sur une montagne extrêmement élevée manquait d'eau; Justinien fit creuser dans cette place un puits qui traversait l'éminence jusqu'à la racine.

(2) Procope, des édifices de Justinien, liv. III.

J'ignore si ce fut une invention de cette époque, et le laconisme de Procope ne permet pas de le décider.

Dans plusieurs places fortes, Justinien fit rétrécir les ouvertures par lesquelles on lançait des flèches sur l'ennemi; il fit aussi boucher les portes communiquant des tours aux courtines, et n'en conserva pour chaque tour, qu'une seule ouverte dans la place, afin, dit Procope, que les tours fussent plus faciles à défendre, et d'augmenter ainsi la confiance des soldats chargés de les garder.

Les fortifications commencées par Anastase, et continuées par Justinien, à Dara, ville située à 14 milles de Nisibis, peuvent donner une idée de l'architecture militaire de l'époque.

La place était environnée de deux murs, et 50 pas d'intervalle laissés entre l'un et l'autre, offraient une retraite au bétail des assiégés. On admirait la force et la beauté du mur intérieur; ce mur s'élevait à 60 pieds, et les tours en avaient 100 de hauteur. Les ouvertures ou meurtrières, par où la garnison lançait des traits sur l'ennemi, étaient étroites, mais nombreuses; les soldats se trouvaient postés le long du rempart, sous le couvert d'une double galerie, et l'on voyait au sommet des tours,

une plate forme garnie de créneaux. D'un côté, les murs étaient assis sur une roche fort dure et fort élevée; l'accès de la place était plus facile vers le Sud-Est; mais on avait établi de ce côté, un ouvrage en forme de demi-lune, entouré d'un fossé profond toujours rempli d'eau (1).

Procope cite le château d'Episcopia, comme ayant été construit d'après un nouveau système, mais il n'indique que la forme de la forteresse et la position des portes. « Le bâtiment s'avan-« ce, dit-il, hors de l'enceinte de la muraille, « et étant fort étroit au commencement, il de-« vient fort large et est revêtu aux deux bouts, « de deux tours qui empêchent les ennemis « d'approcher des murailles. Les portes ne sont « pas comme ailleurs au milieu des courtines, « *mais à côté, dans des enfoncemens qui les* « *dérobent à la vue des ennemis*; ce fut Théo-« dore Silentiaire, homme d'un grand talent, « qui fut employé à cet ouvrage (2). »

Le même auteur cite comme une autre invention de l'époque, certains ouvrages appelés *ailes*, parce qu'ils servaient à couvrir les sol-

(1) V. Gibbon, sur la décadence de l'empire romain, t. VII^e. Procope, *des édifices bâtis par Justinien*, livre II^{me}.

(2) Procope, des édifices de Justinien, liv. IV.

dats, et qui furent ajoutés aux remparts de la ville de Zénobie (1).

Il est fâcheux que Procope se soit borné à faire en quelque sorte l'inventaire des édifices bâtis par Justinien, et qu'il n'ait pas décrit quelques-uns des ouvrages dont il nous vante le mérite et l'importance; il nous suffit, toutefois, de savoir que l'architecture militaire était dans un état très-prospère au VI^e. siècle, dans l'empire d'Orient. Quand même nous n'aurions pas un témoignage aussi authentique que celui de Procope, nous ne pourrions en douter; car Bizance, était le centre des arts et des lumières, aux premiers siècles du moyen âge: c'est là que les artistes les plus habiles s'étaient réunis depuis le règne de Constantin, et c'est là que l'architecture se maintint et prit un nouveau caractère, après l'envahissement de l'empire d'occident; mais hâtons nous, Messieurs, de terminer cette digression, pour revenir aux forteresses de la France occidentale.

Ce que je disais de l'état des forteresses de ce pays au V^e. et au VI^e. siècle, peut s'appliquer au VIII^e. et même au IX^e. siècle.

(1) Procope, des édifices de Justinien, liv. II.

Charlemagne adopta l'ancienne méthode romaine pour tout ce qui avait rapport à l'art de la guerre, et rien ne prouve qu'il ait introduit aucune innovation pour la fortification des places. Il fit garder les côtes et fortifier l'embouchure des fleuves les plus exposés aux pirates normands; mais il y a lieu de supposer que ces ouvrages, établis pour satisfaire le besoin où l'on était de se défendre contre un danger momentané, n'étaient que des redoutes en terre garnies de palissades, ou de petits forts entourés de fossés.

Charlemagne fit aussi réparer les murs de plusieurs villes; il fonda même quelques châteaux, tels que celui de Fronzac, sur les bords de la Dordogne. Cependant les chroniqueurs parlent à peine de ces travaux, tandis qu'ils s'accordent à vanter les édifices religieux et les constructions civiles dont il orna plusieurs villes de son empire.

« Charles, dit Eginhard (1), ne laissa pas de commencer, même de terminer en différens lieux, plusieurs travaux pour l'éclat et la commodité de son royaume. Les plus remarquables furent, sans aucun doute, la basilique cons-

(1) In vitâ Caroli magni apud Bouquet, cap. XVII, t. V, p. 96.

truite avec un art admirable en l'honneur de la mère de Dieu, à Aix-la-Chapelle, et le pont de Mayence, sur le Rhin. Il était long de cinq cents pas; car telle est la largeur du fleuve en cet endroit. Mais ce bel ouvrage périt un an avant la mort de Charles; un incendie le consuma. Le roi pensait à le rétablir et à employer la pierre au lieu de bois lorsque la mort vint le surprendre, et l'en empêcha. »

« Ce prince commença deux palais d'un beau travail, l'un non loin de Mayence, près de la maison de campagne nommée Ingelheim, l'autre à Nimègue, sur le Wahal, qui coule le long de l'île des Bataves.

« Il donna surtout ses soins à faire reconstruire dans toute l'étendue de son royaume les églises tombées en ruine par vétusté. Les prêtres et les moines qui les desservaient eurent ordre de les rebâtir, et des commissaires furent envoyés pour veiller à l'exécution de ces commandemens.

« Voulant réunir une flotte pour combattre les Normands, il fit construire des vaisseaux sur tous les fleuves de la Gaule et de la Germanie qui se jettent dans l'Océan septentrional (1); et, comme les Normands dévas-

(1) Les mêmes précautions furent employées sur les côtes de province Narbonnaise.

taient, dans leurs courses continuelles, les côtes de ces deux contrées, il plaça ses vaisseaux dans tous les ports et aux embouchures des fleuves propres à recevoir des navires (1), et coupa ainsi le chemin à l'ennemi. »

Le moine de Saint-Gaal, qui fournit aussi des renseignemens assez étendus sur la vie et les travaux de Charlemagne, parle surtout des églises que ce prince fit reconstruire, de la basilique d'Aix-la-Chapelle, et du grand palais impérial bâti dans cette ville. Nous y trouvons un passage curieux sur la manière dont s'exécutaient à cette époque les travaux d'utilité publique.

(1) Les mesures prises par Charlemagne pour la défense des côtes, et les flottes placées à l'embouchure des fleuves, prouvent encore que cet empereur se conformait en tout aux traditions romaines ; car nous savons par la notice des dignités de l'empire, qu'au IV[e]. siècle, il y avait des flottes sur les principaux fleuves de la Gaule. Elles étaient destinées sans doute à donner la chasse aux Saxons et autres barbares qui infestaient les côtes, qui remontaient les rivières ou qui voulaient franchir ces limites naturelles. La notice indique la résidence des préfets qui commandaient les flottes de la Seine, de la Saône, de la Sambre, du Rhône, etc., etc.

PRÆFECTUS CLASSIS ANDERECIANORUM, PARISIIS.
PRÆFECTUS CLASSIS SAMBRICÆ IN LOCO QUARTENSI SIVE HORNENSI.
PRÆFECTUS CLASSIS ARARIÆ, CABALLODUNO.
PRÆFECTUS CLASSIS FLUMINIS RHODANI, VIENNÆ, SIVE ARELATI.

« C'était un usage, en ce temps-là, dit le « chroniqueur, que partout où quelques tra- « vaux devaient s'exécuter d'après les ordres « de l'empereur, comme des ponts, des vais- « seaux, des passages, l'empierrement et le « comblement des chemins, etc, etc., les comtes « les faisaient faire par l'intermédiaire de leurs « vicaires et de leurs officiers, avec aussi peu « de travail qu'il était possible, et y em- « ployaient les gens de la basse classe; mais « quand il s'agissait d'ouvrages plus consi- « dérables, et surtout de constructions nou- « velles, ni duc, ni comte, ni évêque, ni abbé « n'étaient sous aucun prétexte dispensés d'y « contribuer. On peut citer comme preuve les « arches du pont de Mayence, qui furent faites « par le concours général et régulièrement or- « donné de toute l'Europe. »

Dans tout ceci, Messieurs, il n'est pas question de grandes constructions militaires, et tout porte à croire qu'il n'y eut pas beaucoup d'édifices de ce genre élevés à cette époque. Les comtes habitaient des villes qui avaient conservé presqu'intactes leurs murailles romaines. On fit sans doute des réparations, mais peu de constructions nouvelles.

Certains pays, plus exposés que d'autres,

durent cependant être garnis de châteaux. Je veux parler de ceux que l'on appelait *Marches*. Vous savez en effet, Messieurs, que les frontières désignées sous le nom de *Fines*, puis, vers les derniers temps de la domination romaine, sous celui de *Limites*, prirent dans le moyen âge la dénomination de *Marches* (*marchæ*). Ainsi les marches françaises étaient à l'extrémité du royaume de France; la marche hispanique, dont parlent les écrivains du IX^e^. siècle, était sur les frontières de l'Espagne (1).

Lors de la chûte de l'empire romain en Gaule, de nouvelles limites résultèrent du démembrement de cette province; les Armoriques, qui formèrent une sorte de république, eurent leurs limites; et, plus tard, des marches servirent de frontières entre la Bretagne et les contrées voisines. La Marche, province de France, avait pris ce nom parce qu'elle était sur les frontières du royaume d'Aquitaine, *in finibus Aquitaniæ*.

(1) C'est de là qu'est venu le titre de *marquis*. Dans l'origine, marquisat désignait un gouvernement de frontière; après l'institution des fiefs, on désigna ainsi les seigneuries des frontières, cependant toutes les seigneuries des frontières ou marches, n'étaient pas des marquisats; il y en avait de très-considérables désignées par le titre de *comtés*. Dans la suite, on a donné le titre de marquis, à ceux dont les terres ont été érigées en marquisats, quoiqu'elles ne fussent sur aucunes limites.

Une autre marche, située sur la rive gauche de la Loire, au Nord-Ouest de Poitiers, était encore connue dans le siècle dernier sous le nom de *Haute-Marche de Bretagne et de Poitou*. Elle séparait ces deux provinces en formant depuis l'île de Bain jusqu'à *Tifauges* une grande lisière de terrain large d'une demi-lieue, quelquefois de plus d'une lieue, et longue de quinze à dix-huit (1). Le pays de Tifauges, que je viens de citer comme se trouvant dans cette ligne, a tiré son nom d'une cohorte qui, d'après la notice des dignités de l'empire (2), tenait garnison dans le Poitou, et qui fut vraisemblablement cantonnée le long de la Loire, où elle reçut des terres, afin de repousser les Saxons et les autres pirates qui remontaient ce fleuve.

Quand toutes les provinces devinrent des fiefs, au X^e^. siècle, et qu'elles formèrent en

(1) Dufour, *recherches historiques sur l'ancien Poitou.*

(2) Præfectus Sarmatarum et Taifaliorum gentilium Pictavis in Gallia.

Les Taïfales étaient une tribu gothe dont parle Ammien-Marcellin, dans son XXXI^e^. livre, ch. 9. — A. de Valois distingue les Taïfales indiqués par la notice, comme tenant garnison dans le Poitou, d'avec ceux qui étaient établis sur les bords de la Loire. Il pense que ces derniers vinrent se fixer sur les bords du fleuve, pendant le règne d'Honorius; cette distinction ne paraît guère fondée.

quelque sorte des états séparés ou distincts on vit autant de marches que ces provinces avaient de limites entre elles, ce qui les multiplia considérablement.

Il y eut alors des *marches normandes*, comme nous le prouverons bientôt.

Quoi qu'il en soit, du temps de Charlemagne on remarquait encore une organisation ressemblant à celle qui avait existé sous l'empire romain pour la garde des frontières : des comtes étaient chargés de la défense d'une certaine étendue de pays, comme au temps où fut rédigée la notice des dignités de l'empire. Ainsi le comte des limites du pays nantais figurait à la bataille de Fontenai en 841, et le fameux Rolland, qui périt à Ronceveaux, est qualifié par Eginhard de comte des limites bretonnes, *comes britannici limitis* (1).

(1) Le duc Angilbert avait reçu de Charlemagne la mission de défendre les côtes Nord-Ouest de la France. Nithard, qui lui succéda, défendit contre les Normands les côtes comprises entre la Seine et l'Escaut.

Sous les rois mérovingiens, plusieurs des peuples barbares qui avaient reçu des terres sur les frontières de l'empire romain, avaient conservé une organisation militaire. Les Saxons du Bessin, par exemple, sont mentionnés parmi les troupes qui marchaient en 578 contre les Bretons, par ordre de Chilpéric. Douze ans après, vers 590, la reine Frédégonde, envoya aussi les Saxons du Bessin, *Saxones bajocassini*, au secours de Guerech, Roi

Or, ces officiers firent nécessairement construire des forteresses; et tout porte à croire qu'elles différaient peu de celles qui se multiplièrent dans les campagnes au X^{e}. et au XI^{e}. siècle. Mais en voyant avec quelle facilité des troupes peu nombreuses de Normands parcouraient et ravageaient les provinces de France au IX^{e}. siècle, on demeure convaincu que les châteaux étaient encore rares sur les frontières, et qu'à l'intérieur des terres il n'y avait que les villes et un petit nombre de bourgades qui pussent opposer une sérieuse résistance.

D'un autre côté, les fortifications furent négligées et quelquefois détruites dans les localités où l'on n'avait rien à redouter. Nous savons, par exemple, que Charlmeagne et ses successeurs permirent quelquefois aux évêques de démolir les murs militaires et d'en tirer des matériaux pour bâtir leurs églises ou leurs cathédrales.

de Bretagne. *V. Grég. de Tours, hist. Francor. L. V, cap. 27, apud Bouquet, tome* 2.—Hist. de Bretagne par Dom Morice, t. I^{er}.

Il est possible que les Saxons du Bessin, qui avaient conservé leurs mœurs et leurs coutumes militaires, aient été chargés de défendre le rivage, contre les bandes nouvelles qui auraient voulu y prendre terre, et qu'ils aient ainsi remplacé cette cohorte dont parle la notice, et qui tenait garnison sur les côtes du Calvados.

TRIBUNUS COHORTIS PRIMÆ NOVÆ ARMORICÆ GRANNONA IN LITTORE SAXONICO.

D'après le moine de Saint-Gaal, Charlemagne fit construire à Francfort et à Ratisbone des oratoires, des chapelles et des églises neuves d'un admirable travail; et comme les pierres qu'on avait amassées ne suffisaient pas en raison de l'importance des bâtimens, il fit abattre les murs de ces villes (1) pour y prendre des matériaux.

Frodoard rapporte aussi qu'Ebbon, évêque de Reims, supplia l'empereur Louis-le-Débonnaire de lui accorder les murs de cette ville pour la réparation et l'agrandissement de l'église cathédrale de Notre-Dame, qui tombait de vétusté.

« Comme le prince jouissait alors d'une paix « profonde, ajoute le chroniqueur, et que fort « de la toute puissance de son empire, il ne « craignait aucune excursion des Barbares, il « ne refusa point le saint prélat et lui accorda « au contraire avec bonté sa demande pour « l'amour de Dieu et de sa sainte mère (2). »

(1) En détruisant ces murs, on y trouva des cavités sépulcrales remplies d'or, et ce métal fut employé à orner les basiliques et à former des coffres pour renfermer des livres.

(2) Dans son ordonnance l'empereur dit : « Considérant la « difficulté des lieux et les obstacles de l'entreprise, nous accor- « dons pour cette construction, et pour édifier tout ce qui sera « nécessaire aux besoins des serviteurs de Dieu y demeurant, « *tous les murs de la cité avec leurs portes*, et toutes les redevan- « ces et charges que les biens de l'église et de l'évêché de Reims

Cependant le besoin de maisons fortifiées se fit sentir de tous côtés dans le cours du IXe. siècle ; quelques-uns entourèrent leurs habitations de palissades ; mais ces forteresses, trop peu nombreuses, et probablement mal défendues, furent prises par les Normands ; on fut même parfois obligé de les détruire, de peur qu'elles ne devinssent des retraites pour les brigands qui désolaient alors la France.

Un tel état de choses ne pouvait toujours durer : des châteaux plus formidables et des lieux de refuge furent établis sur plusieurs points du royaume ; dans la seconde moitié du IXe. siècle, Herivée, évêque de Reims, en fit bâtir un au village de Courcy et un autre

« payaient à notre palais royal d'Aix ; nous ordonnons que « toutes les routes ou voies publiques qui avoisinent l'église, « et pourraient gêner la construction des cloîtres et habitations « des serviteurs de Dieu, soient détournées et changées, si « besoin est, etc., etc. »

Outre ces bienfaits, l'empereur donna encore à l'église de Reims, son architecte Rumald, « pour la servir tout le reste « de sa vie, et lui consacrer le talent qu'il avait reçu du Seigneur. *V. Frodoard, hist.* de l'église de Reims, collection de M. Guizot, t. v.

Louis-le-Débonnaire fit plusieurs autres concessions de ce genre ; il résulte des recherches de M. le baron de Gaujal, membre de l'institut, que cet empereur permit aux moines de St.-Martial de Limoges, d'employer les pierres de l'amphithéâtre de cette ville, à construire leur église.

à Epernay-sur-Marne (1). Nous voyons dans les annales de Metz qu'en 892 les Normands prirent un *château neuf* près des Ardennes, dans lequel s'était réfugiée une *innombrable multitude de peuple* (2). Je pourrais citer bien d'autres preuves à l'appui de ce que je viens d'avancer.

Le temps approchait où les fortifications privées devaient se multiplier par tout le royaume, donner une nouvelle indépendance à la noblesse, retremper son caractère et rendre à la nation française les vertus militaires qu'elle perdait sous le gouvernement des prélats, et des hommes qui achetaient au poids de l'or la retraite des Normands plutôt que de défendre le territoire (3).

Vous comprenez, Messieurs, que je veux parler du régime féodal et de son introduction en France au X^e^. siècle. Nous consacrerons la prochaine leçon à l'examen des châteaux qui s'élevèrent à cette époque dans toutes les parties de la France.

Les grandes exploitations rurales que pos-

(1) Frodoard, hist. de l'église de Reims.

(2) Ann. de Metz. Collection de M. Guizot, t. IV.

(3) V. Sismondi, hist. des Français.

sédaient les rois de France (1) et les principaux du royaume du Ve. au Xe. siècle ne furent pas des forteresses et ne doivent point être confondues avec les châteaux; mais comme quelques-unes étaient probablement entourées de clôtures et de fossés considérables, j'en dirai seulement un mot en terminant cette leçon.

Vous avez vu à l'article des *villæ* où maisons de campagne gallo-romaines comment les grandes propriétés étaient exploitées dans les Gaules au IVe. siècle (2). Ce mode fut à peu de chose près le même sous la première et la seconde race.

Les rois de France possédèrent comme les empereurs auxquels ils succédèrent un assez grand nombre de grandes exploitations ou maisons fiscales, dont le produit formait des revenus pour le trésor royal (3). Ils transportaient sou-

(1) On comptait dans les différentes provinces qui composaient le royaume, 160 de ces habitations appelées palais ou villes royales. V. Mabillon, *de re diplomatica.*—Gibbon, t. 7, page 57.

(2) Voir la troisième partie du Cours.

(3) Sismondi, hist. des Français, t. 2.

Ces maisons renfermaient un très-grand nombre d'esclaves.

Lorsque Chilpéric maria sa fille au fils de Leuvigild, roi d'Espagne, il ordonna, dit Grégoire de Tours, d'enlever plusieurs familles des maisons fiscales, et de les placer sur des chariots pour accompagner sa fille; Grégoire de Tours *(Livre VIe de son histoire)* fait un tableau déchirant de la douleur de ces hommes qui ne voulaient point partir et qui fondaient en larmes. Voir Grégoire de Tours, collection de M. Guizot, t. 1, p. 367. Apud Bouquet, t. II, p. 289.

vent leur cour de l'une à l'autre de ces maisons, tant pour en surveiller l'administration, que pour consommer les provisions entassées dans ces grandes fermes (1), dont quelques-unes pouvaient être considérées comme des fabriques, car on y mettait en œuvre la laine, le lin, et plusieurs autres productions (2).

Il y a lieu de penser que ces établissemens, qui s'appelaient encore des *villes* du temps de Charlemagne, étaient distribuées à peu près comme les *villæ* des Romains (3); qu'ainsi les bâtimens bor-

(1) Louis-le-Débonnaire après avoir reçu de son père le gouvernement de l'Aquitaine, décida qu'il passerait ses hivers dans quatre habitations différentes, de telle façon qu'au bout de trois années écoulées, il choisirait successivement pour séjourner durant l'hiver de la quatrième, l'une de ces quatre habitations, savoir : Douai en Anjou, Chasseneuil, Audiac et Ebreuil : ainsi, chacune de ces dernières, quand son année arrivait, avait de quoi suffire à la dépense royale.

Ces choses ainsi sagement établies, il défendit qu'à l'avenir les approvisionnemens militaires qu'on appelait *fourrages*, fussent fournis par le peuple. — *Vie de Louis-le-Débonnaire, par l'astronome*, traduction de M. Guizot.

(2) Voir la 3e. partie du Cours.

(3) Une des branches les plus considérables des revenus des rois de France, consistait dans le produit de ces terres qu'ils possédaient dans les différentes provinces, et qu'ils faisaient valoir par leurs colons et leurs serfs.

Les grands du royaume, les abbayes, etc., etc., en possédaient aussi un très-grand nombre soumises au même mode de culture et d'administration.

daient des cours plus ou moins vastes suivant l'importance de l'exploitation. Si elles étaient entourées de murs, de palissades et de fossés, ces travaux devaient être plus propres à garantir des voleurs que des attaques de l'ennemi : quelques-unes seulement furent fortifiées; mais la plupart n'étaient que de riches fermes environnées de basses-cours pour nourrir des volailles et pour enclore des troupeaux.

CHAPITRE IV.

De l'établissement du régime féodal et des changemens qu'il entraîna dans les mœurs et dans le système militaire. — Multiplication des fiefs et des forteresses. — Idée générale des châteaux du X^e. siècle et du XI^e. jusqu'à la conquête de l'Angleterre. — Tous se composent d'un donjon et d'une ou deux cours garnies de murs ou de palissades et entourées de fossés. — Les forteresses privées, contruites du V^e au X^e siècle, avaient probablement été établies d'après le même système. — Motifs pour admettre cette opinion. — Description de plusieurs emplacemens de châteaux du X^e. siècle et du XI^e existans dans la France Occidentale. — Progrès de l'architecture militaire au XI^e. siècle. — Quelques tours ou donjons de cette époque offrent encore des ruines imposantes et très-curieuses. — Examen d'un certain nombre de ces tours inexplorées jusqu'ici, de la Saintonge, du Perche, de la Touraine, de la Normandie, etc., etc. Un mot sur les clôtures de certains domaines et sur le sfossés établis le long des marches ou frontières. — Considérations générales déduites de la comparaison des principaux châteaux décrits ou cités dans ce chapitre.

Je disais tout à l'heure (p. 58) que l'établissement du régime féodal et la multiplication des châteaux forts, étaient deux événemens intimement liés et correspondans l'un à l'autre, qui avaient

changé la face de notre pays dans le cours du Xe. siècle. Cette vérité ne sera, je crois, contestée par personne; aussi, sans chercher à accumuler les preuves qu'il me serait facile de réunir pour la démontrer, je vais citer seulement l'autorité d'un savant historien, M. de Sismondi.

« Sous la première race, dit-il, les seigneurs avaient rarement fortifié leurs châteaux ou demandé la permission de le faire, parce que les peuples germaniques conservaient encore leur haine pour les enceintes de murailles et leur mépris pour ceux qui faisaient usage de quelque avantage dans le combat. Ces permissions avaient rarement été accordées sous la seconde race, aussi long-temps que les empereurs possédèrent assez d'autorité pour les refuser à leur noblesse dont ils se défiaient. Lorsque Louis-le-Bègue, aussi faible d'esprit et de santé que dénué de crédit, ne put plus résister aux usurpations des grands, des mains desquels il reçut comme par grâce la couronne de son père, tout fut changé dans les mœurs, les opinions, le système militaire de l'état; les riches propriétaires, en se fortifiant chez eux, songèrent d'abord à la sécurité, bientôt à leur force, l'ambition prit dans leur cœur la place de la cupidité, la

possession de vastes campagnes que jusqu'alors ils avaient considérées sous le seul rapport de leurs revenus, devint un moyen d'augmenter infiniment leur puissance; ils recommencèrent à distribuer leurs terres en lots nombreux, sous la condition du service militaire. La permission de se fortifier qu'ils avaient tout récemment arrachée au monarque, ils l'accordèrent à leurs tour à leurs vassaux, et les châteaux s'élevèrent par milliers autour de la forteresse du comte ou du chef d'une province. Les familles de l'ordre équestre se multiplièrent avec une rapidité qui tient presque du prodige; la noblesse naquit en quelque sorte tout à la fois du milieu du IX^e^. au milieu du X^e^. siècle, et la fable de Deucalion et Pyrrha sembla pour la seconde fois recevoir une explication allégorique; la France, en autorisant l'édification des forteresses, sema des pierres sur ses jachères, et il en sortit des hommes armés. »

« Le droit rendu à tous les sujets de l'empire de pourvoir par eux-mêmes à leur propre défense, que les monarques avaient si négligée, n'eut donc pas seulement pour résultat d'arrêter et de rendre impossible les effroyables dévastations des Normands, des Hongrois et des Sarrasins; il retrempa le caractère national, il ren-

dit le sentiment de l'indépendance à quiconque avait les moyens de se défendre chez soi ; il inspira une nouvelle bravoure à ceux que l'esclavage avait avilis, et qui retrouvaient la liberté dans leurs armes ; il leur fit comprendre leur dignité, si ce n'est d'hommes, du moins de chevaliers ; il fit renaître en eux une salutaire estime d'eux-mêmes, et il les autorisa à exiger des égards mutuels de ceux de qui ils tenaient des terres, comme de ceux à qui ils en concédaient. Il introduisit enfin dans les mœurs nationales un respect pour l'équité dans l'inégalité même, qui fut la base du système féodal. »

.... Tous les hommes d'armes qui, du IX^e^. au X^e^. siècle, reçurent en fief tant de parcelles du domaine des comtes, sous l'obligation de les servir à la guerre, commencèrent chacun leur établissement dans la campagne, par la construction d'une petite forteresse, *ne fût-elle composée que d'une seule tour*. La confiance de chaque gentilhomme dans la force de sa demeure, dans la bonté supérieure de son cheval, de son armure défensive, développèrent en lui une valeur qu'on n'avait point aperçue tant qu'il n'avait eu aucun moyen de résistance (1). »

(1) V. Sismondi, Histoire des Français, tome 4^e^.

Comme vous le voyez, Messieurs, et comme vous le saviez déjà, sans doute, le système féodal n'a point été sans avantages pour le temps où il est venu ; il n'a pas été non plus sans force ni sans éclat. De grands faits d'armes, des hommes célèbres, la chevalerie, les croisades, la naissance des langues et des littératures modernes l'ont illustré, et, comme l'a dit avec raison un des premiers publicistes de l'époque (M. Guizot), *le temps durant lequel a régné le système féodal a été pour l'Europe moderne ce que furent pour la Grèce les temps héroïques* (1).

A Dieu ne plaise, Messieurs, que je veuille ici prôner le système féodal ; ce système est incompatible avec nos mœurs actuelles ; il serait une calamité pour le temps où nous vivons ; mais à présent cette forme de gouvernement appartient à l'histoire, et l'histoire doit rendre à chaque chose le témoignage qui lui est dû, en appréciant sa valeur et les services qu'elle a pu rendre dans le temps où elle a existé. On ne voit pas sans étonnement la hardiesse présomptueuse avec laquelle des hommes irréfléchis, dépourvus de connais-

(1) Essai sur l'Histoire de France.

sances et d'études préliminaires, jugent et blâment en tous points les institutions du moyen âge. Cette arrogance est vraiment déplorable autant que ridicule dans un siècle éclairé comme le nôtre. Heureusement que des esprits supérieurs ont émis des opinions contraires, basées sur l'étude consciencieuse des faits, qui obtiendront, je n'en doute pas, un tout autre crédit; et, à ce sujet, je vous demande la permission de citer encore une réflexion judicieuse de M. Guizot, relativement aux jugemens que l'on porte si légèrement de nos jours sur des temps mal appréciés, parce qu'ils sont trop loin de nous ou qu'ils ont été étudiés avec prévention.

« C'est une grande erreur, dit le savant « professeur d'histoire, que de juger une ins« titution d'après les résultats qu'elle a amenés « au bout de plusieurs siècles, d'approuver « ou de condamner ce qu'elle était et ce qu'elle « a fait, dans les temps où elle est née, d'après « ce qu'elle est devenue, ce qu'elle a produit « plus tard. L'histoire du monde n'offre au« cun pouvoir, aucun système social qui soit « en état de supporter une telle épreuve, et « puisse accepter la responsabilité d'un si long « avenir. Il n'a point été donné aux hommes

« d'agir d'une façon si pure et avec tant de « prévoyance que ce qu'ils font aujourd'hui « pour le bien n'enfante jamais un mal. Dans « leurs plus vertueuses intentions, dans leurs « plus habiles travaux, ils sont loin de suf- « fire aux nécessités de leur époque; comment « exiger qu'ils ne fassent rien qui ne con- « vienne aussi à leurs plus lointains succes- « seurs ? Comment leur imputer ce que de- « viennent des œuvres depuis si long-temps « échappées de leurs mains? Transportés ainsi « dans le passé, l'expérience nous trompe au « lieu de nous éclairer; elle nous préoccupe « de besoins, d'intérêts, de maux que le passé « ne soupçonnait pas, et nous empêche de re- « connaître quels étaient vraiment les siens (1). »

Quelle que soit la manière dont on envisage le régime féodal et ses effets, il est constant que ce régime parut si avantageux au Xe. et au XIe. siècles, que la plupart des possesseurs de terres libres et indépendantes offraient ces terres aux seigneurs du voisinage, pour les recevoir ensuite d'eux, afin d'obtenir, par cette inféodation fictive, la protection de ceux dont ils se constituaient ainsi bénévolement les vassaux.

(1) M. Guizot, Essai sur l'Histoire de France.

D'un autre côté, des hommes puissans ne faisaient nulle difficulté de recevoir des fiefs de simples gentilshommes, et de leur prêter foi et hommage pour ces fiefs. On voyait des chevaliers, vassaux des comtes, pour leur principale seigneurie, être à leur tour seigneurs des comtes, pour d'autres terres dépendantes de leurs domaines ; de sorte que les mêmes personnes pouvaient se trouver en même temps seigneurs et vassaux les uns des autres.

Ces rapports nouveaux et multipliés établirent entre les possesseurs de terres des devoirs réciproques, dont le principal était le service militaire; le vassal s'engageait à prêter à son suserain le secours de son bras lorsqu'il en était requis, et à conduire avec lui un certain nombre de guerriers (1).

Le service judiciaire fut attaché à la féodalité comme le service militaire, et les châteaux forts devinrent encore des tribunaux où l'on rendait la justice.

(1) Il était rare que le service fût dû pour plus de 40 jours, c'est ce qui faisait si souvent au moyen âge avorter les siéges et les entreprises militaires : car les 40 jours révolus, l'armée se dissolvait et l'expédition ne pouvait conséquemment être poussée à fin.

Mais je n'ai pas besoin, Messieurs, d'expliquer ici le mécanisme du système féodal; ces notions appartiennent à l'histoire proprement dite; elles se trouvent parfaitement exposées dans plusieurs ouvrages que vous avez déjà consultés. M. Guizot et M. de Sismondi ont très-bien mis en lumière les faits qui peuvent donner sur le régime féodal des idées claires et précises.

Ce qu'il m'importe de vous faire connaître, ce sont les châteaux qui couvrirent nos campagnes lorsque la féodalité fut établie. Je disais tout à l'heure que chaque possesseur de fief commença son établissement par la construction d'une petite forteresse, *ne fût-elle composée que d'une seule tour.* Ce sont ces ouvrages militaires, ces demeures féodales que je compte examiner avec vous dans cette leçon.

Les caractères généraux que je vais indiquer s'appliqueront également aux châteaux du X^e^. et à ceux du XI^e^. siècle, jusqu'au temps de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Les châteaux du XII^e^. siècle seront décrits séparément et feront l'objet d'une autre conférence.

A la vérité, l'art de construire les châteaux fit quelques progrès durant le cours du XIe. siècle ; les murailles devinrent plus épaisses et plus élevées, les fossés plus profonds. On vit des donjons plus forts et plus spacieux, et les palissades en bois furent dans quelques lieux remplacées par des constructions en pierre, plus capables de résister aux efforts des assiégeans.

Toutefois les perfectionnemens les plus notables ne s'introduisirent guère que vers la fin du XIe. siècle, et surtout au XIIe., sous le règne de Henri premier, roi d'Angleterre.

J'ai donc raison, je crois, de ranger dans la même classe les châteaux antérieurs à la conquête de l'Angleterre, sauf à noter les progrès qui se sont manifestés dans les 2/3 de siècle qui ont précédé ce grand événement.

CHATEAUX DU Xe. SIÈCLE ET DU XIe.

Au Xe. et au XIe. siècle, les châteaux étaient en général composés de deux parties principales : *d'une cour basse et d'une seconde enceinte renfermant une tour ou donjon.*

L'étendue de la cour basse ou première enceinte était proportionnée à l'importance de

la place. Souvent elle occupait environ 1/2 acre, quelquefois une acre de terrain et même davantage. Si j'en juge par le grand nombre d'emplacemens de châteaux que j'ai observés en Normandie, beaucoup étaient entourés d'un rempart en terre sans maçonnerie, qui devait être surmonté de palissades en bois, et dont l'approche était défendue par un fossé plus ou moins profond. Beaucoup de châteaux avaient aussi des murs en pierres. L'importance des places n'a pas toujours déterminé à employer la pierre de préférence au bois. Des châteaux appartenant à des hommes puissans, situés dans des localités où les matériaux étaient difficiles à se procurer ou à transporter, n'ont eu que des murs en terre et en bois, tandis que d'autres peu considérables ont pu être garnis de murs en maçonnerie, là où la pierre était abondante et où on savait la mettre en œuvre.

A l'une des extrémités de la cour, quelquefois au centre, s'élevait une éminence arrondie, souvent artificielle, quelquefois naturelle, sur laquelle était assise la citadelle ou le donjon. Lorsque cette butte était artificielle, elle offrait habituellement l'image assez régulière d'un cône tronqué. C'est ce que l'on appelait *une motte*.

Le donjon était lui-même assez souvent arrondi, quelquefois carré. C'était une tour plus ou moins élevée, tantôt en bois, tantôt en pierre, divisée en plusieurs étages, et du haut de laquelle on découvrait pour l'ordinaire une étendue de pays assez considérable. Le commandant de la place habitait dans cette citadelle, sous laquelle était ordinairement une prison souterraine où le jour ne pouvait pénétrer.

Quant à la forme générale des châteaux, elle a varié suivant la configuration du terrain sur lequel ils étaient assis. A cette époque, comme on l'avait fait sous la domination romaine (voir la 2e. partie du Cours, p. 313) et comme on le fit à toutes les époques du moyen âge, on choisit souvent, pour fonder des châteaux, les caps ou promontoires formés par la jonction de deux vallées. Ces excavations naturelles défendaient l'accès des places de plusieurs côtés, et l'on pouvait d'ailleurs rendre cet accès plus difficile encore en arrêtant, au moyen de digues, le ruisseau qui circulait au fond du ravin, de manière à transformer en pièce d'eau la vallée entière.

Cette définition, toute courte qu'elle soit, donne, je crois, une idée assez juste des châ-

teaux normands de la première époque et d'un grand nombre de ceux qui furent élevés jusqu'à la conquête de l'Angleterre, et même un peu plus tard. Pour le prouver, je vais présenter successivement la description de diverses places dont l'origine remonte incontestablement à cette période temporaire.

D'abord, pour que vous puissiez mieux comprendre la disposition d'un château à motte, avec palissades en bois, je vais essayer d'en esquisser un sous vos yeux, et je prendrai pour modèle ceux qui étaient les plus simples et les moins étendus.

(*Ici M. de Caumont trace rapidement sur le tableau l'esquisse reproduite pl.* L*XIV*, *fig*. 2.)

Tel est celui que j'indique ici grossièrement. Il se compose, comme vous le voyez, d'une tour carrée ou donjon A, reposant sur une motte en terre B : un fossé *c. c.* forme un cercle à la base de cette éminence en terre et l'isole en quelque sorte de la cour DD, au centre de laquelle elle est placée.

Dans cette cour se trouvent des constructions EE, qui servaient soit de magasins et d'écuries, etc., etc., soit de logemens pour les gens du baron, et qui, dans certains châteaux, pouvaient être beaucoup plus considérables que nous ne les figurons ici.

La cour, qui est ovale, est garnie de pièces de bois enfoncées en terre et serrées les unes contre les autres, de manière à former une espèce de mur FF.

Au-delà de cette palissade existe un fossé GG qui était très-profond dans certains châteaux, et que l'on remplissait d'eau toutes les fois qu'il était possible d'y conduire quelque ruisseau.

Voilà donc, en peu de mots, la restauration d'une forteresse d'une étendue médiocre; si, par la pensée, vous en reconstruisez une autre ayant deux cours au lieu d'une, et dont la motte, d'un plus grand diamètre que celle dont j'ai tracé l'esquisse, et surmontée d'une tour également plus considérable, carrée ou ovale, soit placée à l'extrémité ou au centre d'une des cours, vous aurez une idée exacte de l'ensemble des châteaux normands; l'examen des plans que je vais vous soumettre, et qui tous représentent des emplacemens de châteaux existans encore dans nos contrées, vont faire connaître quelques particularités dont je ne crois pas devoir vous entretenir dans ce premier aperçu de la distribution générale des forteresses baroniales.

L'obscurité presque complète qui règne sur

les forteresses élevées depuis le Ve. siècle jusqu'au Xe. ne m'a pas permis de rien préciser concernant les maisons fortifiées de cette période ; mais je dois dire que certains châteaux semblables à ceux que nous pouvons rapporter avec certitude au Xe. ou au XIe. siècle, ont été regardés, sans preuves, comme beaucoup plus anciens, et comme remontant au VIe., au VIIe. ou au VIIIe. siècles.

L'origine des éminences en terre, appelées *mottes*, pourrait même, d'après quelques observations, être reportée jusqu'au temps de la domination romaine.

M. le baron de Crazannes et M. Massiou, dans leurs savantes recherches sur les antiquités du département de la Charente-Inférieure, parlent d'une éminence factice en terre qui se trouve dans l'île de Courcoury, au confluent de la Seugue et de la Charente, et qui a fait partie d'une *villa* ou habitation rurale importante sous la domination romaine.

Il paraîtrait aussi que des tuiles romaines auraient été recueillies près de certaines éminences tout-à-fait ressemblantes à nos mottes, et que l'on aurait regardées, avec des motifs assez plausibles, comme étant l'ouvrage des Saxons. Je fais dans ce moment des recherches tendant à découvrir à quelle époque

on peut faire remonter l'origine de ces éminences factices, destinées à supporter des constructions ; mais ces recherches sont encore trop peu avancées pour donner lieu à une conclusion.

Quoi qu'il en soit, on ne peut, je crois, méconnaître dans le donjon et dans la motte qui le supporte l'imitation du prétoire des camps romains.

Si l'on parvient à prouver que l'origine des mottes peut être reportée jusqu'aux temps de la domination romaine, ce qui toutefois n'est nullement démontré, on admettra sans doute que certains châteaux des VI^{e}., VII^{e}. et VIII^{e}. siècles ont été pourvus de cet accessoire. Nous n'avons pas encore de faits qui autorisent à l'affirmer.

CHATEAU DE ST.-SEVER (Calvados). L'emplacement du château que l'on remarque dans la forêt de St.-Sever est vraisemblablement un ouvrage du XI^{e}. siècle, époque à laquelle cette contrée appartenait aux vicomtes d'Avranches (1). Ce château n'a rien qui le distingue de

(1) Ranulf Bricquesart, vicomte de Bayeux, était, au XII^{e}. siècle, possesseur de ce château.

Renouf, vicomte du Bessin, avait pour cri de guerre, à la bataille d'Hasting :

St.-Sever! sire St.-Sever!

ceux que l'on peut incontestablement rapporter au XI[e]. siècle. Cependant plusieurs écrivains lui ont attribué une origine bien plus ancienne, et il est regardé dans le pays comme l'habitation d'un certain *Corbecenus*, qui vivait au VII[e]. siècle, et chez lequel St.-Sever aurait été domestique avant de devenir évêque.

« Quand Sever fut en âge de gagner son « pain, dit l'historien Trigan, dans son his- « toire ecclésiastique de Normandie, ses parens « le mirent au service d'un grand seigneur qui « paraît avoir eu le gouvernement de cette « basse province sous nos premiers rois. Ce « seigneur, appelé Corbec, avait un château « placé sur la pente d'une montagne, près de « la Brevogne, petite rivière qui prend sa « source dans la forêt de Saint-Sever et va se « rendre dans Vire, environ à une lieue au- « dessous de la ville de ce nom. Il aimait fort « cet endroit, à cause de la commodité des « forêts et des pâturages, et y venait tous les « ans passer un temps considérable. Il y fai- « sait nourrir une grande quantité de cavales « et de poulains et la garde de ces cavales fut « l'emploi qu'il donna au jeune Sever (1). »

Il existe près du château un pré nommé

(1) V. l'Hist. ecclésiastique de Trigan.

y avait fait des miracles, et l'histoire rapportée par Trigan est encore très-répandue dans le pays. Les habitans appellent l'emplacement du vieux château *le Château de Corbecenus*.

Je n'ai nulle confiance, Messieurs, dans la tradition précédente, car de ce que St.-Sever habitait la contrée où nous trouvons le château, il ne s'ensuit point que cet ouvrage militaire existât alors, et tout porte à croire au contraire qu'il ne remonte pas aussi loin.

Il est question, dans le roman de Rou de Robert Wace, d'une famille de Saint-Sever, à laquelle il serait assez naturel d'attribuer ce château (1); mais M. Auguste Le Prévost ne pense pas que cette famille eût son établissement à Saint-Sever, qui d'ailleurs, comme nous l'avons dit, appartenait, à cette époque, au vicomte d'Avranches (2).

Quoi qu'il en soit, si, partant du bourg de Saint-Sever, on suit le chemin qui conduit au Champ du Bout, on trouve sur le bord de la forêt, à 1/2 lieue du bourg, une langue de terre formée par la réunion de deux vallons étroits, et qui se termine en pointe. Le château dont je viens de parler,

(1) Cil de Saint-Sever de Caillie.

Roman de Rou, vers 13,649.

(2) Voir la note de M. Le Prévost sur le passage cité du roman de Rou, édition de M. Pluquet, tome 2, p. 249.

et dont voici le plan (pl. LXV, fig. 6), était établi sur cette éminence (1).

Dans ce château, comme dans plusieurs autres, le donjon était au centre de la place, sur une motte en forme de cône tronqué A. Il restait des deux côtés de la motte assez d'espace pour communiquer facilement d'une extrémité de la cour à l'autre.

A l'Ouest vers les terres, une seconde ligne de remparts et de fossés formait une deuxième cour C. L'ensemble de la forteresse offrait l'image d'un coin.

Un ruisseau coulant dans le vallon F, où l'on voit encore un étang, n'était pas sans utilité pour la défense de la place.

Je suppose qu'il y avait d'autres douves dans le vallon marécageux E, où je crois avoir distingué le barrage qui servait à maintenir les eaux. Ce barrage servait peut-être en même temps de chaussée pour accéder au château.

CHATEAU DE LA BUTTE DU HU, *à Colombiers-*

(1) M. Castel, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a bien voulu, pendant son séjour à Vire, lever le plan que je présente : je le prie de recevoir ici mes remercîmens.

sur-Seule. A quelque distance au nord de la route allant de Bayeux à Reviers, puis au bac de Bénouville, route que j'ai citée à l'article des voies romaines (1), on remarque les restes d'une motte en terre, qui paraît avoir été haute de 15 pieds, et dont le diamètre pouvait être de 50 pieds dans l'origine (2). Cette éminence se trouvait à l'extrémité d'une enceinte entourée de fossés, dans laquelle on a rencontré des vestiges de constructions. Le tout était, il y a quelques années, au milieu d'un petit bois, et l'on pouvait très-bien reconnaître l'étendue de la place; mais le bois ayant été défriché et le terrain nivelé et labouré, on ne distingue plus que la motte, dont on détruit chaque année quelque partie, et qui est connue sous le nom de *Butte du Hu.* Comme on rencontre des tuiles à rebord dans la campagne qui l'environne, et que cette campagne, assez voisine de Banville, est très-fertile en antiquités romaines, je serais porté à regarder le *château du Hu* comme une petite place ou *exploratorium* des premiers

(1) V. la 2e. partie du Cours, page 146.

(2) Depuis plusieurs années, le propriétaire a fait transporter une partie des terres de cette motte dans la campagne voisine.

siècles du moyen âge, peut-être de l'époque saxonne; mais je ne fais qu'émettre à cet égard un doute, afin d'appeler sur ce point de nouvelles observations; car ici, comme à Saint-Sever, nous trouvons les mêmes caractères à peu près que dans les châteaux du X^e^. et du XI^e^. siècle, que nous allons examiner tout à l'heure.

CHATEAU GOUBIAN (Calvados). Si les retranchemens qui existent au milieu du bois du Tronquay, près de Bayeux, n'appartiennent point à l'époque gallo-romaine, comme leur forme carrée semble au reste l'indiquer, ce serait sans doute encore aux temps les plus anciens du moyen âge qu'il faudrait les rapporter. Mais hormis le nom de *Château Goubian* et quelques traditions, trop vagues pour être d'un grand poids (1), je n'ai pu rien découvrir sur cet ouvrage qui offre les plus grands rapports de forme et même de dimension avec quelques-unes des enceintes carrées gallo-romaines dont j'ai parlé dans la 2^e^. partie du Cours.

Comme rien ne s'oppose cependant à ce que

(1) Quelques paysans parlent de Guillaume-le-Conquérant, à propos du château Goubian; d'autres disent que les Anglais y ont caché un trésor.

l'on puisse admettre que les camps romains les plus réguliers ont été parfois imités durant le moyen âge, je crois devoir faire mention de ce château: c'est un parallélogramme rectangle, de 300 pieds sur chaque face, dans lequel on voit encore un tertre élevé de 12 pieds et entouré de fossés, d'une forme carrée-longue, très-régulière, ayant 60 pieds sur 30, et qui ressemble très-bien à un prétoire. Aucunes constructions en pierres n'ont été établies sur cette éminence, non plus que sur les fossés de l'enceinte, et plusieurs motifs tirés de l'observation des lieux font croire que cette place a été occupée peu de temps (1) et à une époque très-reculée (2), ce qui me porterait à la regarder comme gallo-romaine (3).

Je passe à présent, Messieurs, à des châ-

(1) Les sables jaunâtres qui forment la motte ont conservé presque jusqu'à la surface leur belle couleur jaune, et ne paraissent point avoir été salis par une habitation prolongée.

(2) Le milieu de l'enceinte est recouvert par une couche assez considérable de terreau formé de débris de végétaux, surtout de bruyères.

(3) Le château Goubian est situé dans le bois de M. le comte de Germiny, à 1/4 de lieue de la grande route de Bayeux à Saint-Lô.

teaux d'une origine à peu près certaine, à des châteaux dont les possesseurs vivaient au XI^e. siècle, et qui ne peuvent être postérieurs à cette époque ni antérieurs au X^e. siècle. On sait, en effet, que les Normands obtinrent la Normandie en 911, par le traité de St.-Clair-sur-Epte, et que ce fut après ce traité qu'ils se partagèrent la province; or, les châteaux que je vais citer d'abord sont tous situés en Normandie, et les seigneurs qui les possédaient durent commencer leurs établissemens dans le cours du X^e. siècle.

CHATEAU DE BRIQUESSART, A LIVRY (Calvados). Briquessart était un des principaux barons normands qui se liguèrent contre le duc Guillaume, en 1047, et dont parle Robert Wace (1). L'emplacement de son château existe dans la commune de Livry, arrondissement de Bayeux, sur le bord de la vallée du Calichon, près d'une place entourée de maisons, qui porte encore aujourd'hui le nom de hameau Briquessart (2). Cette bourgade avait au-

(1) Roman de Rou, vers 8938 et 39.

(2) Cet emplacement remarquable appartient à M. Trolong-du-Taillis, juge de paix de Caumont, et savant botaniste, membre des Sociétés d'histoire naturelle et d'agriculture de Caen.

trefois un marché (1). Plusieurs routes viennent y aboutir et portent même assez loin de cette localité, le nom de *chemin tendant à Briquessart* (2).

Le château de Briquessart est un des plus intéressans de ceux dans lesquels on ne remarque ni murs, ni maisons en pierres. On n'y a point trouvé de vestiges de constructions, et sa force consistait dans des fossés et des remparts en terre, sans doute garnis de palissades en bois.

Pour que vous puissiez bien connaître la disposition des diverses parties de cette forteresse, j'en ai levé le plan ; je vais vous le présenter (V. pl. LXV, fig. 3).

La motte ou l'éminence artificielle qui a dû supporter la tour du donjon se trouvait en A vers le centre de la place (3), ou plutôt sur

(1) La mesure de Briquessart était usitée dans les communes voisines.

Le marché a été transféré au bourg de Caumont, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bayeux.

(2) Un chemin venant de Noron et passant par la commune de Castillon, à plus de 3 lieues de Livry, est appelé chemin de Briquessart. Il servait de communication entre le château de Bur-le-Roi et celui de Briquessart (Voir ma Statistique monumentale du Calvados).

(3) M. du Taillis a fait des fouilles sur cette motte, sans y rencontrer les moindres vestiges de murailles. Elle est haute de

le bord d'une enceinte ovale B, munie de remparts élevés *cccc*, qui me paraît devoir être considérée comme la partie la plus forte du château (1).

Une seconde enceinte DDD encadrait les deux tiers de la cour centrale B. Elle était divisée en trois parties par deux fossés parallèles F. F, qui descendent vers la vallée du Calichon. Cette vallée défendait la place du côté du sud. Un petit ravin G, dans lequel coule un filet d'eau, formait du côté de l'ouest un autre moyen de défense. Vers l'est, où le sol uni est à peu près de niveau avec la partie la plus élevée des cours du château, un rempart en terre et un large fossé (HH) défendaient l'accès de la seconde enceinte.

Après avoir attentivement examiné cette forteresse, je suis demeuré persuadé que l'entrée principale était en P, par le creux du fossé qui entoure l'enceinte B; ce fossé, ou, si l'on veut, ce chemin couvert, arrive au

30 pieds au moins et se compose de terres rapportées, mêlées de pierres du pays, jetées sans ordre.

(1) On voit dans cette enceinte B une chapelle dont la construction paraît remonter au XVI^e^. ou à la fin du XV^e^. siècle; mais je suppose qu'il en existait une autre plus ancienne à laquelle celle-ci aura succédé.

pied du donjon, d'où une pente douce permettait sans doute d'entrer à volonté dans la cour de la citadelle B ou dans la seconde enceinte D.

Je ne serais pas surpris qu'une autre porte eût existé également vers le point *o*, dans la cour D, où l'on voit aujourd'hui un passage.

Les fossés FF, tout en défendant l'accès du donjon du côté de l'est, par où la place avait le plus à craindre, pouvaient aussi servir de sentiers soit pour aller puiser de l'eau dans la rivière, soit pour descendre dans les prairies voisines.

Quant à la distribution des maisons en bois qui devaient se trouver dans la place, je n'ai que des conjectures à vous présenter, puisqu'il n'en reste aucun vestige. Mais il y a lieu de supposer que ces édifices étaient placés dans les cours B et D, à peu de distance des remparts, de manière à laisser libre l'accès des terrasses.

CHATEAU D'AULNAY (Calvados). Robert Wace cite ensemble (vers 13,775 et suivans), comme ayant pris part à la bataille de Hasting, plusieurs autres seigneurs dont j'ai retrouvé les châteaux dans les communes du Calvados qui

portent le même nom. Ce sont les seigneurs d'*Aulnay*, du *Molay*, de *Combray*, de *Ruberey* et de *Fontenay-le-Marmion*. Le poète leur fait proférer des cris de mort contre le roi Harold.

« Les seigneurs de Combray, celui d'Aul-« nay, les sires de Fontenay, de Ruberey et « du Molay couraient, dit-il, en demandant « le roi Harold et disant aux Anglais : *Où donc est le roi que vous servez, le parjure qui a manqué de foi à Guillaume? Si nous pouvons le trouver, sa mort est certaine* (1). »

L'emplacement du château d'Aulnay est à 1/2 lieue du bourg de ce nom, sur le versant nord d'une chaîne d'éminences qui traverse cette partie de l'arrondissement de Vire, et décrite dans mon ouvrage sur la géologie du département du Calvados (2). Ce château,

(1) Cil de Combrai è cil d'Alnei
E li sire de Fontenei
De Rebercil è del Molei
Vunt demandant Heraut li Rei
As Engleiz dient; çà estez;
U est li Reis ke vos servez,
Ki à Guillaume est perjurez,
Morz est s'il pot estre trovez.
Roman de Rou Vers. 13,775—82.

(2) On peut voir dans ma topographie géognostique du Calvados et sur ma carte géologique de ce département (Paris, Lance, 1828), la direction et l'étendue de cette chaîne, en partie formée de grès intermédiaire.

assez vaste, aujourd'hui couvert de bois, était divisé en trois parties bien distinctes, et qui suivaient la pente du terrain (V. la coupe, B-A, pl. LXX). La motte du donjon *G* occupait la partie la plus élevée. Elle est ronde. Son diamètre est de 150 pieds. On y voit encore des fondations de murailles et un puits qui se trouvait, je crois, dans une petite cour, que je suppose avoir existé sur la partie de la motte tournée à l'est (V. le plan figuré, pl. LXX).

Ce donjon, ceint de larges fossés *ee*, était dominé au sud et au sud-ouest par le sommet de l'éminence, dont il occupe la pente septentrionale; ce qui devait considérablement en diminuer la force en cas de siège.

On descendoit de la motte dans la cour centrale *d*, par une pente douce *f*. Cette pente a été pratiquée du côté du nord est (voir le plan), soit parce qu'elle devait correspondre à la cour du donjon, placée, comme je le suppose, du même côté, peut-être aussi parce que dans cette direction la vallée *i* rendait le château peu accessible à l'ennemi.

La cour centrale est à peu près carrée et présente une déclivité sensible vers la vallée voisine *i*. Cette vallée, qui forme un second

et large fossé, était autrefois occupée par une pièce d'eau. On voit encore un barrage en terre *m m* (voir le plan) servant à maintenir à une certaine hauteur les eaux du ruisseau qui coule dans le vallon.

La seconde cour *c* ou 3e. partie du château, que l'on pourrait appeler la cour basse, en comparant son niveau avec celui de la précédente, offre, comme elle, un carré à angles obtus, dont le côté nord est légèrement convexe. De ce côté et vers le couchant, le *vallum* est plus considérable et s'élève en forme de parapet au-dessus du niveau de la cour. Je n'ai trouvé dans cette enceinte ni dans la précédente aucune trace de maçonnerie.

Vous voyez en *b*, sur le plan du château d'Aulnay, un rempart dirigé vers l'ouest et bordant un chemin creux. Je suppose que là était une des entrées du château, et que ce rempart avait pour but de défendre l'accès de ce chemin, qui venait aboutir dans le fossé *a*, entre la cour *c* et la cour *d* (1).

(1) Tout près de ce chemin se trouvent plusieurs maisons; mais il paraît qu'il y en a eu bien davantage à une époque reculée. Là devait se trouver le centre de la bourgade d'Aulnay, qui, dans la suite, aura été transférée où nous la voyons aujourd'hui, et où l'établissement d'un marché aura causé un accroissement rapide de population.

Je serais aussi assez porté à admettre que l'on accédait au château par la chaussée qui servait à retenir les eaux de l'étang *mm*.

J'ai dit que le château d'Aulnay était défendu naturellement au nord et à l'est par deux vallées, mais que du côté de l'ouest et du nord il était dominé par les terres environnantes. C'est ce qui aura déterminé à établir de ces deux côtés un second fossé *hhh* qui, comme dans le château de Briquessart, formait une double ligne de défense.

CHATEAU DE FONTENAY-LE-MARMION. Si vous dirigez vos pas sur la route de Caen à Harcourt, et que votre promenade se prolonge jusqu'au village de Mai, faites-vous conduire à Fontenai-le-Marmion, qui n'en est éloigné que d'un quart de lieue. Là vous trouverez encore, au milieu d'une ferme, l'emplacement de la forteresse du sire de Fontenay, dont parle Wace. Vous pourrez reconnaître dans le jardin de la ferme l'éminence qui supportait le donjon. C'est une esplanade carrée d'environ 80 pieds sur 55 (voir le point A, fig. 5, pl. LXV), défendue par des fossés autrefois remplis d'eau *C. D.* Ce donjon se liait à une enceinte arrondie, dont le contour est encore

reconnaissable du côté de l'est. Les bâtimens qui remplacent de ce côté les constructions primitives sont en grande partie du XVIe. siècle ou de la fin du XVe. On voit, à l'intérieur, des portes et une cheminée très-remarquables par la finesse des sculptures qui les couvrent; mais quelques parties de ces bâtimens sont beaucoup plus anciennes. Vers le nord-est, vous verrez des fenêtres à plein cintre et une porte romane ornée de zigzags, par laquelle on pouvait entrer dans la place au moyen d'un pont jeté sur le fossé.

Il est fort douteux que ces portions d'architecture, appartenant au style roman, remontent au temps de la conquête, et je serais porté à les regarder comme postérieures; mais ce sont probablement des restes de l'ancien château, ruiné au XIIe. siècle par Geoffroy, comte d'Anjou. Ce puissant comte, irrité d'avoir inutilement assiégé la place de Falaise, dans laquelle commandait Marmion, vint à Fontenay, prendre d'assaut le château de ce capitaine. Voici comment Dumoulin raconte le fait d'armes du comte d'Anjou :

« Cependant l'Angevin, qui toujours avait « le cœur à Falaise et ne pouvait l'enlever ni « par force, ni par ruse (d'autant que Robert

« Marmion, seigneur de Fontenay, y com-
« mandait et la gardait soigneusement), tourne
« ses forces contre le château de Fontenay,
« que la nature du lieu *et l'artifice avaient*
« *rendu très-fort*, le bat avec ses machines,
« le force et le détruit entièrement (1). »

La force du château, vantée par l'historien, devait principalement consister dans les murs et les larges fossés pleins d'eau qui existaient en D et en C; car la cour B et le donjon A étaient peu élevés au-dessus des terres environnantes.

Le plan que je vous présente n'explique point s'il y avait des fossés en E vers le sud-ouest; mais cela est d'autant plus probable, que l'une des portes d'entrée devait se trouver à peu de distance de la pièce d'eau *m*.

LE CHATEAU DE COMBRAY se trouve tout près et à l'Est de l'église de cette commune, non loin d'un ancien chemin allant de Thury-Harcourt à l'importante place de La Pommeraye, dont je compte vous parler bientôt. Un château a été construit vers le XV[e]. siècle(1), sur l'emplacement de la forteresse du sire

(1) Dumoulin, Histoire de Normandie, p. 5.

de Combrai, de sorte que les restes de murailles, et les fossés qui existent encore, ne peuvent rien apprendre de certain sur la disposition du château primitif; toutefois, il y a lieu de croire que le nouveau château aura été élevé dans la même enceinte que le premier, et qu'on aura cherché à s'accommoder des dispositions déjà faites. Dans cette hypothèse, l'enceinte la plus forte autour de laquelle on remarque des fossés remplis d'eau, et dans laquelle était le château du XV^e. siècle, aurait été la cour du donjon. Elle était précédée d'une autre enceinte ou basse-cour, disposition commune à beaucoup de châteaux normands.

Celui de Combray devait au reste avoir peu d'importance; borné presque de tous côtés par des éminences, l'art n'avait presque rien fait pour remédier au désavantage de la position.

CHATEAU DU MOLAY (Calvados). Au haut

(1) Je n'ai vu de ce château que quelques ruines informes et des tas de pierres qui vont être vendues; mais la description que l'on m'a faite de l'édifice, me fait penser qu'il datait du XV^e. siècle, au plus du XIV^e. Les fossés existent encore, mais ils seront entièrement comblés dans un ou deux ans, on y a porté déjà beaucoup de terre.

du petit côteau qui domine la rive gauche du ruisseau du Molay, et sur le bord même de la route départementale de la mine de Littry à Isigny, se trouvent les vestiges du château du seigneur du Molay, cité par Wace (1). Cette place se composait de deux enceintes. La plus voisine de la vallée renfermait le donjon : elle était arrondie, entourée de murs épais dont on a retrouvé les fondemens (2), et l'on voit encore, du côté de l'ouest, des fossés assez profonds qui la séparaient de la cour basse.

Au nord et au sud, une dépression du terrain, en partie naturelle, en partie artificielle, rendaient difficile l'accès du château, que le ruisseau déjà cité garantissait du côté de l'est. C'était à l'ouest, par la cour basse, dont l'en-

(1) L'église paroissiale se trouve en dehors du château et occupe avec le cimetière, une partie des anciens fossés.

(2) D'après le témoignage des personnes qui ont travaillé à démolir une partie de ces débris, l'épaisseur des murs était de 8 à 10 pieds. Plusieurs objets en fer, sur la destination et la forme desquels on n'a pu donner que des renseignemens très-vagues, ont été découverts à cette occasion dans les fossés et dans la cour du donjon.

Je n'oserais affirmer que ces murailles fussent du XI^{e}. siècle, car le château a été occupé long-temps après ; mais les fossés et la disposition des cours appartiennent à l'établissement primitif et n'ont pu être beaucoup changés par les réparations postérieures.

trée se trouvait à peu près de niveau avec le sol du plateau voisin, qu'il était le plus facile d'entrer dans la place, et ce n'était pas sans intention qu'on avait disposé de ce côté une double ligne de fossés.

De l'esplanade du château du Molay, la vue s'étend sur la vallée et sur les campagnes voisines.

CHATEAU DE RUBERCY. L'emplacement du château de Rubercy est reconnaissable encore dans la vallée qui se trouve au sud de l'église, mais c'est un des moins intéressans et des plus petits que j'aie visités.

La motte, de forme ovale, n'a pas plus de 50 pieds de diamètre et ne s'élève que de 5 pieds environ, au-dessus de la prairie. Il est vrai qu'elle a été plusieurs fois rognée, mais il est facile de reconnaître qu'elle n'a jamais eu qu'une étendue très-peu considérable.

Au nord, la rivière baignait le pied de cette petite forteresse, et vers le sud, des fossés à peine reconnaissables aujourd'hui en complétaient la circonvallation; ainsi, le château tirait toute sa force des eaux dont le ruisseau voisin pouvait abondamment fournir les fossés.

De cet emplacement si bas et presque au niveau de la rivière, la vue ne peut embrasser

que la vallée et les éminences qui la bordent, on s'étonne que le sire de Rubercy n'ait pas de préférence placé sa demeure au haut du côteau, sur lequel s'élèvent l'église et une partie du village; on ne distingue plus de seconde enceinte près de la motte, il est cependant probable qu'une cour, existait au sud du donjon.

CHATEAU DU PLESSIS (Manche). Ce château se trouve sur une colline qui domine la route de Périers à Prétot, arrondissement de Coutances. La motte et les remparts sont dans un état de conservation tel qu'on peut facilement, par la pensée, reconstruire la place avec la tour centrale, ses palissades en bois et tout ce qui, d'après nos observations, devait constituer un château fort de cette époque.

M. de Gerville dit (1) que le château dont nous parlons appartenait à Grimoult, l'un des principaux chefs de la révolte suscitée contre Guillaume-le-Bâtard en 1046, et qui avait, comme nous le verrons, un autre château dans le Calvados. Il ne pense pas qu'on ait occupé celui du Plessis depuis la confiscation que

(1) Mémoires de la société des antiquaires de Normandie, t. 2, page 225.

Guillaume en fit à cette époque (1). En supposant qu'il ait été fortifié depuis, tout porte à croire que rien n'a été changé dans la disposition de la place, cette disposition est à peu près conforme à celle du château de Briquessart, appartenant, comme nous venons de le dire, à un contemporain de Grimoult. Voici, du reste, le plan de ce château du Plessis (V. la pl. LXX.) (2).

Au centre de la place est une belle motte ronde A, haute de 40 pieds, entourée d'un fossé, sur laquelle s'élevait une tour de la même forme, construite en pierre, dont il ne reste plus que quelques pans de maçonnerie. Une première enceinte B, puis une seconde DD, couvrent la place du côté de l'ouest. A l'est, une cour C, défendue par la coupe rapide du terrain, dominait la route de Périers.

Le ruisseau du Plessis baignait, au sud, le pied de la colline du château. L'entrée de la place était de ce côté : c'était, comme au château de Briquessart, un chemin creux et

(1) Recherches sur les anciens châteaux du département de la Manche.

(2) Nous devons dire que le plan que nous présentons a été dressé à vol d'oiseau et sans arpentage; de sorte qu'il n'indique pas rigoureusement les dimensions de chaque partie de la place. Il suffit bien, toutefois, pour montrer la disposition des retranchemens et l'ensemble de la forteresse.

dominé par le plateau E, conduisant directement au pied de la motte du donjon.

On remarque, à l'entrée de ce chemin, en F, une éminence en terre qui barrait le passage et forçait de faire un détour et de prêter le flanc pour entrer dans la place.

Je n'ai vu d'autres débris de maçonnerie que ceux de la tour du donjon, et il y a lieu de croire que les remparts en terre étaient simplement garnis de palissades.

CHATEAU DE COURTONNE-LA-VILLE (Calvados). Le château que j'ai exploré dans le bois de Courtonne-la-Ville, à deux lieues de Lisieux, présente une disposition à peu près semblable à celle que nous venons de remarquer dans celui du Plessis, et je regrette que l'épaisseur du bois m'ait empêché d'en lever le plan.

On y entrait, comme au Plessis, par un chemin creux, dominé des deux côtés par le terrain plus élevé de la place; la motte conique ou donjon s'élève à 30 pieds de hauteur. Elle est, comme ailleurs, entourée d'un fossé particulier, et le sommet en est concave ou en forme de cratère. Les habitans la connaissent sous le nom de *Motte-Robin*, et racontent qu'une vieille qui file sa quenouille

habite la cavité que l'on remarque au sommet de l'éminence conique. Je n'y ai rencontré aucuns vestiges de maçonnerie, et le donjon qui la surmontait devait être en bois (1).

CHATEAU D'ONDE-FONTAINE (Calvados). L'emplacement du petit château d'Onde-Fontaine se voit dans un bois sur un promontoire qui domine la route vicinale d'Aulnay au Mesnil-Ozouf, arrondissement de Vire. Il est extrêmement curieux, quoique moins grand et moins important que beaucoup d'autres (pl. LXV, fig. 4 (2).

La motte A est assez élevée et creuse à l'intérieur, de manière à figurer un cône tronqué renversé, ce qui, ici comme ailleurs, vient évidemment de ce que les terres du rempart avaient été élevées le plus haut possible pour couvrir et protéger la bâse des constructions en bois qui ont incomplètement dis-

(1) Aussitôt que le bois de Courtonne-la-Ville sera coupé, je ferai lever le plan de cet intéressant château. J'y ai remarqué, dans le chemin creux de l'entrée, divers ouvrages en terre qui servaient probablement, comme au Plessis, à empêcher l'accès en ligne directe, ou peut-être à soutenir des barrières.

(2) L'emplacement de cette petite forteresse offre le plus grand rapport avec ceux de plusieurs châteaux d'Ecosse dont les plans ont été figurés dans un ouvrage anglais que M. de La Saussaye m'a montré à la bibliothèque de Blois.

paru. Une enceinte étroite, en forme de croissant B B, résultait de l'établissement en E vers l'ouest d'un rempart garni de fossés. Ce rempart n'existe point au levant, parce que la vallée D offre une pente un peu plus rapide que celle que l'on trouve en E. Deux échancrures ou passages ont été pratiquées dans cette espèce de demi-lune (*m n*). Je suppose qu'elles servaient l'une pour descendre dans le vallon E, l'autre pour accéder à la route et au ruisseau qui baigne, au sud, le pied du monticule. Ces issues devaient d'ailleurs être munies de portes.

Du côté du nord surtout la place avait besoin de défense; car, de ce côté, le cap ou promontoire s'attache au plateau voisin. Aussi, voyons-nous en C une cour presque triangulaire défendue par un fossé.

Il paraît qu'un puits avait été pratiqué au centre de la motte. Jusqu'ici on n'a remarqué aucune trace de maçonnerie, et tout annonce que le bois presque seul était employé pour les bâtimens de la forteresse.

CHATEAU DES OLIVETS, à Grimbosq. Il existe dans une partie de la forêt de Cinglais, dépendant du territoire de Grimbosq, un plateau étroit, flanqué de deux vallons profonds, et qui se termine en pointe tout près

de la rivière d'Orne. On a profité de cette position facile à défendre pour y établir un château. La motte du donjon (A, fig. 2, pl. LXV) s'élève au milieu de l'enceinte, qu'elle divise en deux parties inégales ; et pour communiquer de la première cour B à la cour C, vers l'extrémité du cap, il ne reste qu'un étroit passage F entre la motte et la pente rapide du côteau.

Cette seconde enceinte C paraît avoir renfermé plusieurs logemens, dont la base était peut-être maçonnée. Un espace carré, très-bien applani, et dans lequel il ne croît point d'arbres (V. le point *g*), indique, je crois, la cour réservée au milieu de ces bâtimens. La motte centrale est ceinte d'un fossé large de 15 pieds et profond de six. Elle peut avoir 30 ou 40 pieds de diamètre au sommet, et l'on n'y voit point de fondations.

L'ensemble du château présente, comme vous le voyez, un ovale fort allongé, résultant de la configuration du cap, sur lequel il est assis.

J'ignore à quelle époque remonte l'origine de ce château, mais je le crois ancien ; il doit être au moins du XI^e^. siècle.

CHATEAU DE CURCY (Calvados). A l'est de

l'église de Curcy, on remarque une belle motte ovale, offrant à son sommet 120 pieds de longueur sur 75 de largeur, et dont la hauteur est à peu près de 25 pieds. Elle supportait un château construit en pierre, car on distingue encore un puits et quelques pans de maçonnerie à fleur de terre. Une vaste cour s'étendait à l'est de ce donjon elle : était vraisemblablement garnie de palissades. De la motte de Curcy, la vue s'étend jusques au-delà de la vallée de l'Orne, vers Grimbosq, Croisilles et Combrai.

La famille de Curcy était très-notable au XI. siècle. Le sire de Curcy reçut de grandes possessions dans le comté d'Oxford, en Angleterre, après la conquête; et le *Domesday Book*, tome I^{er}., folio 159, N°. XXXII, donne l'énumération de ces diverses concessions.

Dans l'état des fiefs normands, publié par Duchesne, il est aussi fait mention de la famille de Curcy (1).

Certains châteaux, qui peuvent être distingués des autres sous plusieurs rapports,

(1) Je ne serais pas surpris que les murs dont on voit encore quelques restes appartinssent au XII^e. siècle; mais tout porte à croire que la motte qui les supporte est plus ancienne et au moins du XI^e.

offrent une enceinte à peu près carrée à angles obtus, ou imparfaitement ronde, garnie de remparts fort élevés en terre. La motte, lorsqu'il y en a une dans ces châteaux, fait corps avec un des angles ou toute autre partie du *vallum*, mais souvent on n'y en trouve point. Ces châteaux, très-forts par la profondeur de leurs fossés, n'avaient, parfois qu'une enceinte fortifiée.

CHATEAU DU VIEUX-CONCHES. Je crois devoir rapporter à ce type de châteaux celui du Vieux-Conches, département de l'Eure, situé à une 1/2 lieue de la ville actuelle, au bord de la rivière qui sort de la forêt. Ce château appartenait à la famille de Touesny, et avait, d'après une histoire manuscrite de Conches, dont M. G. Vaugeois de Laigle a bien voulu me communiquer un extrait, été construit par Roger de Touesny dans la 1re. moitié du XIe. siècle. Ce Roger de Touesny s'était, ainsi que d'autres seigneurs normands, réuni aux Français que Henri Ier., roi de France, avait envoyés comme auxiliaires à Ferdinand, roi de Castille et de Léon, ce qui lui avait fait donner le surnom de *Conchois d'Espagne* (1).

(1) V. Dumoulin, hist. de Normandie, liv. VII, p. 127.

Il se révolta contre Guillaume et fut tué dans un combat qu'il engagea avec les fils de Onfroy de Veilles, comte de Pont-Audemer vers l'an 1039 (1).

Quelque temps avant sa mort, il avait, à ce qu'il paraît, transféré le siège de son comté dans l'emplacement où se trouve la ville actuelle de Conches. Mais ce fut son fils, Raoul Touesny, second comte de Conches, bien connu pour avoir été le porte-étendard de l'armée normande à Hasting, qui termina l'établissement commencé par son père, notamment les fortifications de la ville.

Le château du Vieux-Conches est donc de la 1re. moitié du XIe. siècle, et dut être abandonné vers 1040.

Cette forteresse, dont je n'ai pu lever le plan, présente une enceinte presque ronde d'environ 300 pieds de diamètre, entourée de fossés très-profonds et de remparts en terre considérables, qui s'élèvent assez haut au-

(1) Roger de Conches prétendait descendre de Mahoul, oncle de Rollon, et il élevait des prétentions au duché de Normandie.

Rogier de Thoëny desprisait Moult et avait en desdaing le duc Guilluame, parce qu'il estait bastart.

Chronique de Normandie de M. le marquis d'Avernes. Collect. de Bouquet, t. XI, p. 329. Le manuscrit de cette chronique appartient aujourd'hui à M. le baron de Vauquelin d'Ailly.

dessus du niveau du sol intérieur, afin de garantir les édifices qui s'y trouvaient sans doute adossés dans l'origine. Du côté opposé à la vallée, où les terres environnantes sont le plus élevées, on voit deux mottes accolées au rempart, à l'intérieur; l'une de ces éminences, un peu plus considérable que l'autre, supportait peut-être une tour en bois, d'où l'on pouvait plus facilement découvrir le pays.

On ne voit à l'intérieur de la place aucun débris de maçonnerie, et les constructions devaient être en bois au moins pour la plupart.

Les remparts ne présentent point d'ouverture, et l'on ne saurait dire par où était l'entrée de la place; je suppose cependant qu'elle se trouvait du côté de la vallée, où l'on voit encore un chemin au pied des remparts et une éminence en terre qui pouvait supporter l'extrémité d'un pont de bois.

L'ancienne église de St.-Ouen, dont on voit encore les fondemens, était au midi du château, sur un terrain fermé par un rempart en terre.

LE CHATEAU DE ST.-GERMAIN-DE-MONTGOMMERY, à 3/4 de lieue de Vimoutiers, consiste, comme celui du Vieux-Conches, dans une en-

ceinte carrée à angles obtus et presque arrondie, entourée de fossés profonds et garnie de remparts élevés. L'intérieur qui est labouré et planté de pommiers, n'offre rien de particulier; on voit seulement que les terres du *vallum* sont soutenues par des murs en pierre. Cette place doit être au moins aussi ancienne que celle de Conches; les Montgommery, auxquels elle appartenait, ont joué un grand rôle en Normandie. Alain III, duc de Bretagne, mourut, en 1035, à Vimoutiers, pendant qu'il faisait le siège du château de St.-Germain-de-Montgommery. Cet événement a donné à la forteresse une certaine célébrité.

Voilà, Messieurs, la description rapide de quelques châteaux normands de la classe de ceux qui n'offraient guères que des remparts en terre et en bois, et dans lesquels les murs de pierre étaient peu considérables; il me serait facile d'analyser successivement plus de cent autres forteresses de ce genre, dont les traces existent encore dans notre province et les contrées voisines, etc., etc.; mais une aussi longue énumération entraverait la marche de nos études. J'ai donc cru préférable de ranger dans un tableau quelques-unes des forteresses

de ce genre, que j'ai visitées, en indiquant en peu de mots leurs principaux caractères et leurs positions respectives. Pour l'objet que nous nous proposons, et qui est de réunir beaucoup de faits concordans afin d'en déduire des conséquences, les tableaux de ce genre offrent, je crois, de grands avantages; car l'esprit saisit d'autant plus facilement l'ensemble des faits, qu'ils sont mieux groupés et présentés dans un espace plus circonscrit.

La plupart des châteaux cités dans ce tableau remontent au XI^e. siècle ou au X^e.; des autorités respectables le prouvent; quelques autres sur l'origine desquels je n'ai point encore cherché de renseignemens, offrent tant d'analogie avec les premiers, que je n'ai pas hésité à les ranger dans la même classe.

Il est inutile de vous avertir que plusieurs de ces forteresses ont été habitées au XII^e. siècle et plus tard peut-être; je ne pense pas que cette habitation en ait altéré le type. J'ai d'ailleurs cité de préférence celles qui m'ont paru avoir subi le moins de changemens dans leurs formes primitives.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES. Communes.	Arrondissem[ts].	INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
BONNEBOSQ.	Pont-l'Evêque.	Motte et fossés dans le bois situé à l'est du bourg.	Le seigneur de Bonnebosq est cité par Robert Wace, comme ayant pris part à la bataille de Hasting en 1066. V. le roman de Rou vers 13,667, édition de M. Pluquet, tome second page 255. Jean de Bonnebosq partit pour la terre sainte avec Robert Courtcheuse en 1096.
VILLERS-SUR-MER.	*Idem.*	Motte au sommet du côteau occupé par le bois et les promenades de M. Paris, tout près et au sud-ouest du château actuel. Cette éminence conique, se trouvé presque à l'extrémité d'un petit promontoire d'où la vue s'étend sur des marais, sur l'embouchure de la Seine et sur la ville du Hâvre, assise au-delà du fleuve. Du côté des terres elle était défendue par un fossé légèrement arqué. La plus grande partie de la cour était entre la motte	—On a vu dans la seconde partie du cours (page 237.) que des tuiles romaines et des monnaies mérovingiennes ont été découvertes à Villers-sur-Mer; tout porte à penser que les Saxons y ont souvent débarqué et les ouvrages en terre que nous mentionnons, sont peut-être antérieurs au X[e]. siècle.

		et l'extrémité du cap, et se trouvait conséquemment défendue par deux pentes naturelles.	La famille de Villers était florissante au XI^e^. siècle : plusieurs seigneurs de ce nom accompagnaient le duc Robert à la croisade.
SAINT-WAST.	*Idem.*	M. Paris m'a appris qu'une motte à peu près semblable à la précédente, existe dans la commune de Saint-Wast, contiguë à celle de Villers ; elle est située à l'est de l'église, sur le bord d'une vallée.	—Un sire de Saint-Wast était à la conquête de l'Angleterre, mais comme il y a une autre commune de Saint-Wast dans l'arrondissement de Bayeux, j'ignore s'il tirait son origine de la commune de ce nom dont je viens de citer le château, et qui fait partie de l'arrondissement de Pont-l'Evêque.
PUTOT-EN-AUGE.	*Idem.*	—Motte dans le bois de Dozulé, à l'extrémité d'une éminence située à 1/2 lieue de l'église de Putot, vers le sud-est. Cette motte se trouve au bout d'une cour ovale défendue par une tranchée du côté des terres, et des trois autres côtés, par la pente naturelle du terrain absolument comme celle de Villers. De ce point la vue s'étend très-loin dans la vallée de la Dive.	
HOTTOT-EN-AUGE.	*em*	Motte conique ayant environ 30 pieds de hauteur, et 50 de diamètre au sommet, dans un herbage à peu de distance et à l'est de l'église. Elle est entourée d'un	On a trouvé dans les terres de la motte dont une partie a été enlevée, un très-grand nombre de squelettes, comme si

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem*ts.		
HOTIOT-EN-AUGE.	Pont-l'Evêque.	fossé et des mouvemens de terrain encore bien marqués, indiquent les limites de l'enceinte au centre de laquelle s'élevait le donjon. Le château de Hottot domine la vallée de la Dive, comme celui de Putot: il se trouve sur le bord d'un chemin allant au bourg de Beuvron.	elle eût d'abord servi de tombeau. L'église de Hottot offre quelques parties fort anciennes, dans lesquelles on remarque des chaînes de briques. (*V. ma statistique monumentale du Calvados.*) La tradition du village rapporte qu'à une époque reculée la mer s'avançait fort loin dans la vallée de la Dive, et que des vaisseaux abordaient à Hottot. La famille de Hottot florissait au XIe. siècle. Plusieurs seigneurs de ce nom partirent pour la croisade, avec Robert, fils de Guillaume-le-Conquérant; il y avait un seigneur de cette famille à la bataille d'Hasting.

ANGERVILLE.	Pont-l'Evêque.	**Motte dans la vallée au nord de la route de Caen à Pont-l'Evêque.**	**—La famille d'Angerville existait au XI^e. siècle, au temps de la conquête.**
BONNEVILLE-LA-LOUVET.	*Idem.*	**Motte et fossés à peu de distance de l'église, sur la rive gauche de la Calone.**	**—L'indication des seigneuries données en Angleterre après la conquête à la famille de Louvet, se trouve page 61 du *Domesday Boock*, tome 1^er.**
ANNEBAUT.	*Idem.*	Vestiges considérables d'un château, à une demi-lieue au sud de la route de Caen à Pont-l'Evêque, dans le bois.	—Un seigneur d'Annebaut était à la bataille de Hasting. Jean d'Annebaut partit pour la terre sainte avec Robert Courteheuse.
CANTELOU.	Lisieux.	Motte et remparts en terre dans le bois du Plessis à 1/4 de lieue de la route de Caen à Paris. La motte qui est parfaitement ronde, est à demi enclavée dans une enceinte d'un plus grand diamètre, en forme de demi-lune formant la cour du château ; les fossés de cette enceinte et ceux qui entourent la motte, ont vingt pieds de profondeur. Cette petite forteresse domine la plaine et surtout la vallée de Cantelou; elle peut avoir 180 à 200 pieds de longueur y comprise la motte, dont le diamètre est d'environ 80 pieds. Une autre forteresse à peu près sem-	—M. le curé de Marolles, qui a bien voulu m'indiquer ce château, a découvert près de là, dans la vallée, divers objets de l'époque gallo-romaine, et l'on peut supposer que les deux petites forteresses que nous mentionnons sont fort anciennes, comme celles de Villers, de Putot, et autres avec lesquelles elles offrent beaucoup de rapport. Il y avait à la conquête de l'Angleterre un seigneur du nom

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem^{ts}.*		
		blable se trouve à 1/4 de lieue de là.	de Cantelou,
LES MOUTIERS HUBERT.	Lisieux.	Emplacement de l'ancien château au sud-ouest de l'église, sur la rive droite de la Touque.	—Au XI^{e}. siècle, la seigneurie des Moutiers Hubert appartenait aux Paisnel, ainsi que le prouve le vers 13,633 du roman de Rou. *Des Mostiers-Hubert Paienals.* Le Paisnel cité dans ce vers était à la bataille d'Hasting.
BIENFAITE.	*Idem.*	Motte assez élevée, au sommet de laquelle est une esplanade de forme ovale irrégulière ayant 50 pieds sur 25. Elle est placée tout près et au sud de l'église à l'extrémité d'un cap flanqué de deux vallons. Au-dessous de cette motte on voit	—Il est question du château de Bienfaite dès la première moitié du XI^{e}. siècle. Un seigneur de Bienfaite assistait à la bataille d'Hasting.

		une place carrée qui paraît avoir été l'enceinte principale ou la cour du château, dont la motte était le point d'observation. Le château de Bienfaite domine la vallée d'Orbec; de la grande route de cette ville à Lisieux, on aperçoit la motte sur laquelle on a planté des sapins.	Jean de Bienfaite partit pour la terre sainte avec Robert Courteheuse, en 1096.
MONTGOMMERY.	*Idem.*	Motte en partie détruite et restes de fossés dans un herbage situé à l'ouest de l'église; il ne faut pas confondre cette motte avec le château que j'ai cité et qui se trouve à Saint-Germain de Montgommery à 1|2 lieue au sud de Montgommery.	—Ce château peu important appartenait à la puissante famille des Montgommery qui en possédait de bien plus considérables.
SAINT-JULIEN-LE-FAUCON.	*Idem.*	Motte et fossés tout près et à l'est du bourg, dans une île formée par la séparation de la rivière de Vie en deux courans.	—Il existait au XI[e]. siècle une famille de *Faulcon*, qui paraît avoir donné son nom à Saint-Julien dont j'indique le château, et à Aunou-le-Faulcon près d'Argentan.
SAINT MARTIN DE-FRESNAY.	*Idem.*	Motte arrondie et entourée de fossés au haut du côteau qui domine le parc de M. d'Amfreville. On voit encore au fond de la vallée et au nord-ouest de l'église, quelques traces d'une forteresse bien moins considérable que la précédente.	—Une famille de Fresnay était connue au XI[e]. siècle en Normandie; j'ignore si elle a donné son nom à la commune de Fresnay; car il y a beaucoup de localités portant ce nom.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem^ts.*		
VIEUX-PONT-EN-AUGE.	Lisieux.	Grande éminence arrondie et fossés dans le bois situé au nord-est de l'église. Cette belle motte domine la vallée voisine.	—Le seigneur de Vieux-Pont était à la conquête de l'Angleterre, on le trouve cité dans le roman de Rou, vers 13,480, tome second, p. 230. L'église de Vieux-Pont est très-ancienne et l'une des plus intéressantes de la France occidentale. On y remarque des chaînes de briques comme dans les constructions romaines, et elle offre plus d'un rapport avec celles de Savenières (Maine et Loire) dont j'ai présenté une figure (V. la pl. XLVII de l'atlas du cours.)
MONTPINÇON.	*Idem.*	Vestiges de l'ancien château à l'ouest de l'église près du hameau de la Roque.	—Le château de Montpinçon existait dans le XI^e. siècle.

ESCOTS.	*Idem.*	Motte arrondie et entourée de fossés, tout près et au nord-est de l'église, sur la rive gauche de l'Oudon.	En 1102, Hugues de Montpinçon s'opposa avec Robert de Grentemesnil et Robert de Courcy ses voisins, aux pillages de la garnison du château de Vignats appartenant aux Bellesme; (Orderic Vital, livre IX, Dumoulin, livre VIII.) Hugues de Montpinçon avait épousé Mathilde, fille de Robert de Grentemesnil (Orderic Vital, livre VIII, tome III^e., page 317 de la traduction). —D'après les recherches de M. Le Grand, ce château a appartenu aux Montgommery, aux Panthou, et en dernier lieu, à la famille de Moges.
NORREI.	Falaise.	Château des anciens sires de Grentemesnils, à 1/2 de lieue à l'est de l'église, au lieu appelé *la Baronnie*, reconnu par M. le comte de Beaurepaire et décrit par M. Galeron. (*Statistique de l'arrondissement de Falaise, tome II^e. page* 358). On distingue bien les anciens fossés de ce château, qui se composait d'une motte assez considérable, sur laquelle est aujourd'hui une maison neuve, et de deux autres enceintes assez vastes.	—Les sires de Grentemesnil étaient puissans et illustres dans le XI^e. siècle (voir Orderic Vital, hist. de Normandie). Robert de Grentemesnil qui avait pris parti pour Toeny de Conches, en 1039, périt avec lui dans le combat qu'il soutint contre les fils du comte de Pont-Audemer (Dumoulin, liv. VII, page 127), et fut entrerré à

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES. *Communes.*	*Arrondissem^ts^.*	INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
NORREI.	Falaise.		Norrei. Son fils Hugues était à la bataille d'Hasting, il y fut emporté par son cheval, vers les rangs de l'ennemi et courut un grand danger (Rob. Wace, roman de Rou, vers 13,570 et suivans). Il obtint de Guillaume un grand nombre de seigneuries dans les comtés d'*Herford*, de *Glocester*, de *Northempton*, de *Leicester*, de *Warwic*, *etc.* — Voir le *Domesday-Book*, tome Ier, *Fol.* 138 *b.* 224 *b.* 232, 242, 291 *b.*, et tome second *fol.* 169.
VIGNATS.	*Idem.*	Emplacement du château sur la rive gauche de la Filaine, défendu au midi par l'escarpement naturel du vallon, protégé du côté de la plaine, par des fossés	—Vignats appartenait à la puissante famille des Montgommery - Bellesme, dès la première moitié du XIe. siècle.

		larges et profonds. La grande enceinte était ovale, pouvait comprendre environ un hectare de terrain ; d'après M. Galeron, on y voyait des constructions en pierre, de différens âges, qui ont été enlevées. Il existe dans un bois, de l'autre coté du vallon, des fossés en forme de demi-cercle, qui paraissent avoir été destinés à en défendre l'accès de ce côté (voir la statistique de Falaise, tome II, page 311). j'ai remarqué dans plusieurs localités, des fortifications ainsi placées en regard des châteaux établis sur le bord des vallées, et sans doute, elles avaient pour but d'empêcher de franchir ces larges fossés naturels. Dans certaines localités, les habitans sont persuadés que ces espèces de forts communiquaient avec le château voisin, par des issues souterraines, mais cela n'est pas croyable au moins pour beaucoup de forteresses.	Il fut assiégé par Robert Courteheuse en 1102, confisqué plus tard par Henri Ier., sur Robert Tallevast, puis remis à son fils par ce prince (Orderic Vital. livre IX.) Je mentionne ce château dans ce catalogue, parce que les constructions en pierre ont été enlevées, et qu'il ne reste que l'emplacement primitif, avec les mouvemens de terrain qui ont dû exister dès l'origine.
GOUVIX.	*Idem.*	Emplacement de château sur la rive droite de la Laise, reconnu par M. Galeron.	– Le sire de Gouvix assistait à la bataille d'Hasting. Voir roman de Rou, vers 13,653, tome IIe., page 251.
SASSY.	*Idem.*	Emplacement d'un château entouré de fossés creusés dans le grès, intermédiaire à l'extrémité d'une lande située à l'ouest et au sud-ouest de l'église.	--Nous trouvons le vers suivant dans le roman de Rou, qui suffit pour établir que le seigneur de Sassy était à la

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem*ts.		
VILLERS-CANIVET.	Falaise.	**Motte s'élevant à une hauteur de 20 pieds, au milieu d'une enceinte dont le diamètre peut être 100 pieds.** Cette petite forteresse est encore appelée *la Motte*, et se trouve au milieu du bois de Villers-Canivet. Elle a été signalée pour la première fois par M. Galeron.	conquête. *E Cil d'Oillie è de Sacie.* Roman de Rou, vers 13,659. —Nous avons déjà dit, page III, que la famille de Villers était notable au XIe. siècle, et qu'il y avait un seigneur de ce nom à la conquête; mais nous ignorons à laquelle des communes de Villers, appartenait le plus spécialement cette famille: on peut conjecturer qu'elle a donné son nom à plusieurs localités, car toutes celles qui portent ce nom dans le Calvados, renferment des emplacemens de châteaux évidemment anciens.

USSY.	*Idem.*	Mottes et enceintes retranchées découvertes par M. Galeron, l'une dans le bois d'Ussy, l'autre dans celui du Pôt, même commune (voir la statistique de l'arrondissement de Falaise, tome IIe., page 152.	—M. Galeron suppose que le seigneur mentionné sous le nom de Husie, sur les listes des guerriers qui ont pris part à la conquête de l'Angleterre, était le seigneur de la commune d'Ussy (*voir la statistique de l'arrondissement de Falaise*, page 149, tome IIe.)
SAINT-JEAN-LE-BLANC.	Vire.	Motte et enceinte en terre à 1/2 lieue au sud de l'église, sur la rive gauche de la rivière qui, venant de Danvou, entoure une grande partie de la commune de Saint-Jean, et non loin du ruisseau qui sépare cette dernière commune de celle de Lénault : la forme de la forteresse est un ovale allongé.	—Il y avait à la bataille d'Hasting un seigneur de Saint-Jean (v. roman de Rou, vers 13,643); mais il y a tant de communes de ce nom en Normandie, que l'on ne peut dire si c'était le seigneur de Saint-Jean-le-blanc.
MONCHAUVET ET FERRIÈRES.	*Idem.*	Forteresse dans le bois du parc-Huet, à l'extrémité nord-est de Montchauvet. La commune de Montchauvet est fort étendue et le bois du parc-Huet qui est à une lieue de l'église, se trouve très-près de celle de la Ferrière, ce qui m'a fait penser que ce château était peut-être celui des seigneurs de cette dernière commune, dont l'un des membres aurait bien dû donner son nom au bois du parc-Huet. Quoi qu'il en soit, la forteresse que je	—Il parait que les Magneville étaient seigneurs de Montchauvet à une certaine époque. Vers la fin du XIIe. siècle, Roger de Magneville, donne par une charte sans date, au prieuré du Plessis-Grimoult, l'église de Montchauvet et la dîme de cette paroisse. Plusieurs des seigneurs du nom de Ferrières figurent dans

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem*ts.		
MONT CHAUVET.	Vire.	signale est séparée en deux parties, par un ravin étroit de 30 mètres d'ouverture, et se compose de deux enceintes arrondies garnies de remparts en terre, dont l'une contenait vraisemblablement le donjon. Le diamètre de la plus considérable de ces deux enceintes est d'environ 170 pieds, celui de la seconde de 100 pieds seulement. Au sud, les deux enceintes sont défendues par une vallée assez profonde.	des chartes de donations souscrites en faveur du prieuré du Plessis Grimoult ; mais était-ce des seigneurs de la Ferrière-Duval située près du parc Huet ? Je n'oserais l'affirmer. M. Le Normand de Vire m'annonce qu'il existe aussi un château dans le bois de la Ferrière-Hareng, autre commune du Calvados, qui tire son surnom des *Hareng*, famille très-connue sous les ducs de Normandie, rois d'Angleterre.
VILLERS-BOCAGE.	Caen.	Motte ronde entourée de fossés, dans la campagne située à l'est du château actuel. Cette éminence aujourd'hui couverte de bois, était à l'un des angles d'une place à peu près carrée ; la	—Nous avons déjà vu deux communes du nom de Villers renfermant des châteaux. Nous pensons que la motte qui reste de celui de Villers-Bocage est

		trace des anciens fosses est encore indiquée par une dépression du sol, au milieu des terres labourées.	d'une origine assez reculée.
EVRECY.	*Idem.*	Eminence en terre d'un assez grand diamètre, tout près et un peu à l'ouest de l'église et au sud du bourg, sur le penchant du côteau qui borde la rive gauche de la petite rivière de Guyne. Cette esplanade oblongue est arrondie du côté de l'est et à angles obtus vers l'ouest ; on y a trouvé des fondations de murailles. Les fossés de la première enceinte, si elle existait, ont été nivelés par les propriétaires voisins. Les traces n'en sont plus apparentes.	—J'ai trouvé des tuiles et des poteries romaines à quelque distance de ce château, sur le plateau qui domine le bourg (*v. 2e. partie du cours page* 236.) Au XIe. siècle, les evêques de Bayeux possédaient le château d'Evrecy ; une abbaye y avait existé dans les VIIe. et VIIIe siècles.
AMAYÉ SUR-ORNE.	*Idem.*	Enceinte arrondie, garnie de fossés et de remparts en terre, tout près et à l'ouest de l'église, dont elle n'est séparée que par un chemin.	—Le bac du Coudray, sur l'Orne où un pont existait sous la domination romaine (v. la 2e. partie du cours, page 137), n'est pas éloigné de cet emplacement de château qui se trouve ainsi près d'une route ou passage anciennement fréquenté.
AUDRIEU.	*Idem.*	Motte conique dans le parc du château actuel, appartenant à M. le général de Séran.	

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem*ts		
VER.	Bayeux.	Motte dont il ne reste plus que quelques vestiges, dans le village, sur le bord du ruisseau de Provence et tout près de la route allant de Crépon à l'église de Ver. On a trouvé dans un champ placé à l'ouest de cette éminence, des constructions qui appartenaient probablement aux bâtimens placés dans la cour du château ; on ne voit aucunes traces aujourd'hui des fossés qui devaient entourer cette cour.	—Albéric de Ver était à la conquête de l'Angleterre en 1066. Les concessions faites après la conquête à ce seigneur Normand, sont mentionnées dans le *Domesday-Book*, tome IIe, fol. 76 *b. XXXV*, ces biens étaient situés dans le comté d'Essex.
SURAIN.	*Idem.*	Motte appelée la Haulle à peu de distance et à l'est de l'église, une esplanade assez vaste au milieu de laquelle se trouve aujourd'hui le presbytère, devait former la cour ou première enceinte de cette forteresse, elle est de tous côtés entourée par des chemins qui indiquent encore assez bien l'étendue de la place.	—Je n'ai rien découvert encore sur l'origine de ce château que je crois cependant ancien. L'église de Surain qui est fort curieuse par l'inscription que l'on voit sur l'archivolte d'une porte bouchée au sud, fut donnée à l'abbaye de Cerisy par Auvrai-le-Géant, dans la Ire. moitié du XIe. siècle.

CAHAGNES.	*Idem.*	On m'annonce qu'il existe une motte de château dans la commune de Cahagnes. Je n'ai pas encore pu la visiter.	—Le sire de Cahagnes était à la bataille d'Hasting. V. roman de Rou, vers 13,664. On trouve dans le *Domesday-book*, tome I, page 225 b. XXXIII, l'indication des concessions que ce seigneur normand obtint après la conquête de l'Angleterre, dans le comté de Northampton et même volume page 201 XXXIII l'indication de ses possessions situées dans les autres contrées du même royaume.
GRENNEVILLE.	Valognes.	Motte considérable et enceinte d'un château, au haut du côteau qui domine le rivage et la baye de La Hougue, entre Quettehou et Lestre, à trois lieues à l'est de Valognes.	—En 1826, j'ai eu l'avantage de visiter ce château avec M. de Gerville, dont les recherches sur la famille de Grenneville sont consignées dans le 1er. volume de la société des Antiquaires de Normandie, pag 324 et suivantes.
REMILLY.	Saint-Lo.	Motte assez considérable et circonvallation dans un herbage au sud-est de l'église.	—M. de Gerville regarde cet emplacement de château comme ancien et l'a décrit dans le deuxième volume de la société des Antiquaires de Normandie, page 239.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem*[ts].		
BOHON.	Saint-Lo.	Motte bien conservée, à Saint-André-de-Bohon, sur le bord du marais, citée par M. de Gerville dans le cinquième volume des mémoires de la société des Antiquaires de Normandie, page 308.	Il y avait à la conquête de l'Angleterre un sieur de Roumilly (voir Dumoulin, page 186), mais j'ignore si cette famille avait quelque rapport avec la commune de Remilly du Cotentin. —Robert Wace cite Onfroy de Bohon parmi les guerriers qui figuraient à la bataille d'Hasting. Voir roman de Rou, vers 13,583, édition de M. Pluquet, tome second, page 240.
MARIGNY.	*Idem.*	Motte considérable entourée de fossés, au sud du bourg, dans la prairie bordant à l'ouest la chaussée qui se dirige vers la route de Saint-Lo à Coutances. Ce château était placé à un niveau plus bas que le bourg, et des sources sortant des prairies	

		voisines devaient fournir d'eau les fossés.	
TROISGOTS.	*Idem.*	Emplacement de château au bord de la Vire, sur les limites de cette commune et de celle de Fervaches, décrit par M. Gerville, dans le cinquième volume de la société des Antiquaires de Normandie, page 215.	—Le seigneur de Troisgots est cité dans le roman de Rou, vers 13,669, comme étant à la bataille d'Hasting. On peut voir sur cette famille les recherches de M. de Gerville, dans le Ve, volume de la société des Antiquaires de Normandie.
GUILBERVILLE.	*Idem.*	Motte arrondie tout près et au sud de l'église, ayant environ 140 pieds de diamètre et des fossés de 40 pieds d'ouverture. A deux cents pas et à l'est de cette motte, on en voit une autre entourée de larges fossés comme la première, mais dont le diamètre est seulement de 85 pieds à peu près. Ces deux mottes sont l'une et l'autre sur le bord d'une vallée peu profonde, dirigée de l'est à l'ouest, dans laquelle coule un petit ruisseau. Elles ont probablement été réunies par quelques clôtures, et se trouvaient peut-être aux angles d'une cour carrée. Je n'ai pu cependant retrouver de traces apparentes des fossés qui ont dû fermer la cour, si	Je n'ai pu faire encore de recherches historiques sur ce château dont j'ai dressé un plan en 1828.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem*ts.		
		ma supposition a quelque fondement. On ne voit aucuns restes de murs sur ces deux mottes.	
LA HAYE PAISNEL.	Avranches.	Vestiges très-bien marqués d'un château nommé le *château Ganne*, à un demi-quart de lieue du bourg, au nord-est, entre le chemin venant de Cérences, et le ruisseau qui se jette dans le Thar, au-dessous de la Haye-Paisnel (voir le n°. 127 de la carte de Cassini). Le vallon qui bordait le château du côté de l'est, avait été transformé en étang, au moyen d'un barrage considérable en terre, qui arrêtait les eaux et servait en même temps de chaussée pour accéder à la forteresse, comme à Aulnai, à Saint-Sever, et dans quelques châteaux précédemment cités. La motte ou enceinte centrale était très-peu élevée au-dessus du vallon, d'un côté,	Nous avons déjà dit que la famille de Paisnel était puissante au XIe. siècle. M. de Gerville a donné quelques détails historiques sur le château *Ganne*, dans le 4e. volume de la société des Antiquaires de Normandie, page 75. Ce château intéressant offre cependant des dimensions peu considérables, si on le compare à quelques-uns de ceux que nous avons précédemment cités.

		les eaux de l'étang en baignaient la base ; les fossés qui l'entouraient des autres côtés etaient remplis d'eau. Elle est ronde et renferme encore quelques murailles d'un âge peu certain. Une seconde enceinte garnie de fossés, décrit 3/4 de cercle autour de la motte, du côté des terres; il s'appuye comme elle sur l'étang du côté de l'est. Sachant qu'on se propose de niveler l'emplacement de ce château, j'en ai pris un plan visuel assez exact.	
LA LANDE PATRY.	Domfront.	Vestiges d'un château à motte, sur la propriété de M. Schenetz, membre du conseil général de l'Orne.	—Le seigneur de la Lande-Patry était à la bataille d'Hasting. V. roman de Rou, vers 13,715, édition de M. Pluquet, tome deuxième, page 261.
SAINTE-HONORINE-LA GUILLAUME.	Argentan.	Motte considérable entourée de fossés et de forme ronde située tout près de l'église dans le vallon ; quelques fondations de murailles existent sur cette éminence.	—Je ne possède aucuns renseignemens sur l'origine de cette forteresse que l'on croit du XIe., mais qui paraît avoir continué d'être habitée longtemps après cette époque.—D'après les renseignemens recueillis par M. Galeron, elle a dû servir encore dans les guerres du XVIe. siècle.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem^ts.*		
POINTEL.	Argentan.	Motte et vestiges d'un château sur la rive gauche de la rivière de Rouvre, à 1/4 de lieue à l'est de l'église, et à 1/2 lieue du bourg de Briouze.	—Le château de Pointel existait dans la première moitié du XI^e. siècle; le duc Guillaume allant de Domfront à Alençon, pendant qu'il faisait le siége de ces deux villes en 1,048, passa par Pointel, ainsi que nous l'apprend le poète Wace dans les vers suivans: *Vers Alençon son dreit chemin* *Parcort Pontel e saint Sanson* *de saint Sanson à Alençon.* Rom. de Rou, vers 9,436-7-8. Ainsi la route de Domfront à Alençon passait par Pointel; ce n'était pas cependant la ligne directe, comme le dit Wace,

ASNEBEC.	*Idem.*	Deux éminences arrondies et remparts en terre ayant fait partie de l'ancien château, dans une prairie peu élevée, entre deux petits ruisseaux qui vont se jeter près de là, dans la rivière de Rouvre. L'ancien bourg d'Asnebec est situé tout près et à l'est de cette forteresse ; l'église de la commune se trouve plus loin vers l'est.	mais probablement le chemin habituellement suivi.—Le seigneur de Pointel était à la conquête de l'Angleterre ; les possessions qu'il obtint dans ce pays sont mentionnées dans le *Domesday-Book*, tome II, page 96. Le seigneur d'Asnebec assistait à la bataille d'Hasting, v. roman de Rou, vers 13,749, tome II, page 264. Asnebec était baronnie et doyenné. Les chemins qui accèdent au bourg situé près du château, sont encore plus larges que les autres. L'un d'eux porte à plus de trois lieues de distance le nom de *chemin d'Asnebec*. Asnebec avait haute justice. M. Libourt, maire de la commune, a vu beaucoup de titres qui parlent de la mesure d'Asnebec. On montre encore le lieu où se tenaient les foires ; elles ont été transférées à Rasnes, où les d'Argouges, se-

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem^ts.*		
LA FRESNAYE-AU-SAUVAGE.	Argentan.	Motte sur le bord d'un vallon près et au sud de l'église.	gneurs d'Asnebec, à cette époque, avaient un établissement important et un château considérable. —On rapporte que les habitans venaient rendre aveu au seigneur de la paroisse, sur la motte. Cet usage existait dans beaucoup d'autres lieux ; la motte des anciens châteaux ayant représenté la tour ou le centre du fief, long-temps après qu'ils ont été abandonnés.
MONTGAROULT.	*Idem.*	Butte et vestiges d'une forteresse appelée le Châtellier.—M. Petit, maire de Sérans, auquel je dois cette indication, annonce que cette forteresse est à présent peu apparente.	—Il est probable que ce château remonte au XI^e. siècle. Des donations ont été faites à cette époque, à l'abbaye de Gouffern, par les seigneurs de Montgaroult.

BAILLEUL.	*Idem.*	Motte entourée de fossés, précédée d'une cour ou enceinte dans laquelle se trouve l'église de la paroisse.	La famille de Bailleul est historique, et son château doit dater du XI[e]. siècle. Ce nom figure sur la liste des seigneurs qui allèrent à la conquête de l'Angleterre en 1066. (V. Dumoulin, page 186.)
SAINTE-EUGÉNIE.	*Idem.*	Château fort remarquable dans la forêt de Gouffern, sur le penchant du côteau formé de sable vert (craie inférieure) qui domine la plaine s'étendant depuis Sainte-Eugénie et Fougy jusqu'à la Dive; ce château se compose de deux enceintes défendues par des fossés et des remparts considérables. L'une qui occupe la partie la plus élevée du côteau, est ovale garnie de remparts dont la hauteur peut être de 25 pieds; c'était l'esplanade du donjon, la motte de la forteresse : elle est précédée d'une cour assez spacieuse ou seconde enceinte en forme de carré long, qui s'étend dans le sens de la pente du côteau. L'entrée devait être à l'extrémité de cette cour, qu'il fallait conséquemment traverser dans toute sa longueur pour arriver au donjon.	Je n'ai pu encore rechercher l'origine de cette forteresse que quelques personnes ont regardée, à tort, je crois, comme un ouvrage de l'époque romaine.—Tout me porte à croire qu'elle est du moyen âge. Quoique situé sur Sainte-Eugénie, ce château se trouve aussi très-près de Fougy (à 1/4 de lieue). N'aurait-il point appartenu à la famille qui a porté ce nom? C'est une question que j'adresse et sur laquelle je n'ai nullement médité.
EXMES.	*Idem.*	Forteresse très-intéressante et pleine	La ville d'Exmes existait

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES. Communes.	Arrondissem[ts].	INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
		de souvenirs historiques, au sommet d'une éminence fort élevée de craie (sable vert et craie verte), d'où la vue s'étend de plusieurs côtés à des distances considérables. L'ensemble de la place offre, autant qu'il m'en souvient, la forme d'un triangle irrégulier; l'un des angles de ce triangle, isolé au moyen d'un fossé creusé dans la roche et qui se trouve au nord, formait le château proprement dit; le reste du plateau ou grande esplanade de la forteresse renferme la ville. Des remparts en terre s'élevaient à une hauteur considérable dans quelques parties de l'enceinte, et surtout vers les angles. Je ne fais que citer ici cette forteresse vraiment historique, attendu que sur ma proposition, la société des Antiquaires de Normandie doit en publier un plan et une description dans un de ses prochains volumes.	sous la domination romaine (Voir la deuxième partie du Cours, page 134). Elle paraît seulement avoir été située dans l'origine un peu plus au sud vers le lieu d t *les fosses Martel*. L'emplacement de la ville actuelle doit au reste avoir été choisi très-anciennement et peut être immédiatement après les ravages des barbares. L'éminence assez escarpée et fort haute qu'elle occupe, servit alors de lieu de refuge. Exmes conserva son importance au moyen âge, ce fut le chef-lieu d'un comté, dont le territoire *Pagus Oximensis* s'étendait fort loin au nord. Il y a lieu de croire que les

			fortifications actuelles sont en partie antérieures au XIIe. siècle.
COURMESNILS.	*Idem.*	Vestiges d'une motte à peu de distance de l'église (renseignement communiqué par M. le maire de la commune.)	Un sire de Courmesnils était à la croisade avec Robert Courteheuse.
ROIVILLE.	*Idem.*	Motte entourée de fossés, dont le diamètre peut être de 150 pieds, située au sud-ouest de l'église.	—Le seigneur de Roiville était à la conquête de l'Angleterre (*V. Dumoulin, p.* 188.)
NEUVILLE.	*Idem.*	Motte assez remarquable dans l'herbage désigné sous ce nom (*l'herbage de la Motte*), au nord de l'église, et au centre de la vallée, près de la jonction du ruisseau de Chaumont avec la Touque. — A 100 pas de cette éminence vers l'est, se trouvent des restes de retranchemens ; des maisons fortifiées, mais d'une époque postérieure, existaient dans la même commune, à 500 pas environ de cette motte, sur la rive gauche de la Touque, au lieu dit le *Bas Manoir ;* elles étaient entourées de fossés. Une autre maison fortifiée appelée le Haut Manoir se trouvait à 1/4 de lieue du Bas Manoir.	—Une famille de ce nom est citée par Dumoulin, parmi celles qui étaient notables sous les ducs de Normandie, rois d'Angleterre. M. Colin, adjoint de la commune de Neuville, m'annonce qu'on a découvert beaucoup d'ossemens humains, des épées et des débris d'autres armes, le long d'un champ nommé le *Champ de la chaise.* Parmi ces débris, se trouvaient des espèces de colliers dont les grosses perles étaient en verre, et qui, d'après la description qu'on m'en fait, de-

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem*ts.		
			vraient être gallo-romains. Une grande quantité d'ossemens a aussi été découverte dans la pièce uommée *le Jardin de la Croix*; enfin, l'on trouve des amas de laitier sur trois points différens de la commune.
SURVIE.	Argentan.	Motte assez élevée et entourée de fossés, tout près de l'église. On rendait autrefois les aveux au seigneur de la paroisse, sur cette éminence.	Robert de Survie était à la croisade avec Robert Courteheuse. On trouve un Pierre de Survie mentionné parmi ceux qui portaient bannière sous Philippe-Auguste.
NEAULPHE.	*Idem.*	Vestiges d'une forteresse entourée d'un triple fossé, dans un herbage appelé l'*Herbage du bois*, à l'ouest de l'église.	Un sire de Neauffe partit pour la croisade avec Robert Courteheuse; dans l'état des fiefs normands publié par Duchesne, il est fait mention de

			cinq fiefs dépendant de Neauffe.
LE MERLERAULT.	*Idem.*	Emplacement d'un ancien château situé à 1/2 lieue du bourg actuel', à Saint-Nicolas, sur la route d'Echauffour à Séez par Le Merlerault.	Il y avait autrefois à Saint-Nicolas une bourgade qui fut ruinée, dit-on, en 1346 ou 47 par le comte Geoffroy d'Harcourt, général des armées d'Edouard III, roi d'Angleterre.
SAINT-NICOLAS-DES-LAITIERS.	*Idem.*	Motte entourée de fossés, sur laquelle on voit encore un puits, dans la bruyère dite *de Grignon.*	
SAINT-WANDRILLE	*Idem.*	Eminence entourée de fossés sur laquelle a dû exister un château suivant la tradition.	Je ne sais si cette motte que m'a indiquée le maire de la commune remonte aussi loin que les autres. On y a trouvé, des pièces de monnaie sur l'âge desquelles je ne possède aucuns renseignemens.
LA COCHÈRE.	*Idem.*	Eminence entourée de fossés, sur laquelle se trouve encore un puits.	
GLOS.	Argentan.	Emplacement de château à l'est du bourg sur une éminence arrondie. On y voyait des murs considérables, détruits récemment, dont M. Beuzelin, pharmacien à Glos, a bien voulu me donner une très-bonne description.	Le bourg de Glos est bâti comme celui du Sap et quelques autres sur une immense quantité de laitier de fer, et tout porte à croire que très-anciennement on s'y est oc-

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem*ts.		
		Il serait difficile de préciser l'âge de ces constructions en pierre, mais l'emplacement du château doit remonter au XIe. siècle.	cupé de la fabrication de ce métal. C'est de là, sans aucun doute, qu'il a pris le surnom de *la Ferrière*. Le sire de Glos était à la bataille d'Hasting. Roman de Rou, vers 13,068.
LA FERRIÈRE.	Bernay.	Château fortifié en 1035 par Gachelin de Ferrières, sur les bords de la Carantonne, près le buisson de Cornilaffre (Dumoulin, p. 125), et dont on voit encore l'emplacement entouré d'énormes fossés.	Les sires de la Ferrière étaient au nombre des barons les plus puissans de Normandie. Celui qui était à la conquête obtint des possessions considérables en Angleterre; elles étaient situées dans 13 comtés différens et sont mentionnées dans le *Domesday-Book*, tome Ier, fol. 60, 72, 151, 157, 169, 185, 225, 233, 242, 248, 274, 291, 353.

Ce tableau, qui mentionne plus de 60 châteaux, selon toute apparence antérieurs au XII^e siècle, situés dans un rayon de 20 lieues, ne comprend cependant qu'une partie de ceux qui existaient dans cette région au XI^e siècle; j'en ai laissé de côté un assez grand nombre, et déjà les habitations fortifiées étaient très nombreuses en Normandie. A cette époque, notamment durant les premières années du règne de Guillaume, les seigneurs normands élevaient à l'envi des forteresses, ainsi que nous l'apprennent Orderic Vital, Guillaume de Jumièges, et Robert Wace dans les vers suivans :

Li barunz s'entre guerreiérent
. . . .
Chescun d'els selunc sa rechesce
Feseit chastels è fortelesce.

Roman de Rou, *V.* 8, 437 *et suivans.*

Parmi les châteaux mentionnés dans le tableau, les uns offrent une motte distincte au centre ou à l'une des extrémités de la cour, comme ceux de Briquessart et des Olivets; les autres présentent seulement une cour entourée de remparts en terre, autour de laquelle étaient disposés les bâtimens comme à Montgommery.

On trouve en Anjou, en Touraine, en Poitou, en Saintonge, en Bretagne, etc., un grand nombre d'emplacemens de châteaux qui peuvent se rapporter à ces deux types.

Un auteur du IX[e] siècle, Ermold-le-Noir, nous atteste aussi que de son temps les forteresses les plus importantes en Bretagne n'étaient guère entourées que de palissades et de fossés. Dans le récit qu'il fait d'une expédition entreprise contre les Bretons, par Louis-le-Débonnaire, on voit que Marman, leur Roi, habitait dans un lieu écarté, entre une rivière et un bois épais, et que sa maison était défendue en dehors par des *hayes*, des *fossés* et des eaux (1).

Le même système avait été adopté par toute la France et dans les pays voisins.

King, et d'autres auteurs anglais, citent différens châteaux de ce genre assis sur des éminences ou dans certaines positions moins

(1) Est locus *hinc sylvis, hinc flumine cinctus amœno*
Sæpibus et sulcis, atque palude situs.
Intus opima domus, hinc inde recurserat armis,
Forte repletus erat milite seu vario.
Hæc loca præcipuè semper Marmanus amabat;
Illi certa quies, et locus aptus erat.
Ermoldi nigelli carmina de rebus gestis Ludovici Pii, Lib. III.
(Vers 93-98; apud Bouquet, t. VI, page 40.)

élevées, où des fossés pouvaient être remplis d'eau.

Le fameux Macbeth, roi d'Ecosse, dans la première moitié du XI^e siècle (vers l'an 1040), demeurait sur le haut de la butte de Dunsimane, au sud de Strathmore, et à peu de distance de Birman. Sa tour était au milieu d'une enceinte de forme ovale, ayant seulement 162 pieds sur 90, et garnie de remparts en terre (1).

On entrait dans la place par une ouverture pratiquée au sommet de l'éminence, sur le bord d'une pente abrupte, et à laquelle venait aboutir une route taillée dans la roche. Les constructions élevées dans cette enceinte étaient en bois.

Il paraît qu'il y eut très-peu de bâtimens en pierre dans plusieurs parties de l'Angleterre, avant le règne de Guillaume-le-Conquérant, et dans le pays de Galles avant celui d'Edouard I[er]. ; les forteresses établies pour sûreté de ce dernier pays devaient être en bois, puisque les lois exigeaient des vassaux du Roi qu'ils se rendissent pour bâtir les châteaux, avec une hache pour seul outil (2).

En Belgique, même système de construction;

(1) Pennant tour in Scotlant, part. II, page 178. King's munimenta antiqua, tome III, p. 168 et suiv.

(2) Leges Wallicæ, p. 167.

les places fortes étaient le plus souvent entourées de remparts en terre et de palissades, quelquefois de *hayes palissadées*, formant une barrière impénétrable qui pouvait à peine être entamée par la hache; la ville d'Ipres était encore fortifiée de cette manière au XIV^{e} siècle, d'après les recherches de M. le baron de Reiffeinberg, et celles de l'auteur de la *Flandria illustrata* (1).

Tout porte à croire que chez nous aussi ces haies épaisses, composées d'épines et de branches d'arbres étroitement enlacées, ont souvent servi de clôture aux châteaux des X^{e} et XI^{e} siècles; plusieurs même portaient le nom de hayes, comme *La Haye-Paisnel*, *La Haye-du-Puits*, etc., etc. Ce genre de défense n'a pas dû être négligé dans nos campagnes, surtout pour les cours ou enceintes extérieures des châteaux.

Dans la vie de Saint-Jean, évêque de Terouane vers la fin du XI^{e} siècle, que nous a laissée Colmieu, archidiacre de la même église (2), nous trouvons la description du

(1) Oppidum magnis munitum fossis, muro cespititio ex sepibus et spinis flexis, tam validâ intricatione ut vix securibus posset penetrari. *Flandria illustrata*, II, — 358. Voir aussi J. de Guyze, hist. du Hainaut, édition de M. Le Marquis de Fortia, tom. XIV, page 81.

(2) Vita B. Johannis Morinorùm episcopi auctore Johanne de

château de Merchem, paroisse située entre Dixmude et Ipres où le saint évêque reçut l'hospitalité dans une de ses courses pastorales. Cette forteresse était près de l'église, *secùs atrium ecclesiæ*; elle s'élevait à une grande hauteur, et avait été construite long-temps auparavant par le propriétaire du domaine; mais, ce qui est surtout pour nous d'un grand intérêt, ce sont les détails suivans que donne à cette occasion Jean de Colmieu sur l'architecture des forteresses de l'époque.

« C'est l'usage de nos jours, dit-il, pour les hommes les plus riches et les plus nobles, ou pour ceux qui, par conséquent, consacrent le plus exclusivement leur temps à satisfaire leurs haines privées par le meurtre, de se procurer avant tout une retraite où ils puissent se mettre à l'abri de l'attaque de leurs ennemis, combattre leurs égaux avec avantage, et retenir dans les fers ceux qui se sont trouvés les plus faibles (1).

« Ils élèvent aussi haut qu'il leur est possible

Colomedio, ejusdem ecclesiæ archidiacono, apud Bouquet, t. XIV, p. 338 et suivantes. Inter acta sanctorum Bollandiana die 27 januarii, t. II.

(1) Mos est namque ditioribus quibusque regionis hujus hominibus et nobilioribus, eò quòd maximè inimicitiis vacare soleant exercendis et cœdibus, ut ab hostibus eo modo maneant tutiores, et potentiâ majore vel vincant pares, vel premant infe-

un monticule de terre transportée ; ils l'entourent d'un fossé d'une largeur considérable et d'une effrayante profondeur. Sur le bord intérieur du fossé, ils plantent une palissade *de pièces de bois équarries et fortement liées entre elles*, qui équivaut à un mur. S'il leur est possible, ils soutiennent cette palissade par des tours élevées de place en place. Au milieu de ce monticule, ils bâtissent une maison ou plutôt une citadelle d'où la vue se porte de tous côtés également. On ne peut arriver à la porte de celle-ci que par un pont qui, jeté sur le fossé, et porté sur des piliers accouplés, *part du point le plus bas*, au-delà du fossé, et s'élève graduellement jusqu'à ce qu'il atteigne

riores terræ aggerem, quantæ pervalent celsitudinis congerere eique fossam quam latè patentem, multamque profunditatis altitudinem habentem circumfodere, et supremam ejusdem aggeris crepidinem, vallo ex lignis tabulis firmissimè compacto, undique vice muri circummunire, turribusque secundum quod possibile fuerit, per gyrum dispositis, intra vallum, domum vel, quæ omnia despiciat, arcem in medio ædificare, ità videlicet ut porta introitus ipsius villæ nonnisi per pontem valeat adiri, qui ab exteriori labro fossæ primum exoriens est in processu paulatim elevatus, columnisque binis et binis, vel etiam trinis altrinsecùs per congrua spatia suffixis innixus eo ascendendi moderamine per transversum fossæ consurgit ut supremam aggeris superficiem coæquando oram extremi marginis ejus, et in eâ parte limen primâ fronte contingat.

Apud Bouquet, t. XIV, p. 259.—Acta sanctorum Bollandiana, t. II, p. 779.

le sommet du monticule et la porte de la maison d'où le maître le domine tout entier » (1).

Ne croirait-on pas, en lisant cette description, voir un des châteaux dont j'examinais avec vous les ruines, tels que ceux d'Aulnay, du Vieux-Conches, de Briquessart ou du Plessis? Il serait difficile de trouver des notions plus précises sur l'architecture de nos anciennes forteresses, et qui s'accordent mieux avec l'idée que nous devons nous en faire d'après les vestiges qui subsistent.

Dans l'image des villes figurées sur la fameuse tapisserie de Bayeux, nous voyons très-distinctement ce pont de bois dont parle Colmieu, et par lequel on montait à la porte du donjon. J'ai reproduit, pl. LXIV, fig. 1re., un fragment de cette tapisserie qui représente la ville de Rennes, et le siége de Dinan par l'armée de Guillaume en 1065 (2). Ces deux villes y sont indiquées simplement comme des donjons

(1) Je me sers de la traduction de M. le baron de Reiffeinberg, recteur de l'université de Louvain.

(2) L'inscription suivante occupe, au-dessous de la bordure de la tapisserie, tout l'espace consacré à la représentation du siége de Dinan.

HIC MILITES WILLELMI DVCIS PVGNANT CONTRA DINANTES ET CVNAN CLAVES PORREXIT.

assis sur leurs mottes (1). A Dinan l'action paraît vive ; les assiégés garnissent et défendent les remparts et plusieurs guerriers placés au haut du pont de bois jeté sur le fossé (V. le point *a*) ; se disposent à lancer leurs javelots sur les assaillans.

Quelqu'imparfaitement rendue que soit l'image des fortifications figurées dans la tapisserie, on reconnaît facilement qu'elles sont en bois, formées de poutres liées les unes aux autres ; aussi voit-on deux hommes de l'armée de Guillaume s'efforçant d'y mettre le feu avec des torches. (V. la planche.) A cette époque, en effet, on essayait le plus souvent de prendre les places en montant hardiment à l'assaut, en escaladant les murs ou en y mettant le feu (2).

J'ajouterai aux faits précédens, que les peuples dont les arts sont peu avancés, ont toujours portés à employer le bois de préférence à

(1) Les villes de Dol et de Bayeux sont représentées à peu près de la même manière sur d'autres parties de la tapisserie.

(2) Par une licence qui n'a rien d'extraordinaire à cette époque, on a peint en même temps sur la tapisserie, le siège de la ville de Dinan et la capitulation qui en fut le résultat ; on voit en effet du côté opposé à l'entrée du château, un homme armé de toutes pièces (probablement Conan, duc de Bretagne), présentant les clefs de la ville au bout de la lance de sa bannière, et un autre homme, également cuirassé (sans doute Guillaume), qui reçoit les mêmes clefs au bout de sa lance également décorée d'une bannière, pl. LXIV.

la pierre dans leurs constructions. Cet usage était général chez les nations germaniques et chez les autres barbares qui vinrent fondre sur l'empire romain. La maison d'Attila, décrite dans la relation de l'ambassade envoyée par Théodose à ce roi barbare, en 449, était située *sur une éminence* beaucoup plus élevée et plus apparente que toutes les autres, et entourée de palissades en bois, non comme fortification, mais comme ornement. Dans l'enceinte intérieure de cette habitation, on voyait beaucoup d'édifices construits en partie de planches sculptées et élégamment assemblées, en partie de poutres sans sculptures, bien dressées avec la doloire, et polies, qui étaient entremêlées de pièces de bois travaillées au tour (1).

En terminant ce qui a rapport aux châteaux à mottes en terre, surmontées de tours en bois, permettez-moi de vous prémunir contre une erreur qui a été souvent commise au sujet de ces éminences coniques. Dans leur état actuel, beaucoup d'entre elles ont été prises pour des *tumulus*, monumens funèbres dont nous avons parlé dans nos précédentes leçons,

(1) Excerpta Legationum. — Collect. historiar. Bizantin., tome I.

et vous comprenez à quels anachronismes de pareilles méprises ont donné lieu. Ce sont surtout les mottes des châteaux dont l'enceinte extérieure était peu marquée, qui ont été méconnues de la sorte. Avec un peu moins de légèreté dans leur examen, les observateurs dont je parle auraient trouvé des traces de fossés; et des recherches même superficielles leur auraient appris l'origine des éminences qu'ils ont regardées comme des tombeaux gallo-romains ou celtiques.

Les châteaux dont les murs d'enceinte et les constructions intérieures étaient en pierre, offrent en général plus d'intérêt que les précédens : on y trouve autre chose que des fossés. Quelques-uns ont conservé leurs donjons, dont les masses imposantes s'élèvent à une grande hauteur, et couronnent de la manière la plus poétique les rochers et les collines qui leur servent de soubassement. Dans plusieurs donjons, on peut reconnaître encore la distribution intérieure de ces sombres et fortes tours, palais des barons du moyen âge (1).

(1) Les donjons en pierre se trouvent le plus souvent assis sur des escarpemens naturels ; plus rarement sur des éminences artificielles ou mottes, probablement parce que ces monticules en terre rapportées, ne présentaient pas un sol assez résistant

Je passe, Messieurs, à l'examen de quelques châteaux de ce genre, appartenant en grande partie au XI^e. siècle.

CHATEAU DU PLESSIS-GRIMOULT. Le Plessis est un ancien bourg situé dans l'arrondissement de Vire, à 2 lieues d'Aulnay et à 4 de Villers-Bocage, sur le territoire duquel on a trouvé des médailles et des briques romaines(1). Le château qu'on y voit encore appartenait, ainsi que celui que nous avons cité dans l'arrondissement de Coutances, à Grimoult, l'un des barons qui se révoltèrent contre le duc Guillaume, en 1047 (2), et qui mourut misé-

pour supporter des masses aussi pesantes. Il y a cependant des exemples de tours très-élevées et de châteaux en pierre établis sur des mottes artificielles.

(1) Deuxième partie du Cours, p. 236.

(2) Le seigneur du Plessis-Grimoult était un des chefs les plus redoutables de la conjuration qui se forma contre le duc Guillaume. Robert Wace rapportant les plaintes du duc Guillaume, lorsqu'il implora le secours du roi de France, lui fait dire qu'il ne doit haïr personne autant que Grimoult.

E se plenist des Dens Hamon (Hamon aux Dents seigneur de Thorigny)
E de Guion le Burgenion (Gui de Bourgogne)
E de Grimoult ki l'vout trahir
....
Ne deit nul home tant haïr

rablement en prison après la bataille du Val-des-Dunes. Comme tous les biens de Grimoult furent confisqués en 1047, et donnés pour la plupart aux moines du Plessis et au chapitre de Bayeux, ce château n'a point été habité depuis, et nous pouvons le regarder comme un des types des forteresses élevées dans la première moitié du XI^e. siècle. Malheureusement il se trouve maintenant dans un état de dégradation fort avancé.

Les murs étaient fondés sur une éminence arrondie au centre de laquelle se trouvait une cour de 8 à 10 perches. Ils formaient ainsi une enceinte qui suivait le contour de la motte en décrivant plusieurs angles obtus; et l'ensemble du château présentait l'image d'un polygone irrégulier.

Ces murs avaient au moins dix pieds d'épaisseur. Ils étaient revêtus de pierres posées en arête de poisson; on y voyait de distance en distance, mais généralement de trois en trois rangs, des cordons de pierres schis-

E de Renouf de Briquessart,
Ki sis rentes prent è despart;
E d'altres baruns del païz,
Ki encontre li se sont miz. (Roman de Rou, vers 8,934 et suivans).

Voir aussi Guillaume de Jumièges et Orderic Vital.

teuses posées horisontalement et à plat, comme les briques dans les constructions romaines de petit appareil (1). Les matériaux qui entraient dans la construction de ces murailles étaient liés par un ciment de chaux devenu d'une extrême dureté.

On voit encore les débris de la grande porte. Elle était à plein cintre, pratiquée au milieu d'une tour carrée placée au sud, qui faisait l'office de donjon, et ne pouvait s'accéder qu'au moyen d'un pont-levis.

Des restes de constructions appliquées le long des murs d'enceinte, à l'intérieur de la place, montrent que des logemens existaient tout autour de la cour centrale. Cette cour, qui forme maintenant le jardin potager d'une maison voisine, était encore pavée il y a peu de temps (2). Elle se trouvait à un niveau très bas comparativement à celui de la terrasse qui supportait les murs.

Dans l'état de destruction où se trouve aujourd'hui le château du Plessis, on ne peut dire quelle était la hauteur des murailles; elles

(1) Voir la deuxième partie du cours, page 160 et la XX. planche de l'atlas.

(2) Renseignement communiqué par M. Le Grand, curé du Plessis-Grimoult.

n'ont plus que 10 à 12 pieds dans les parties de l'enceinte les mieux conservées (1), et l'on n'y voit aucune ouverture. L'éminence sur laquelle ils reposent s'élève à peine de 15 à 18 pieds au-dessus du sol environnant. Les fossés qui entourent le rempart sont encore visibles ; un ruisseau y porte ses eaux.

Au sud-est, en avant de la forteresse, se trouvait une cour ou première enceinte qui ne paraît pas avoir été jamais entourée de murs ; c'est aujourd'hui une prairie ; des fossés de clôture, remplis d'eau, indiquent encore la circonscription primitive.

CHATEAU DU PIN (Calvados). Le château du Pin est peu considérable, mais fort curieux ; il offre deux enceintes entourées de fossés. La première enceinte ou basse-cour présente la forme d'un demi-cercle (pl. LXV, fig. 1re.), dont le grand diamètre est de 120 pieds, et le petit diamètre de 76.

La seconde enceinte est ovale. Elle renferme les ruines d'un donjon carré long, dont les murs, épais de 8 pieds, s'élèvent encore d'un

(1) Les murs sont presque complètement détruits du côté de l'ouest. Les parties le mieux conservées se trouvent à l'est, au sud et au nord. *V. ma statistique monumentale du Calvados.*

côté à une hauteur de 10 à 12 pieds; ils sont revêtus de petites pierres cubiques fort régulières, comme on en voit dans les murailles romaines, ce qui déjà nous autoriserait à assigner à cette construction une date assez reculée, quand nous ne saurions pas que le seigneur du Pin assistait à la bataille d'Hasting (1). Ce donjon, l'un des plus petits que j'aie observés, contenait seulement, au rez-de-chaussée, deux appartemens carrés de 17 pieds chacun, et il n'avait que 52 pieds sur 34 hors œuvre.

(1) Wace cite un seigneur du Pin parmi ceux qui prirent part à la bataille d'Hasting.

E cil ki ert sire des Pins

Roman de Rou, vers 13,367.

M. Le Prévost pense que cette famille est originaire du Pin, arrondissement d'Argentan, mais peut être avait-elle des établissemens dans plusieurs localités.

Gilbert du Pin fut tué en 1090, au siége du château de Brionne : voici le passage d'Orderic Vital, concernant cet événement.

« Gilbert du Pin commandait l'armée et dirigeait avec sagesse « les troupes assiégeantes composées d'habitans de Pont-Audemer et de Beaumont, et les encourageait intrépidement à « donner un assaut irrésistible. Toutefois, il fut frappé mortel- « lement à la tête, par un dard qui l'atteignit et emporté sou- « dain presque mort du milieu de la mêlée par ses compagnons d'armes affligés. » Hist. de Normandie, liv. VIII.

La commune et le château du Pin dont nous parlons, ne sont pas éloignés de Pont-Audemer dont Gilbert du Pin commandait les habitans au siége de Brionne.

Les fossés ont à peu près 25 pieds de largeur, et l'on devait communiquer, au moyen d'un pont, de la première à la seconde enceinte. La porte principale paraît avoir été placée au point *c* de la première cour. (Voir la fig. 1re, pl. LXV.)

Il existe au Pin un autre château assez considérable que je n'ai pu visiter encore, et qui se trouve dans un bois, au nord de celui que je viens de décrire.

CHATEAU DE LITHAIRE (Manche). Le donjon du Pin m'en rappelle un autre également fort singulier que M. de Gerville avait signalé il y a long-temps, et que j'ai vu depuis dans la commune de Lithaire, arrondissement de Coutances. Ce donjon est assis au sommet d'une éminence abrupte qui fait suite à celles du bois de Montcastre, et appartient à la même chaîne. Les murs en sont formés de pierres brutes, et fort épais. On y remarque du côté de l'est deux ouvertures à plein cintre d'où l'on pouvait surveiller une partie de la contrée. Du côté opposé, la vue s'étend beaucoup plus loin et jusqu'à la mer. Au dessous du donjon se trouvaient des retranchemens : le donjon

n'était là comme ailleurs que le point culminant, la tour d'observation (1).

Le château de la Pommeraye, près de Clécy (Calvados), appartenait à une des familles normandes qui obtinrent en Angleterre des possessions considérables après la conquête (2). Je ne crois pas en effet que l'on puisse adopter l'opinion de M. de Gerville, qui place dans le département de la Manche le berceau de cette famille, et des raisons puissantes me portent à croire que le lieu principal de sa résidence était le château que je signale dans l'arrondissement de Falaise (3). Cette forteresse

(1) Le seigneur de Lithaire était à la conquête; Robert Wace la cite dans le roman de Rou, vers 13,554.

E li sire de Litehare.

(2) Ces terres étaient situées dans le comté de Sommerset, surtout dans celui de Devon; elles sont citées dans le *Domesday-Book*, tome 1er, fol. 96 *b.*, 2 XXVI et fol. 113 *b.* 2.

(3) M. de Gerville, qui d'ailleurs, je dois le dire, présente cette opinion avec beaucoup de réserve, paraît se déterminer surtout en considérant que le château de la Pommeraye dépendait du bailliage de la Heuze et de l'honneur de Mortain (*V. les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tome 2e, page 293*), ce qui résulte d'un passage du livre rouge de l'échiquier; mais ce passage me paraît peu favorable à la présomption de M. de Gerville.

Dans ce paragraphe, il est question du fief du Vey : *Henricus*

placée sur la crête d'une petite chaîne de grès intermédiaire, se trouve d'un côté défendue par la pente rapide d'un vallon assez profond, dans lequel coule un ruisseau. De l'autre, le terrain présente une déclivité qui détache nettement l'éminence de la plaine voisine. Mais des travaux considérables ont été exécutés pour établir un château dans cette position naturellement très-favorable.

La place était divisée en trois parties, dont les diverses circonscriptions sont encore parfaitement marquées.

La motte qui supportait le donjon est ronde, entourée de fossés profonds; on y accédait au moyen d'un pont de pierre. Elle se trouvait couverte de constructions dont les ruines perçant au milieu des arbres qui les entourent attirent encore l'attention du voyageur. On reconnaît dans ces murailles la tour du donjon placée en face du pont dont je viens de parler; elle offrait une profondeur assez considérable et une largeur beaucoup moindre. Cette tour était percée

de Pomaria tertiam partem militis de feodo de Vado; or le Vey est une commune du Calvados, contiguë à celle de la Pommeraye, et placée sur la rive droite de l'Orne, en face du bourg de Clécy.

d'un portique assez élevé par lequel on pénétrait jusqu'au centre de la motte. (V. la fig. 3, pl. LXXI). Au-dessus de ce passage solidement voûté à plein cintre, se trouvaient des appartemens. Des restes de murs entourent encore l'éminence circulaire placée en arrière de ce donjon; mais ils sont dans un tel état de délabrement qu'il est difficile de décider à quelle hauteur ils pouvaient s'élever. Tout porte à croire qu'ils ont supporté des toîts qui couvraient des logemens ou des magasins.

La cour carrée-longue, par laquelle on passait pour accéder au donjon, était entourée de murailles épaisses, qui se trouvaient, ainsi que les autres murs d'enceinte, revêtues à l'extérieur de terres rejetées des fossés, et appliquées contre la maçonnerie pour en fortifier les parties extérieures.

La troisième enceinte était probablement aussi entourée de murailles, mais elles y sont à présent totalement détruites; elle était plus étendue que la seconde enceinte, et sa forme suivait celle du plateau à l'extrémité duquel elle se trouve placée. Elle est traversée par un chemin venant de Cesny, et qui se dirige vers le Pont-d'Ouilly.

Si nous comparons la forme du château de la Pommeraye à celle du château d'Aulnay que nous avons décrit prédédemment, nous trouverons beaucoup de rapport entre ces deux places, en ce sens qu'elles se composent l'une et l'autre de trois enceintes; mais le château de la Pommeraye était beaucoup plus étendu et plus fort, car il n'était dominé d'aucun côté. Ses larges fossés avec ses murailles épaisses devaient en faire une forteresse imprenable. J'aurais désiré lever un plan du château de la Pommeraye, lorsque je l'ai visité en 1827; mais l'épaisseur du bois qui le couvre m'en a empêché. J'ai seulement dessiné une vue du donjon dans lequel se trouvaient pratiquées les grandes arcades, par lesquelles on accédait au centre de la motte. pl. LXXI, n° 3 (1).

Les habitans du village de la Pommeraye rapportent mille contes sur le propriétaire de ce château qu'ils appellent *Ganne*. Ils disent qu'un souterrain, partant de la motte dont je viens de parler, conduit jusqu'à la rivière d'Orne, à trois quarts de lieue de distance, et que Ganne, seigneur de la Pommeraye, dont ils font un guerrier puissant et rusé, abreuvait ses

(1) Cette vue est prise du centre de la motte.

chevaux dans cette rivière par ce passage souterrain. Ils ajoutent que les chevaux étaient toujours ferrés à rebours, afin que l'on ne pût reconnaître de quel côté leur maître dirigeait ses pas.

Je ne vous entretiendrais pas de ces dictons populaires s'ils ne se trouvaient à peu près les mêmes dans d'autres localités. Plusieurs châteaux portent aussi comme celui de la Pommeraye le nom de *château Ganne*, et je ne chercherai point à expliquer l'origine de ce surnom.

CHATEAU DE BEAUGENCY-SUR-LOIRE. La tour que vous voyez (pl. LXVIII, fig. 2) était le donjon d'un château considérable bâti à Beaugency, sur les bords de la Loire, pour défendre le passage du fleuve. La forme de cette tour est un parallélogramme carré-long, ayant à l'extérieur soixante douze pieds sur soixante-deux, et cinquante-deux pieds sur trente-huit à l'intérieur. Elle avait autrefois cent vingt-cinq pieds d'élévation, non comprise la toîture; mais aujourd'hui elle ne s'élève qu'à cent quinze pieds, la partie supérieure ayant été abaissée de dix pieds en 1767, afin d'éviter la chûte des der-

nières assises des murs qui étaient endommagées par les eaux pluviales (1).

Au rez-de-chaussée existe une salle séparée du premier étage par une voûte d'une extrême solidité portée sur de gros piliers carrés, dont six sont engagés dans les murs du pourtour et deux se trouvent au centre de la salle.

La fig. 3 (pl. LXVIII) offre une esquisse de l'état actuel du donjon à l'intérieur, à partir du premier étage. Vous y voyez d'abord (point *a*) une porte communiquant à un escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur et par lequel on descendait dans les caves voûtées dont je viens de parler. Effectivement il ne faut pas regarder les ouvertures par lesquelles on entre aujourd'hui dans ce rez-de-chaussée comme anciennes. On évitait toujours d'accéder par le rez-de-chaussée dans les donjons. C'était presque toujours par le premier étage et par des ouvertures que *bien des observateurs ont prises pour des fenêtres*, qu'on entrait dans ces forteresses, soit au moyen de ponts-levis, soit au moyen d'échelles ou d'escaliers mobiles. Ainsi l'entrée de la tour de Beaugency

(1) Essais historiques sur la ville de Beaugency, par M. Pélieux.

était probablement cette ouverture fort élevée au-dessus du sol, que j'ai distinguée par la lettre A (pl. LXVIII, fig. 2). et qui se trouve au niveau du pavé dans la salle du premier étage.

On remarque, au-dessous de cette ouverture, des pierres en saillie qui soutenaient probablement une marche sur laquelle venait s'appuyer l'escalier mobile ou le pont-levis (1).

Quoi qu'il en soit, le donjon était divisé en quatre étages à partir du premier; ce dont il est facile de se convaincre en voyant les trous dans lesquels venaient s'engager les poutres et les solives. Pour éviter la trop grande portée des poutres on avait établi au milieu de l'édifice trois rangs d'arcades portées sur des colonnes et superposées les unes aux autres qui correspondaient au niveau des étages (pl. LXVIII, fig. 3). A ce moyen les planchers pouvaient embrasser tout le diamètre de la tour, sans que leur solidité fût compromise (2).

(1) Peut-être arrivait-on à ce pont-levis par le rempart qui joignait l'angle de la tour le plus voisin de la porte.

(2) Il est probable, au reste, que, dans certaines circonstances, on fermait ces arcades, car on remarque dans la pierre des coulisses qui paraîtraient avoir reçu des planches ou des châssis en bois.

Le pavé de la grande salle du premier était sensiblement incliné vers l'est. Les autres étages offraient une horizontalité parfaite. On remarque dans cette première salle deux grandes cheminées, l'une du côté de l'est et l'autre précisément en face dans le mur de l'ouest. Celle-ci était accompagnée de deux fenêtres auxquelles on montait par des escaliers (pl. LXVIII, fig. 4).

L'autel où l'on célébrait l'office était placé dans l'embrasure d'une fenêtre ouverte au levant (fenêtre *c.*, pl. LXVIII, fig. 3). On y voit encore une peinture à fresque représentant le Père Éternel et qui paraît du XII^e^ siècle (1).

Les trois étages supérieurs offraient avec peu de différence la répétition de la grande salle du premier, sauf les subdivisions qui pouvaient exister ; on y montait par des escaliers fort étroits pratiqués dans l'épaisseur de la muraille; ils avaient aussi des cheminées au levant et au couchant.

Avant la démolition opérée en 1767, on voyait au haut des murs un trottoir de 5 pieds de largeur, défendu par un parapet. Dès l'année 1568, un incendie avait détruit la charpente à

(1) Quelques habitans de Beaugency appellent cette peinture, *le portrait de Jules César*, qui, d'après eux, aurait bâti la tour.

quatre pans qui supportait le toit: une partie de ce toit était en plomb, l'autre en arddise (1).

Les murs du donjon de Beaugency n'ont pas moins de 11 pieds d'épaisseur vers le bas; ils sont formés de pierres inégales noyées dans le mortier; le revêtement est en pierres de taille généralement plus larges que hautes et de diverses dimensions, quoique régulièrement taillées: les premières assises sont formées comme celles des murs de construction romaine avec des blocs considérables posés les uns sur les autres (2).

L'épaisseur des murs diminue progressivement d'étage en étage. Je ne crois pas qu'elle excède 3 ou 4 pieds vers le haut de la tour.

L'origine du donjon de Beaugency est inconnue. On sait seulement que dans les XI^e^ et XII^e^ siècles, il faisait partie du palais des sires de Beaugency, alors très-riches et très-puissans (3).

Si l'on excepte quelques fenêtres, agrandies ou réparées du côté de la Loire, en 1530, par le

(1) Pelieux, Essais historiques sur la ville de Beaugency.

(2) Ces assises sont surtout visibles du côté de l'est, où l'on a enlevé la plus grande partie des terres qui garnissaient les fondations.

(3) Histoire de Beaugency par M. Pélieux.

cardinal de Longueville, seigneur de Beaugency (1), la porte d'entrée au nord, quelques autres ouvertures et peut-être les petites niches ou guérites en encorbellement qu'on voit aux angles nord-est et sud, cet édifice paraît avoir subi peu de changemens depuis le XI[e] siècle.

Il existe près du donjon des restes de murs fort anciens qui servaient de clôture à l'enceinte dépendante du donjon, mais dont il est difficile d'indiquer rigoureusement la circonscription, à présent que divers changemens se sont opérés (2).

CHATEAU DE NOGENT-LE-ROTROU (Eure-et-Loir). Le donjon de Nogent-le-Rotrou que l'on croit avoir été bâti, au commencement du XI[e] siècle, par Geoffroy I[er], vicomte de Châteaudun et seigneur de Mortagne, offre bien des traits de ressemblance avec celui de Beaugency; comme il doit être prochainement décrit par M. Jules

(1) Le cardinal avait formé le projet de rendre cette tour habitable, afin de s'y fixer pendant le temps que François I[er]., son parent, passait à Chambord. Il mourut avant d'avoir terminé les travaux qu'il avait commencés.

(2) Le pont de 21 arches, qui sert à traverser la Loire au-dessous du château, a été réparé à plusieurs reprises depuis 1624 jusqu'en 1768. Les parties les plus anciennes doivent appartenir au XVI[e]., ou, tout au plus, au XV[e]. siècle. V. Pélieux, Essais historiques sur Beaugency.

Desnoyers qui en a fait une étude particulière, je me bornerai à vous présenter l'esquisse que j'en ai faite et à dire un mot de la distribution qu'on y remarque.

A l'intérieur, la forme de ce monument est un parallélogramme carré-long, comme celle de la plupart des donjons de l'époque. Les murs en sont construits de la même manière que ceux des donjons de Loches et de Beaugency. Ils ont au moins 10 pieds d'épaisseur au rez-de-chaussée, et s'élèvent à plus de 100 pieds de hauteur, renforcés par des contreforts dont l'épaisseur diminue progressivement d'étage en étage (V. la fig. 3, pl. LXIX).

L'entrée primitive du donjon est masquée et remplacée en partie par une porte et deux tours surmontées d'une galerie couverte à machicoulis, et couronnées par des toits coniques, qui furent construites en 1492 (1) (V. la fig. 5, pl. LXIX).

Toutefois on peut reconnaître qu'on entrait dans le donjon par une ouverture cintrée qui se trouvait de niveau avec le premier étage, et que le rez-de-chaussée n'avait pas de porte. A

(1) Je doute que dans l'origine l'entrée du château ait été ainsi accolée au donjon ; elle était probablement à l'ouest de cette tour où l'on voit une autre porte dans le rempart.

Nogent comme ailleurs, on descendait du premier étage dans les appartemens du rez-de-chaussée.

Jusqu'au deuxième étage la tour était divisée par un mur porté sur deux arcades au rez-de-chaussée (1) (*a a*, fig. 4, pl. LXIX). Au second étage on remarque des cheminées fort curieuses dans les murs du nord (pl. LXIX, fig. 4), de l'ouest et du midi. Il n'y en a point au premier étage. Les conduits de ces cheminées sont étroits et carrés, un mur assez mince les sépare des appartemens.

La trace des poutres et des solives incrustées dans les murs montre que le donjon de Nogent renfermait quatre étages.

Les murs ou remparts et les fossés profonds qui composent l'enceinte du château ne paraissent pas *au moins dans leur entier* de l'âge du donjon; cette enceinte est arrondie à pans irréguliers; elle en renferme une autre beaucoup plus petite qui formait une première cour autour du donjon.

CHATEAU DE LOCHES (Indre-et-Loire). Il existait fort anciennement (dès le VI^e siècle) à

(1) Une division pareille existe dans quelques donjons de l'Angleterre. Voir le IV^e. volume de l'Archéologie britannique.

Loches, un château, sur l'éminence où nous en voyons un aujourd'hui, mais il est très-difficile de fixer l'époque à laquelle peut remonter le beau donjon dont j'ai reproduit l'image fidèle sur la planche LXVII de l'atlas, que j'ai formé pour nos conférences. Plusieurs personnes éclairées de Tours attribuent cette construction remarquable à Foulques Nerra, comte d'Anjou, dans la première moitié du XIe siècle, d'autres à son père Geoffroy Grise-Gonelle, qui avait fondé la collégiale de Loches. Quoique l'on puisse avec beaucoup de vraisemblance attribuer le donjon de Loches à Foulques Nerra, grand constructeur de châteaux, cette tour est cependant si bien établie, si élégante dans son genre, avec ses contreforts ornés de demi-colonnes cylindriques, que l'on serait tenté de l'attribuer au XIIe siècle, époque à laquelle l'architecture militaire était plus perfectionnée qu'au XIe siècle.

Du reste, n'ayant point des témoignages historiques qui m'autorisent à fixer l'origine de ce monument, je le range parmi ceux du XIe siècle, me conformant en cela à l'opinion générale.

Le donjon s'élève encore à 120 pieds au-dessus du sol. On peut le diviser en deux par-

ties, savoir, une tour principale en forme de carré-long, ayant environ 76 pieds de l'est à l'ouest et 42 pieds du nord au sud (Voir le plan, fig. 2, pl. LXVII), secondement une tour également carrée longue, mais beaucoup plus petite et qui s'applique contre la première en formant du côté du sud une espèce de corps avancé.

Cette tour en application, ou si l'on veut, cette addition au corps principal du donjon; avait primitivement la même hauteur que lui (1). Elle est à présent un peu moins élevée; ses dimensions répondent précisément à la moitié de la tour principale: car elle a, hors œuvre, 38 pieds sur 21. On peut la considérer comme le vestibule du donjon.

L'esquisse (pl. LXIX, fig. 1) offre deux des murs de ce vestibule vus intérieurement; on y remarque d'abord les vestiges d'un escalier dont les marches qui ont été arrachées, reposaient sur un double mur *b b b* dans lequel on avait pratiqué des arcades voûtées. Cet escalier qui recevait le jour par les fenêtres *d d d* se

(1) Il existe aujourd'hui, contre cette partie du donjon, des constructions occupées par les détenus de la prison. J'en ai fait abstraction dans mon dessin, afin de présenter le donjon complètement dégagé de ces constructions qui d'ailleurs n'en marquent qu'une petite partie.

terminait en F près d'une porte correspondant au premier étage du grand donjon. Il servait en même temps à l'accès de la chambre G dont le pavé reposait sur une voûte en pierre *e e*. Cette chambre était munie d'une grande cheminée P, placée entre deux fenêtres dont on voit les ouvertures extérieures dans la fig. 1, pl. LXVII. Au second étage se trouvait une chapelle dont l'autel était placé à l'est dans la niche *q*. Une troisième pièce qui n'existe plus surmontait cet oratoire.

Le corps principal du donjon n'avait, je crois, d'autre entrée que la porte ouverte au haut de l'escalier dans le mur méridional. Un corridor percé dans l'épaisseur du même mur se prolongeait dans le mur oriental et venait aboutir au-dessous du plancher du premier étage (V. le mur, fig. 2, pl. LXIX ; c'était par une étroite issue, *z*, qu'on pénétrait dans la grande salle du rez-de-chaussée, si comme je le suppose, l'entrée que l'on voit maintenant au niveau du sol n'existait point dans l'origine (1).

La hauteur totale du donjon, était, comme vous le voyez (pl. LXVIII, fig. 1), divisée en quatre parties par trois planchers.

(1) Cette entrée ne présente qu'une brèche ouverte dans le mur, probablement à une époque peu ancienne et depuis que les planchers du donjon ont été détruits.

Le premier de ces planchers voûté en pierre n'était point horizontal, mais sensiblement incliné du sud au nord (Voir les points *z z*, pl. LXIX, fig 2). J'ignore le motif de cette inclinaison qui du reste se voit dans plusieurs donjons de la même époque, notammént à Beaugency. Les autres planchers étaient horizontaux et soutenus par des poutres.

Le deuxième et le troisième étage s'accèdent au moyen de petits escaliers tournans très-rapides, pratiqués dans l'épaisseur des murs.

Les fenêtres assez nombreuses, sont toutes sensiblement évasées à l'intérieur (pl. LXIX, fig. 1 — 2 et pl. LXVIII, fig. 1) et n'offrent qu'une ouverture extrêmement étroite à l'extérieur (V. fig. 1 et 3, pl. LXVII). Elles ne sont point espacées régulièrement et plusieurs ont été fort anciennement murées.

Dans les deux petits côtés du donjon, on voit pour chaque étage, le rez-de-chaussée excepté, une cheminée entre deux fenêtres (pl. LXIX, fig. 2).

Les murs du château de Loches ont environ 8 pieds d'épaisseur dans la partie inférieure de l'édifice. Les pierres de l'appareil sont bien taillées; le ciment qui les joint les unes aux autres est fort épais et un peu en saillie sur les

pierres du revêtement ; il renferme un assez grand nombre de parcelles de charbon de bois mêlées à dessein. Les élégans contreforts semi-cylindriques qui garnissent les murs ressemblent à ces colonnes qui s'élèvent depuis le pavé jusqu'à l'origine des voûtes dans les églises du XI[e] siècle (1).

On remarque à chaque étage (Voir la pl. LXVII, fig. 2) une fenêtre plus large que les autres qui, selon toute apparence, était destinée à recevoir les munitions, les vivres et tout ce qui était nécessaire pour le service de la forteresse et qu'on hissait au moyen de poulies.

J'ai encore remarqué à l'extérieur et dans la partie supérieure du donjon (*b b*) une rangée de trous qui paraîtraient avoir été destinés à contenir des solives. Si ma conjecture est fondée, ces pièces de bois en saillie auraient supporté une espèce de balcon ou de trottoir en bois. Cette construction accessoire devait être fort utile en cas d'attaque pour jeter des pierres ou d'autres projectiles sur les assaillans, à une époque où l'on ne couronnait point encore de machicoulis les murs des forteresses (2).

(1) Voir la 4e. partie du Cours, page 158.

(2) Les donjons du XIe. siècle ne m'ont jamais présenté de machicoulis.

Aucun des donjons anciens qui existent encore n'ont conservé de toîture : mais la forme de ces tours indique assez que le toît était à quatre pans ou à bouts rabattus lorsqu'il n'y avait pas de plate-forme.

Une enceinte de murs dont quelques parties existent encore fermait autour du donjon de Loches une cour entourée de fossés.

En avant de cette cour du donjon, il existait une grande enceinte allongée qui est encore aujourd'hui bordée de remparts. Cette belle esplanade garnie de tours domine le reste de la ville.

DONJONS DE FALAISE ET DE DOMFRONT. Si je négligeais de parler des donjons de Falaise et de Domfront, dont il reste des ruines si imposantes, vous seriez surpris de mon silence : j'en dirai donc quelques mots, mais en vous prévenant que l'on peut concevoir des doutes sur l'ancienneté de ces deux édifices généralement attribués, l'un au X^e. siècle, l'autre à la première moitié du XI^e. En effet, l'historien Robert Du Mont rapporte qu'en 1123, Henri I^er. fit refaire le donjon et les murs d'enceinte du château d'Arques, et qu'il fit exécuter de sem-

blables travaux *à Gisors, à Falaise, à Argentan, à Exmes, à Domfront, à Ambrières, à Vernon, etc.* (1) D'après ce passage, je ne serais nullement surpris que les donjons de Falaise et de Domfront, appartinssent à la 1re. moitié du XIIe. siècle.

Cependant comme il est possible, vu le laconisme de l'historien, qu'il s'agisse, *quant à ce qui concerne Falaise et Domfront*, de travaux faits aux murs d'enceinte, de simples réparations des donjons ou de constructions accessoires de ces tours, nous pouvons provisoirement les ranger avec celles du XIe. siècle.

Le château de Falaise établi sur un promontoire de grès quartzeux, présente une grande enceinte allongée et garnie de tours circulaires ayant son entrée principale en regard de la ville, sur un terrain en pente.

Cette enceinte, dont les murs et les tours ont été considérablement abaissés, renfermait, à l'extrémité du promontoire, le donjon et son

(1) Anno MCXXIII castellum quod vocatur Archas turre, et mænibus mirabiliter firmavit. Sic etiàm fecit castellum Gisorth, *Falesiam*, Argentomagum, Oximum, *Damfrontem*, Ambreras; Castellum de Vira, Waure, turrem Vernonis similiter fecit.

Rob. de Monte appendix ad Sigebertum. Apud Bouquet, tome XIII, p. 285.

enceinte particulière. C'est de cette construction que je dois vous parler en ce moment, car la plus grande partie des murs de la place ne me paraît pas remonter à une époque aussi ancienne, et des reprises y ont été faites postérieurement au XI^{e}. siècle.

Le donjon assis sur une protubérance de grès, au bord du précipice qui sépare la ville des énormes rochers de Noron, a été si souvent visité par les voyageurs et dessiné dans tous ses détails, que je n'ai pas cru devoir le reproduire sur les planches que j'ai mises sous vos yeux. Ceux d'entre vous qui ne le connaîtraient point encore en trouveront deux vues dans la statistique de l'arrondissement de Falaise.

Ce donjon offre une masse carrée ayant un peu plus de diamètre de l'est à l'ouest que du nord au sud. Il paraît qu'on y accédait par une pente naturelle, dont l'abord était sans doute défendu au moyen d'ouvrages qui n'existent plus.

Du côté du sud, un corps avancé de maçonnerie lié au donjon et appliqué contre lui depuis l'angle S.-E., jusqu'au milieu de la façade méridionale, renfermait, dit-on, une petite chapelle.

En entrant dans le donjon, on voit une vaste pièce ayant pour limites les murs de la forteresse. J'ignore si, dans l'origine, elle était divisée en plusieurs appartemens; il devait au moins se trouver là une grande salle pour les réunions, et l'on remarque dans le mur occidental une cheminée qui pouvait servir à échauffer cet appartement, que l'on retrouve dans presque tous les donjons (1).

La façade nord du donjon est percée de trois fenêtres, celle du sud de deux fenêtres seulement (2). Ces fenêtres à plein cintre et assez élégantes, étaient subdivisées en deux comme celles que l'on remarque assez souvent dans les tours de nos églises du XIe. et du XIIe. siècles.

A l'angle nord-est du donjon, existe un escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur, et par lequel on descendait dans des appartemens souterrains, aujourd'hui murés et qui devaient

(1) On a remarqué, près de cette cheminée, des peintures à fresque et les murs d'une salle qui s'appelait salle Talbot, sans doute parce que ce capitaine l'avait fait décorer au XVe siècle pendant le temps de l'occupation anglaise.

(2) Cette différence dans le nombre des fenêtres pratiquées dans les deux murs parallèles, vient de ce que le mur en saillie, qui renferme la chapelle, occupe l'espace d'une fenêtre dans le côté méridional.

servir de caves ou de magasins. Cette disposition rappelle tout-à-fait celle qui existe à Beaugency, et que j'ai signalée en parlant de ce château (V. la page 160).

On remarque encore, dans le mur de l'ouest, deux petites pièces voûtées dont la plus grande n'a guère que 7 pieds sur 6 1/2.

Il faut limiter aux parties que je viens d'indiquer l'ancien donjon du château de Falaise; la belle tour cylindrique qui l'avoisine, ouvrage du XVe. siècle, a été élevée par Talbot, durant l'occupation anglaise et les constructions supplémentaires adossées au mur occidental, ne paraissent pas non plus d'une époque très-reculée (1).

Dans son état actuel, le donjon de Falaise me paraît avoir perdu de son élévation, peut être avait-il un ou deux étages de plus dans l'origine: on serait tenté de le supposer quand on le compare avec des tours complètes, telles que celles de Nogent, de Loches et de Beaugency.

La grande cour ou première enceinte du

(1) Ces constructions ont été probablement établies dans le but de couvrir un rocher qui se trouvait au pied du donjon, à l'ouest, où il aurait pu fournir un point de repos pour les assiégeans en cas d'escalade.

château renfermait des constructions, dont un reste de cintre subsiste encore enclavé dans le mur près de la porte du réfectoire du collége, établi dans le château depuis la révolution. Cette enceinte renfermait aussi une église, dont quelques parties appartiennent au XII^e. siècle (1).

Le château de Falaise était, dans les XI^e. et XII^e. siècles, une des places les plus fortes de la Normandie.

La ville de Domfront est assise sur une chaîne de *grès quartzeux intermédiaire*, qui se trouve brusquement interrompue vers l'ouest par une gorge dans laquelle coule la Varenne. Le chateau a été élevé sur le bord du précipice ou de la déchirure au milieu de laquelle cette rivière roule ses eaux limpides. Un fossé servait à isoler de la ville l'extrémité du cap sur lequel s'élève le donjon, et fermait du côté de l'est l'entrée du château.

Ce donjon était carré, les murs de 7 à 8 pieds d'épaisseur, en moëllon, étaient revêtus en pierres de granite taillées symétriquement

(1) Si le donjon est antérieur au XII^e siècle, ces constructions étaient peut-être les restes de celles que fit élever Henri I^er.

(petit appareil); des contreforts existent aux angles et au centre de chaque face (1).

Vous pouvez voir par l'esquisse que j'ai tracée pl. LXX, qu'il ne reste plus aujourd'hui que deux côtés de ce carré de murailles, encore ne sont-ils pas complets. Dans la façade occidentale, était une porte dont le seuil se trouvait à un niveau assez élevé, et devait correspondre au premier étage du donjon (V. la pl. LXX); on remarque dans le mur du nord une fenêtre à plein cintre sans ornemens, et l'un des étages était muni d'une cheminée dont le tuyau subsiste encore au haut du mur.

Si nous admettons que ce donjon est l'ouvrage de Guillaume de Bellesme, comme le pense l'historien de Domfront, M. Caillebotte, il faudra le reporter à l'an 1026 (2). Quoi qu'il en soit, rien n'était plus abrupte que la position de ce château, ni plus facile à défendre, aussi était-il au XI^e. siècle, regardé comme imprenable.

(1) A Domfront, comme dans les autres donjons que j'ai visités, les contreforts du centre étaient beaucoup moins larges que ceux des angles

(2) Outre les travaux exécutés sous Henri I^er, dont parle Robert du Mont, dans le passage que nous avons cité, on eu fit d'autres sous le roi Jean, en 1203; c'est ce qui résulte d'un rôle conservé à la tour de Londres, et ordonnant à Radulphe

Lorsque le duc Guillaume vint, en 1048, assiéger la place dont s'était emparé Geoffroy Martel, comte d'Anjou, il reconnut combien il serait difficile de l'emporter d'assaut, et fit construire quatre châteaux de blocus, afin d'interrompre toute communication avec les assiégés, et de les prendre par la disette (1).

TOUR DE L'ISLOT (*Charente-Inférieure*). **Le donjon du château de l'Islot, situé sur une éminence à 3 lieues au nord-est de Saintes, en-**

de Summere d'emprunter deux cents livres angevines des *juifs de Domfront* et d'en employer une moitié à réparer le château, l'autre moitié à payer la garnison. Voici le texte de ce mandat :

« Rex, etc. Radulpho de Sumeri, etc. Mandamus vobis quod capiatis à Judeis de Danfront CC libras andegavenses et de C libris paccetis liberaciones militum et servientium nostrorum et alias centum libras *ponatis in operacionibus castri nostri* per visum abbatis de Luglay (Lonlay?) et clerici R. de Veteri Ponte. T. Willelmo de Braosa apud Rothomagum, XXIIII die februarii. Per eumdem. »

D'après une autre pièce dont je possède copie, quelques réparations furent faites la même année au château de Falaise.

(1) Vit li païz è li cuntrées
Vit li trespas è li valées
Vit li destreiz è li sentiers
Vit li veies è li rochiers
Vit li chastel *ki sist en halt*
N'ert mie à prendre par assalt.
Treiz chastels fist fere envirun
Si lur toli la garnisun

Roman de Rou vers 9420—27.

tre les communes de Soulignone et de Saint-Sulpice d'Arnaut (Charente-Inférieure), se trouve enclos dans une ligne de circonvallation qui peut avoir 1,500 pas de circuit. Cette tour carrée contient plusieurs appartemens; d'après Bourignon, son élévation est de 90 pieds, et sa largeur de 43 pieds 8 pouces sur chaque face qui est garnie de trois contreforts (voir la fig 4, pl. LXXI).

A quelque distance de ce donjon on aperçoit des murs qui paraissent être des restes de logemens militaires, et diverses constructions devaient exister dans l'enceinte.

Vous voyez que ce château est semblable à ceux que nous connaissons comme appartenant au XIe. siècle, cependant presque toutes les personnes qui l'ont examiné lui ont assigné des dates beaucoup plus reculées, et se sont en cela évidemment trompées (1).

Aucun de ceux qui en ont parlé ne parait avoir eu connaissance d'un fait historique très-important que je trouve dans la chronique de Richard de Poitiers, historien du XIIe. siècle, insérée au XIe. volume de la collection de Dom

(1) Bourignon a fait de ce donjon le prétoire d'un camp romain.

Bouquet.—Richard rapporte que Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, assiégea, en 1130, un certain château des environs de La Rochelle, qu'il nomme *Castrum Julii*, et qui n'était autre, à ce qu'il paraît, que Châtel-Aillon, dont l'emplacement a été depuis envahi par la mer et les sables. Un seigneur puissant nommé Isembert, était maître de ce château, il fut forcé de le rendre au duc d'Aquitaine qui, en s'emparantdu donjon, demanda à Isembert de lui livrer une autre forteresse nommée le château de l'Illot *oppidum de Liletto*. Le chroniqueur dit que ce château était dans une position très-avantageuse, entouré de tous côtés par des eaux et des marécages, et qu'il n'était éloigné que de de deux milles (*duobus milliariis*) de la place qui venait de capituler, ce qui s'accorde parfaitement avec la position de la tour de l'Illot. Isembert, loin d'accéder à cette demande, alla s'enfermer dans ce château qui fut assiégé par le duc; mais si bien défendu, qu'il tint une année toute entière. Forcé de se rendre au bout d'un an de siége, Isembert fit ses conditions; il partagea par moitié, avec le duc, les revenus de la province et se retira dans l'isle de Ré, qu'il posséda toute sa vie; il paraît, d'après quelques mots de Richard de Poitiers, que le

donjon de l'Islot fut démantelé, et c'est probablement depuis cette époque, qu'il se trouve dans l'état où on le voit aujourd'hui (1).

Si nous pouvons si positivement retrouver l'époque de l'abandon de la tour de l'Islot, il n'est pas si facile de fixer la date de sa construction, mais il n'est guère possible de la reporter au-delà du XI[e]. siècle, et peut-être n'a-t-elle eu lieu que vers la fin de ce siècle.

(1) Igitur Isembertus, non valens diutiùs obsidionis incommoditates sustinere, virorum suorum fraudulentâ stimulatione, tradidit supradictum castrum (*Castrum Julii*) Willelmo comiti, paucis diebus ante adventum domini. Willelmus verò dux, accepto castello in sua, eliminatis hominibus à turre eminentiori, quos Dominus Isembertus ibidem custodiæ posuerat, postulavit ab eo ut oppidum de *Liletto* sibi redderetur. Est autem oppidum illud situ firmum, aquis et puludibus undique circumdatum. Hoc audiens Isembertus, timens ne à Willelmo tyranno in vinculis poneretur, non ut voluit, sed ut potuit, in eodem oppido se reclusit. Distat autem à Castro Julii duobus milliariis. Ibi vero à Willelmo normanno procuratore suo, qui ipsum oppidum cum armatâ militiâ contrà ducem tenebat, ut dominus honorificè susceptus est. Sedit autem exercitus ducis in hujus obsidione spatium unius anni. Ad ultimum verò traditum est ei, tali verò pacto, ut inter ducem et dominum Isembertum redditus totius provinciæ per medium dividerentur: quod et factum est. Willelmus verò dux, victor et eversor oppidi Lisletti, possedit Castrum Julii, ut superiùs dictum est, cum totâ provinciâ suâ, exceptâ insulâ *de Re*, quam Dominus Isembertus quandiù vixit tenuit.

Ex chronico Richardi pictav. Apud Bouq. p. 419, tom XI.

La même incertitude règne sur l'origine de deux autres donjons très-intéressans de la Saintonge, que j'ai figurés planche LXX, d'après les dessins que M. Moreau de Saintes, a eu l'obligeance de m'envoyer ; ce sont les tours de Broue, et de Tonnai-Boutonne.

Je ne crois pas qu'elles remontent beaucoup au-delà de la deuxième moitié du XI[e]. siècle, et peut-être ne sont-elles que du XII[e]., comme la tour de Pons, avec laquelle elles offrent beaucoup d'analogie, et dont je parlerai plus tard.

LA TOUR DE BROUE (planche LXX), a une lieue de la petite ville de Brouage (Charente-Inférieure), à laquelle elle a donné son nom, a été, il y a déjà long-temps, décrite par Bourignon, qui l'a regardée *comme un phare destiné à éclairer la marche des vaisseaux* (1).

Ce donjon est fondé sur un monticule factice qui s'élève d'environ 80 pieds au-dessus de la mer et du marais dont il est entouré. Il ne reste

(1) Bourignon. Recherches sur les antiquités de la Saintonge, 1 vol. in-4°, pages 224 et suivantes.—Il est assez remarquable que divers monumens, évidemment du moyen âge, placés près des côtes, aient été pris pour des phares romains. Il existe à Quinéville, département de la Manche, une cheminée du XII[e] siècle qui se trouve isolée, le bâtiment auquel elle appartenait ayant été détruit depuis long-temps ; quelques personnes ont

plus aujourd'hui qu'une moitié de la tour, celle qui faisait face à la côte; mais il est facile de reconnaître qu'elle était carrée, bâtie en moëllon, avec quelques rangs de pierres de taille de distance en distance. Cinq contre-forts fortifiaient chacune de ses faces. Le mortier employé est rougeâtre et renferme des morceaux de charbon.

Le donjon de Broue avait, je crois, quatre étages. A l'intérieur de la partie qui subsiste (V. pl. LXX), on remarque deux portes cintrées qui aboutissent à un petit corridor pratiqué dans l'épaisseur du mur, à la hauteur de 36 pieds. Au-dessus de ces ouvertures on aperçoit encore deux fenêtres au milieu desquelles est une cheminée (V. le point M.) (1), disposition pareille à celle que nous avons remarquée dans les châteaux de Beaugency, de Loches, de Nogent, et dans plusieurs autres du même temps.

cru que c'était un tombeau romain, d'autres en ont fait un phare; elle a été figurée par Grivault de la Vincelle.

Quand on a vu seulement une toise de maçonnerie romaine, il est facile de reconnaître que *cette vieille cheminée*, comme l'appellent avec bien plus de raison les habitans de la commune, n'est point de l'époque romaine; elle paraît du XIIe siècle, et la forme cylindrique du sommet se trouve dans beaucoup d'autres cheminées du même temps.

(1) C'est de cette cheminée que Bourignon fait le foyer de son fanal.

Dans son état actuel, le donjon ruiné de Broue offre une hauteur de 75 pieds. La cour, au milieu de laquelle il est placé, était entourée d'un mur qui s'élevait à plus de 20 pieds, et le fossé avait d'un côté 50 pieds d'ouverture ; vers l'est, quelques ouvrages restent encore au-delà du fossé, ou peut-être il y avait une seconde enceinte.

Le donjon de Tonnai-Boutonne entre Saintes et La Rochelle, figuré pl. LXX, et celui de Tonnai-Charente, près de Rochefort, offrent des tours carrées fort ressemblantes à celles de Broue et de Lislot, je ne m'arrêterai point à les décrire.

Dans les châteaux que je viens de citer, la tour du donjon était distincte des autres constructions dont elle se trouvait même quelquefois séparée par un fossé : les forteresses ainsi disposées étaient, je crois, les plus nombreuses au XIe siècle.

Mais on en trouve aussi de carrées, dans lesquelles l'habitation principale adossée aux murs d'enceinte occupait un ou plusieurs côtés de la cour ; à l'extérieur, les murs étaient garnis de tours cylindriques ou carrées, principalement aux quatres angles de la place.

Digitized by Google

Si ces châteaux n'avaient pas de donjon distinct, les tours des angles leur en tenaient lieu et souvent l'une d'elles plus élevée que les autres était plus spécialement destinée à surveiller le pays ou à faire le guet.

Quoique la forme carrée se présente à peu près à toutes les époques, il est vrai de dire cependant qu'elle rappelle l'ordonnance des forteresses gallo-romaines.

CHATEAU D'HIÈVRES. Parmi les châteaux antérieurs au XII^e^ siècle qui se rapportent au type que je viens d'indiquer, je citerai celui d'Hièvres, arrondissement de Pithiviers, département du Loiret, que je n'ai point encore visité, mais sur lequel M. de La Saussaye a bien voulu me fournir des renseignemens très-précis.

Ce château date, à ce que l'on croit, du X^e^ siècle. L'enceinte principale offre un carré parfait comme vous le voyez par le plan figuré dans l'atlas (pl. LXVI), et que je dois à MM. de Bouville et de La Saussaye.

Quatre tours occupent les quatre angles du carré (V. le plan *a*, *b*, *c*, *d*,) et se trouvent à peu près orientées Sud, Ouest, Nord et Est. Elles ne sont point égales entre elles; celle du

nord est plus grosse et plus élevée que les autres.

Indépendamment des quatre tours placées aux angles on en voit une cinquième plus petite dans le fossé nord-est, entre les tours *b* et *c*, elle est peu élevée et jointe à la muraille au moyen d'une arcade (1).

A l'intérieur les bâtimens d'habitation s'étendent d'un côté de la cour à l'autre, sur une profondeur assez considérable, et occupent plus du tiers de l'espace compris dans l'enceinte. Ces constructions, quoique ruinées, offrent un véritable intérêt; il existe bien dans l'élévation des murs des ouvertures de différens âges, mais la masse appartient au style roman.

La seconde enceinte en avant du château était disposée de manière que pour franchir la porte principale (V. le point H) il fallait passer près de la tour *d* et prêter le flanc aux traits qui pouvaient être lancés du haut des remparts.

(1) Cette tour n'aurait-elle point servi à supporter un pont qui aurait donné issue au château de ce côté? N'ayant pas visité les lieux que je décris, je n'ose hasarder aucune opinion, mais les poternes ou portes de derrière étaient assez souvent placées de cette manière dans les châteaux.

CHATEAUDUN. Le château construit au X[e] siècle par Thibaut le Tricheur, dans la ville de Châteaudun, était probablement carré comme celui d'Hièvres ; on ne peut que faire à ce sujet des conjectures, la plupart des constructions actuelles ne remontant guère au-delà du XV[e] siècle ou du XIV[e] (1) ; mais elles sont disposées en carré, et l'on croit qu'elles ont été bâties sur les murailles primitives.

A gauche en entrant dans la cour on trouve une tour cylindrique évidemment beaucoup plus ancienne que le reste et qui est généralement attribuée à Thibault le Tricheur ; elle occupait peut-être un des angles de la forteresse bâtie par ce comte de Chartres (2).

CHATEAUX DE LAVAL ET DE LILLEBONNE. Parmi les châteaux carrés ayant aux angles des tours cylindriques, je pourrais encore citer celui de Laval dont quelques parties anciennes fort cu-

(1) Quelques parties même peuvent être du XVI[e] siècle, autant que je puis me le rappeler.

(2) En comparant la forteresse du Château-Dun à celles d'Hièvres, la tour qui reste pourrait avoir occupé la même place que celle désignée par la lettre *a* sur le plan de ce château (V. la planche LXVI), peut-être aussi était-elle isolée ; je n'ai conservé qu'un souvenir un peu confus de la forteresse de Château-Dun que j'ai visitée il y a déjà long-temps.

rieuses subsistent dans le quartier élevé qui domine la rive droite de la Mayenne : l'établissement de la prison dans cet édifice en a défiguré l'intérieur, mais à l'extérieur l'un des côtés du carré, avec ses deux tours, avait subi peu de changemens quand je l'ai visité. La maçonnerie en pierres de petit appareil, m'a paru pouvoir remonter au XI[e] siècle, et l'on croit généralement que le château date de cette époque ou du X[e].

La disposition des bâtimens les plus anciens du château de Lillebonne (Seine-Inférieure) me porterait à croire que cette forteresse offrait aussi dans l'origine une enceinte carrée; ces bâtimens qui appartiennent au XI[e] et au XII[e] siècle (1) sont en effet disposés en angle droit et forment deux côtés d'un carré.

Le corps de logis, qui est le mieux conservé, présente à l'intérieur de la cour 7 belles fenêtres cintrées (2), divisées par une colonnette: plusieurs parties du château sont d'une époque

(1) M. Emmanuel Gaillard regarde la partie la mieux conservée de l'ancien château, comme l'ouvrage de Henri I[er]. ou peut-être du Roi Etienne de Blois; ce prince affectionnait tellement Lillebonne qu'il s'en réserva la possession dans le traité qu'il fit avec l'Impératrice Mathilde et Henry II.

(2) On en trouve une vue dans l'ouvrage de MM. Nodier et Taylor, intitulé : *Voyage dans l'ancienne France.* Il a été aussi

évidemment postérieure; on remarque une tour cylindrique assez élevée, de 52 pieds de diamètre, qui est séparée de la cour par un fossé profond et qui a été construite pour servir de donjon, vers le XIV^e siècle ou la fin du XIII^e.

CHAUVIGNY (Vienne). A Chauvigny, en Poitou, la partie haute de la ville était entourée de murs qui décrivaient, je crois, à peu près un carré; deux grosses tours de la même forme et d'un diamètre assez considérable, comme nos donjons, garnissent encore deux des angles de cette enceinte très-bien marquée; dans l'examen rapide que j'ai fait de ces belles tours, il m'a paru que celle de l'est, surtout, était ancienne. Toutefois je n'oserais affirmer qu'elle dut être rapportée au XI^e siècle, peut-être ne date-t-elle que du XII^e; car j'ignore auquel des puissans barons de Chauvigny on en doit la construction.

Je ne parlerai point des châteaux observés dans d'autres parties de la France; ils ressemblent pour la plupart à ceux que nous venons de citer.

gravé dans l'ouvrage de Cotmann *architectural antiquities of Normandy.*

En Alsace, dont MM. de Golbéry et Schweighauser ont décrit les principaux édifices militaires, les tours carrées paraissent avoir prédominé. On les trouve dans quelques châteaux placées aux angles de la principale enceinte comme dans les forteresses précédentes; dans d'autres il n'en existe qu'une seule, assise comme nos donjons sur le point le plus élevé de la place.

Les exemples que j'ai cités sont, je crois, plus que suffisans pour démontrer quel était le système usité pour les châteaux du XI^{e}. siècle: le tableau que voici en indique cependant huit autres qui sont si peu éloignés de Caen, que je ne crois pouvoir me dispenser de les mentionner.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem*ts.		
COURCY.	Falaise.	— Ruines imposantes d'un château considérable, qui ont été lithographiées tout récemment par M. de Vauquelin et par M. le marquis d'Oilliamson (dans les mémoires de la société des Antiquaires et dans la statistique de l'arrondissement de Falaise). Le château de Courcy se composait de deux enceintes ; l'enceinte centrale, qui est à peu près carrée, offre encore des murs très-bien conservés et flanqués de 12 tours cylindriques, qui s'élevaient, dans quelques parties, à 25 ou 30 pieds, lorsque je les ai vues en 1827. Une portion de ces murs, construits en moellon, parait remonter au XIe. siècle ; quelques portions ne présentent pas les caractères de cette époque et doivent avoir été réparées bien postérieurement. La porte d'entrée s'ouvrait entre deux tours. A peu près en face de cette porte, au fond de la cour,	Richard de Courcy assistait à la bataille d'Hasting. *Cil de Corcie è cil de Jort.* Roman de Rou, vers 13,614. Il descendait de Robert de Courcy, l'un des six fils de Beaudry-le-Teuton, et petit-neveu de Gillebert, comte de Brionne. (*Notes de M. A. Le Prévost* dans le roman de Rou, page 245, tome 2.). Après la conquête, Richard de Courcy reçut, dans les comtés d'Oxford et de Sommerset, des seigneuries que l'on trouve mentionnées dans le *Domesday-Book*, Au mois de janvier 1091, Ro-

		était, je crois, le donjon ou l'habitation des barons de Courcy, maintenant complètement détruite. On distingue encore de ce côté, dans le mur, les restes de l'oratoire ou de la chapelle; mais cette partie du château avait été retouchée, car on y remarque des moulures appartenant aux derniers temps de la période ogivale. La seconde enceinte du château de Courcy était anciennement entourée de fossés et murée; les fossés sont encore apparens, les murs ont été détruits dans le dernier siècle, la porte d'entrée existe encore; si les murs étaient du même temps, ils ne dataient pas du XI^e. siècle comme ceux de l'enceinte centrale, car cette porte est en ogive et ne peut guère remonter au-delà du XII^e. siècle. Une troisième enceinte de fossés, détruite depuis long-temps, renfermait le village et l'église.	bert-Courteheuse assiégea, pendant trois semaines, le château de Courcy avec Robert de Bellême, pour lequel il avait pris parti. — Les détails du siége sont racontés par Orderic-Vital, dans le VI^e. livre de son histoire de Normandie, et remplis d'intérêt. Robert II de Courcy, fils de Richard, partit pour la Terre-Sainte avec Robert-Courteheuse, en 1096. Robert III, fils du précédent, et petit-fils de Richard de Courcy, devint grand sénéchal de Normandie.
CREULLY.	Bayeux.	Emplacement et vestiges de l'ancien château, encore reconnaissables au milieu des constructions de différens âges qui composent l'ensemble du château actuel, tout près et au nord du bourg, sur la rive droite de la Seule. Ce château était à peu près carré; les bâtimens principaux pa-	—Dans la première moitié du XI^e. siècle, la seigneurie de Creully appartenait à Hamon-aux-Dents, qui possédait aussi Torigni et Maisy, et qui fut tué à la bataille du Val-des-Dunes en 1047. Robert Filz-Ha-

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem^ts.*		
		raissent avoir été adossés aux murs du nord, où l'on voit encore des salles voûtées à plein cintre, comme nos églises du XI^e. siècle. Le donjon formant aujourd'hui le corps principal du château est d'une époque ancienne, mais qu'il est difficile de déterminer, à cause des changemens qu'il a subis pour devenir habitable : l'addition semi-sphérique qu'on y remarque dans la façade, est évidemment du XVI^e. siècle. L'ancienne porte de la cour du donjon dont on voit encore les restes, présentait quelques moulures romanes assez bien traitées. Je crois qu'elle était surmontée d'un beffroy. Les fossés de cette enceinte sont encore très-bien conservés d'un côté. Les tours d'observation qui accompagnent le donjon ne paraissent pas antérieures au XV^e. siècle. Les écuries datent du temps de Louis XIII à peu près.	mon, possédait Creully et Torigni en 1105, qu'il soutint un siége dans la tour de l'église de Séqueville-en-Bessin pendant la guerre de Robert et de Henri I^er. *(Voir ma statistique monumentale du Calvados et le roman de Rou, vers* 16180 *et suivants, tome II^e., page* 391*)*. Le château de Creully offre trop de mélanges dans le style des constructions qu'on y voit pour être cité comme type; mais on le visite encore avec intérêt. Il serait possible que les parties les plus anciennes n'eussent été construites que par Robert, comte de Kent, auquel Henri I^er. donna le commandement des villes de Caen et de Bayeux, et qui mourut

		La première enceinte et la longue allée qui mène à la cour du château n'offrent rien de très-ancien dans les constructions qu'on y voit à présent, mais elles pouvaient exister dès le XI^e. siècle.	en 1147.
ORBEC.	Lisieux.	Ruines d'un château considérable sur le côteau qui domine la ville à l'est. Ce château se composait de deux enceintes; la plus grande, qui fait face à une des rues de la ville, est encore entourée de fossés larges et profonds; des murs et des logemens, dont il subsiste quelques débris, étaient disposés en cercle sur le bord des fossés : une cour avait été réservée au centre des constructions. La seconde enceinte, d'un diamètre moins grand, occupe un niveau plus élevé, parce qu'elle est plus rapprochée de la partie supérieure du côteau; on n'y voit point de murailles, et les fossés qui la défendent vers les terres, sont peu profonds; je serais cependant porté à croire que le donjon était établi sur ce point d'où la vue pouvait s'étendre assez loin dans la vallée. Il est possible d'ailleurs que cette partie du château ait perdu de son importance primitive, et que, dans le XII^e. siècle, on l'ait négligée pour fortifier principalement la première enceinte.	Richard d'Orbec ou de Bienfaite, était à la bataille d'Hasting. (Roman de Rou, vers 13,666.) Il était frère de Beaudouin de Meules et fils de Gillebert, comte de Brionne, assassiné vers 1039. par Odon-le-Gros et Robert Giroye (Voir Dumoulin, hist. de Normandie, liv. VII, page 126.) Les fils de Gillebert de Brionne furent emmenés chez Baudouin, comte de Flandres, par Robert de Guitot, qui était complice de ce crime.—Lorsque le duc Guillaume épousa Mathilde, fille du comte de Flandres, ces fils du comte de Brionne revinrent en Normandie; le duc donna le Sap et Meules à Beaudouin, et Orbec et Bienfaite à Richard. Ce dernier est donc le même que le seigneur de Bienfaite que

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem[ts].*		
		Les murailles qui subsistent encore sont très-épaisses en petit appareil et paraissent anciennes. J'ai remarqué, vers le nord-ouest, un passage vouté parallèle au fossé. Ces murs sont du reste trop délabrés pour qu'on puisse se former une idée exacte de la distribution du château.	nous avons déjà cité en parlant de ce château. (V. la p. 114).
SAINT-LAURENT.	Bayeux.	Ruines d'un petit bâtiment en forme de carré long, tout près et à l'ouest de l'église, au milieu d'une enceinte peu considérable de fossés. Le chemin qui sépare cet emplacement du cimetière et qui se dirige en tournant vers le fond de la vallée voisine, indique peut-être les limites d'une seconde enceinte. Au nord, la pente du côteau était très favorable pour la défense. Les murs sont construits en arête de poisson ; mais ils n'ont qu'une épaisseur de deux pieds 1/2, ce qui pourrait faire naître quelques doutes	Le patronage de l'église de St.-Laurent fut donné par Auvray-le-Géant, dans la première moitié du XI[e]. siècle, en même temps que celui des églises de Surain et de Tessy, à l'abbaye de Cerisy, où ce seigneur normand termina ses jours. (Voir roman de Rou, vers 8,736 et suivans, tome 2, page 18.) Le château que j'indique à S[t].-Laurent, porte, comme ce-

		sur leur ancienneté.	lui de Surain, cité dans un précédent tableau (page 124), le nom de *La Haulle* : peut-être ont-ils appartenu l'un et l'autre au puissant guerrier, qui, fatigué des combats; et prévoyant les nouveaux malheurs qui allaient fondre sur la Normandie (roman de Rou, vers 8718) alla prendre l'habit monastique à Cerisy — Quelques parties de l'église appartiennent au style roman. (*Voir ma statistique monumentale du Calvados, et la 4e. partie du cours, page 157*).
AVRANCHES.		Enceinte de murailles encore reconnaissable dans le quartier élevé qui domine la place du marché. Cette enceinte, garnie de plusieurs tours, paraît avoir été arrondie, autant qu'on peut en juger aujourd'hui que les maisons se sont multipliées en-dedans comme en-dehors de la place dont elles masquent en partie les murs et les fossés. Les ruines d'une tour carrée sur laquelle se trouve le télégraphe, et dont une vue a été publiée dans le IVe. volume de la société des Antiquaires, paraîtrait avoir servi de	Ce château appartenait au XIe. siècle, à Hugues-le-Loup, qui assista à la bataille d'Hasting, et devint ensuite comte de Chester. Une grande partie des murs qui subsistent sont, je crois, d'une époque postérieure; mais la disposition du château n'a pas dû changer : l'enceinte est restée la même.

Distribution géographique des forteresses. — Communes.	Distribution géographique des forteresses. — Arrondissem^{ts}.	Indication de la nature des vestiges et désignation de l'emplacement qu'ils occupent dans chaque localité.	Remarques concernant l'ancienneté des châteaux.
		donjon. Ainsi, ce château devait présenter, comme beaucoup d'autres, une cour avec un donjon à l'extrémité.—Les murs de la ville se voient encore dans plusieurs quartiers ; ils ne paraissent pas du XI^e. siècle.	
MORTAIN.		Emplacement de l'ancien château sur les rochers escarpés qui dominent le charmant vallon arrosé par la Cance, au sud de la ville. Les constructions qui se voient aujourd'hui dans l'enceinte de la forteresse ne sont aucunes anciennes, si l'on excepte quelques parties d'une tour placée près de la porte ; mais les rochers taillés à pic qui forment des murs naturels et servaient de soubassement au château, subsistent et indiqueront toujours la forme et l'étendue de la place. Le donjon avait été établi sur la crête d'un rocher s'élevant au-dessus des autres, près de l'angle nord-ouest de la	—Tout le monde sait que le château de Mortain était important au XI^e. siècle. — On peut consulter les détails historiques donnés sur la ville et les comtes de Mortain, par M. de Gerville, dans le IV^e. volume de la société des Antiquaires de Normandie, p. 176 et suivantes.

MOYON.	Saint-Lo.	cour. M. de Vauquelin, avec lequel j'ai visité ce château en 1826, en a pris une vue que la société des Antiquaires de Normandie a publiée. Du côté du sud, le château était dominé par le côteau sur lequel s'élève la ville; mais un fossé large et profond isolait complètement des terres le promontoire escarpé sur lequel on l'avait établi. Les roches de grès quartzeux qui garnissent les bords de la vallée voisine produisent les accidens les plus pittoresques que j'aie vus en Normandie. Emplacement de château à l'ouest de l'église, et débris d'anciennes murailles, signalés par M. de Gerville, dans le V^e^. volume de la société des antiquaires de Normandie, page 214.	Guillaume de Moyon était à la conquête de l'Angleterre, suivi de ses compagnons d'armes. *Li viel Willame de Moion* *Out ovec li maint cumpaignon* Roman de Rou, vers 13620 et 21. Il reçut du duc Guillaume un grand nombre de seigneuries dans les comtés de Sommerset, Devon et Dorset (Domesday-Book, tome I, fol. 72, 82, 95. Moyon, *Mogdunum*, doit être un des lieux les plus anciens de la Basse-Normandie. Je trouve dans la vie de saint

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES FORTERESSES.		INDICATION DE LA NATURE DES VESTIGES ET DÉSIGNATION DE L'EMPLACEMENT QU'ILS OCCUPENT DANS CHAQUE LOCALITÉ.	REMARQUES CONCERNANT L'ANCIENNETÉ DES CHATEAUX.
Communes.	*Arrondissem*[ts].		
			Germain, évêque d'Auxerre, un passage qui prouverait que dès le V[e]. siècle, c'était un lieu d'une certaine importance. On y voit en effet que saint Germain y arriva en bateau, *transfretantes faustâ navigatione in* PORTUM MOGDUNI *applicuere* (acta sanctorum Bollandiana 2[a]. die maii), et qu'il y guérit la fille d'un riche habitant, *nobilissimi viri*, aveugle de naissance et perclue de tous ses membres. — Une note des bollandistes dit à la vérité que *Mogdunum* doit être Montebourg; mais cela n'est pas possible, car il n'y a jamais eu de port à Montebourg, au lieu que Moyon est situé sur le bord de la rivière de Vire; d'ailleurs

			Montebourg se traduit en latin par *Montisburgus* et non par *Mogdunum*, véritable traduction de Moyon.
SEMILLY.	*Idem.*	Emplacement d'un château, avec fossés et murs considérables, à peu de distance et au nord de l'église, au milieu d'une futaie. On distingue encore très-bien les deux enceintes de la place ; le donjon, qui devait se trouver à l'extrémité de la deuxième enceinte, n'offre plus que des pans de murs épais dans lesquels on voit encore un corridor voûté à plein cintre. Les murailles qui fermaient la grande cour suivaient les bords de la place en décrivant des angles obtus. Quelques parties de ces murs offrent des pierres disposées en arête de poisson. Dans son état de ruine, le château de Semilly est encore très-remarquable et très-imposant. Du côté du sud, il est défendu par un vallon dans lequel on voit deux étangs, entre lesquels passe une route allant vers Torigni, où il y avait aussi un château fort au XIe. siècle.	Il est incontestable qu'il existait un château à Semilly au XIe. siècle ; un sire de Semilly se trouvait à la bataille d'Hasting (roman de Rou, vers 13650) ; mais il serait possible que les restes de murs que l'on voit, ne datassent que du XIIe. siècle ; je les ai dessinés en 1823.

La description rapide que je viens de vous présenter d'un assez grand nombre de châteaux de différentes provinces de France, vous montre quelles étaient la forme habituelle et les principales distributions de ces édifices dans le XI^e. siècle. Leur décoration intérieure et extérieure était conforme à celle des églises de l'époque.

Les portes, ordinairement très simples et sans sculptures, offraient cependant parfois une archivolte garnie de zig-zags ou de frètes crénelées. (V., pour ces ornemens, la 4^e. partie du Cours, page 128 et la planche XLIX).

Il en était de même des fenêtres. Les plus vastes, divisées en deux par une colonnette, présentaient deux bayes réunies dans le même cintre. Il est à remarquer que ces ouvertures étaient, pour la plupart, percées du côté où la forteresse avait le moins à redouter les attaques, et toujours à une hauteur qui en rendait l'escalade impossible. Ainsi, le premier étage ne recevait presque jamais la lumière que par d'étroites ouvertures qui tiraient le jour d'en haut comme nos caves.

Il résulte aussi de l'examen que nous avons fait des donjons cités précédemment, que l'appartement d'apparat, la grande salle de récep-

tion, celle qui offrait le plus de luxe ou de décoration, était au 2e. et quelquefois au 1er. étage au-dessus du rez-de-chaussée (Beaugency, Nogent, Loches, etc., etc.); on y trouvait ordinairement une vaste cheminée entre deux fenêtres.

Le rez-de-chaussée, servant le plus souvent de magasin ou de prison, s'accédait, comme nous l'avons vu, par des escaliers ou des trappes ouvrant au 1er. étage.

Les appartemens situés dans les étages supérieurs devaient être destinés au logement du baron et de sa famille; là se trouvaient des chambres à coucher, et probablement aussi des pièces destinées aux soldats qui, en temps de guerre, observaient, du haut du donjon, ce qui se passait dans les campagnes environnantes.

Les généralités que j'ai présentées sur les châteaux de la France, s'appliquent aux châteaux de l'Angleterre antérieurs au XIIe. siècle.

Selon M. King, les plus anciennes forteresses de ce pays étaient arrondies, quelquefois carrées. Le donjon était placé sur le point le plus élevé, et, suivant la disposition des lieux, soit au centre, soit à l'une des extrémités de la cour; deux châteaux, cités comme anciens par M. King (ceux de Guildford et de Col-

chester) avaient des donjons carrés tout-à-fait ressemblans aux nôtres.

Le donjon de Guildford, le plus curieux peut-être de ceux décrits par M. King, est placé sur le haut d'une éminence, et paraît avoir été entouré d'une petite cour dont les murs n'étaient éloignés de ceux du donjon que de 22 pieds. Il n'a lui-même intérieurement que 26 pieds sur 24, et 42 pieds sur 47 à l'extérieur. Les murailles ont 10 pieds d'épaisseur. Elles sont construites de morceaux carrés de pierres calcaires et de silex; des morceaux de grès schisteux forment dans la maçonnerie des cordons ou assises comme on en trouve dans les constructions romaines. Enfin quelques briques ont été employées dans les parties basses de l'édifice. Des contreforts plats en pierre de taille existent aux encoignures et au milieu de chaque façade.

La porte d'entrée était élevée de 15 pieds au-dessus du sol, et probablement on y accédait au moyen d'une pente rapide ou d'un escalier mobile. L'intérieur du donjon était divisé en trois étages dont les deux premiers, fort obscurs, ne recevaient de jour que par d'étroites ouvertures. L'étage supérieur était

éclairé par quatre fenêtres d'où l'on dominait au loin le pays environnant (1).

Le donjon de Colchester, dont M. King n'indique point la date, me paraît d'une antiquité moins certaine que celui de Guildford, et on pourrait le croire du XII^e. siècle; c'est une vaste tour carrée-longue (pl. LXXIV, fig. 1), dans lequel on entrait primitivement par une porte assez élevée, au moyen d'un escalier : elle avait beaucoup de ressemblance avec le donjon de Cantorbéry, que nous décrirons dans la prochaine leçon.

Nous avons vu (p. 27) que les Romains élevaient sur leurs frontières des remparts qui nous étonnent encore par leur étendue. Au XI^e. siècle, où l'art de la guerre n'avait pas d'autres principes que sous l'empire, on ne négligea pas ce genre de travaux pour défendre les frontières, et peut-être pour en tracer plus nettement la circonscription, afin d'éviter les contestations perpétuelles qui s'élevaient entre les seigneurs riverains. Pour ne citer qu'un exemple : A la fin du XI^e. siècle, vers 1097, le comte de Bellême, qui avait construit un assez grand nombre de places fortes sur les frontières ou marches normandes bornant le

(1) V. King's *munimenta antiqua*, tome III, et les planches XXX, XXXII de cet ouvrage.

Maine, fit ensuite tirer entre ces châteaux des lignes de fossés, tendant à les lier les uns aux autres. On voit encore des vestiges de ces remparts sur la route de Saint-Remi à Perray, que les paysans du canton appellent les *Fossés de Robert-le-Diable.*

Quelques barons firent aussi enceindre de larges fossés des bois et des espaces de terrain plus ou moins considérables dans le voisinage de leurs châteaux. Ces grandes clôtures sortent de la classe ordinaire des fortifications; j'en citerai seulement une dans la prochaine conférence, en parlant de l'habitation royale de Bures, près Bayeux.

Nous avons dit précédemment (4.e partie du Cours, page 112) que le XIe. siècle avait été, pour l'architecture religieuse, un siècle de renaissance et de progrès.

Nous pouvons étendre cette proposition à l'architecture militaire.

L'esprit guerrier qui prédomina dans le XIe. siècle et dès le Xe., la nécessité où se trouvèrent les comtes et les barons d'élever des forteresses pour conserver leur puissance et leur sécurité, furent sans doute la cause principale du progrès de l'architecture militaire; plus on posséda de donjons, plus on acquit alors de pouvoir et d'indépendance.

A cette époque nous trouvons un certain nombre de comtes et de barons qui se sont distingués parmi tous les autres par leur goût pour les constructions militaires, dans l'Ouest de la France; par exemple, aucun prince du temps ne s'occupa autant que Foulques-Nerra des progrès de cette architecture : maître de l'Anjou, de la Touraine et du Beaujolais, on le vit partout bâtir des villes et des forteresses, des églises, des monastères, et en si grand nombre, que, si les auteurs n'étaient pas unanimes sur ce point, on ne pourrait y ajouter foi (1).

Voulant bloquer la ville de Tours, il éleva des châteaux dans diverses places qui lui appartenaient, telles que Langeais, Samblançay, Montbazon, Sainte-Maure et Montrésor; il fit construire en même temps une espèce de phare destiné à correspondre par des signaux avec les places des environs qui faisaient partie de ses domaines. Ce phare, connu sous le nom de *Tour des Brandons*, situé entre Azay-sur-Cher et Athée, était entouré d'un large fossé, et avait un chemin couvert dont on voit encore quelques vestiges. Son élévation était de 40 pieds sur 90 de circonférence, et ses murs avaient 4 pieds 10 pouces d'épaisseur; on ne pou-

(1) Bodin, recherches historiques sur le Bas-Anjou, t. premier.

vait entrer dans cette tour que par un souterrain voûté à plein cintre (1).

Foulques-Nerra fit quatre pélerinages à Jérusalem, et l'on ne peut douter qu'il n'ait rapporté de ses voyages des idées nouvelles, qui auront contribué au perfectionnement de l'architecture en Anjou et dans les pays voisins.

Dans la 1re. moitié du XIe. siècle, le comte Eudes, contemporain de Foulques-Nerra (2), fit aussi élever d'importans édifices. Il construisit, entre autres, sous les murs de la ville de Tours, un pont en pierre, de 15 arches, pour traverser la Loire. Jusques-là il n'y avait eu qu'un pont de bois, et le passage était dangereux dans les grandes inondations. On voit encore aujourd'hui des ruines considérables de cette construction à l'est du nouveau pont.

Ainsi, dans tous les genres d'architecture, un progrès marqué se manifestait au XIe. siècle. Ce progrès devint beaucoup plus sensible encore vers la fin de ce siècle et au XIIe. J'espère le démontrer dans la prochaine conférence.

(1) Histoire de la Touraine, par Chalmel, tome premier.

(2) Le comte Eudes mourut en 1037 (le 17 septembre) dans une bataille qu'il eut à soutenir contre Gozzelon, duc de Lorraine, à l'occasion de la guerre allumée depuis quelques années entre lui et l'empereur Conrad, relativement à la succession du royaume d'Arles.

CHAPITRE V.

Continuation du sujet. — Appréciation des causes qui influèrent à la fin du XI^e. siècle et au XII^e., sur les progrès de l'architecture militaire. — Ouvrages de l'architecte Gundulph. — Description du donjon de Rochester et de quelques autres châteaux bâtis soit à la fin du XI^e. siècle, soit dans le cours du XII^e., tant en France qu'en Angleterre. — Conclusion tirée de l'examen de ces édifices, concernant les perfectionnemens accomplis à cette époque. — Peu de changemens quant aux formes des forteresses jusqu'à la fin du XII^e. — Quelques-unes cependant présentent des combinaisons nouvelles, surtout vers la fin de ce siècle. — Coïncidence de ces innovations avec l'adoption du style ogival pour les édifices religieux. — Description de quelques-uns des châteaux dans lesquels on peut observer de nouvelles formes et de nouvelles dispositions.

Je disais en terminant la dernière leçon, que l'architecture militaire avait été en grand progrès dans le XII^e. siècle; les événemens qui se succédèrent depuis le milieu du XI^e. jusqu'au XIII^e. siècle, nous porteraient déjà à admettre cette assertion, lors même que des faits matériels ne seraient pas là pour en prouver la vérité d'une manière incontestable.

Il est facile d'apprécier les causes qui influèrent, à la fin du XIe. siècle et au XIIe., sur l'état de l'architecture militaire.

Après la conquête de l'Angleterre, révolution qui rendit les Normands maîtres d'un important royaume, le duc Guillaume partagea entre ses compagnons d'armes une prodigieuse quantité de terres et de seigneuries. Or, pour se faire obéir de leurs vassaux, en même temps que pour se mettre en sûreté en pays ennemi, il fallut à ces nouveaux propriétaires des demeures fortifiées capables d'en imposer à la population au milieu de laquelle ils allaient vivre en maîtres. Le premier soin de quiconque recevait de la couronne une concession de biens, fut d'y construire un château pour s'y défendre et y résider.

Guillaume comprit d'ailleurs que, pour affermir sa puissance en Angleterre, il lui fallait un grand nombre de places fortes, et il encouragea de tout son pouvoir l'exécution de cette mesure commandée par la politique et par l'interêt particulier. L'Angleterre, pauvre jusque-là en moyens de défense (1), se couvrit tout-à-coup de maisons fortifiées.

(1) Le roi Alfred qui vivait à la fin du IXe. siècle se plaignait de n'avoir qu'un petit nombre de châteaux pour défendre les

De telles circonstances furent on ne peut plus favorables au perfectionnement de l'architecture militaire au XI^{e}. siècle, Guillaume et ses successeurs dirigèrent vers ce but les efforts des architectes. L'un des plus habiles de l'époque fut Gundulph, moine de l'abbaye du Bec, qui devint évêque de Rochester. Il introduisit diverses améliorations, tendant à augmenter la force, la commodité et la beauté des châteaux. C'est à lui que King, et quelques autres antiquaires anglais, croient devoir attribuer les perfectionnemens que montrent plusieurs donjons anglais de la fin du XI^{e}. siècle, soit dans la distribution des appartemens, soit dans la conduite des escaliers, soit dans leur porte d'entrée ; ils croient aussi qu'avant lui la herse, espèce de grille mobile en fer que l'on abaissait à volonté derrière les portes, n'était point en usage en Angleterre, non plus que les ponts-levis. Ce Gundulph mourut en 1095.

L'impulsion donnée en Angleterre à l'art des

frontières de son royaume contre les pirates danois ; depuis le temps d'Alfred jusqu'à celui de la conquête on éleva des châteaux, mais en petit nombre, et cette pénurie de forteresses facilita la conquête, après la bataille d'Hasting.

fortifications ne fut pas moins puissante en Normandie. Les barons et les chevaliers établis en Angleterre n'avaient point abandonné leurs possessions continentales. Au contraire, ils venaient souvent visiter et habiter leurs domaines de Normandie. Devenus riches en Angleterre, beaucoup d'entre eux mirent une sorte d'orgueil à donner dans leur pays natal des preuves de leur prospérité en faisant reconstruire leurs châteaux sur un nouveau plan. Beaucoup de seigneurs normands faisaient élever en même temps des châteaux en-deçà et au-delà de la Manche.

Sous les fils du Conquérant, pendant les dissensions qui s'élevèrent à la fin du XI^e. et au XII^e. siècle, des châteaux nouveaux furent fondés sur différens points. Le seigneur de Bellême, renommé comme architecte, en établit une grande quantité dans les comtés d'Exmes et d'Alençon.

Mais ce fut surtout sous Henry I^{er}., ami des arts et des lettres (1), que l'architecture militaire fit des progrès sensibles et non moins remarquables peut-être que ceux qui se manifes-

(1) On sait que ce prince fut surnommé Beau Clerc, à cause de son goût pour la littérature et les beaux-arts.

térent vers le même temps dans les constructions religieuses. L'historien Robert Du Mont cite, parmi les nombreux châteaux que ce prince fit établir ou reconstruire en entier sur les frontières, ceux de *Drincourt*, *Neuchâtel-sur-Epte*, *Verneuil*, *Nonancourt*, *Bons-Moulins*, *Pontorson*, *St.-Denis-en-Lions*, *Le Vaudreuil*; les tours d'*Evreux*, d'*Alençon*, de *Coutances*, *de Saint-Jean-Le-Thomas*, près du Mont-Saint-Michel, et plusieurs autres (1).

Il fit aussi construire les donjons de Caen, d'Arques et de Vire, comme nous l'avons déjà dit. (V. la note p. 173.)

Le règne de Henri I[er], qui coïncide avec le premier tiers du XII[e]. siècle, doit donc être signalé comme faisant époque dans l'histoire de l'architecture militaire. J'examinerai avec vous plusieurs forteresses élevées dans ce temps et quelques autres bâties plus tard dans la seconde moitié du XII[e]. siècle.

(1) Nomina castellorum, quæ in Normanniâ ex integro fecit rex Henricus in margine ipsius provinciæ hæc sunt : *Drincurtis*, *Novum castrum super Eptum*, *Vernolium*, *Nonnanticurtis*, *Bonum Molinum*, *Colmiœ Mons*, *Pons Ursonis*, *castrum Sancti Dionisii in Lions*, *Vallem-Rodolii*, *turrem Ebroicarum*, *turrem Alenconii*, *turrem Constanciarum*, *turrem Santi Johannis juxta Montem Sancti Michaelis*, et alias plures quas supra commemoravimus.

Robert du Mont. Appendix ad Sigebertum. Apud Bouquet, tome XIII.

Permettez-moi de décrire d'abord le château de Rochester, construit vers 1,080 par le célèbre architecte normand Gundulph, et quelques autres châteaux d'Angleterre du même type.

Rochester. Le donjon de Rochester se composait, comme celui de Loches, décrit dans la précédente conférence, d'une tour principale carrée, et d'une autre tour plus petite, appliquée et formant saillie sur le corps principal de la citadelle (V. les pages 167 et 168). La fig. 2, pl. LXXIV, représente l'élévation de ce château; vous trouverez sur la même planche les plans du premier et du second étage au-dessus du rez-de-chaussée; au moyen de ces figures il me sera facile de vous faire connaître la disposition de l'édifice, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

On entrait à Rochester comme à Loches par un vestibule placé dans une partie saillante du donjon; mais à Rochester la porte d'entrée était à un niveau plus élevé, et pour y parvenir on avait établi un escalier qui se trouvait brusquement interrompu à une certaine distance de la porte, afin de recevoir l'extrémité d'un pont-levis. (V. le point *d*, fig. 2, pl. LXXIV).

L'entrée D, (V. le plan n°. 3, pl. LXXIV.) à laquelle on accédait par le pont-levis dont je viens de parler, était fermée par une porte, et munie d'une herse.

En e se trouvait un vestibule communiquant avec le corps principal du donjon par une ouverture qui était fermée comme la première entrée au moyen d'une porte et d'une herse placées en g. Deux grandes niches pratiquées en h, dans ce passage, renfermaient des bancs de pierre pour les soldats ou sentinelles qui gardaient la porte; en m était un escalier descendant au rez-de-chaussée; deux autres escaliers placés aux angles opposés, (o et n) s'élevaient depuis le premier étage jusqu'au sommet des murs du château.

Le rez-de-chaussée était sans fenêtres, et seulement éclairé par des ouvertures étroites ou guichets qui avaient à peine six pouces en carré, et disposées de telle sorte que les flèches ou autres projectiles qu'on aurait essayé d'y lancer ne pouvaient causer aucun dommage.

La fig. 4, pl. LXXII, montre une des étroites ouvertures voûtées qui servaient à éclairer le rez-de-chaussée, et la fig. 5 une coupe ou profil de la même ouverture. Vous voyez comment la flèche qui serait entrée par le guichet

A aurait été arrêtée par la voûte *B*, et serait venue tomber sur des marches taillées dans le mur, et au moyen desquelles on pouvait regarder ce qui se passait en-dehors.

La hauteur de ce rez-de-chaussée était d'environ 14 pieds; il était divisé en deux parties.

L'étage au-dessus avait 20 pieds de hauteur; on n'y voyait pas d'ouvertures du côté de l'escalier extérieur, parce que l'escalade aurait été plus facile de ce côté.

Il est à remarquer que le vestibule par où l'on entrait au 1er. étage, recevait, au contraire, le jour de plusieurs fenêtres. Probablement, ce vestibule n'était considéré que comme un accessoire de la tour principale, et d'une importance secondaire. Nous avons vu d'ailleurs que l'entrée du donjon proprement dit, était défendue par une seconde porte avec une herse. (Pl. LXXIV, fig. 1re., point g.)

A cet étage, se trouvait une vaste salle recevant le jour par des guichets, et dans laquelle logeait la majeure partie de la garnison. On voit du côté du Nord, dans l'épaisseur du mur, un petit appartement muni d'une cheminée qui paraît avoir été le logement de l'officier de garde. (Pl. LXXIV.)

Le 3e. étage, à partir du rez-de-chaussée,

avait 30 pieds d'élévation, et renfermait les appartemens du baron ou commandant du château; il était éclairé par des fenêtres, mais qui, comme nous l'avons dit, ne pouvaient donner aucune inquiétude à cette hauteur.

L'étage le plus élevé de tous (le 4e., en comptant le rez-de-chaussée) avait 16 pieds de hauteur. A cause de l'élévation à laquelle il se trouvait, on n'avait pris aucunes précautions pour le défendre. Des fenêtres, qui étaient spacieuses, pouvaient recevoir des machines de guerre, telles que des balistes ou des catapultes; c'était de là que la garnison devait le plus aisément incommoder les assiégeans. Une porte, sortant de ces appartemens, donnait sur la petite tour ou corps avancé du vestibule, qui était couverte en plate-forme, et pouvait aussi recevoir des machines. Les quatre angles de la maîtresse tour étaient surmontés de tourelles ou guérites carrées où l'on pouvait placer des sentinelles.

Les appartemens du commandant, placés au 3e. étage, étaient plus ornés que les autres et au nombre de trois, savoir: Deux grandes salles, ayant chacune 30 pieds de long, sur 20 de large, et un appartement plus petit dans la tour du vestibule.

Afin d'obtenir plus de jour, on n'avait point séparé les deux grandes salles par une muraille pleine; elles communiquaient de l'une à l'autre par de belles arcades cintrées, ornées de moulures en zig-zags; ainsi, nous retrouvons là une disposition pareille à celle que nous avons remarquée dans le donjon de Beaugency. (Pl. LXVIII, fig. 3.)

Des cheminées placées dans chacune des deux extrémités du donjon Z et Y s'ouvraient sous des arcades ornées de frêtes et de zig-zags.

Le tuyau, au lieu de ressembler à celui des autres cheminées de l'époque, présentait une espèce de cavité conique (fig. 2, pl. LXXII), dont l'ouverture allait aboutir en-dehors de la muraille, et ressemblait tellement à celle des guichets de plusieurs fenêtres qu'il était difficile de l'en distinguer. Les égouts et autres nécessités de ce genre présentaient la même combinaison en sens inverse.

On communiquait aux différens étages, au moyen d'escaliers, et une galerie ou corridor percé dans l'épaisseur des murs, et marqué par une double ligne, ponctuée sur le plan n°. 4, pl. LXXIV, faisait le tour de l'édifice; cette galerie ne se prolongeait pas horisontalement, mais elle montait ou descendait au moyen

de marches. De ce passage et de l'escalier placé à l'angle *m*, il était facile d'accéder aux deux cavités i, k, au-dessus du ves ibule et de la salle du 1^er. étage, par lesquelles on faisait manœuvrer les herses des deux portes D et g. (V. le plan n°. 3, pl. LXXIV.)

Pour fournir d'eau la garnison en cas de siége, un puits magnifique avait été creusé au centre du donjon. Le cylindre de ce puits s'élevait jusqu'au sommet du mur qui séparait l'édifice en deux parties (pl. LXXIV, fig. 3). De sorte qu'on pouvait puiser de l'eau à chaque étage, par des ouvertures ménagées dans ce mur. On avait aussi pratiqué à l'intérieur du puits, des trous carrés, espacés régulièrement, au moyen desquels on descendait jusqu'au fond ; cette espèce d'échelle, creusée dans la pierre, à peu près comme les trous d'un colombier, servait pour descendre dans le puits, afin de le nettoyer ou d'en retirer les objets qui auraient pu y tomber.

On voit, dans l'épaisseur des murs du donjon de Rochester, (s, t, u, pl. LXXIV fig. 3), trois conduits dont on n'a pu jusqu'ici expliquer la destination, d'une manière satisfaisante ; quelques-uns ont cru que ces espèces de cheminées pouvaient avoir servi à transmettre des

ordres d'un étage à l'autre; M. King ne partage pas cette opinion ; il veut qu'elles aient servi à hisser des pièces de bois au sommet des murs ou des pierres pour les catapultes, mais cela n'est guère présumable, car il était bien plus facile de monter ces matériaux par dehors, au moyen de poulies, jusqu'aux fenêtres du quatrième étage.

Le château de Cantorbéry, que l'on croit du temps de Gundulph, présente le même style que celui de Rochester ; il a 88 pieds de diamètre sur 80 ; les deux côtés les plus larges sont flanqués de quatre contre-forts, les deux autres n'en ont que trois. L'épaisseur des murs est de 10 à 11 pieds.

Comme cette tour présentait un plus grand diamètre que celle de Rochester, on l'avait séparée en trois parties par deux murs parallèles (V. la fig. 7, pl. LXXII), dans lesquels on avait ménagé de grandes arcades servant à communiquer d'un appartement à l'autre. Les escaliers se trouvaient aux angles *a b* de l'édifice.

En *C* était un puits semblable à celui de Rochester, dont le cylindre se prolongeait jusqu'au haut des murs, afin que des différens étages on pût puiser de l'eau.

Il y avait aussi une galerie dans l'épaisseur des murs.

En un mot, la disposition générale est la même que dans les autres châteaux du temps: les deux premiers étages ne recevaient le jour que par des guichets; les fenêtres ne commençaient qu'au 3e. étage, où se trouvait la salle de réception. Les petites chambres du 4e., sous la toîture, étaient aussi éclairées par des fenêtres.

L'entrée primitive du donjon, presque entièrement détruite, était placée au niveau du 1er. étage, dans un des petits côtés de la masse carrée du donjon; on voit encore, au-dessous de cette ouverture, des restes de maçonnerie qui ont fait partie de la base de l'escalier.

DOUVRES. Le château de Douvres n'a été élevé que sous le règne de Henri II, par conséquent, dans la seconde moitié du XIIe. siècle; mais il a été construit sur le même plan que celui de Rochester, ce qui m'a déterminé à le figurer sur la même planche de l'atlas. (Pl. LXXIV, nos. 5 et 6.) Ce château offrait cependant quelque chose de particulier dans la disposition de l'escalier. Ainsi, en nous reportant au plan no. 6, cet escalier, qui commençait en a, traversait le vestibule, et se prolongeait

sur l'autre face de la tour jusqu'au point g, où il s'arrêtait près d'une porte i, de niveau avec le troisième étage. Plusieurs portes avaient été placées dans cet escalier pour en défendre l'accès à différentes hauteurs (1).

La distribution de la tour principale était, comme je le disais, conforme à celle des donjons de Rochester et de Cantorbéry. La plupart des fenêtres que vous voyez pl. LXXIV ont été retouchées et élargies dans la suite. La prison se trouvait à Douvres, comme à Rochester, au rez-de-chaussée de la tour en application, dans laquelle passait l'escalier, et s'étendait au-dessous du vestibule *c*, et de la petite pièce *e*, qui paraît avoir servi d'oratoire ou de chapelle; il y avait en *d*, au-dessus de la prison, un petit appartement pour ceux qui gardaient la porte (2).

M. King cite différens châteaux construits

(1) On remarque dans le même château les traces d'un escalier plus ancien qui accédait à une ouverture à présent transformée en fenêtre (V. la ligne ponctuée *g. f.*, fig. 5, pl. LXXIV).

La petite porte indiquée en b sur le plan n° 6, et au-dessous de la lettre f dans l'élévation n° 5 a sans doute été pratiquée postérieurement à la construction du donjon et pour communiquer plus facilement aux appartemens du rez-de-chaussée.

(2) Le deuxième étage de la tour appliquée renfermait une pièce que l'on peut regarder comme une chambre à coucher.

en Angleterre, à peu près sur le même plan que les précédens, et conformément au système de Gundulph, notamment la tour de Newcastle, construite par Robert, fils du Conquérant, et le donjon de Richemont dans le comté d'York, bâti par Alain, comte de Bretagne, neveu de Guillaume (1). Mais il nous faut revenir en France pour y examiner les châteaux qu'on y faisait du temps de Gundulph et dans le siècle suivant.

CHATEAU DE BRIONNE (Eure). Le donjon qui s'élève encore avec tant de majesté sur la pointe de l'éminence qui domine la ville, à l'est, fut construit peu de temps après le siége que Robert Courteheuse mit devant la place en 1090, et qui entraîna l'incendie et la ruine de la forteresse alors existante (2).

Cette tour, sans être d'une grande dimension, et sans présenter rien qui la distingue essentiellement des autres donjons, offrait cependant une certaine élégance dans ses pare-

(1) V. le VIe. volume de l'Archéologie Britannique.

(2) Lors du siége de Brionne en 1090, où fut tué Gilbert du Pin (voir la note p. 153,) le château était situé au milieu d'une île entourée par les eaux de la Rille, dans la vallée où se trouve la ville.

mens extérieurs, ses fenêtres (1) et ses entablemens; il ne reste plus aujourd'hui que deux côtés de ce château, qui se trouve, sous ce rapport, absolument dans le même état que celui de Domfront. Ce sont le mur du nord qui est presque complet et peut avoir 60 pieds de face, et le mur de l'ouest, dont presque la moitié a été enlevée. J'ai dessiné ces deux murs, qui se trouvent figurés sur la pl. LXXI (nos. 1 et 2). Vous voyez dans le côté le plus entier (no. 1) que les murs étaient garnis de trois contre-forts; deux fenêtres *a a* correspondaient au niveau du 1er. étage, au-dessus du rez-de-chaussée, qui n'était éclairé que par des guichets étroits.

Autant que j'ai pu en juger par les ruines de ces murs masqués à l'intérieur par le toit des maisons qu'on y a adossées, la tour était, comme presque toutes les autres, divisée en quatre étages, y compris le rez-de-chaussée.

A l'extérieur, et à un niveau correspondant à peu près au plancher du 3e. étage, on remarque des trous carrés *bbb* qui contenaient

(1) Les pierres de taille qui formaient le cintre des fenêtres, ont été arrachées pour être employées ailleurs; il en est de même d'une bonne partie des pierres de revêtement; néanmoins il en reste assez pour qu'on puisse juger du soin que l'on avait apporté dans cette construction.

des poutres saillantes. Ces espèces de consoles portaient un balcon en bois qui se prolongeait tout autour de l'édifice (V. les points *bb*, fig. 2 et 3, pl. LXXI) et qui pouvait contenir un assez grand nombre de guerriers. Vous devez vous rappeler que j'ai observé à Loches des vestiges d'un pareil balcon en bois (page 171), et je crois que beaucoup de donjons en ont été pourvus avant l'établissement des encorbellemens en pierre, qui n'ont guère été adoptés qu'au XII^e. siècle.

Ces balcons appliqués sur les tours paraissent d'ailleurs d'origine romaine, car on voit, sur la colonne Trajane et sur la colonne Antonine, des tours carrées, entourées de palissades en bois, et au haut desquelles sont des balcons pareils à ceux qui devaient exister à Brionne et à Loches. Deux de ces tours se voient dans les bas-reliefs reproduits pl. LXIV, n^os. 3 et 4, lettres A F, et vous pouvez décider si le rapprochement que je fais est fondé (1).

(1) Ces deux bas-reliefs paraissent destinés à représenter des tours d'observation et des magasins placés le long d'un campement.

Dans le premier bas-relief (n° 3.), tiré de la colonne trajane, la tour A paraît avoir servi à monter la garde ; on y distingue un balcon, comme je l'ai déjà dit et de plus une espèce de torche ou de flambeau sans doute destiné à éclai-

Le mur occidental du donjon de Brionne (pl. LXXI, n° 2) offre, à sa base, une partie saillante ou massif de maçonnerie au milieu duquel on remarque une ouverture cintrée donnant dans le rez-de-chaussée, et qui communiquait, dit-on, avec une porte percée dans le mur qui fermait la cour du donjon près de la pointe du cap sur lequel le château est établi; mais je suppose qu'une autre entrée, correspondant à l'étage supérieur, existait au-dessus de ce massif de maçonnerie, dans lequel s'ouvre le passage dont je viens de parler (V. la fig. 2.).

Près du contrefort central de ce mur occidental, on voit le tuyau cylindrique d'une cheminée qui avait été supprimée avant la destruction du château.

rer la nuit les bords d'une rivière dont les eaux sont figurées sur le premier plan et sur laquelle des bateaux pouvaient transporter des provisions. Les lettres *B C* indiquent des monceaux de paille ou de foin, plus loin en *D*, sont des morceaux de bois symétriquement rangés et destinés aux besoins de l'armée; l'édifice *E* paraît être un magasin.

Dans le bas-relief n°. 4, tiré de la colonne Antonine, la tour *F* avec son balcon paraît avoir eu absolument la même destination que la tour A du bas-relief précédent; en G et en I sont deux tas de paille ou de foin; en H nous voyons un tas de bois et les figures K, L, M, nous offrent des magasins de la même forme que celui désigné par la lettre E sur le bas-relief de la colonne Trajane.

L'état de ruine et d'encombrement du donjon de Brionne ne permet guère de donner des détails plus circonstanciés sur sa distribution ; on peut du moins affirmer qu'elle était conforme à celle des autres tours de l'époque.

Les murs, qui ont 10 à 12 pieds d'épaisseur vers la base, renferment des poutres placées horisontalement et incrustées dans la maçonnerie. Ces pièces de bois, que j'ai remarquées dans les murs de beaucoup d'autres châteaux, avaient évidemment pour but d'empêcher les dislocations, en reliant, par de grandes traverses, ces murs épais pour la solidité et la durée desquels on n'avait à craindre que l'affaissement du sol et les fissures ou crevasses qui pouvaient en être la suite.

Une de ces poutres incrustées est visible dans le mur du nord (point *c*), où elle a été en partie mise à nu par l'enlèvement du revêtement extérieur de la muraille.

CHATEAU D'ARQUES. Le donjon d'Arques était un des ouvrages militaires les plus remarquables de Henri I^{er}. (1).

(1) Le Château d'Arques avait d'abord été élevé au XI^e siècle par Guillaume, oncle du Conquérant ; mais Henry 1^{er}. fit reconstruire en entier le donjon et une partie des murs d'en-

C'est une belle tour carrée qui devait offrir, à l'intérieur, une distribution à peu près conforme à celle des autres donjons ; mais qui avait subi divers changemens avant d'être abandonnée. Voici la description que l'on en trouve dans un état dressé au commencement du dernier siècle, et qui existe à Dieppe, aux archives du génie militaire.

« Il y a dans ce château un fort beau donjon d'une figure carrée, qui est separé en deux par dedans, d'une muraille de 5 pieds d'épaisseur; ayant dans un des côtés, un grand magasin, une chapelle, une petite chambre, et un escalier pour la plate-forme (1); de l'autre côté, un autre magasin de même grandeur que le premier, un puits qui est comblé à 40 toises de profondeur, des petites galeries, avec d'autres petites chambres ou prisons pratiquées dans l'épaisseur des murs. »

J'ai peu de chose à ajouter à ces renseignemens malheureusement bien incomplets; seule-

ceinte. (V. à ce sujet le passage de Robert du Mont cité page 163 en note.) La ville d'Arques existait dès le IX^e. siècle. M. Auguste Le Prévost a savamment énuméré dans le 1er volume des archives de la Normandie (Caen 1824), les faits historiques qui se rattachent au château d'Arques.

(1) Il est probable que la plate-forme n'avait été établie qu'au XVI^e. siècle et peut-être plus tard.

ment j'ai remarqué dans l'un des murs, un escalier qui descend du 1[er]. étage au niveau du rez-de-chaussée, et communiquait, dit-on, avec des salles voûtées, pratiquées sous le donjon à peu près comme nous en avons vu à Falaise et à Beaugency (v. les pages 160 et 176).

Le revêtement extérieur des murs de la tour d'Arques est complètement arraché, ce qui lui donne un air vieux et ruiné qui frappe l'observateur d'étonnement et de tristesse (1).

Les remparts qui entourent la place n'offrent pas le même intérêt que le donjon, en ce sens qu'il est très-difficile de distinguer les

(1) Dès l'année 1753 on accorda la permission de prendre des pierres au château d'Arques. M. de Clieu fit construire son château de Derchigny à 2 lieues de Dieppe avec des pierres arrachées des murs de la forteresse. De 1753 à 1770, on accorda la même permission à plusieurs habitans d'Arques, et les religieuses furent autorisées à y faire prendre les matériaux dont elles auraient besoin pour construire leur couvent. Long-temps après les habitans continuèrent d'exploiter le château comme une carrière et bâtirent leurs maisons de ses débris. Il n'est donc pas étonnant que la tour de Henry 1[er]. se présente aujourd'hui *tout écorchée*; les pierres taillées du revêtement étaient bien plus utiles que les matériaux, d'ailleurs d'une extraction extrêmement difficile, qu'auraient pu fournir les autres parties des murs construites en blocage; on s'acharna donc à enlever ce que nous pourrions appeler l'écorce du donjon. Malgré cette mutilation déplorable, les quatre murs de la tour d'Arques pourront encore subsister pendant des siècles. Le propriétaire actuel (M. Larchevêque) paraît en apprécier l'importance.

parties anciennes de celles qui ont été ajoutées ou refaites au XV$_e$. siècle. Certains bouts de murs offrent encore des pierres disposées en arête de poisson, ce qui annonce une époque reculée; d'autres qui ont perdu leur revêtement ne présentent qu'un massif de cailloux jetés pêle-mêle dans le mortier, comme on construisait à toutes les époques du moyen âge, le centre des murailles militaires. Enfin, la brique mêlée à la pierre dénote évidemment pour quelques parties une époque peu éloignée du règne de Louis XI, durant lequel on a souvent employé ce mélange dans les constructions publiques et privées.

Le château est situé sur une langue de terre entourée par des vallons de plusieurs côtés.

Outre l'entrée principale, il y avait une issue à l'extrémité opposée; on y voit encore les piliers qui supportaient le pont-levis sur lequel on pouvait franchir le fossé.

Les fossés sont très-bien conservés.

CAEN. Commencées par Guillaume le conquérant, vers la fin du XI[e]. siècle, les fortifications du château de Caen furent considérablement augmentées par son fils Henri I[er]., qui fit construire en entier le donjon (1).

(1) Turrem nihilominùs excelsam fecit in castello Cadomen-

La position de ce château sur l'esplanade d'une presqu'île défendue naturellement de plusieurs côtés par la pente du terrain, est conforme à celle que nous avons remarquée dans d'autres forteresses.

Le donjon offrait aussi une tour carrée (1), flanquée de contreforts et entourée d'une ceinture de murailles également carrée, aux angles de laquelle étaient quatre tours rondes. Cette citadelle redoutable, entourée de fossés particuliers et profonds, a été démolie en 1793, mais on en distingue encore les fondations; on possède aussi de ce donjon quelques dessins dont un a été publié par M. de Jolimont, dans son ouvrage sur les monumens de Caen (pl. IV). A l'époque où elle a été dessinée, cette tour avait subi des changemens notables ainsi que toutes les parties du château (2); il nous suffit toutefois de savoir

si, et murum ipsius castelli, quem pater suus fecerat, in altum crevit.—Robert du Mont, appendix ad Sigebertum. Apud Bouquet, tome XIII, page 285.

(1) D'après les renseignemens que M. Creully, commandant du château de Caen, a bien voulu me communiquer, le donjon avait 81 pieds de damètre sur 72.

(2) Le donjon et le château avaient été réparés sous Louis XII et sous François Ier. François de Silly, Gouverneur et Bailly de Caen, fit faire une plate-forme sur le donjon qui était couvert en tuile, et pratiquer des embrasures pour le service de l'ar-

que sa forme était semblable à celle qui caractérise habituellement les donjons du XIe. siècle.

Le plan que voici (pl. LXXII, n°. 8), montre que la place était elle-même disposée comme toutes les autres. On ne voit plus aucunes traces du palais que les ducs de Normandie possédaient dans l'enceinte du château de Caen, et dont Raoul Tortaire, moine de l'abbaye de Fleury-sur-Loire, qui le visita dans les premières années du XIIe. siècle, fait une pompeuse description.

FAUGUERNON. Le château de Fauguernon près de Lisieux, qui appartenait à la famille Bertrand de Briquebec, se trouve à mi-côte sur la pointe inclinée d'une langue de terre. Il offre deux enceintes dont la principale est encore fort remarquable.

Cette partie du château se compose d'une tour carrée ou donjon contenant la porte d'en-

tillerie. Ce fut lui qui fit faire les boulevards devant les portes, reconstruire presque en entier les murailles qui regardent la rue de Geole et la partie supérieure des autres murailles. Sous Henry III, le seigneur d'O, gouverneur de Caen et Lieutenant du Roi en Basse-Normandie, fit aussi des réparations ou des changemens au château.

trée, et d'une enceinte de murs entourant un mamelon que des fossés profondément creusés détachent des terrains environnans. Le donjon placé comme une sentinelle en avant du château, renfermait au-dessus de la porte plusieurs appartemens auxquels on accédait par un escalier accolé à la tour, à l'intérieur de l'enceinte. Le rez-de-chaussée qui était occupé par la grande porte offrait sous ce rapport quelque ressemblance avec celui du château de La Pommeraye(V. la pl. LXXI)et celui du Plessis-Grimoult; mais on y remarque des coulisses ou rainures pour recevoir des herses, ce qu'on ne trouve pas dans les deux tours que je viens de citer (1).

Les murailles du pourtour de l'enceinte servaient de supports à des constructions totalement détruites et au centre desquelles il existait une cour; la fig. 5, pl. LXXI, montre l'ensemble de cette partie de la forteresse et l'état actuel des murs. Robert-du-Mont rapporte que Geoffroy Plantagenêt prit et ruina

(1) Cette tour du château de Fauguernon ressemble d'une manière frappante par sa forme, la place qu'elle occupe et sa distribution intérieure, à celle du château de Tickhill en Angleterre, décrit par M. King dans le tome VI de l'Archéologie Britannique.

le château de Fauguernon en 1147 (1), ainsi les constructions qui le composent ne peuvent être postérieures à cette époque; je ne les crois pas non plus antérieures au commencement du XII^e. siècle. Les traces de herses et quelques détails observés dans les chambres qui surmontent la porte indiqueraient assez cette époque. Les murailles paraissent être demeurées dans l'état où nous les trouvons depuis 1147; on voit cependant du côté gauche de la porte du donjon une tour qui a servi long-temps de prison pour la haute justice, et qui a été réparée vers 1600. Plusieurs restes de murs dans la partie de l'enceinte orientée vers le nord, paraissent aussi de cette époque.

La seconde enceinte du château n'offrait que des fossés beaucoup moins considérables. On y voit encore des bâtimens qui paraissent remonter au XVI^e. siècle, et qui sont habités par un fermier.

Les fossés de l'enceinte principale au fond desquels je m'étais placé pour dessiner la vue figurée pl. LXXI, sont entourés de plusieurs côtés par un chemin de ronde pratiqué sur la

(1) Circà adventum Domini Dux Gaufridus obsedit, in comitatu Lexoviensi Castellum Roberti Bertranni *Fag.* et destruxit. — Robert de Mont appendix ad Sigebertum, apud Bouquet, tome XIII, page 291.

crête de la contre-escarpe (V. la coupe pl. LXXII, fig. 3).

La même disposition se rencontre dans beaucoup de châteaux, et elle était, je crois, très-favorable à la défense; en effet, cette esplanade formant une ceinture en avant et autour de la place, pouvait être bordée de palissades et de combattans.—Lors même que l'accès n'en eût été défendu que par la pente naturelle du sol, ce point de repos devait être funeste aux assiégeans, car après avoir escaladé à grand'peine le côteau, ils se trouvaient ainsi arrêtés par le fossé et forcés de rester au moins quelque temps sous les traits de l'ennemi, qui ne pouvaient manquer d'être très-meurtriers à une distance aussi rapprochée des murs.

VIRE. Le château de Vire situé sur une presqu'île rocheuse comme ceux de Falaise et de Domfront, était inaccessible de tous côtés, excepté de celui qui regarde la ville et par où le cap s'attache aux plateaux voisins. Mais un fossé profond et d'épaisses murailles fortifiées par des tours en défendaient l'approche. Deux de ces tours qui flanquaient la porte d'entrée avaient plus de 60 pieds de hauteur. On entrait d'abord dans une première enceinte où se trouvaient

des logemens et des écuries; plus loin était un second fossé avec un pont-levis pour entrer dans la seconde enceinte qui était garnie de bons murs avec trois tours. Dans l'une de ces trois tours était un puits qui ne tarissait jamais; il y avait entre les deux autres tours une chapelle dédiée à Saint-Blaise. A l'extrémité opposée et sur la pointe du rocher se trouvait le donjon dans lequel on entrait par plusieurs degrés.

La plupart des fortifications ont été démolies en 1630, par les ordres de Richelieu, et je n'aurais pu vous donner ces détails si M. Le Normand, membre de la société des Antiquaires n'avait eu la complaisance de me les fournir d'après un manuscrit qui existe à Vire.

Ce fut à la même époque que le donjon fut démantelé et mis dans l'état où on le voit aujourd'hui, à l'extrémité de la charmante promenade qui occupe l'emplacement du château. L'une des ruines figurées sur la pl. LXX, représente l'intérieur de ce donjon, il était divisé en quatre étages. Au rez de-chaussée se trouvait un escalier maintenant complètement détruit, v. les points *g g*, qui accédait au premier étage et à une galerie pratiquée dans l'épaisseur du mur *h*, d'où partaient sans doute

des escaliers tournans donnant accès aux deux étages supérieurs. On remarque dans la partie des murailles qui répond au 1er. étage une vaste cheminée *b*, près de laquelle était une fenêtre *a*, qui a été élargie long-temps après la fondation de la tour.

Au 3e. étage sont deux fenêtres *ee*; le 4e. étage n'offre que des ouvertures étroites.

Les murs de ce dernier étage étaient beaucoup moins épais que les autres, de sorte qu'on avait pu ménager à l'extérieur de la tour et à un niveau correspondant au plancher *f*, un trottoir que j'ai marqué par la lettre K, dans mon dessin de l'extérieur du donjon; ce trottoir est encore garni de consoles ou de longs modillons saillans, qui ont probablement supporté un mur en encorbellement, de manière qu'il restait entre chacun d'eux une ouverture pour laisser tomber des pierres ou autres corps pesans sur ceux qui auraient tenté d'assaillir la tour. Ainsi le donjon de Vire était couronné d'une galerie de machicoulis en maconnerie, tandis que les châteaux du XIe. siècle ne nous avaient offert jusqu'ici que des traces de balcons ou saillies en bois (Brionne, Loches); l'établissement des machicoulis de pierre serait donc un des perfectionnemens introduits dans les châteaux du XIIe. siècle; l'état de délabre-

ment de la plupart des donjons du XI^e., ne permet pas cependant d'affirmer qu'ils en aient tous été dépourvus, mais il paraît que cet accessoire devient assez ordinaire au XII[e].siècle, et c'est ce que nous devons nous borner à constater.

Vous remarquerez en *ffff*, dans la vue intérieure du donjon de Vire, des trous carrés garnis d'un encadrement en pierres de taille, et qui évidemment ont été ménagés pour recevoir les poutres du plancher; comme ces trous ont été faits avec beaucoup plus de soin que ceux qui remplissaient le même objet aux autres étages, on pourrait en conclure peut-être que l'appartement du 3[e]. étage où l'on voit deux fenêtres et une cheminée(*c*), était le sallon du gouverneur, la pièce de réception, qui d'ailleurs occupe aussi le 3[e]. étage dans plusieurs autres châteaux du même temps.

J'aurais à décrire les ruines du château de Monfort-sur-Rille, construit en 1123 (1) celles du château de Livarot(2), les murs de Verneuil

(1) Anno MCXXIII Hugo de Montfort perfecerat quoddam castellum validissimum in eodem loco.—Robert du Mont, appendix ad Sigebertum, apud Bouquet, tome XIII, page 285.

(2) Le château dont il existe encore quelques pans de murs sur la rive droite de la Touque, tout près et au nord-ouest du

bâtis par Henri Ier., dont j'ai figuré une travée pl. LXXIII, et bien d'autres châteaux du XIIe. siècle ; si je ne craignais d'être trop long et de vous fatiguer par des exemples multipliés et de monotones descriptions. Disons cependant un mot des châteaux de Chamboy, de Pont, de Bures et de Beaumont-le-Richart.

CHAMBOY (Orne). Le donjon de Chamboy figuré sur la pl. LXIX est le mieux conservé peut-être de tous ceux que j'ai visités, il n'y manque absolument que la toîture et les planchers ; les murs et leur couronnement sont à peu près intacts.

bourg, a, dit-on, été occupé par Charles-le-Mauvais au XIVe. siècle ; mais je crois qu'il existait dès le XIIe. Robert du Mont nous apprend en effet que ce fut à Livarot qu'éclata, dans l'armée du roi Etienne composée de Flamands et de Normands, une dissension qui le força de rebrousser chemin lorsqu'il marchait sur l'Anjou, en 1137. Le sujet de la dispute était d'après Robert du Mont, la soustraction d'une outre de vin faite par un Flamand au préjudice d'un guerrier de la suite de Hugues de Gournay ; mais ce ne fut que l'étincelle qui alluma des haines profondes existant entre l'armée Flamande et l'armée Normande.

Cum rex Stephanus vellet ire in terram comitis Andegavensis, facta est discordia magna in exercitu ejus apud *Livarrou* propter unam hosam vini quam abstulerat quidam Flandrensis cuidam armigero Hugonis de Gornay. Facta est itaque magna dissensio inter Normannos et Flandrenses. Rediit ergò Rex infecto negotio. Robert du Mont apud Bouquet, tome XIII, p. 288.

La date de cet édifice ne m'est pas connue; on rapporte, il est vrai, qu'il fut construit sous Philippe-le-Bel, au commencement du XIV^e. siècle; mais je n'ai pu savoir sur quelle autorité on fonde cette assertion, et l'architecture paraîtrait bien plutôt annoncer la fin du XII^e. siècle ou au plus le commencement du XIII^e. Il y avait dès le X^e. siècle, à Chamboy, une habitation qui fut concédée, en 1024, au comte de Péronne par Richard II, duc de Normandie (1); je suis assez porté à croire que le donjon de ce château aura été renouvelé et construit à peu près tel que nous le voyons, vers la fin du XII^e. siècle; ce qui d'ailleurs n'empêche pas qu'on n'ait refait à neuf sous Philippe-le-Bel d'autres parties de la place dont il ne reste plus de vestiges.

Quoi qu'il en soit, la belle tour dont je parle offre l'image d'un carré-long, garni aux, quatre angles, de larges contreforts couronnés par quatre guérites en pierre (*fff* fig. 6 et le plan fig. 7, pl. LXIX). Le grand côté tourné vers

(1) Anno MXXIV dedit etiàm idem Richardus secundus duas villas optimas in Normanniâ scilicet Willebum super Sequanam et Cambaium in Oximensi pago, antecessoribus comitis Wilcasini ut liceret exercitum Normanniæ pacificè transire per terram suam ad supradictam expeditionem peragendam.

Ex accessionibus Roberti de Monte ad Sigebertum, apud Bouquet, tome X, page 270.

le sud, est en partie masqué par une tour appliquée à peu près semblable à celles que j'ai citées dans d'autres forteresses ; un contrefort central garnit le mur du nord.

Une galerie crénelée et saillante portée sur des modillons, couronne l'édifice entre les quatre guérites et fait le tour du toît.

La porte d'entrée se trouvait à 18 pieds au-dessus du sol (1), dans la tour appliquée contre la façade méridionale (A, fig. 6, pl. LXIX); rien n'annonce qu'on y accédât par un escalier, et les habitans de Chamboy rapportent avec quelque vraisemblance qu'on se servait d'une échelle en fer pour y monter. Un vestibule étroit (V. le point *b* sur le pl. nº. 7, pl. LXIX) éclairé par une fenêtre légèrement pointue et divisée en deux par un meneau, succédait à cette porte et précédait un vaste appartement qui occupait à lui seul tout le diamètre du donjon, au premier étage au-dessus du rez-de-chaussée. Une corniche à modillons règne tout au tour de ce salon; elle devait supporter les solives du plafond; une vaste cheminée, dont le manteau est

(1) La porte par laquelle on accède maintenant, au rez-de-chaussée, est très-moderne.

couvert de moulures en lozanges (fig. 8.), attire les regards dans le mur du nord, au milieu de ce bel appartement (point *d*, fig. 7, pl. LXIX).

Deux autres étages, dont les planchers n'existent plus, n'offraient pas dans leurs décors le même soin que la grande salle du premier étage. Il est facile de voir que celle-ci était le lieu de réception, le salon du baron de Chamboy et de sa famille. Les petits appartemens placés au-dessus du vestibule *b* (fig. 7), paraissent avoir été destinés aux Officiers qui commandaient la garnison : le plus élevé (*g.*, fig. 6), qui se trouvait près du toit, avait une cheminée.

L'intérieur des tourelles carrées placées aux angles avait été utilisé de différentes manières : un oratoire se trouvait dans la tour *ff.*; celle qui est désignée par la lettre *f*, et qui est orientée au sud-est, renfermait à sa base un cachot ou prison, dans lequel on descendait par une trappe; enfin la partie supérieure de la tourelle *f* était disposée pour recevoir des pigeons et servir de colombier.

La tour de Chamboy placée sur le côteau qui borde la rive droite de la Dive, domine la bourgade qui l'entoure; elle subsistera pen-

dant des siècles, si les Vandales de la compagnie noire peuvent l'oublier : près de là se trouve l'église du bourg, dont quelques parties remarquables me paraissent appartenir au XII^e. siècle. On ne distingue plus rien de l'enceinte ni des constructions qui devaient accompagner le donjon, tout a sans doute été renversé lorsqu'on a construit la vaste habitation moderne que l'on voit maintenant, mais qui ellemême aura bientôt disparu (1).

PONS (Charente-Inférieure). Le donjon de Pons, figuré pl. LXX (2), a été utilisé par l'administration municipale de cette ville ; il sert de tour d'horloge et de maison commune, et pourra subsister long-temps encore dans l'état où on le voit. Ce donjon est carré-long et d'une assez grande hauteur. D'après les observations de M. de Crazannes, il était autrefois entouré d'une plate-forme carrée, aux angles de laquelle se trouvaient de petites tourelles ou vigies. La place était ceinte de hautes mu-

(1) Le château moderne de Chamboy qui était fort considérable devait être démoli lorsque je professais mon cours : au moment où je l'imprime, cette démolition est fort avancée.

(2) J'ai visité le donjon de Pons, mais le dessin que je présente, pl. LXX, m'a été donné par M. Moreau de Saintes.

railles et assise presque au haut de la colline au pied de laquelle coule la rivière de Seugne et qui supporte la ville de Pons.

Ce donjon ne doit dater que de la fin du XII^e, car le château avait été détruit, dit Robert du Mont, par Richard Cœur-de-Lion, en 1179, parce que le sire de Pons avait embrassé les intérêts de Geoffroy de Rancon, seigneur de Taillebourg (1) ; mais comme les chroniqueurs se servent souvent d'expressions indiquant la destruction complète de châteaux qui n'ont été que plus ou moins ruinés, il est possible que quelques parties de la tour de Pons soient antérieures à la reconstruction qui eut lieu peu de temps après l'année 1179 ; néanmoins cet édifice doit être presque tout entier de la fin du XII^e. siècle.

Bures, près Bayeux, était moins une place de guerre, qu'une de ces maisons de plaisance, *mansiones regiæ*, que nos ducs venaient habiter lorsqu'ils voulaient se livrer aux plaisirs de la chasse, et qu'ils possédaient près de toutes les grandes forets de leur duché.

(1) Similiter fecit (rex Richardus) Domino de Pons destruendo scilicet castellum suum Pons, quia erat confæderatus ipsi Gaufredo.—Robert du Mont. Appendix ad Sigebertum, apud Bouquet, tome XIII, p. 322.

Ce palais de Bures était situé à peu de distance et au sud de l'église de Noron; des maisons modernes occupent une partie de l'enceinte encore tracée par des restes de fossés et des fondations de mur à fleur de terre. La cour s'appuyait, au midi, sur un petit vallon autrefois transformé en étang au moyen d'une digue ou barrage de terre; on voit encore, sur le bord de cet anciene pièce d'eau, les ruines d'une chapelle qui devait être dans une des cours du château, mais qui paraît avoir été reconstruite postérieurement au XII^e^. siècle (1).

Près de cet emplacement règnent des fossés qui enceignent une très-grande partie du bois du Vernay, où on les connaît sous le nom de *Fossés-Saint-Regnobert.* Malgré certaine légende qui attribue au saint évêque de Bayeux l'établissement de ces fossés (2), je pense qu'ils sont l'ouvrage des ducs de Nor-

(1) Elle est désignée sur la carte de M. Petite, sous le nom de *chapelle Ste.-Catherine de Bur-le-roi* qu'elle porte encore aujourd'hui dans le pays.

(2) Suivant cette tradition, S. Regnobert aurait tracé ces fossés qui ont encore, dans quelques parties du bois, 15 pieds de profondeur et 30 pieds d'ouverture, en traînant une bêche derrière lui et parcourant à pied le circuit formé par ces excavations. Des traditions de même genre se rattachent à plusieurs autres fossés dont on ignore l'origine.

mandie, et qu'ils servaient à enclore une partie du bois qui formait le parc de l'habitation. Je serais même assez porté à supposer qu'ils ont été faits dans la seconde moitié du XII[e]. siècle, par Henri II, qui paraît avoir affectionné son manoir de Bures et qui y venait souvent (1).

Ce prince, auquel on doit un grand nombre de travaux de différens genres, avait aussi

(1) Beaucoup de chartes sont datées de Bures, et les historiens Normands et Anglo-Normands citent les années où Henri II et son fils ont tenu leur cour plenière dans cette maison de plaisance ; ils indiquent en même temps la grandeur du palais et rapportent des faits prouvant qu'il y avait des salles où l'on pouvait placer des tables de 100 couverts. (V. Robert du Mont. Apud Bouquet, t. XIII, p. 315).

Ce fut à Bures que Henri II tint, devant quelques seigneurs de sa cour, le propos inconsidéré qui fit massacrer St.-Thomas de Cantorbéry, ainsi que l'atteste le passage suivant :

Anno ab incarnatione Domini MCLXXI Henricus Rex Angliæ, filius Mathildis Imperatricis, tenuit curiam suam in Normanniâ apud Burum, die Natalis Dominici, multùm contristatus et confusus, pro eo quòd Cantuariensis Archiepiscopus absolvere noluit Episcopos Angliæ, quos innodaverat vinculo excommunicationis. Cùmque præfatus Rex ità commotus esset in iram, quatuor milites de domo et familiâ ejus, propter animi motus quos in eo viderant, volentes eum vindicare, latenter, (nesciente ipso Rege) ad mare festinaverunt, ad transfretandum in Angliam. Et cum transfretassent, iter suum arripuerunt festinato cursu versùs Cantuariam. *Ex Benedicti Petroburgensis Abbatis, Vita Henrici II Angliæ Regis.* Apud Bouquet, tom. XIII, page 145.

établi un parc aux environs de Rouen, ainsi que nous l'apprend Robert du Mont (1).

CHATEAU DE BEAUMONT à Anglesqueville (Calvados). L'éminence arrondie et isolée qui s'élève au sud-ouest de l'église d'Anglesqueville, à 6 lieues de Bayeux, a supporté autrefois une bourgade; on y a trouvé bon nombre de fondations de maisons, et l'on montre encore la place qu'occupaient l'église et le cimetière (2). Un château assis au

(1) Parcum et mansionem regiam fecit circà fustes plantatos apud Chivileium juxtà Rothomagum. Ap. Bouquet, p. 306, t. XIII.

(2) V. ma statistique monumentale du Calvados. Des cercueils en pierre de différens genres, et un cercueil en plomb ont été exhumés de ce cimetière il y a peu d'années.

Le passage suivant concernant le château de Beaumont-le-Richart se trouve dans un aveu des fiefs et arrière-fiefs de l'évêché de Bayeux, transcrit en 1475 par ordre de l'Evêque, Philippe de Harcourt, et qui est annexé au cartulaire du prieuré du Mesnil Hamel du Vernay, parmi les manuscrits de la bibliothèque du Chapitre de Bayeux.

Thomas de Hotot écuyer tient par foy et hommaige les fiefs, terres et seigneuries de Beaumont-le-Richart noblement et franchement a court et usaige par le nombre de huit fiefs de haubert en basse et moyenne justice. En quoy a deux foires chacun an l'une à la St.-Pierre entrée d'Août et l'austre à la Nostre Dame de Septembre, séantes chacune une journée, et marchié costumier par chacune sepmaine au mardi avecques plusieurs droitures, libertés, patronages, franchises et dignités, tant à la paroisse dudit lieu de Beaumont que ès paroisses

sommet de l'éminence était le chef-lieu d'une baronnie qui relevait de l'évêque de Bayeux, et dont le possesseur était obligé de servir d'écuyer au prélat lors de son entrée à Bayeux pour y prendre possession du siége épiscopal (1).

Ce château est aujourd'hui défiguré par des

d'Anglesqueville, St-Pierre au mont, Criqueville, St-Nicolas de grandcamp, Lestanville, Longueville, que ailleurs où ils s'étendent ès baillages de Caen et Costentin. Auquel lieu de Beaumont a chastelenie, ville, chastel, et bourg et en sont tenus par hommaige les fiefs qui en suivent. (Suit l'énumération des fiefs dépendant de Beaumont).

(1) *Et icelle seigneurie (Beaumont le Richart) et les fiefs et arrieres fiefs qui en dépendent et sont tenus, sont a nous subgietz a cause de nostre dicte temporalité en ung espervier de rente chacun an entre la saint Jéhan et la saint Pierre d'Aoust, ou vingt sous à la saint Michiel avecques quatre livres tournois de rente.* Et avecques ce est subgiet ledict seigneur de Beaumont, de convoier et mener l'Evesque d'icelui Bayeux pour la première foys qu'il vient prendre la possession d'iceloy Eveschié, depuis le prieuré du dict lieu de Saint Vigor jusques à la mere eglise du dict lieu de Bayeux. Et pour ce doibt avoir le cheval sur quoy icelui Evesque vient et descend au lieu de Saint Vigor pour icelle première foys. *Item est le dict seigneur de Beaumont à rayson d'icelle seigneurie subgiet envers nous à cause de notre dicte temporalité, en reliefs, XIII^es. aides coutumières quant ils chaient, avecques les droitures et hommaiges appartenant, et faire service de deux chevaliers chacun par quarante jours au Duchié de Normandie au mandement du Roy et ung chevalier hors de la Duchié comme les aultres de la Duchié sont subgietz.*

Extrait de l'aveu déjà cité, à la bibliothèque du chapitre de Bayeux.

constructions, dont quelques-unes ne remontent guère au-delà de 1600, et dont d'autres sont beaucoup plus modernes; mais, vers le sud-ouest, on voit encore quelques portions de murs appartenant au XII^e. siècle et une délicieuse chapelle romane placée au-dessus d'une longue salle voûtée, et à laquelle on montait par un escalier de la plus grande élégance. L'habitation baronniale offre encore quelques pleins cintres, des modillons, deux cheminées de forme octogone, comme on les faisait assez habituellement au XI^e. et au XII^e. siècles (pl. LXXII, fig. 6); le reste mérite peu d'attention, les logemens ayant été *modernisés* par des ouvertures et des distributions nouvelles.

On voit aussi, de ce côté, des restes de fossés à peu près intacts, et qui offent une disposition de la contre-escarpe semblable à celle que j'ai décrite précédemment en parlant de Fauguernon (V. la page 235 et le n°. 3, pl. LXXII).

Malgré ses fossés et l'avantage de sa position, le château de Beaumont-le-Richart était, si je ne me trompe, plutôt l'habitation d'un riche baron du XII^e. siècle qu'une forteresse redoutable : il n'y avait pas, je crois, de donjon proprement dit dans l'enceinte, mais des constructions plutôt civiles que militaires.

La maison baronniale et la chapelle étaient, je crois, dans la même enceinte. Cette cour principale du château devait être séparée de la seconde cour, au nord, par un fossé.

Pour résumer ce qui concerne l'ensemble des forteresses du XIIe. siècle : elles offraient une première enceinte garnie de murs, dans lesquels on voyait, à certaines distances, des tours carrées ou rondes qui servaient, tant à loger quelques-uns des officiers du château, qu'à d'autres usages; et le long de ces murs, à l'intérieur de la cour, étaient des bâtimens pour les domestiques ou gens de la suite du Baron, pour les greniers, les magasins, etc. Au sommet du mur d'enceinte, et sur les toîts plats de ces bâtimens, se tenaient ceux qui défendaient la place lorsqu'elle était assiégée, et c'est de là qu'ils jetaient des flèches, des dards et des pierres sur les assaillans. La grande porte d'entrée du château qui était parfois défendue, de chaque côté, par une tour, était fermée avec d'épaisses portes battantes en chêne bardées de fer, et avec des herses ou grilles qu'on descendait d'en haut. L'enceinte de ce mur extérieur renfermait un large espace découvert, ou une grande cour,

appelée, dans les châteaux les plus vastes et les plus complets, le *bayle* ou *ballium* extérieur, et dans lequel il y avait ordinairement une église ou une chapelle. Après cette première cour venait la seconde enceinte ou bayle intérieur, renfermant le donjon et les maisons du baron. Presque tous les châteaux que nous avons examinés nous offrent ces deux divisions très-bien marquées.

En avant de la porte d'entrée des châteaux du XII^e. siècle, se trouvait assez ordinairement un ouvrage extérieur appelé *barbacan*, dont je n'ai point encore parlé, qui était destiné à défendre l'entrée du pont-levis; mais il paraît qu'on désignait aussi sous le nom de *barbacan*, ou d'*antemural*, certaines palissades établies en-dehors des fossés de la principale enceinte, et peut-être ces contre-escarpes dont j'ai figuré la coupe, pl. LXXII; c'est au moins ce qui paraît résulter de l'emploi que font de ce mot plusieurs historiens dans leurs récits (1), et de la définition qu'en donne Ducange (2).

(1) Plusieurs passages de l'histoire de la croisade contre les Albigeois écrite par le moine Pierre de Vaulx-Cernay montrent que les barbacanes n'étaient pas toutes des têtes de pont, mais aussi des espèces de fortifications extérieures.

(2) Propugnaculum exterius, quo oppidum aut castrum, *præsertim verò eorum portæ aut muri* muniuntur : unde *antemu-*

Comme vous avez pu le remarquer, les châteaux du XII^e^. siècle ne différaient guère de ceux du XI^e^., quant à leurs formes ; la disposition générale était la même ; mais en général ils étaient plus grands, entourés de fossés plus profonds, ils offraient des logemens plus commodes, mieux disposés, et surtout des murailles mieux construites et plus élevées.

La pierre fut substituée au bois dans un grand nombre de localités ; de nouvelles tours solidement construites remplacèrent les anciennes, en même temps que les vieilles églises en bois tombaient pour faire place à ces édifices religieux si nombreux et si remarquables, dont nous avons précédemment étudié les caractères (4^e^. partie du Cours, chap. VI et VII).

Si quelques innovations s'introduisaient au XII^e^. siècle dans l'art de défendre les places, il ne s'ensuit pas que ce fussent des inventions du temps ; la herse, par exemple, dont on trouve la trace dans presque tous les châteaux du XII^e^. siècle, tandis qu'on ne la voit pas dans d'autres d'une époque plus ancienne, est décrite par Végèce comme une chose con-

rale, promurale, et murus exterior non semel appellatur, cujus vocis originem plerique ab Arabibus accercendam putant. —Glossaire de Ducange ; *verbo Barbacana*.

nue depuis très-long temps (1); cet auteur explique très-bien comment elle fonctionnait, et comment les guerriers qui seraient parvenus à franchir la porte du château, auraient été, par l'abaissement de cette grille, séparés de leurs compagnons d'armes, privés de secours et pris ou massacrés. Végèce parle aussi de certaines ouvertures qu'il conseille de placer au-dessus des portes, et qui paraissent avoir une grande analogie avec les machicoulis (2).

Il est probable que ces moyens de défense, ainsi que plusieurs autres, avaient été longtemps négligés et même oubliés dans nos contrées, et qu'ils furent repris lorsqu'on apporta plus de science et plus d'art dans les fortifications. M. Deville cite, dans son histoire du Château-Gaillard, un passage très-curieux du moine Jean de Marmoutier, où il raconte *que Geoffroy-Plantagenêt, étant occupé à assiéger un certain château fort, étudiait le traité de Végèce sur l'art de la guerre, et y cherchait les moyens de le mieux attaquer.*

(1) Sed ampliùs prodest *quod invenit antiquitas*, ut ante portam addatur propugnaculum, in cujus ingressu ponitur catarancta, quæ annulis ferreis ac funibus pendet, ut si hostes intraverint, demissa eadem extinguantur inclusi. *Vegetius de re militari. Liv. IV.*

(2) V. le passage déja cité page 13 en note.

Nous verrons en parlant des siéges et de la défense des places, que tout le système était conforme à celui des Romains, et n'avait presque pas changé au moyen âge.

Je ne chercherai point à décider quels emprunts l'architecture militaire pouvait avoir faits, vers la fin du XII^e^. siècle, aux châteaux de l'Orient ou des autres pays que nos ancêtres avaient parcourus pour se rendre à la Terre-Sainte.

Peut-être ces corps en saillie appliqués sur la maîtresse tour carrée de nos châteaux et renfermant le vestibule, auraient-ils leur type dans certains édifices de l'Orient; je n'oserais toutefois dire qu'ils en fussent une imitation(1). On voit de pareilles saillies dans le château de la Couba, en Sicile, que j'ai figuré pl. LXXII, et que l'on rapporte assez ordinairement au IX^e^. siècle; mais comme cet édifice est, ainsi que celui de la Ziza, dont je vous ai parlé dans la 4^e^. partie du Cours, construit dans le style ogival du XIII^e^. siècle, et que son origine est contestée, cet exemple n'est pas d'un grand poids pour éclaircir la question; je

(1) Les portes placées de côté dans les corps avancés des donjons rappellent une disposition à peu près semblable, indiquée par Procope dans le château d'Episcopia. (V. le passage que j'ai cité, page 47.)

crois néanmoins devoir vous signaler cette analogie.

La forme des châteaux du XII^e. siècle et de leurs donjons était donc en général peu différente de celle des forteresses antérieures : quelques châteaux cependant ne sont pas conformes aux autres. L'emploi des tours cylindriques le long des murs d'enceinte, à l'exclusion des tours carrées, la forme cylindrique ou polygonale adoptée pour le donjon lui-même, et quelques autres particularités, paraissent caractériser ces châteaux de transition.

Ce fut principalement sous les successeurs de Henri I^er., sous Henri II, auquel on dut un assez grand nombre de constructions (1),

(1) Anno MCLXI Henricus rex munitiones comitis Mellenti, et aliorum baronum suorum in Normanniâ, in manu suâ cepit, et fidelibus suis commendavit. In margine etiàm Ducatus Normanniæ ferè omnia sua castella et maximè Gizors melioravit vel renovavit...domum leprosorum juxtà Cadomum mirâbilem ædificavit; aulam et cameras ante turrem Rotomagensem nihilominùs renovavit. Et non solùm in Normanniâ sed in regno Angliæ, Ducatu Aquitaniæ, Comitatu Andegaviæ, Cœnomaniæ Turonensi, castella, mansiones regias vel nova ædificavit, vel vetera emendavit. Castellum etiam in villa quæ dicitur Amandi villa super Viræ fluvium ædificavit.

Robert du Mont, Appendix ad Sigebertum, apud Bouquet, XIII, page 303.

Rex Henricus fecit fossata alta et lata inter Franciam et Normanniam ad prædones arcendos.

Même vol., page 313.

et sous Richard-Cœur-de-Lion, que ces changemens se manifestèrent. Conséquemment, ils coïncident précisément avec la période durant laquelle s'opéra la transition du plein cintre à l'ogive (V. la 4e. partie du Cours, ch. VIII); ce qui nous prouve de plus en plus qu'il régnait à cette époque un besoin d'innover, que les voyages en Orient avaient singulièrement excité, et qui se manifesta dans les ouvrages militaires comme dans les autres.

Pour vous rendre compte de ces changemens, il me faut encore décrire quelques châteaux, mais je vais le faire d'une manière extrêmement rapide.

CHATEAU DE GISORS. Le château de Gisors, l'un des plus intéressans de la province fut bâti par ordre de Guillaume-Le-Roux, vers la fin du XIe. siècle (1097) sur les plans de Robert

Henri avait aussi fait exécuter de grands travaux sur les bords de la Loire pour maintenir ce fleuve dont les dérivaisons désolaient les campagnes.

Similiter fecerat in Andegavensi pago super Ligerim ad aquam arcendam, quæ messes et prata perdebat, quædam retinacula, quæ *torsias* vocant, per XXX ferè milliara; faciens ibi ædificare mansiones hominum qui torsias tenerent: quos etiam fecit liberos de exercitu et multis aliis ad fiscum pertinentibus. *Même vol., page* 313.

de Bellême, habile constructeur de forteresses. Mais Henri Ier. augmenta considérablement dans la suite la force de ce château; il l'environna de murs d'enceinte fort élevés et de tours formidables (1).

Il est certain que Henri II fit aussi des réparations et des augmentations considérables au château de Gisors (2). Lorsque ce roi eut une conférence dans cette ville avec Louis VII, roi de France, en 1175, le château avait reçu depuis peu des accroissemens notables, et de nouvelles tours avaient été élevées le long des murs, d'après le témoignage d'un chroniqueur contemporain; plus tard, en 1184, de nouvelles réparations furent faites à la tour du donjon, aux murs qui entourent l'esplanade de la motte et qui existent encore (Voir la fig. 4, pl. LXXIII), aux fossés, aux ponts qui servaient à y accéder, à une maison de bois placée en dehors du bayle, et à la partie basse des murs qui bordaient la place du marché (3); Henri II,

(1) Guillaume de Jumièges, chap. 7.—Voyez le passage de Robert-du-Mont, cité en note, page 173.

(2) Voir le passage de Robert-du-Mont, cité page 255, en note.

(3) Nous trouvons ces curieux détails dans le passage suivant d'un fragment des rôles de l'Échiquier de Normandie pour l'année

faisait dans le même temps réparer plusieurs autres places situées près de Gisors, et qui étaient aussi le long des frontières ou marches normandes (1).

Le château de Gisors est donc un ouvrage du XII^e. siècle (2); il est probable que Philippe Auguste, lorsqu'il fut maître de la place, y fit aussi de nouveaux ouvrages, mais le

1184, que vient de publier M. Pétries, conservateur des archives de la Tour de Londres.

In operationibus turris de Gisorcio recooperiende, et muri circa motam, et coquine et fossati extra Virgultum, et pontium, et portarum, et domus lignee infra Baillium, et pedis muri circa mercatum ij lib. DC li. L li. xxiij d. (2,650 l. 23 deniers). p. br. R. (*Per breve receptum*).

(1) C'est encore du rôle de l'Échiquier de Normandie, pour 1184, que nous tirons ce renseignement : les châteaux dont il s'agit sont ceux du *Vaudreuil*, de *Neaufle*, à deux lieues de Gisors, *de Neuf-Châtel-sur-Epte, de Dangu*. Voici le passage qui concerne ces trois derniers châteaux :

In operationibus turris de Nealfa et domorum et muri alciorandi, et pedis ejusdem muri faciendi C libræ. quatuor xx lib. xv lib. IIII solidi VIII deniarii p. br. R. (195 l. 4 s. 8 d.)—In muris circa motam novi castri super Ettam alciorandis et turricula facienda ante ostium turris, et muro adexcluendum Baillium a Castro, et in reparandis domibus et capella ejusdem castri CCC lib. xx so. p. br. R. — In turre de Dangu facienda et muris reparandis et ponte et portis CC li. VIII li. x s. (208 liv. 10 s.). p. br. R.

(2) M. A. Deville a fait, sur l'histoire du château de Gisors, des recherches savantes qu'il a communiquées à la société des Antiquaires de Normandie, et qui seront publiées par cette compagnie; nous ne pouvons trop recommander de lire cet intéressant mémoire.

donjon et son enceinte ne durent guères recevoir d'additions depuis Henri II.

Cette ancienne partie du château de Gisors, encore très-bien conservée, se montre au sommet d'une éminence artificielle ronde et conique (pl. LXXIII, fig. 4); un mur flanqué de contreforts plats occupait le contour du plateau ménagé sur l'éminence : ces murs renfermaient un assez grand nombre de poutres couchées et incrustées dans la maçonnerie, comme nous en avons observé dans le château de Brionne, et qui avaient évidemment été employées par le motif que j'ai indiqué précédemment (Voir la page 227); une tour assez élevée et d'un diamètre médiocre se trouvait en contact avec le mur d'enceinte et formait le donjon. Elle faisait face à la porte d'entrée de cette petite cour qui était garnie de logemens et dans laquelle on remarque aussi les restes d'une chapelle qui se trouvait placée entre la porte dont je viens de parler et la tour du donjon; près de cette chapelle et de cette tour était une issue étroite ou poterne, communiquant avec l'extérieur (V. le point *h*, fig. 4, pl. LXXIII).

Le donjon et son enceinte étant ainsi établis sur une motte artificielle ne pouvaient

offrir que très-peu d'étendue; des logemens bien autrement spacieux se trouvaient dans le bayle, ou la grande place d'armes qui entourait cette éminence; on y remarque encore des tours, des portes et des murailles considérables qui montrent très-bien l'étendue et l'importance de la place.

TOUR DES MONTILS. J'ai figuré, pl. LXXIII, une vue de la tour cylindrique qui servait de donjon au château des Montils, près de Blois, sur lequel M. de la Saussaye m'a procuré des renseignemens. Le moine Jean de Marmoutiers dit que le comte Thibault-le-Grand, pour se défendre des incursions de Sulpice de Chaumont, fit fortifier une maison de plaisance appelée les Montils, *quæ Monticios dicitur*, etc. Quoique les traducteurs ayant mal rendu ce mot en aient fait un lieu inconnu, il s'agit évidemment de la localité indiquée à la page suivante du même auteur, sous le nom de Montils-sur-Beuvron *Monticios apud Beveronem*.

Cette place située près d'un pont sur un rocher escarpé, à la frontière des comtes de Blois et des sires de Chaumont, devait être assez importante. Depuis la construction de Thi-

bault-le-Grand, qui doit être de la première moitié du XII^{e}. siècle, elle porta le nom de *Castrum de Monticiis*; on connaît un grand nombre de chartes des comtes de Blois qui sont datées de là. Cette tour des Montils est fort diminuée dans sa hauteur et mutilée à sa base, où les murs ont été entamés jusqu'aux 2/3 de leur épaisseur, il y a déjà extrêmement long-temps. Ces destructions ont eu lieu peut-être à l'époque où l'on a abattu la partie habitable de la forteresse, qui était, dit Bernier, *un bâtiment fort simple et fort ancien*. Les murs ont près de 4 mètres d'épaisseur à la base, et 3 mètres au premier étage: ils sont construits en *amplecton* à la manière des anciens, ce qui a fait acquérir une grande solidité au mortier, et les paremens sont en pierre de moyen échantillon. Lorsqu'on a creusé la tranchée qui sert de route maintenant et remplace la vieille rampe qui séparait le *Castrum* du bourg, on a rencontré un chemin couvert, de la même construction que la tour, qui devait servir d'issue souterraine à la forteresse; un homme peut s'y tenir debout et deux auraient de la peine à y passer de front. Le centre de la tour est occupé par un puits dont l'orifice se trouvait au niveau du pre-

mier étage, et qui devait être d'une assez grande profondeur: il est bouché maintenant et sert de pilier pour soutenir la voûte du rez-de-chaussée, qui est faite de petites pierres. On ne distingue plus que deux fenêtres étroites à plein cintre, au premier étage, et deux soupiraux singuliers, l'un au rez-de-chaussée et l'autre au premier.

Le diamètre de l'édifice est de 16 mètres: on voit encore, du côté de la montagne qui regarde la rivière, des restes de deux gros murs d'enceinte, dont l'un plus épais que l'autre est très-rapproché de la tour (point *f*): l'escalier devait se trouver appliqué sur un avant-corps, de manière à donner issue au premier étage au-dessus du rez-de-chaussée. (V. le point *g*, pl. LXXIII, fig. 4).

CHATEAU RENAULT (Indre-et-Loire). D'après la chronique de Tours, Renault, petit-fils de Guicher I qui mourut vers l'an 1020, donna son nom à la place qui n'était connue que sous le nom de *Château*; mais la grosse tour cylindrique ou donjon dont on voit encore les ruines, au haut du côteau qui domine la vallée voisine, ne date que du XII^e. siècle, car l'histoire nous apprend que Sulpice d'Am-

boise mit le siége devant Château-Renault, l'emporta d'assaut et brûla tout, hormis l'église, vers le milieu du XII^e. siècle (1).

Cette tour cylindrique est placée isolément sur une éminence conique ou motte dont les talus ont été consolidés par des murs construits avec soin. Elle était divisée en plusieurs étages ayant des cheminées. Les murs sont revêtus extérieurement en pierres bien cimentées, de moyen appareil; on remarque, vers la partie supérieure, un rétrécissement très-sensible résultant du talus considérable ménagé dans l'élévation de l'édifice. On avait même, je crois, placé à l'intérieur quelques assises en surplomb dans la partie supérieure des murs, afin de diminuer le diamètre du toît ou peut-être de former une voûte (2).

Le donjon de Château-Renault a été démantelé, l'ancienne porte est détruite, on entre

(1) Sibylle de Château-Renault, avait été fiancée à Hugues, fils aîné de Sulpice II d'Amboise, qui la fit élever près de son fils. Mais l'archevêque de Tours le menaça des censures de l'église s'il accomplissait ce mariage; il fallut renvoyer Sibylle à Château Renault, où elle épousa Josselin, seigneur d'Auneau. Ce fut à l'occasion de ce mariage que Sulpice irrité assiégea et prit Château-Renault I.—V. l'histoire de Touraine par Chalmel.

(2) Ce donjon a dû perdre de son élévation; on rapporte que de son sommet on pouvait distinguer le château d'Amboise.

aujourd'hui par une large brèche équivalant à peu près au tiers du cercle de la tour. L'enceinte du Bayle a été défigurée en partie. Elle était assez vaste; la porte d'entrée qui existe encore n'est pas sans intérêt, mais je ne la crois pas du XIIe. siècle.

CONCHES. Nous avons dit précédemment (page 106), que la ville de Conches avait été fondée par Roger de Touesny, et que les murailles d'enceinte ont été construites par son fils Raoul, porte-étendart de l'armée normande, à la bataille d'Hasting. Une partie des murs qui enceignent encore la ville peuvent être effectivement de la deuxième moitié du XIe. siècle, mais on ne peut reporter le donjon aussi loin: je le crois tout au plus de la fin du XIIe. siècle.

Ce donjon avantageusement placé au haut du côteau rapide qui borde la rive gauche de l'Iton, se composait d'une maîtresse tour de forme cylindrique entourée d'un étroit chemin de ronde et d'un rempart garni de quatre ou cinq tours; cet ensemble de constructions dont le dessin no. 3, pl. LXXIII, présente les ruines, occupe le sommet d'une éminence conique, isolée par des fossés assez profonds, des cours et des autres dépendances du château.

La tour centrale ou donjon proprement dit, A, pl. LXXIII, fig. 3, est mieux conservée que le reste et ne paraît point avoir subi de réparations; la porte d'entrée de cette tour correspondait au premier étage au-dessus du rez-de-chaussée : on remarquait dans cette salle un puits pratiqué dans l'épaisseur du mur et aujourd'hui comblé de pierres, qui devait être extrêmement profond dans l'origine. Du côté opposé, dans l'embrasure d'une fenêtre, se trouve une pierre concave, adaptée à un trou ou dalleau, et qui était destinée à recevoir les eaux qu'on voulait rejeter au-dehors (1). On montait au 2e. étage par un escalier tournant; un autre escalier donnait accès au 3e. étage.

Les étages supérieurs de la tour étaient éclairés par des fenêtres que l'on avait eu soin de placer du côté où l'escarpement du terrain garantissait le mieux le donjon des attaques.

Le rez-de-chaussée solidement voûté en pierre, n'avait aucune porte et ne communiquait vraisemblablement avec la salle établie au-dessus, que par une ouverture ronde percée au centre de la voûte ; comme il ne

(1) On voit encore assez souvent des pierres semblables dans les laveries de nos cuisines, et tout porte à croire que cette première pièce avait une destination analogue.

reste plus que quelques arrachemens de cette voûte, on ne peut rien dire d'absolument certain ; mais la disposition des arceaux, indiquée par ce qui reste, annonce assez l'existence de cette ouverture.

Les tours B renfermaient divers appartemens munis de cheminées ; je ne serais nullement surpris qu'elles eussent été refaites ou en grande partie restaurées vers le XIVe. siècle ou le XVe. ; les débris des autres tours en application me paraissent plus probablement anciens ainsi que le reste des remparts.

On remarque dans les fondations de ces tours et des remparts avec lesquels elles se lient, une disposition que j'ai souvent remarquée ailleurs ; je veux parler d'une espèce de talus en maçonnerie établi sur les pentes de la motte, tandis que les fondations existent à peine du côté du centre ou terre-plain de l'éminence. Le pied de la tour *C*, dans la vue pl. LXXIII, montre très-bien cette disposition, qui avait pour but d'éviter l'éboulement des terres supportant les murs et aussi d'arrêter les mineurs en cas de siége.

Au delà de l'enceinte particulière du donjon, se trouvent à Conches, de vastes cours dont les murs du pourtour seuls ont résisté. Les

maisons qu'on y voit à présent ne sont point anciennes.

CHATEAU-GAILLARD, aux Andelys (Eure). Le château-Gaillard des Andelys, bâti par Richard-Cœur-de-Lion, à la fin du XII[e]. siècle, est, sans contredit, un des monumens militaires les plus remarquables de l'époque. Ses ruines imposantes, décrites avec tant d'exactitude et d'intérêt par M. Deville, se trouvent assises près de la Seine, au sommet d'une roche ayant environ 600 pieds de longueur sur 200 de largeur, défendue de tous côtés par des pentes abruptes et qui ne tenait aux hauteurs voisines que par une étroite langue de terre. Ce point était le seul par où l'on pût attaquer le château avec quelqu'espoir de succès, et les moyens de défense avaient été surtout établis de ce côté (1).

Mais laissons parler M. Deville, et suivons sa description sur le plan qu'il a dressé de la forteresse (pl. LXXII, fig. 9).

«Une première fortification, de forme triangu-« laire A, formant une enceinte de 140 pieds de

(1) J'ai eu l'avantage de visiter le château-Gaillard en 1829 avec M. Passy, préfet de l'Eure, et M. A. Le Prévost.

« long sur 100 pieds à la base du triangle,
« servait (dit le savant observateur) d'avant-
« corps à la place. La pointe de l'angle faisant face
« à la langue de terre dont il vient d'être question
« fut garnie d'une forte tour (n°. 1), flanquée à
« distance de deux tours plus petites (n°. 2). Cette
« tour formait la tête de la forteresse, aussi avait-
« elle été construite avec un soin particulier.
« Deux autres tours à peu près de la même force
« furent placées aux angles de la base inférieure
« de l'enceinte (n°. 3). Les murs des courtines
« avaient 8 à 10 pieds d'épaisseur comme ceux
« des tours, et dans quelques parties jusqu'à 14
« pieds. Le fossé F qui entoure les murs, est
« taillé dans le roc vif; il a 30 pieds de large
« vers le fond.

« En arrière de cette première fortification,
« Richard fit tracer une deuxième enceinte (B);
« un rempart long de 90 pieds et flanqué de deux
« tours (n°. 4), fut établi pour en protéger le front.
« Ses flancs, déjà défendus par l'escarpement
« du terrain reçurent de bonnes murailles.
« L'une, celle qui regarde la Seine au sud-
« ouest, s'appuyant à une tour de forme octo-
« gône à l'intérieur (n°. 5), et se prolongeant en-
« suite sous forme de simple parapet; l'autre
« vers le nord-est, s'étendant en forme d'el-

« lipse autour de la troisième enceinte ou
« citadelle ; mais ces parties ont beaucoup
« souffert par les diverses démolitions
« qu'elles ont éprouvées : il est presque im-
« possible aujourd'hui de suivre la trace de
« la maçonnerie. Cette deuxième enceinte se
« termine en un vaste demi-cercle, tracé par
« le fossé qui la sépare de la citadelle.

« A l'angle sud-ouest de l'enceinte, il
« existait un bâtiment ayant 85 pieds de long
« sur 25 de large (n°.6); l'étage supérieur ser-
« vait de chapelle, le rez-de-chaussée de maga-
« sins (1): ce bâtiment avait été construit par
« Jean-sans-Terre.

« La troisième enceinte ou citadelle C, à
« l'extrémité du cap sur lequel était la place,
« se composait d'une fortification de forme
« elliptique, mais d'une construction toute
« particulière et bien remarquable; elle offre
« dans les trois quarts de son développement,
« des segmens de tours au nombre de 17,
« qui ne sont séparés entre eux que par deux
« pieds environ de courtine. Cette muraille
« bosselée (*b b*, fig. 2, pl. LXXIII) devait
« avoir 80 pieds de hauteur.

(1) On a vu que la chapelle du château de Beaumont-le-Richart était aussi au premier étage, sur des salles voûtées servant de caves ou de magasins.

« Dans la partie qui regarde la Seine, au
« couchant, le rempart suit une ligne brisée
« irrégulière, comme les rochers sur lesquels
« il est assis; il était défendu par la tour,
« (n°. 7) par les bastions (n°s. 8) et
« mieux encore par l'escarpement du rocher.
« Richard ne craignit pas d'y pratiquer des
« ouvertures destinées à éclairer une maison
« d'habitation placée en E. De cette maison on
« communiquait à un escalier creusé dans la
« roche, et qui conduisait à un passage secret
« ou espèce de poterne dont on aperçoit en-
« core quelques traces au milieu des rochers.

« Le donjon D se compose d'une tour en-
« gagée dans le mur occidental de cette en-
« ceinte, et qui, bien que de forme circulaire
« dans les trois quarts de son développement,
« se termine en angle vers le levant, à sa partie
« extérieure. Le mur de la tour, à partir de
« cet angle, n'a pas moins de 20 pieds d'é-
« paisseur; il en a 12 dans les autres parties,
« non compris les contreforts. Ceux-ci ressem-
« blent assez à de vastes coins en pierre ap-
« pliqués contre la muraille, car ils deviennent
« de plus en plus minces vers la base de la tour,
« disposition fort singulière et que l'on ne voit
« point ailleurs. Ce donjon avait deux étages
« prenant le jour par deux vastes fenêtres de

« forme ogive, d'où l'œil plonge au loin sur « la Seine (1). »

Je termine ici, Messieurs, ce que j'avais à dire de l'architecture militaire, antérieure au XIIIe. siècle.

Dans tout ce qui précède, je me suis occupé presqu'exclusivement des châteaux proprement dits, sans parler des enceintes murales des villes, et vous en concevez facilement le motif.

Ces murailles n'avaient rien qui les distinguassent de celles qui entouraient le bayle des châteaux ; elles étaient aussi flanquées d'un nombre plus ou moins considérable de tours rondes ou carrées.

Les portes seulement qui étaient en certain nombre dans les grandes enceintes urbaines, offraient parfois quelques différences dans la disposition des appartemens qui les surmontaient. On trouvait ordinairement entre deux tours, mais parfois sans cet accessoire, une large porte par laquelle pouvaient entrer les charrettes; quelques-unes de ces portes ont

(1) Histoire du château-Gaillard, par M. A. Deville, in-folio. Rouen, 1829.

été munies d'un pont-levis , et lorsque ce pont n'était point baissé, les deux grands leviers qui le faisaient manœuvrer allaient s'emboîter dans deux rainures pratiquées exprès dans la muraille. Près de la grande porte s'en trouvait quelquefois une autre assez étroite et seulement accessible pour les gens de pied, dont le pont étroit lui-même était tenu par un seul levier. Du reste cette petite porte me paraît un perfectionnement appartenant plutôt au XIII^e^. et au XIV^e^. siècles qu'au XII^e^.

La porte de ville figurée planche LXXV, montre cette disposition du petit et du grand passage, je l'ai dessinée au Mans en 1826; malheureusement elle a perdu sa toîture et une partie des logemens établis sur les voutes de l'entrée principale : elle offrait des machicoulis.

Entre les cavités destinées à recevoir les deux leviers du grand pont *b. b.*, se voit un encadrement carré : on plaçait ordinairement des armoiries ou la statue de quelque saint au milieu de cet encadrement.

Attaque et défense des châteaux. Le système d'attaque et de défense usité chez nos ancêtres, avant et même pendant un certain temps, depuis l'invention de la poudre à canon,

était semblable à celui des Romains. Ils se servirent de la plupart de leurs machines sous différens noms.

Ainsi l'on avait des engins pour lancer des pierres et des dards de différens poids et de différentes dimensions. Les plus grands répondaient à nos grosses pièces de canon ou à nos mortiers ; les plus petits à nos pièces de campagne. On les distinguait sous les noms de *Balistes*, *Catapultes* (pl. LXVI), *Espingards*, *Trébuchets*, *Mangoneaux* ou *Mangonels*, *Pierriers* , *etc.*,*etc.*

Pour approcher des murs , on construisait des tours mobiles dans lesquelles les assiégeans étaient à couvert et dominaient les remparts, ce qui leur permettait de voir l'intérieur de la place et sa garnison.

Pour passer les fossés, on se servait du chat, machine qui répondait au *Pluteus*, à la *Vinea* et au *Musculus* des Romains (1), et sous laquelle un certain nombre d'hommes pouvaient se mettre à couvert et braver les flèches ou les autres projectiles (V. la fig. 5 , pl. LXVI).

Dans les siéges de peu d'importance où les assaillans ne construisaient pas de grandes

(1) Voir Vegèce, de re militari , Lib. IV.

machines, ils s'élançaient en se couvrant de leurs boucliers et s'efforçaient de dégarnir les remparts de leurs défenseurs, en faisant des décharges de pierres et de flèches pendant que d'autres jetaient des fascines dans le fossé, et dressaient des échelles pour l'escalade.

Mais lorsqu'il fallait vaincre de plus grands obstacles, on faisait d'abord avancer sous des claies les soldats chargés de combler le fossé; les claies étaient portées par des archers couverts de larges boucliers à l'épreuve des flèches, et dressés à cette manœuvre.

Dès qu'on était parvenu à combler le fossé de manière à pouvoir y descendre facilement, *le chat* était poussé en avant, et des hommes garantis par cette machine travaillaient à niveler le passage pour faire approcher une tour mobile (1). Lorsque cette tour était arrivée

(1) Les assiégeans rompaient aussi les digues en terre qui servaient à contenir l'eau dans les fossés de certains châteaux, ou à former près d'eux des étangs. Philippe Auguste assiégeant Gournay, eut recours à un autre expédient; il rompit la digue d'un étang voisin pour en diriger les eaux contre la forteresse : voici comment s'exprime à ce sujet le poète Guillaume Le Breton.

«Le château de Gournay était inexpugnable par sa position, quand même il n'y aurait eu dans l'intérieur personne pour le défendre: il était sous les lois de Hugues de Gournay, seigneur de beaucoup d'autres châteaux. Les fossés de celui-ci étaient très-vastes et très-profonds, et l'Epte les avait tellement remplis de ses eaux que nul ne pouvait les franchir pour s'avancer vers les

près des murs, les archers qui en occupaient les différens étages faisaient des décharges continuelles de dards, de flèches et de pierres, afin de dégarnir le rempart. En même temps les mineurs commençaient à saper les murailles et à les battre avec le bélier.—Souvent aussi sans se servir de tours mobiles on pratiquait à l'abri du chat, des mines ou cavités souterraines, et l'on faisait manœuvrer le bélier.

Pendant la confusion occasionnée par la chûte de la partie minée qui ordinairement était une tour, les assiégeans se précipitaient dans la brèche et montaient à l'assaut.

De leur côté les assiégés faisaient tous leurs efforts pour tenir l'ennemi à distance, en lui lançant des flèches et des pierres et à défaut d'autres projectiles, les poutres et les bois de charpente des maisons (1), ils cherchaient à

murailles. Voici cependant l'artifice que le roi employa pour s'en rendre maître. »

« Non loin des murs était un très-vaste étang, dont les eaux telles que celles d'une mer stagnante étaient rassemblées pour former un lac plein de sinuosités et contenues par une chaussée en terre, recouverte de pierres carrées et d'un gazon fort épais. Le roi fit rompre cette chaussée vers le milieu : par là s'écoula aussitôt un immense déluge d'eau qui inonda les campagnes voisines et ruina le château.

(1) Voir la Philippide de Guillaume le Breton, ch. X, page 291 de la traduction.

mettre le feu aux fascines jetées dans le fossé ainsi qu'aux machines ; à couper les échelles, et à neutraliser les forces du bélier en le saisissant avec des cordes jetées du haut du rempart, puis tirées avec force.

Ils faisaient aussi des contre-mines qui entraînaient l'affaissement du sol, et par suite la chûte des tours en bois élevées par les assiégeans.

Pour tromper ces derniers, certains châteaux étaient construits de manière à attirer leurs attaques sur des points qui, en apparence, plus faibles que les autres, étaient au contraire, à l'intérieur, renforcées d'un double mur et presque indestructibles. C'est ainsi que souvent des portes bouchées, simulées dans les murs, offraient cette disposition et montraient la ruse des anciens constructeurs. Ces diverses tromperies qui se trouvaient combinées différemment suivant les lieux, faisaient qu'on se gardait bien de laisser pénétrer les étrangers à l'intérieur des châteaux.

Ecoutons le récit que fait Guillaume Le Bréton, du siége du château de Boves par Philippe Auguste (1).

(1) Je passe le récit que fait d'abord le poète de la prise de la première enceinte du château, pour arriver au combat le plus important qui se livra sous les murs de la seconde enceinte.

« Les assiégeans, dit-il, construisent avec des claies, des cuirs et de forts madriers, un *chat*, sous lequel une jeunesse d'élite puisse se cacher en toute sûreté, tandis qu'elle travaillera sans relâche à combler les fossés; puis lorsque ceux-ci sont comblés, les chevaliers appliquent leurs petits boucliers contre les murailles, et sous l'abri de ces boucliers, les mineurs travaillent avec des poinçons et des piques à entailler les murailles dans leurs fondations; et de peur que le mur, venant à tomber fortuitement, n'écrase de son poids et ne frappe les travailleurs d'une mort indigne d'eux, on étançonne avec de petits troncs d'arbres et des pièces de bois rondes, la portion de la muraille qui reste comme suspendue et menace incessamment les ouvriers. Ainsi les fossoyeurs déchaussent sur tous les points le pied de la muraille à plus de moitié de la profondeur des fondations, et lorsqu'ils jugent que c'est assez creusé, ils y mettent le feu et se retirent prudemment dans leur camp. La flamme cependant fait fureur, et lorsqu'elle a complètement consumé tous les supports, la muraille s'écroule par terre, les flots de poussière et de fumée cachent le soleil à tous les yeux. A cette vue les assiégés prennent la fuite,

mais non pas tous sans éprouver quelque mal. Une troupe de jeunes gens armés de fer s'élance à travers les débris de murailles, au milieu des flammes et des torrens de fumée, massacre beaucoup d'ennemis et fait beaucoup de prisonniers; beaucoup d'autres, enfin, s'échappent par la fuite et se retirent dans la citadelle dont un rocher escarpé, flanqué d'une double muraille, fait un asile sûr. »

« Aussitôt, la machine construite pour plusieurs fins se dresse et attaque la citadelle à coups redoublés; tantôt c'est un mangonneau qui, *à la manière de ceux que les Turcs emploient*, fait voler dans les airs de petites pierres; tantôt c'est une pierrière terrible qui, mise en mouvement par des cordes que l'on tire du côté de la plaine, à force de bras, et roulant ainsi en sens inverse sur un axe incliné, plus rapide que les plus grandes frondes, lance des blocs de pierres énormes, tout bruts et d'un tel poids que deux fois quatre bras suffiraient à peine pour en soulever un seul..... »

« Déjà l'on voit paraître sur les murailles de nombreuses fentes; déjà la citadelle, fatiguée de tant de coups, s'entr'ouve sur un grand

nombre de points » (1).

Dans les siéges longs et difficiles, on formait aussi quelquefois un blocus, en élevant autour de la ville une ligne de fossés garnis de forteresses. Nous avons dit en parlant de Domfront (page 179), que Guillaume-le-Conquérant fut obligé d'employer ce moyen pour réduire la ville en 1048; on eut souvent recours à cette tactique dans les siècles suivans. On voit, dans le septième chant de la philippide de Guillaume Le Breton (p. 194 de la traduction), que Philippe Auguste assiégeant le château Gaillard, fit entourer son camp d'un double fossé, et éleva entre ces deux lignes de défense 15 tours de bois, égales en hauteur également espacées, et tellement bien construites, qu'elles auraient pu servir d'ornement aux remparts d'une ville. Froissard rapporte qu'Edouard III, non content d'assiéger Calais par mer, bâtit encore autour de la place une sorte de ville en bois, où il y avait de vastes habitations, des rues, et que l'on y vendait le mercredi et le vendredi, des merceries, des toiles et toutes sortes

(1) Guillaume le Breton, Philippide, pages 52 et 53.

de marchandises apportées de Flandre et d'Angleterre.

On trouverait dans les chroniqueurs, un grand nombre de passages qui fourniraient des notions très-exactes sur l'art d'attaquer et de défendre les places; cet art paraît s'être perfectionné sensiblement depuis les croisades, et dans le passage de Guillaume Le Breton, que je viens de citer (page 278); le poète fait entendre que le mangonneau était une machine imitée de celles des Turcs (1).

Si les guerriers du moyen âge suivaient en

(1) Guillaume Le Breton rapporte, dans le second chant de sa Philippide, que les Français ne faisaient point usage de l'arbalète à la fin du XII^e. siècle.

« En ce temps-là, dit-il, nos enfans de France ignoraient entièrement ce que c'était qu'une arbalète et une machine à lancer des pierres; dans toute son armée, le Roi n'avait pas un seul homme qui sût manier de telles armes, et l'on pensait que tout chevalier n'en était que plus léger pour combattre. »

Il est cependant certain que les Normands et les Anglais faisaient usage d'arbalètes dès le XI^e. siècle; ils s'en servirent avec avantage à la bataille d'Hasting (voir Hallam l'Europe au moyen âge, tome 3, page 203).

Il paraît résulter des paroles mises par le poète Guillaume Le Breton dans la bouche de la parque Atropos (chant V^e.) que Richard cœur-de-Lyon avait donné de l'extension à l'usage de cette arme, et que « le premier il avait montré aux enfans de France l'usage de l'arbalète. »

tout point la tactique des Romains dans l'attaque et la défense des places, on admettra facilement qu'ils suivaient aussi leurs traditions pour l'établissement des camps ; un grand nombre de passages de chroniques l'attestent. Guillaume Le Breton parlant du siége de Tours, par Philippe Auguste, dit que ce prince établit son camp entre le Cher et la Loire, dans un lieu où il trouva beaucoup d'arbres fruitiers, et d'autres arbres dont le bois pouvait servir à fortifier le camp.

Ainsi, l'armée de Philippe Auguste campait comme les légions romaines, en s'entourant de fossés dont le *vallum* était couronné de palissades en bois. Nous en conclurons que certains campemens du moyen âge peuvent offrir une grande ressemblance avec les camps romains, et qu'ils ont dû parfois être confondus avec ces derniers.

CHAPITRE VI.

Considérations générales sur le nombre des forteresses au XII^e. siècle et réflexions sur les changemens apportés dans l'importance relative de certaines localités par l'établissement des châteaux et des abbayes du X^e. au XIII^e. siècle.—Nécessité de bien connaître la statistique féodale et la géographie des châteaux forts de cette époque pour classer les faits historiques et se faire une idée juste de l'état du pays.—Observations à ce sujet.—Documens géographiques résultant de l'examen des rôles souscrits par Jean-Sans-Terre, de 1199 à 1204, et déposés à la tour de Londres.—Conséquences déduites de ces documens.

La multiplication des châteaux, déjà grande au XI^e. siècle, était devenue tellement considérable au XII^e., qu'on a peine à se faire, par la pensée, un tableau véritable de l'état du pays.—Quiconque pouvait construire un château, le faisait, de sorte que la terre de Normandie, l'Anjou, la Touraine, le Poitou et les autres provinces de France, étaient véritablement hérissées de forteresses. La chronique saxonne nous apprend qu'en Angleterre, sous le règne du roi Etienne, depuis l'an 1135

jusqu'à l'an 1154, c'est-à-dire dans le court espace de 19 ans, on n'éleva pas moins de 1115 forteresses nouvelles, indépendamment de toutes les maisons fortifiées, construites auparavant.

L'établissement de ces nombreux châteaux entraîna, vous le comprenez, de notables changemens dans l'état du pays.

Vers la fin du XII^e. siècle, telle localité inconnue au IX^e., et dans laquelle un seigneur avait établi son château au XI^e., était devenue une bourgade importante, une baronnie d'où dépendaient parfois des villes anciennement fondées. Ces nouveaux centres formés par l'établissement des châteaux, déplacèrent une partie de la population. Les habitans des campagnes grouppèrent leurs habitations autour du donjon qui devait les protéger contre les rapines et dans lequel ils allaient en temps de guerre, porter leurs effets les plus précieux (1).

(1) Les habitans des campagnes déposaient ordinairement leurs meubles dans le château voisin lorsqu'ils craignaient le pillage. Dans le Calvados, les habitans des communes de Ryes, de Basanville et autres, avaient, d'après M. l'abbé de La Rue, le droit de retirer en cas de danger leurs effets au château de Creully, où sans doute ils devaient faire la garde dans ces mêmes circonstances. Les églises étaient aussi remplies d'effets et servaient de lieux de refuge dans les momens de danger.

Toute agglomération d'habitans nécessite des échanges et l'exercice des arts indispensables, aussi, vit-on constamment s'établir des marchés, des foires et des artisans près des forteresses ; le centre féodal devint un petit centre d'affaires dont l'importance s'est maintenue jusqu'à nous, puisque la plupart de nos chefs-lieux de canton ont été au moyen âge le siége d'une baronnie et d'une forteresse plus ou moins importante.

L'établissement des abbayes fut aussi une des grandes causes qui vinrent, au XI^e. siècle et surtout au XII^e., changer la géographie de nos contrées. On vit alors des landes incultes devenir fertiles et se couvrir d'habitations splendides.

Un bon ouvrage sur la statistique et la géographie des forteresses du XII^e. siècle, serait à nos yeux rempli d'intérêt et extrêmement utile, pour classer dans la mémoire les faits d'armes et les divers événemens qui constituent l'his-

Lorsque Serlon fit à Carentan en 1105 son fameux discours contre les longues chevelures, qui décida Henry 1er. et les seigneurs de sa suite à se laisser tondre, l'église était encombrée de meubles, ce qui donna lieu à l'orateur de débuter par une peinture pathétique des malheurs du temps et des effets de l'anarchie régnante.

Voir *Orderic Vital*, histoire de Normandie, liv. XI.

toire nationale. Comment, en effet, suivre les détails donnés par nos chroniques sur les siéges de tel ou tel château, si nous en ignorons la position exacte ?

Pour que le travail fût complètement satisfaisant, il faudrait que cette géographie féodale, présentât aussi quelques notions sur l'importance relative des châteaux, sur les fiefs qui en dépendaient, afin qu'on pût y puiser en même temps des notions sur la hiérarchie militaire, et sur la position des maisons fortifiées du moyen âge. J'ai essayé d'exécuter ce tableau pour mon département, et de dresser une carte féodale, sur laquelle j'indique par des signes l'importance relative des forteresses, leur forme et la date approximative de leur origine; cet essai fait partie de ma statistique monumentale du Calvados, qui n'est pas encore publiée.

Un travail de ce genre, étendu à la Normandie et aux autres provinces, serait d'autant plus utile que de grands changemens s'étaient opérés du IX^e^. au XIII^e^. siècle. Pour la Normandie, surtout et pour les provinces unies à l'Angleterre, cette période est la plus importante, puisqu'elles furent ensuite réunies à la France. D'ailleurs avec le XIII^e^. siècle, un

ordre nouveau commence pour les arts et la civilisation, les communes se multiplient, et il faudrait choisir le temps qui précéda cette ère nouvelle, pour déterminer la géographie féodale de nos contrées.

Je dois me borner à indiquer en passant l'utilité de pareilles recherches, à vous recommander l'étude de la géographie, comme moyen de bien comprendre et de bien classer les faits historiques; il ne m'appartient pas d'aborder ici un sujet si vaste et si important, je vous demande seulement la permission de mettre sous vos yeux quelques parties d'un tableau rédigé dernièrement à Londres, par M. Th. Duffus Hardy, (1) et publié dans le 22e. volume de *l'Archeologia ;* ce tableau présente l'indication ou le catalogue d'un certain nombre de lieux où Jean Sans-Terre a séjourné depuis son couronnement en 1199, jusqu'à son expulsion de la Normandie, en 1204, avec les dates précises de ces diverses stations. Ce tableau est d'une authenticité parfaite, car il résulte du dépouillement et du classement

(1) A table of the movements of the court of John King, from his coronation mai 27, A. D. 1199, to the end of this regne, selected from the attestations et records preserved upon the rols in the tower of London, by Thomas Duffus Hardy esq. F. R. S.

des mandats souscrits par ce prince dans ces diverses localités, et déposés aujourd'hui à la tour de Londres. J'ai transcrit pl. LXXXI la partie de ce tableau qui concerne la Normandie, et les autres provinces alors dépendantes de l'Angleterre (1).

Pour peu que vous veuilliez examiner ce tableau, vous comprendrez, Messieurs, combien on y doit puiser de renseignemens utiles. Il peut indiquer les dates de certains événemens, et confirmer des faits rapportés par les historiens : ainsi cette assertion, que le Roi Jean fit mourir à Rouen son neveu Arthur, le 3 avril 1203, se trouve en quelque sorte corroborée par ce tableau puisqu'il atteste que ce jour-là le Roi Jean était dans la ville de Rouen. — Il nous montré aussi que dans les premiers jours de Juillet 1201 Jean sans terre était à Paris; les historiens rapportent effectivement que Philippe-Auguste reçut vers cette époque le monarque Anglais, lui fit rendre de grands honneurs pendant son séjour dans sa capitale, et le combla de présens à son départ.

(1) On trouve à la bibliothèque de l'Institut, la collection complète des mémoires de la Société des Antiquaires de Londres, notamment le XXIIe. volume d'où ce fragment est extrait : la bibliothèque royale ne possède qu'une partie de l'ouvrage, les derniers volumes n'ayant pas été achetés.

On peut encore tirer du tableau de M. Duffus-Hardy des inductions curieuses sur la direction des routes les plus habituellement suivies à la fin du XII^e. siècle ; et il jette quelque jour sur la géographie du moyen âge.

Nous y voyons, par exemple, que pour aller de Rouen à Alençon, on passait par l'abbaye de Lire (1);

Que la route de Caen à Pont-Audemer se dirigeait comme aujourd'hui par Herbertot (2);

Qu'on allait de Rouen à Domfront par Lisieux, Saint-Pierre-sur-Dives et Argentan, etc. (3), de Mortain à Tillieres, par Domfront et Séez (4), etc, etc.

M. de Gerville a remarqué, avec raison, que les ducs de Normandie s'embarquaient presque toujours à Barfleur, lorsqu'ils partaient pour l'Angleterre (5); un autre fait, qui n'a point encore été signalé, c'est que lorsqu'ils revenaient de ce pays, ils descendaient

(1) Voir le tableau, septembre 1199.
(2) *Idem.* mai et juin 1200.
(3) *Idem.* décembre 1201
(4) *Idem.* novembre 1201.
(5) Détails sur le port de Cherbourg, dans le second volume des archives de la Normandie. Caen, 1826.

gleterre, ils descendaient habituellement à Bonneville-sur-Touque, dans le Calvados : un grand nombre de témoignages le prouvent, le tableau précédent le confirme. L'accès de ce port était sans doute facile pour les vaisseaux venant d'Angleterre, il était d'ailleurs beaucoup plus central que Barfleur : de là on pouvait se transporter rapidement dans les châteaux des frontières normandes, sur lesquels les rois d'Angleterre exerçaient principalement leur surveillance.

Le tableau de M. Duffus montre encore le mouvement de la cour de nos ducs qui se transportaient continuellement dans leurs différens châteaux ; il prouve aussi que les voies communiquant d'une bourgade à l'autre, étaient fort praticables au moyen âge dans certaines directions ; en effet, le trajet fait dans un jour était souvent de 18 à 20 lieues et quelquefois de 25 ou 30. Ainsi, le 17 juillet 1199, Jean-sans-Terre était à Séez, où il signait des ordonnances, et le lendemain il en signait d'autres au Vaudreuil, à près de 30 lieues de là. Le 22 août, nous le voyons signer le même jour des mandats à Chinon et au Mans, villes situées à près de 25 lieues l'une de l'autre. Il était le

11 octobre au Mans et le lendemain à Verneuil; il se rend le même jour de la Lande-Patry près de Flers (Orne) à Bonneville-sur-Touque (Calvados).

On pourrait citer beaucoup d'autres preuves du bon état dans lequel se trouvaient certaines routes au moyen âge.

Un fait qui peut expliquer cette facilité des communications, c'est que beaucoup de châteaux avaient été placés sur le bord ou à peu de distance des anciennes voies romaines. Mais lorsqu'ils ne se trouvaient pas dans cette condition, on avait établi des chaussées dont l'empierrement était capable de résister à un long usage, puisque quelques-unes de ces routes féodales présentent encore une grande solidité (1).

(1) Voir dans ma statistique monumentale du Calvados quelques détails sur plusieurs de ces chemins. — Dans certaines localités comme auprès des châteaux, près des bourgs qui les avoisinaient et près des abbayes, on avait pavé complètement les chaussées avec de grosses pierres juxtaposées. Ces portions de rues s'appellent dans quelques lieux *le pavement*.

CHAPITRE VII.

Châteaux du XIII^e. siècle.

Considérations préliminaires sur les forteresses du XIII^e. siècle. — S'il y eut à cette époque beaucoup de réparations faites aux châteaux, on en construisit peu de fond en comble. — Aperçu des causes qui modifièrent alors la puissance féodale et influence de ces changemens sur l'architecture militaire. — Caractères des châteaux du XIII^e. siècle. — Leurs donjons, leurs tours d'enceinte, leurs ouvertures, leurs ornemens. — Description du château de Coucy, reconstruit en entier dans la première moitié du XIII^e. siècle. — Enceintes urbaines. — L'affranchissement des communes ayant augmenté l'importance des villes et leurs richesses, un grand nombre de cités furent entourées de nouvelles murailles au XIII^e. siècle. — Preuves à l'appui de cette assertion.

Nos idèes étant bien arrêtées sur le système en usage au XI^e. et XII^e. siècles pour la construction des forteresses, nous n'aurons plus qu'à suivre, siècle par siècle, les changemens qui s'introduisent dans l'architecture militaire.

A partir du XIII^e., on établit infiniment moins de châteaux qu'on ne l'avait fait auparavant ; la France féodale était formée, le réseau de forteresses était *complet*.

On reconstruisit sans doute bon nombre de châteaux détériorés par le temps, mais il fallut presque toujours suivre le plan et la disposition de la forteresse précédente, se conformer aux dimensions de l'enceinte préexistante bornée par des fossés profonds et des mouvemens de terrain considérables. Dans beaucoup d'endroits, même, on se contenta de rétablir ce qui devait être renouvelé et l'on conserva ce qui pouvait subsister encore des anciennes constructions.

Ainsi l'on comprend pourquoi il est assez rare de trouver des monumens militaires, appartenant dans leur entier au XIII^e. siècle.

D'autres causes encore doivent être indiquées comme pouvant servir à expliquer le petit nombre de châteaux du XIII^e. — Après la réunion de la Normandie à la France, des familles riches et puissantes abandonnèrent leurs possessions continentales pour demeurer en Angleterre où elles avaient des biens plus considérables.

En même temps, comme le fait remarquer

M. de Sismondi (1), Philippe Auguste fit subir au régime féodal une transformation importante, en substituant la *monarchie féodale au fédéralisme féodal*. Par ses conquêtes de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, il mit un terme à l'indépendance des Barons et l'on sortit de l'état de violence qui avait régné aussi long-temps que chaque seigneur s'était cru absolu dans sa terre, et qu'il avait acheté, par un nombre limité de jours auprès de son supérieur féodal, le droit de ne reconnaître dans ses rapports avec ses vassaux d'autre règle que ses caprices.

Les croisades qui entraînaient les châtelains dans les contrées lointaines et les mettaient quelquefois dans la nécessité d'aliéner leurs donjons; l'esprit d'indépendance et de liberté qui se manifestait partout et forçait les seigneurs d'ériger les villes et les bourgades en communes, avaient aussi, on ne peut en douter, porté atteinte à la puissance féodale.

Enfin l'enthousiasme religieux était à son comble, de toutes parts on élevait d'immenses basiliques dont l'exécution absorbait les pen-

(1) Histoire des Français, tome 7.

sées des artistes et parfois les ressources des seigneurs.

Cependant quelques forteresses s'élèvent hautes et fières et sont là pour prouver que si le génie de l'architecture avait porté ses inspirations les plus belles et les plus pures dans la composition de ces admirables cathédrales que l'on a justement appelées *de grandes épopées de pierres*, la puissance féodale avait aussi parfois fécondé le talent des architectes du XIII[e]. siècle. Si les cathédrales de Chartres, d'Amiens, de Reims, de Beauvais, etc., etc., ravissent d'admiration et de surprise et pénètrent l'ame d'émotions religieuses; le château de Coucy avec sa tour colossale n'agit pas moins fortement sur l'esprit du spectateur.

Il a aussi sa poésie cet énorme donjon cylindrique, haut de 200 pieds qui s'élève comme une colonne inébranlable, au milieu d'une auréole de tours et de murailles crénelées; cette colonne féodale que les révolutions du globe n'ont pu ébranler sur sa base (1)

(1) Un tremblement de terre, arrivé en 1692, a fendu verticalement les murs du donjon de Coucy, et l'une de ces crévasses est même assez considérable, mais l'aplomb de la tour n'a point été compromis par cette violente sécousse.

et qui domine un immense horison comme un emblême de la puissance et de la fierté de ces barons qui prenaient pour devise :

ROI NE SUIS,
PRINCE, NI COMTE AUSSI.
JE SUIS LE SIRE DE COUCY.

Je vous offre, messieurs, ce curieux château de Coucy comme type des forteresses du XIII^e^. siècle. Si l'on excepte quelques décorations ajoutées à l'intérieur et faciles à reconnaître, il était vierge de restaurations, et l'histoire nous atteste qu'il avait été construit en entier par Enguerrand III de Coucy, dans la 1^re^. moitié du XIII^e^. siècle (1). Mais avant de décrire cette importante forteresse, analysons rapidement les principaux caractères de l'architecture militaire de l'époque.

Vous vous rappelez, messieurs, qu'au XIII^e^. siècle brilla cette architecture aux longues co-

(1) J'ai dit précédemment (page 58) qu'un château avait été bâti par Herivée, Archevêque de Reims, au commencement du X^e^. siècle (909) pour garantir des ravages des Normands, cette contrée dans laquelle l'église de Reims possédait un domaine ; mais ce château était tombé en ruine au XIII^e^. siècle et avait même été abandonné des seigneurs de Coucy lorsque Enguerrand III le fit reconstruire de fond en comble.

lonnes réunies en faisceaux, aux voûtes élancées, aux arcades aiguës, que nous avons appelée *Ogivale* (2) et qui répudiant les traditions romaines vint en quelque sorte conquérir le sol Français. Les châteaux durent comme les églises, se soumettre à une révolution artistique si complète, si générale ; mais les innovations ne pouvaient porter que sur des parties accessoires, car ces édifices offrent des masses et peu de détails. Les portes, les fenêtres, les voûtes, l'ornementation ; voilà surtout, dans les châteaux, ce qui subit au XIII[e]. siècle, les effets de la révolution ogivale.

Forme générale. La forme ou disposition générale des châteaux du XIII[e]. siècle, fut, comme auparavant, subordonnée à celle du terrain, lorsqu'ils reposaient sur la cime d'un rocher, ou sur un plateau bordé de vallons et de ravins. En pays de plaine, on préférait la forme carrée-longue ; on trouve autour des deux enceintes, les mêmes travaux de défense que dans les forteresses du XII[e]. siècle.

Tour du donjon. Si l'on vit encore, au XIII[e]. siècle, quelques donjons carrés, ils eurent un diamètre moins considérable que ceux des XI[e]. et XII[e]. siècles ; mais le plus

(1) Voir la quatrième partie du Cours.

ordinairement, ils étaient de forme cylindrique. Quelquefois cette maîtresse tour était isolée (Coucy); d'autres fois elle faisait corps avec l'enceinte murale. Dans la première position elle était habituellement entourée d'un fossé particulier et accessible au moyen d'un pont.

A partir du XIIIe. siècle, on n'éleva plus de mottes en terre ou du moins on n'en établit que très rarement, et dans les lieux où l'absence de bons matériaux forçait d'avoir recours à ce moyen d'accroître la hauteur des édifices : encore le petit nombre de donjons du XIIIe. siècle, assis sur des mottes, ne sont peut-être ainsi placés, au moins pour la plupart, que parce qu'ils ont succédé à des tours plus anciennes.

Logemens. Les bâtimens voisins du donjon prirent une nouvelle extension. Le luxe avait sensiblement augmenté; il fallut des appartemens plus spacieux, de vastes salles de réception. Quelques-unes de ces salles étaient magnifiques; elles avaient des fenêtres *en lancettes* garnies de vitraux peints et des pavés de briques émaillées, représentant des armoiries, des rosaces ou des compartimens de différentes couleurs.

Tours d'enceinte. La forme cylindrique

prévalut pour les tours d'enceinte comme pour celle du donjon ; les architectes du XIII[e]. siècle se sont montrés fort habiles dans la régularité et la solidité parfaite de ces belles pyramides qui s'élèvent comme de robustes colonnes destinées à consolider les murs, et à les défendre contre les attaques du siège. Les tours sont divisées en 2 ou 3 étages par des voûtes en pierre, quelquefois par des planchers portés sur des poutres, et couronnées d'une galerie de machicoulis.

Voûtes. Les voûtes construites d'après le même principe que celles des églises, dans les bâtimens qui bordaient les cours, offrent pour les tours circulaires, des arceaux reposant sur des consoles ou des colonnettes espacées également les unes des autres, et qui vont se réunir au milieu de la voûte. Le point où s'opère la réunion de ces arceaux, est orné d'un fleuron, quelquefois d'un écusson armorié.

Appareil. L'appareil que j'ai distingué précédemment (1) par la dénomination de *moyen* se rencontre habituellement dans les tours et les murs du XIII[e]. siècle; mais les pièces varient

(1) Voir la deuxième partie du Cours, ch. V.

de dimensions suivant la nature des matériaux employés. A Coucy où ces pièces sont assez fortes et parfaitement taillées, on avait encore consolidé les murs au moyen de poutres incrustées dans la maçonnerie selon le système déjà décrit (Brionne, Gisors) et en vigueur dans les siècles précédens. Quelques tours dont les revêtemens sont en moëllon, m'ont présenté des assises de pierres de taille placées à différentes hauteurs, comme les cordons de briques des murailles romaines et figurant ainsi des espèces de cercles dans l'élévation des tours, (Blois, Angers, etc., etc).

Fenêtres. Les fenêtres ordinairement très-simples à l'extérieur affectent la forme de lancettes simples plus ou moins étroites (voir la 4e. partie du Cours, p. 251). A l'intérieur elles sont parfois ornées de colonnes de chaque côté et de tores ou de nervures comme celles des églises. Dans les parties les moins exposées aux attaques, à l'intérieur des cours, on trouve parfois des fenêtres à deux compartimens, encadrées dans des lancettes géminées (voir la 4e. partie du Cours, fig. 19, pl. LVI); les grandes salles des châteaux étaient ainsi éclairées. Dans ces fenêtres la tête de l'ogive était très-souvent remplie en maçonne-

rie, de sorte que les ouvertures étaient carrées et non pointues au sommet.

Portes. Les grandes portes flanquées de deux tours, à l'entrée des places, prirent aussi la forme ogivale dans leurs arcades : elles étaient quelquefois munies de deux herses ; l'une maneuvrant derrière le pont levis et l'autre placée à l'extrémité opposée du passage voûté, vers l'intérieur de l'enceinte. Habituellement on ne pouvait communiquer de la porte aux tours latérales; l'accès de celles-ci était pratiqué en dedans du bayle.

Les portes des tours et des bâtimens situés à l'intérieur des châteaux, beaucoup moins grandes que les précédentes, étaient parfois ornées de moulures et de colonnes, mais jamais elles n'offraient de voussures multipliées comme les églises de la même époque et bien souvent elles étaient simples et sans aucun ornement.

Moulures. Les moulures d'ornement que j'ai remarquées dans les châteaux du XIII^e. sont les mêmes que nous avons citées en parlant de l'architecture religieuse du même temps. Des trèfles et des quatre feuilles en creux, et des feuilles entablées, des crochets, etc, etc., ornent l'entablement et la corniche.

Autour des portes et des fenêtres on voit parfois des têtes de cloux, des violettes, des fleurons et des guirlandes de feuillage (*voir, pour la description de ces ornemens, la 4e. partie du Cours, p. 240 et suivantes*).

A l'intérieur des salles on trouve aussi des arcades simulées comme dans les églises. (Coucy, fig. 2, pl. LXXV).

Peintures. Les croisés qui avaient visité l'Italie, la Sicile et les villes de l'Orient, dûrent rapporter de ces contrées, un goût de luxe qu'ils n'avaient point auparavant; la peinture à fresque fut employée pour la décoration des murailles. A Coucy, j'ai remarqué des rinceaux d'un rouge-foncé sur un fond jaunâtre, autour de plusieurs arcades; ailleurs les voûtes étaient peintes en bleu. Dans quelques salles du XIIIe. siècle j'ai trouvé des quatre feuilles disposés en guillochis sur un fond jaune, et, en guise de bordure, des arcades trilobées figurant une sorte de balustrade à hauteur d'appui.

Dans les salles où le luxe des décors a été poussé plus loin, les corniches, l'archivolte des portes, et parfois les arceaux des voûtes, ont reçu des dorures.

CHATEAU DE COUCY (Aisne). La forteresse

de Coucy s'élève sur une éminence allongée en forme de cap, qui domine de larges vallées, et qui m'a paru appartenir à la formation du calcaire grossier tertiaire.

Disposition générale. Vous entrez d'abord dans une vaste cour de forme irrégulière (A, fig. 5, pl. LXXV), dont les remparts soigneusement construits en pierres de grand appareil, sont flanquées de 10 tours ; trois de ces tours appliquées sur des angles saillants sont cylindriques et les 7 autres semi-sphériques (voir le plan, n°. 5, pl. LXXV) ; elles renfermaient des appartemens voûtés en pierre.

Pour entrer dans cette première enceinte, il fallait franchir un fossé profond (n°. 1, fig. 5), puis passer sous une grande porte voûtée en ogive, armée d'une herse et défendue par deux tours semi-sphériques. Deux arcades en ogive pratiquées dans le mur, de chaque côté de l'allée voûtée sous laquelle on passait après avoir franchi le seuil de la porte, étaient peut être destinées, là comme dans d'autres châteaux, à recevoir des bancs pour les soldats de garde.

Un appartement d'où l'on faisait manœuvrer la herse surmontait ce passage. Sur l'archivolte de l'arc de la porte faisant face à la cour, on remarque une guirlande de passe-roses.

L'extrémité opposée de la voûte et l'archivolte de l'arcade extérieure, sont complètement détruites; mais il est probable qu'elles n'offraient point d'ornemens semblables, exposées qu'elles étaient aux attaques de l'ennemi.

La seconde enceinte tournée obliquement, par rapport à la première, à cause du mouvement naturel du terrain sur lequel elle repose, en était séparée par un fossé profond creusé dans la roche (n° 2); elle présente la forme d'un carré irrégulier aux angles duquel s'élevaient quatre belles tours cylindriques (n^os 7, 8, 10, 11). Le donjon (n°. 4) était placé tout près du mur orienté à l'est et faisait face à la première enceinte à peu près à égale distance des deux tours qui garnissaient de ce côté les angles des murs (n^os. 10, 11); il ne faisait pas corps avec la muraille, mais il n'en était séparé que par un chemin de ronde assez étroit; des édifices considérables s'étendaient le long des murs des trois autres côtes, n^os 6, 9, fig. 5). On pénétrait dans cette enceinte formidable en traversant ce fossé sur un pont étroit aujourd'hui totalement détruit qui était, dit-on, surmonté de cinq portes; à l'extrémité de ce passage se trouvait un pont-levis, puis une dernière porte armée d'une herse.

Donjon. Commençons par décrire le donjon : cette belle tour cylindrique figurée pl. LXXV, n°. 1., a 176 pieds de hauteur perpendiculaire et sa circonférence est de 305 pieds. Comme elle n'a plus de toît, on peut évaluer à plus de 200 pieds, la hauteur de l'édifice lorsqu'il conservait encore ce couronnement pyramidal. A l'extérieur, la porte d'entrée attire l'attention. Elle était ornée de colonnettes, aujourd'hui brisées en partie (voir la fig. 4, pl. LXXV); ces colonnettes supportaient un linteau garni de feuilles entablées, qui a été arraché dans le siècle dernier, en même temps qu'un bas-relief ornant le timpan et représentant un guerrier armé de son bouclier et de son épée, luttant contre un lion furieux (1).

(1) Depuis mon voyage à Coucy j'ai trouvé chez M. Engelmann de très-bonnes lithographies du château de Coucy publiées récemment par M. Le ch^er^. de Lépinois, ancien sous-préfet. L'une de ces vues représente la porte du donjon telle qu'elle était avant la mutilation du timpan. M. de Lépinois voit dans cette lutte d'un guerrier contre un Lion, une allégorie qui se rapporte à la tour elle même. — L'air calme du chevalier qui arrêtait, dans ce bas-relief, les efforts du Lion avec son écu et le plat de son épée, seraient, d'après lui, le symbole de la tour devant laquelle devaient échouer les attaques de l'ennemi.

Les planches publiées par M. de Lépinois m'ont servi à compléter les croquis que j'avais dessinés moi-même à Coucy; elles sont au nombre de 10.

un arrachement qui reste, montre encore une partie du corps de l'animal (voir la fig. 4). Ce timpan était entouré d'une double bande formant l'archivolte, l'une ornée de personnages en bas-relief, l'autre présentant une guirlande de feuillages : le tout encadré dans un tore ou cordon en saillie reposant sur de petites cariathides.

L'enlèvement du timpan et du linteau, laisse voir la coulisse qui renfermait la herse, laquelle pouvait être mise en mouvement par des gardes postés dans un petit appartement situé au-dessus.

Le corps de la tour jusqu'au dernier étage, ne présente qu'un très-petit nombre d'ouvertures; à ce niveau on remarque un rang de consoles très-bien conservées, et au-dessus 24 fenêtres en ogive. Je suppose que ces consoles ont supporté une rampe formée avec des pièces de bois, espèce de balcon dans lequel on aurait ménagé des trous entre chaque console pour jeter des pierres en cas de siége. Ainsi les pièces en saillie que nous voyons, ne seraient que les restes d'un cercle de machicoulis placé au-dessous et à portée des fenêtres ouvertes à la partie supérieure de la tour (v. la fig. 1, pl. LXXV).

Nous avons dit précédemment que l'usage des machicoulis avec encorbellemens de pierre, n'a commencé qu'au XII[e]. siècle; il n'est pas étonnant qu'au commencement du XIII[e]. on n'eut pas encore adopté pour cette partie des murailles militaires, la disposition que nous trouverons consacrée dans les forteresses d'une époque moins ancienne.

Les fenêtres en ogive qui dominent les consoles ont dix pieds d'élévation sur six pieds de largeur; entre chacune d'elles est une étroite ouverture ou meurtrière : le tout est couronné par une corniche ornée de deux rangs superposés de feuilles entablées, de sorte que la tour ressemble en grand à ces grosses colonnes cylindriques à chapiteaux courts, qui supportent les arcades des nefs dans certaines églises.

A l'intérieur, la tour de Coucy est extrêmement curieuse et d'une élégance admirable; vous pouvez en juger par la coupe figurée n°. 2, pl. LXXV.

Malheureusement toutes les voûtes sont détruites, mais les belles arcades, au nombre de 12 à chaque étage, et les sculptures qui décoraient le pourtour des murs, sont à peu près intactes. Ces arcades presque sans

ouvertures à l'extérieur, affectent la forme de lancettes qui domine dans les fenêtres des églises du XIIIe. siècle (1); celles du 3e. et du 4e. ordre, offrent un élancement et une profondeur que nous trouvons particulièrement dans les lancettes placées autour des absides (cathédrales de Coutances et de Bayeux, Saint-Etienne de Caen, etc.)

La première salle au rez-de-chaussée, avait 40 pieds de hauteur, et 48 pieds de diamètre; elle comprenait dans son élévation ces deux premiers rangs d'arcades, et était, ainsi que les salles supérieures, éclairée par trois ouvertures seulement. Les arceaux de la voûte venaient reposer à 6 pieds du sol sur des consoles ornées de personnages, et engagées dans le massif compris entre les arcades du 1er. ordre.

La seconde salle correspondait aux arcades du 3e. ordre; elle avait à peu près la même élévation que la première pièce, et les arceaux de la voûte étaient disposés de même.

La 3e. salle correspondait au 4e. ordre; un peu moins élevée que les deux autres,

(1) V. la 4e. partie du Cours, page 251.

elle était entourée à une certaine hauteur au-dessus du pavé, d'une galerie ou corridor pratiqué dans l'épaisseur du mur, et au moyen duquel on pouvait faire le tour de la pièce sans y entrer. (V. la coupe n°. 2, pl. LXXV.)

Une plate-forme qui occupait le dernier étage, se trouvait éclairée par les 24 fenêtres dont nous avons déjà parlé; elle avait environ 15 pieds de hauteur, et la corniche était, ainsi que celle de l'extérieur, ornée d'un double rang de feuilles entablées.

Comme on avait donné beaucoup moins d'épaisseur aux murs à partir du pavé de ce 4e. étage (v. la coupe n°. 2.), le diamètre intérieur de la tour se trouve être beaucoup plus considérable à ce niveau et d'environ 72 pieds.

L'escalier tournant qui servait à monter jusqu'au sommet de l'édifice, était placé dans l'épaisseur du mur tout près de la porte d'entrée; il était large et commode, ayant un diamètre de 22 pieds (1).

Le puits dont la profondeur approchait, dit-on, de 200 pieds, s'ouvrait sous la 2e.

(1) Ce diamètre était seulement de 10 pieds au haut de la tour.

arcade à partir de la porte d'entrée, du côté droit; on pouvait y puiser de l'eau du 1er. étage au-dessus du rez-de-chaussée. — Sous une autre arcade, on aperçoit les restes d'une cheminée.

Le plan figuré sous le no. 3 (pl. LXXV.) montre ces diverses dispositions de la belle tour de Coucy, ainsi que l'énorme épaisseur des murs, la profondeur des arcades et la position des trois fenêtres éclairant chaque étage.

Il est très-fâcheux qu'il ne reste pas quelques parties un peu considérables des voûtes, pour nous montrer comment elles se terminaient à leur sommet.

Je ne serais pas très éloigné de croire qu'elles étaient, à chaque étage, percées d'un trou circulaire d'un certain diamètre qui servait, comme dans certaines tours du XIV et du XVe. siècle, à transmettre des ordres d'un étage à l'autre, mais peut-être aussi à verser dans ces différentes pièces une partie de la lumière qui pénétrait abondamment par les 24 fenêtres du dernier étage. Ainsi l'on aurait puisé par en haut un jour que la crainte du danger ne permettait de recevoir horisontalement que par un petit nom-

bre d'ouvertures étroites et insuffisantes. Ceci du reste est une simple supposition qui ne repose sur aucun fait, ni sur aucune tradition.

Tours d'enceinte. J'ai dit que quatre tours étaient placées aux angles du château; elles sont aussi très-curieuses à observer, quoique bien moins considérables que le donjon. Leur hauteur est de cent pieds, leur circonférence de 140; l'épaisseur des murs de 9 pieds, et le diamètre intérieur des salles d'environ 33 pieds.

Elles sont couronnées d'un rang de consoles qui supportaient une corniche en saillie, et formaient des machicoulis. A l'intérieur on remarque dans le pourtour des murs trois ordres d'arcades lancéolées comme celles du donjon; trois étages divisaient l'élévation de ces tours, et correspondaient aux trois rangs d'arcades, celles-ci étaient au nombre de six seulement à chaque étage.

Dans les tours indiquées sur le plan nos. 7 et 8, se trouvaient des salles souterraines de 24 pieds de profondeur, espèces de prisons dans lesquelles on ne pouvait pénétrer que par une ouverture circulaire pratiquée au milieu de la voûte, et ressemblant à l'orifice d'un puits.

Bâtimens établis entre les tours. Les trois grands corps de bâtiment qui régnaient entre les tours, au Nord, à l'Est et à l'Ouest (v. le plan), n'avaient pas moins de 80 pieds de hauteur non compris le toît. A l'Est et à l'Ouest (n^os^. 6 et 9), on n'y voyait guère extérieurement que des ouvertures en forme de meurtrières; mais à l'intérieur il y en avait d'assez grandes qui n'existent plus, le mur dans lequel elles étaient percées, ayant été en grande partie démoli. Plusieurs ouvertures assez spacieuses étaient percées au centre du mur n°. 7, orienté au N.-N.-O., et qui domine la route de Chauny; le château était inattaquable de ce côté à cause de l'escarpement du terrain.

Dans l'état actuel des bâtimens, il est impossible de se rendre compte de leur distribution intérieure. On remarque d'abord au niveau de la cour centrale, des caves ou magasins solidement voûtés. (Voir la planche LXXVI figure 1.) Plusieurs de ces magasins n'avaient point de communication les uns avec les autres, et devaient s'ouvrir dans la cour comme des remises. J'ai remarqué la même disposition dans beaucoup d'autres châteaux, et il paraît que ces es-

pèces de caves destinées à serrer les provisions du châtelain, servaient aussi en temps de guerre à loger les meubles et autres objets que les paysans du voisinage venaient mettre en sûreté dans les châteaux. Quelques-unes de ces pièces ont peut-être servi de cuisines à Coucy ; on y voit des cheminées dont les tuyaux sont carrés et assez étroits.

Au-dessus des voûtes du rez-de-chaussée, régnaient des appartemens spacieux ; une magnifique pièce appelée salle des gardes, (fig. 1, pl. LXXVI), et qui existait encore presque intacte dans le siècle dernier, occupait toute l'étendue comprise entre les tours nos. 7 et 11. (V. le plan) Cette grande salle qui paraît avoir été richement décorée au XIIIe siècle, avait été retouchée au XVIe dans quelques parties, ainsi que l'attestent diverses moulures d'ornement.

Dans les grands châteaux, on trouve de pareilles salles qui devaient servir aux parades et aux cérémonies.

Près de la salle des chevaliers du château de Coucy, était une chapelle (no. 5), dont il ne reste plus que les fondations, et qui s'avançait vers le milieu de la cour.

D'autres appartemens plus ou moins spa-

cieux, et dont il serait difficile d'indiquer la destination, occupaient les bâtimens situés entre les tours n^{os}. 7, 8 et 10. L'un d'eux placé dans le petit côté de la cour, vers Chauny, pouvait servir de salle à manger ou de réfectoire; c'était le mieux éclairé. Il est probable qu'il existait partout un second étage au-dessus du premier.

D'après la courte description que je viens de faire du château de Coucy, vous pouvez, je crois, vous figurer approximativement l'aspect qu'il devait présenter, lorsque ces énormes bâtimens et leurs tours étaient couverts de toîts aigus ou pyramidaux qui en augmentaient encore la hauteur.

Je pourrais citer plusieurs autres châteaux, mais qui n'offrent pas, à beaucoup près, l'importance de celui-ci, et je crois devoir m'en tenir à ce beau type des forteresses du XIII^{e}. siècle (1).

(1) Plusieurs autres châteaux que j'ai cités dans mes leçons orales appartenaient au XIII^{e}. siècle. Je ne crois pas devoir en faire mention ici de peur de fatiguer par trop de détails arides l'attention du lecteur.

Si j'ai mentionné beaucoup de châteaux du XII^{e}. siècle et du XI^{e}., c'est qu'il m'importait de démontrer par un grand nombre de faits quel était le système usité à cette époque, et que d'ailleurs ces forteresses fondées alors en plus grand nombre

Vers la fin du XIIIe. siècle, on donna plus d'extension encore qu'on ne l'avait fait précédemment aux corps de logis destinés à la vie ordinaire du baron et de sa suite, on négligea même souvent d'établir le donjon avec une enceinte particulière, et l'on donna ce nom à une tour plus haute que les autres, mais liée aux principales constructions, et faisant corps avec elles.

Ainsi l'on voyait déjà, dans les châteaux du XIIIe. siècle, l'alliance intime de constructions considérables et purement civiles avec les tours et les ouvrages militaires, et souvent ils présentaient la réunion d'une forteresse et d'un palais.

D'après les recherches des antiquaires anglais, le roi Edouard Ier., l'un des plus grands princes qui ayent occupé le trône d'Angleterre, fit faire dans son royaume vers la fin du XIIIe. siècle, de grands progrès à se système d'architecture qui tendait à diminuer succes-

qu'à aucun autre temps, se rattachent presque toutes à l'histoire de notre province.

A présent que nous sommes arrivés au XIIIe. siècle, où l'architecture militaire s'est perfectionnée sans que le système de défense ait changé, je me contenterai de citer un petit nombre d'exemples à l'appui des faits généraux.

sivement la force et l'importance militaire des places. On cite comme exemple de ces châteaux, ceux de *Caernarvon* et de *Conway*, et plusieurs autres plus ou moins remarquables (1).

Les barons Anglais s'efforcèrent, à l'imitation du souverain, de donner à leurs demeures plus de grandeur et de commodité, et l'on trouve dans les châteaux élevés sous les successeurs d'Edouard Ier., un système différent de celui qui avait prédominé jusque-là (2).

Enceintes urbaines. Vous savez tous, Messieurs, qu'un grand nombre de villes et de bourgades furent érigées en communes au XIIe. et au XIIIe. siècles. Cette institution, l'une des plus importantes révolutions so-

(1) V. la description du château de Conway dans le t. 17 des *Beauties of England*, p. 466, et celle du château de Caernarvon, même volume, p. 353.

(2) Norris Brewer, *Introduction to the beauties of England and Wales*, p. 416, 417.

Quelques donjons reçurent alors des moulures nouvelles tel est celui de Norwich (pl. LXXIV) qui avait été construit par Roger Bigot, vers le temps de Guillaume Le Roux ; mais qui fut retouché et terminé par Thomas de Brotherton sous Édouard II.

ciales du moyen âge, produisit des changemens immenses dans l'importance relative et l'état matériel des cités.

En payant des redevances fixes, les villes de commune se trouvaient affranchies des droits arbitraires que les seigneurs se croyaient en droit d'en exiger à volonté; elles étaient régies par les coutumes qui y avaient été de tout temps observées, ou par celles que les habitans déclaraient vouloir adopter.

Les habitans étaient désignés sous le nom de bourgeois, les affaires publiques confiées à des magistrats élus par eux, et tirés de leur corps (1).

Non seulement des villes et des bourgades furent érigées en communes, mais quelques seigneurs trouvèrent de l'avantage à en fonder de nouvelles dans lesquelles ils accueillaient sous certaines redevances tous ceux qui voulaient jouir des avantages attachés à cette résidence. Ces asiles donnèrent naissance à des villes qui bien souvent se peuplèrent aux dépens des seigneuries voi-

(1) V. Recherches sur l'institution des communes, principalement en Belgique, par M. de Bast, membre de l'Institut des Pays-Bas. 1 vol. in-4°. Gand, 1819.

sines. M. Augustin Thierry indique dans sa XVe. lettre sur l'histoire de France, comment se faisaient les fondations de nouvelles communes. — La Charte qui octroyait le droit de bourgeoisie aux nouveaux domiciliés, était rédigée et scellée par le fondateur avant l'existence de la ville; il la faisait publier au loin pour qu'elle fût connue de tous ceux qui voulaient devenir bourgeois et propriétaires de terrains, moyennant un prix modique et une taille raisonnable.

Si quelques seigneurs donnaient leur consentement et prévenaient même les désirs du peuple en établissant des communes, ces franchises excitaient des clameurs et la plus vive opposition de la part de beaucoup d'autres qui traitaient les communes d'*institution détestable*. On conçoit que l'impossibilé ou l'établissement des communes les mettait de lever des tailles injustes, ait excité la colère de ceux qui se croyaient lésés par cette mesure, et de ceux dont les vassaux désertaient les domaines pour aller habiter les villes communales.

Mais leurs efforts furent impuissans, la prospérité des villes déjà constituées en communes, parlait trop haut pour ne pas étouffer leur voix; attirés par l'attrait de la li-

berté, une foule d'étrangers apportaient dans ces villes leurs arts, leurs connaissances et leurs richesses.

Bientôt l'esprit d'industrie s'y ranima, le commerce y devint un objet d'attention, et commença à fleurir; la population augmenta sensiblement, et l'aisance parut dans des lieux qui avaient été long-temps le séjour de la pauvreté.

Alors les villes s'accrurent et s'embellirent :

La plupart furent entourées de murailles, et celles qui en avaient déjà élargirent considérablement leur vieille enceinte.

Philippe Auguste fit établir autour de Paris une nouvelle ceinture de murailles qui fut terminée en 1211; ce mur était flanqué de plusieurs centaines de tours, et percé de 24 portes (1).

Diverses parties très-bien conservées des murs d'enceinte de la ville de Blois, appartiennent au temps de saint Louis.

La grande muraille qui entourait la ville d'Angers, et dont quelques parties subsistent encore, avait aussi été construite au XIII^{e}. siècle, de 1228 à 1232, par ordre de saint

(1) Félibien, histoire de Paris, t. 1er.

Louis ; le fait est prouvé par une quantité de pièces où il est fait mention de diverses quittances de sommes données par ce monarque, à ceux qui avaient fourni les emplacemens de ces fortifications (1). L'enceinte était formée d'un mur très-élevé, et d'un fossé flanqué de 45 tours cylindriques, de 15 à 18 toises de largeur sur cinq de profondeur. Elle avait environ 1,900 toises de circuit, et se trouvait coupée en deux parties inégales par la rivière de Maine.

Le château d'Angers, remarquable par ses nombreuses tours cylindriques d'une teinte rembrunie, dans lesquelles des cordons de pierres de taille blanche dessinent des cercles à différentes hauteurs, est lui-même, en partie du XIII^e.; l'opinion commune est qu'il fut commencé sous Philippe Auguste, et achevé sous Louis IX.

Lorsque les villes étaient traversées par des rivières, ou barrait le canal avec de grosses chaînes attachées aux murs qui bordaient les deux côtés du courant. Le pas-

(1) V. Bodin, recherches sur Angers et le Bas-Anjou.

On fut obligé de détruire deux églises qui se trouvaient sur la ligne d'enceinte, et pour lesquelles on paya, en 1230, une indemnité à Guillaume de Beaumont, Evêque d'Angers.

sage de la Seine était ainsi fermé sous Philippe Auguste, et comme les chaînes avaient une grande portée, elles s'appuyaient de distance en distance sur des bateaux solidement liés à de gros pieux (1).

A Angers, les deux extrémités des lignes murales qui fermaient la ville à droite et à gauche de la Maine étaient terminées par des tours qui prenaient de leur position les noms de *haute chaîne* et de *basse chaîne*, parce qu'en ces endroits on tendait de nuit de grosses chaînes portées sur des bateaux, pour défendre l'entrée de la ville par la rivière (2).

Quelquefois les murs étaient établis sur des ponts, et ainsi continués sans interruption à travers le cours des rivières. Les arches de ces ponts étaient fermées avec des barres de fer, et parfois avec des herses.

Diverses parties encore très-bien conservées des murs d'enceinte de beaucoup de villes, remontent au XIII[e]. siècle et confirment ce que je viens d'avancer.

(1) Félibien, histoire de Paris, tome 1[er]. , p. 253.

(2) Bodin, recherches historiques sur Angers et le Bas-Anjou, tome 1[er].

CHAPITRE VIII.

Châteaux du XIV^e^. siècle et de la 1^re^. moitié du XV^e^.

Énumération succincte des caractères qui distinguent les châteaux du XIV^e^. siècle de ceux du XIII^e^. — Description du château de Pierrefont, bâti dans la 2^e^. moitié du XIV^e^. siècle et indication de quelques autres maisons fortifiées de France et d'Angleterre. — Les constructions militaires de la 1^re^. moitié du XV^e^. siècle, diffèrent peu de celles du XIV^e^. — Influence de l'invasion anglaise du XV^e^. siècle sur l'état de l'architecture militaire de cette époque.

Nous n'avons pas, ainsi que nous l'avons fait pressentir au commencement de la précédente conférence (p.292), beaucoup de châteaux appartenant dans leur entier au XIV^e^. siècle. Mais des additions faites aux constructions plus anciennes, et les changemens apportés dans la disposition de leurs locaux, montrent le style de l'époque, et nous permettent d'indiquer sommairement ce qui peut caractériser l'architecture

mliitaire de ce siècle. Ces caractères s'appli-aussi à la première moitié du XVe.

Forme générale. Dès le XIVe. siècle, les châteaux prennent des formes plus régulières, et qui tendent à les rapprocher du style moderne. Dans la cour principale, qui est ordinairement carrée, de grands et vastes corps de logis se lient intimement aux murs d'enceinte. Ainsi les ouvrages de défense sont entremêlés de somptueux appartemens, et les constructions civiles s'accroissent aux dépens des fortifications.

Les tours des angles renfermaient ordinairement des escaliers pour monter aux différens étages. On plaçait aussi parfois un grand escalier dans une tour élevée au centre de la façade principale de l'édifice, à l'intérieur de la cour. Nous trouvons le type de ces escaliers qui deviennent très-communs au XVe. et au XVIe. siècles, dans les tours accessoires en application par lesquelles on montait aux principales pièces des donjons des XIe. et XIIe. siècles. (Loches, pl. LXVII, fig. 1; Rochester et Douvres, pl. LXXIV, Chamboy, pl. LXIX, fig. 6).

La plupart des châteaux du XIVe. siècle étaient, comme ceux du XIIe. et du XIIIe.

siècle, précédés d'une enceinte extérieure entourée de fossés; mais je crois qu'on attachait alors moins d'importance qu'auparavant à cette partie accessoire; souvent les murs en étaient peu élevés, entremêlés de maisons, ou remplacés par des palissades. Dans certains châteaux, elle paraît avoir été regardée plutôt comme une basse-cour bien close, que comme une forteresse. Dans d'autres, cependant, elle offrait encore une porte formidable et des obstacles difficiles à surmonter.

Murs d'enceinte. Les murs d'enceinte étaient constamment couronnés de machicoulis, de sorte qu'on faisait le tour de la place dans la galerie par laquelle on communiquait avec ces nombreuses ouvertures, et qui traversait les tours du rempart.

Par cette galerie on pouvait de tous les points jeter des pierres d'un poids considérable sur les travailleurs qui auraient essayé de saper les murs, ou de dresser des échelles pour les escalader (1).

(1) On jetait par les ouvertures des machicoulis, des pierres de différentes grosseurs, de l'eau bouillante, du plomb fondu. Quelquefois aussi on se servait de blocs de pierre ou de plomb attachés au bout d'une chaîne, de sorte qu'on pouvait les

Nous avons vu qu'au XIIIe. siècle on avait généralement adopté l'usage des machicoulis. Les consoles qui les supportent offrent en général, au XIVe. siècle, une coupe qui peut servir à les distinguer de celles du XIIIe.; elles sont plus allongées, plus légères, mieux profilées, à peu près conformes à celles que j'ai figurées sur la pl. LXXVII (n°. 3). Les remparts si bien conservés de la ville d'Avignon, et ceux du château de Pierrefont, fournissent des exemples de ce que je viens d'avancer.

Tours d'enceinte. Les tours, parfois couvertes d'un toît qui venait reposer sur le parapet en saillie recouvrant l'ouverture des machicoulis et la galerie par laquelle on en approchait, offraient cependant plus généralement au XIVe. siècle la disposition que vous voyez dans celles du château de Pierrefont, pl. LXVI. C'est-à-dire que les machicoulis formaient une espèce de ceinture ou de balcon vers le haut des tours, mais que celles-ci s'élevaient encore d'un étage au-dessus cette galerie avant de recevoir la charpente du toît. Plusieurs tours figurées dans la vi-

retirer à soi et s'en servir de nouveau après les avoir lancés sur la tête des assaillans.

gnette reproduite, pl. LXIII, et qui représente le siège d'Aubenton au XIVe. siècle, ont une disposition pareille à leur sommet.

On remarque au pied de quelques tours, comme dans celles du XIIIe. siècle, des prisons ou salles souterraines dans lesquelles on ne pouvait descendre que par une ouverture ronde pratiquée au centre de la voûte dans le pavé de l'appartement supérieur.

Les tours de quelques châteaux, avaient reçu des noms tirés des principaux fiefs dépendant de la baronnie, et dont les possesseurs étaient obligés de venir faire guet et garde dans ces tours, en temps de guerre.

Les toîts coniques des tours étaient souvent surmontés de girouettes; il paraît que cet accessoire était un signe de noblesse dont tous les seigneurs n'avaient pas le droit d'user. Il y avait aussi pour le nombre des tours, l'établissement des donjons, etc., etc., une jurisprudence *castrale* qui ne m'est pas bien connue; tout seigneur ne pouvait pas élever un château pareil à celui du baron dont il relevait.

Fenêtres. Si l'on voyait toujours des fenêtres en ogive divisées en deux parties par une colonne, et à peu près semblables,

sauf la largeur qui était plus grande, à celles du XIIIe. siècle, offrant cette disposition, (V. ce qui précède page 239); les fenêtres carrées longues non surmontées d'un arc aigu prédominaient cependant au XIVe. siècle. Ces fenêtres carrées, plus ou moins grandes suivant l'importance et la destination des salles, étaient habituellement divisées en deux, et parfois en 4 parties par des traverses en pierre (pl. LXXVII, fig. 6); quelques-unes étaient ornées de moulures analogues à celles qui se rencontrent dans les églises du même temps.

La plupart des fenêtres étaient établies au-dedans des cours; quelques-unes furent aussi pratiquées en-dehors dans le mur extérieur, mais toujours à des places où elles ne pouvaient guères donner d'inquiétude. Au reste, on ne voyait le plus ordinairement dans les murs d'enceinte que ces ouvertures évasées en-dedans, mais si étroites en-dehors, qu'elles ressemblent presque à une fente, et auxquelles on a donné le nom de meurtrières ou d'arbalétrières (pl. LXXVII, n°8). On pouvait lancer des flèches par ces ouvertures, sans avoir rien à craindre de celles de l'ennemi.

Portes. Les portes des salles, à l'intérieur

des châteaux, sont quelquefois ornées de moulures, comme les fenêtres (guirlandes de feuillages, écussons, animaux, etc., etc.); elles s'ouvrent sous une arcade ogivale : quelques-unes sont carrées ou voûtées en cintre très-surbaissé.

Les portes des cours presque constamment défendues par deux tours, et surmontées d'une salle d'où l'on faisait manœuvrer la herse, sont ordinairement au nombre de deux, l'une pour les chevaux, l'autre pour les gens de pied, ayant chacune leur pont-levis. J'ai déjà parlé de ces doubles portes (V. page 272).

Ornemens. Les sculptures qui ornent les châteaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont conformes à celles que nous avons décrites en parlant de l'architecture religieuse de la même époque. (V. le chapitre X de la 4e. partie des cours, et la pl. LV); ce sont des crochets, des feuillages, des fleurons, des animaux, des personnages en bas-reliefs, et autres moulures de l'époque. — Quelques grandes salles sont décorées d'arcades simulées et peintes à peu près comme au XIIIe. siècle, quant à la teinte des couleurs et à leur emploi. Les pavés émaillés ont été encore plus fréquemment employés

au XIV^e^. siècle qu'au XIII^e^., ainsi que les vitraux peints.

CHATEAU DE PIERREFONT. Le château le plus intéressant, du XIV^e^. siècle, que j'aie à vous indiquer, est celui de Pierrefont, département de l'Oise.

Pierrefont est une bourgade située à l'extrémité orientale de la forêt de Compiègne, à 3 lieues 1/2 au S.-E. de cette ville, et célèbre par la puissance de ses seigneurs.

Le premier château qui avait été fondé vers le temps des incursions des Normands, est entièrement détruit, il se trouvait sur une hauteur que des pentes très-raides rendaient inaccessible de plusieurs côtés.

Vers l'an 1390, le château fut reconstruit par Louis, duc d'Orléans, et de Valentinois, sur une autre éminence séparée de la précédente par un vallon, et très-avantageuse pour l'établissement d'une place forte, car elle s'avançait dans la vallée comme un cap, et ne se liait à la plaine que par une langue de terre. Ce second édifice, encore très-bien conservé et d'un effet prodigieux, fut regardé à juste titre comme un chef-d'œuvre

d'architecture, et l'une des merveilles de l'époque (1).

Le château de Pierrefont a quatre faces élevées sur un plan carré irrégulier; les murs très-bien conservés étaient couronnés de machicoulis, et fortifiés par des tours hautes de 108 pieds non compris le toît (V. la fig. 2, pl. LXXVI). Les murs et les tours sont en pierre de taille de grand appareil, et offrent un choix de matériaux que l'on trouve très-rarement dans les monumens militaires. On avait même lié les pierres des angles avec des crampons en fer pour donner plus de solidité à cette partie des murs.

La porte du château a été renversée, on y entre aujourd'hui par une large brèche.

A droite de la porte on trouve, près de l'angle Sud-Est de la place, un corps de logis fort élevé, divisé en 4 étages, et dont les gables étaient taillés en gradins (A, pl. LXXVI, fig. 2), disposition que l'on trouve dans beaucoup d'anciennes maisons des XVe., XVIe. et XVIIe. siècles. Ce grand bâtiment était éclairé par un assez grand nombre de fenê-

(1) Voir Dulaure, histoire physique et morale des environs de Paris, t. 4me.

tres donnant sur la cour, et toutes de forme carrée.

Les autres logemens adossés aux grands murs de la cour devaient être moins importans, et toutefois considérables; il n'en reste plus que la trace; au-dessous d'eux se trouvaient des galeries voûtées très-étendues, dont une portion est encore parfaitement conservée, et qui, là comme à Coucy, devaient servir à serrer des provisions, et à déposer les effets apportés par les habitans du voisinage.

Les tours qui renfermaient elles-mêmes des appartemens, offrent une rare élégance dans leurs corniches et dans les modillons qui supportaient les galeries à machicoulis; tout est taillé avec un soin, une symétrie que l'on ne trouve pas souvent ailleurs. Au-dessus du cercle des machicoulis, le diamètre des tours se rétrécissait, puis elles s'élevaient encore d'un étage avant de recevoir le toît conique qui les couronnait.

Ces tours sont encore fort belles, et seraient presque intactes, si l'on n'avait pratiqué à grand' peine des espèces de brèches pour mettre le château hors de défense.

Ces démolitions furent terminées sous Louis XIII, en 1617, d'après un ordre de Richelieu

portant que le château de Pierrefont serait démantelé (1).

A cette époque de destruction pour les châteaux, on se borna souvent à exécuter de semblables sentences, en pratiquant dans les murailles des espèces de déchirures semblables à celles que l'on voit à Pierrefont (pl. LXXVI, fig. 2). Les murs des forteresses étaient si solides, qu'il aurait fallu des travaux énormes pour les détruire entièrement.

La chapelle du château de Pierrefont se trouvait dans une des tours du côté du Sud-Est, près du grand corps de logis A dont j'ai parlé d'abord.

En avant de la porte d'entrée du château, existait une première enceinte dont on voit les fossés. Il n'y reste presque rien, et peut-être n'a-t-elle jamais été entourée de constructions très-importantes ; mais elle protégeait utilement la place du côté des terres.

Il y a quelque chose de grandiose dans les ruines de Pierrefont. Si vous allez les visiter comme moi un jour d'Automne, lorsque les vents de l'équinoxe viennent se briser en mu-

(1) On enleva à la même époque le toit des bâtimens, afin que les pluies hâtassent la destruction des voûtes et des planchers.

gissant sur ces énormes masses de pierres, et qu'au milieu de ce sombre murmure des vents vous entendiez les sons vagues et doux des harpes éoliennes qu'on vient de placer au sommet d'une des plus hautes tours (1), vous serez frappés de la beauté du spectacle, et d'une indéfinissable émotion.

Après le château de Pierrefont, je n'aurai à vous signaler que des forteresses moins intéressantes pour nous parce qu'elles n'appartiennent pas en entier au XIVe. siècle.

Chateau de Villebon (Eure-et-Loir). Parmi nombre d'autres châteaux du XIVe. siècle, on peut citer celui de Villebon (pl. LXXVI, fig. 3), qui fut bâti par un d'Estouteville; ce château se compose d'un bâtiment carré au milieu duquel est une cour, et qui est entouré de fossés larges et profonds remplis d'eau (2); mais il a subi diverses res-

(1) C'est une heureuse idée que d'avoir placé des harpes éoliennes, au haut des tours de Pierrefont. Continuellement caressées par le vent, elles remplissent le château de leurs ondes sonores et ces vibrations ont quelque chose de doux, de monotone qui s'allie merveilleusement avec la solitude et l'immobilité des ruines.

(2) Voir les recherches de M. Le Baron Pattu de St.-Vincent sur les monumens du Perche et du comté d'Alençon.

taurations, principalement vers le commencement du XVII^{e}. siècle, que Sully en devint propriétaire. Ainsi les tours qui sont au nombre de quatre dans la façade, et de trois dans le côté opposé, ne sont pas toutes du temps de la fondation du château ; elles ont d'ailleurs été toutes retouchées vers le XVII^{e}. siècle, ou la fin du XVI^{e}. : tout porte à croire qu'elles n'étaient pas dans l'origine couvertes d'une plate-forme comme aujourd'hui.

Le château de Villebon montre très-bien comment on a, dans le XVII^{e}. siècle, modifié les maisons fortifiées, soit en y perçant de nouvelles fenêtres, soit en établissant à l'intérieur de nouvelles distributions.

Chateau de Hambie. Le château de Hambie, département de la Manche, était une des maisons fortes du XIV^{e}., les plus remarquables de la Basse Normandie.

Lorsque je l'ai visité, il y a 4 ans (1826), il ne restait plus de cette forteresse que deux tours, dont l'une carrée et placée à l'un des angles de la cour, avait servi de donjon. Maintenant cette tour est renversée, et la tour ronde qui reste ne tardera pas à disparaître. D'après les vestiges qui existaient il y a quelques années, la forme du château était à peu près carrée. Il

se trouvait à l'extrémité du bourg sur une éminence de grès (1). M. de Gerville a donné une notice assez étendue sur ce château, dans le second volume de la Société des Antiquaires de Normandie.

Chateau de Neuilly (Calvados). Quelques parties de ce qui reste du château de Neuilly, arrondissement de Bayeux, notamment les salles voûtées qui occupent le rez-de-chaussée du principal corps de logis, me paraissent aussi remonter au XIVe. Le reste des bâtimens a été retravaillé à diverses époques postérieures ; les murailles en brique qui bordent la cour doivent être du XVIe. siècle(2).

On peut encore citer comme appartenant au XIVe. siècle la tour et les ruines du château de Montespiloy près de Senlis, et les ruines du château des comtes de Poitou à Poitiers.

La fameuse bastille de Paris, détruite en 1789, dont on trouve le plan en relief, dans un grand nombre de bibliothèques publiques avait été commencée en 1369 par ordre de Charles V. Cette forteresse se composait de logemens fort

(1) Ce grès rouge très-feldspathique, a reçu des géologues le nom de *congloméral porphyritique*. C'est une variété du grès rouge ancien.

(2) Dès les XIe. siècle il existait un château à Neuilly. *Voir ma Statistique Monumentale du Calvados.*

élevés disposés régulièrement au tour d'une cour carrée longue, quatre tours semi-sphériques étaient aux angles du carré et deux autres au milieu des deux grands côtés. Diverses fenêtres carrées s'ouvraient à l'intérieur des cours et même dans les murs extérieurs. On voit encore aujourd'hui l'emplacement des fossés de la bastille : ils étaient larges et pleins d'eau.

On trouve dans l'ouvrage intitulé *Beautés de l'Angleterre*, plusieurs descriptions de châteaux du XIV^{e}. siècle; elles prouvent que, dans ce pays, on avait comme en France, à cette époque, constamment mélangé les bâtimens civils aux ouvrages de défense, et que le luxe intérieur avait fait de grands progrès (1).

La baronnie d'Alnsvick appartenant au duc de Northumberland, fut achetée en 1309, par lord Percy; ce seigneur et ses héritiers firent construire le château qu'on y voit, conformément au goût de l'époque. Il est situé sur une éminence qui s'élève à droite de la rivière d'Alne, et les tours semi-circulaires qui le protègent

(1) Plusieurs seigneurs qui avaient reçu des sommes considérables pour la rançon des prisonniers faits à la bataille de Poitiers et à celle de Crécy, les employèrent à l'embellissement et l'agrandissement de leurs châteaux.

et le décorent de chaque côté, donnent beaucoup de mouvement et de pittoresque à l'édifice. On avait pris toutes les précautions nécessaires pour la sécurité ; indépendamment des autres ouvrages, la porte d'entrée était flanquée de deux tours crénelées.

L'intérieur offrait, dit M. Norris Brewer (1), tout ce que pouvaient exiger l'hospitalité et la richesse des possesseurs; on voyait le long des murs des figures de guerriers dans l'attitude de la défense.

Le château a été réparé à l'intérieur, mais les bâtimens ont conservé à l'extérieur le caractère qu'ils avaient au XIV^{e}. siècle. Les restaurations ont été dirigées avec goût ; on a eu le bon esprit de respecter le caractère du monument.

Le château de Hever, dans le comté de Kent, autre exemple de l'architecture du temps d'Edouard III, offre aussi des bâtimens disposés en carré autour d'une cour centrale ; l'entrée défendue par une herse et des tours crénelées, garnies de machicoulis s'accède au moyen d'un pont-levis.

Le château de Lumley, dans le comté de Durham, construit d'abord sous le règne

(1) Introduction to the Beauties, of England and wales.

d'Edouard Ier., mais considérablement retravaillé vers la fin du XIVe. siècle, est carré avec une tour au centre, et protégé à chaque angle par des tourelles garnies de machicoulis ; les appartemens sont vastes, et leurs portes plaquées de fer. La grande porte surmontée de tourelles et d'une galerie de machicoulis fait corps avec une des aîles renfermant trois étages, et dont toutes les fenêtres sont garnies de barreaux en fer.

Dans le château de Raby, appartenant également au comté de Durham, et dont la majeure partie a été refaite vers 1379, par Jonh de Nevill, comte de Wesmoreland, on remarque à l'extérieur de nombreuses tours crénelées, et des dispositions intérieures qui annoncent les progrès du luxe.

Les châteaux de Bolton et de Spofford, dans le comté d'Yorck, ceux de Naworth en Cumberland, de Warwick, de Berkeley et de Kenilworth, sont encore, ainsi que quelques autres, indiqués par les antiquaires anglais comme appartenant, au moins en partie, au XIVe. siècle.

Les châteaux de la première moitié du XVe. siècle, n'offrent pas de caractères qui les

distinguent absolument de ceux du XIV^e^., et j'ai dû les ranger dans la même cathégorie. Les guerres anglaises et l'occupation du territoire par les troupes ennemies, de 1417 à 1450, entravèrent durant cette période la marche des changemens que le désir de se loger plus commodément, tendait à introduire progressivement dans l'architecture militaire.

Quelques châteaux de cette époque se distinguent néanmoins par des moulures plus délicates et plus abondantes, et par une plus grande quantité de fenêtres.

Il nous reste encore un certain nombre de châteaux du XV^e^. siècle qui pourront vous fournir les moyens d'apprécier mieux ces différences que je dois me borner à vous indiquer.

Le château de Courtonne-la-Meurdrac (Calvados), dont il ne subsiste plus rien, avait été construit par les évêques de Lisieux, peu de temps avant l'invasion anglaise de 1417. La capitulation que fit alors Jean de Bienfaite, commandant de la garnison, prouve que cette forteresse était l'une des plus importantes du pays.

Les capitulations des autres places de Normandie, en 1417, qui se trouvent à la Tour de Londres, jettent quelque jour sur les châteaux du XVe. siècle et sur leur matériel, outre qu'elles sont fort utiles à consulter comme pièces historiques. On y voit qu'alors l'arme des garnisons était l'arbalête ; il y avait aussi des canons dans plusieurs châteaux, notamment dans celui de Courtonne (1); dans d'autres, il n'est pas fait mention d'artillerie à poudre(2).Je pos-

(1) .... Item est dit, traitte et accorde que tout l'artillerie du chastel et dongeon de Courtonne est assavoir lances, arcs arbalestres, fleches virtons et toutz aultres abilemens pous arbalestriers; pouldres canons et aultres abillemens pour la guerre, demorront entièrement au dit chastel et dongeon sans rien diceulx estre rompuz ne transportez hors.

Extrait de l'appointement du château de Courtonne, dont l'original est à la tour de Londres.

(2) On voit par la vignette reproduite pl. LXIII, que l'arc et l'arbalète étaient d'une grande utilité, soit pour l'attaque, soit pour la défense des places ; il est facile de distinguer sur cette planche, en quoi l'arbalète différait de l'arc.

L'arbalète était, comme tout le monde sait, un arc monté sur un affût dans lequel s'engageait la flèche, et au moyen duquel on pouvait ajuster et atteindre assez sûrement le but, outre que la force de jet de l'arbalète était plus grande que celle de l'arc.

Pour bander l'arc des arbalètes, on se servait d'une manivelle, espèce de rouet dont on concevra parfaitement le jeu en examinant un guerrier figuré sur le premier plan de la pl. LXIII, et qui est occupé à bander son arbalète au moyen de cet instrument. On y voit que pour assujettir l'arbalète pendant que l'on mettait en mouvement avec les deux mains

sède copie de plusieurs de ces pièces (1), et j'ai transcrit sur la pl. LXXIX^{e}. les capitulations des châteaux de Caen et de Bonneville-sur-Touque, pour que vous puissiez prendre une

le moulinet *b b*, on passait le pied dans un anneau *a*, espèce d'étrier placé exprès à l'extrémité de l'affût. Près de ce guerrier on en voit un autre qui ajuste l'ennemi ; à ses pieds se trouve le moulinet *c*, qui vient de lui servir à bander son arc.

Sur la viguette pl. LXIII, on remarque aussi, entre autres choses, deux canons montés sur le même affût ; ces canons sont entourés de plusieurs cercles de fer ; c'était l'usage de les cercler ainsi au XIV^{e}. et au XV^{e}. siècle, et on les trouve toujours ainsi représentés dans les miniatures du temps. Les canons que les Anglais ont laissés sous les murs du Mont-Saint-Michel, lorsqu'ils renoncèrent à s'emparer de cette place au XV^{e}. siècle, sont cerclés de la même manière.

Il existe à la bibliothèque royale, sous le n°. 7,239, un manuscrit, apporté de Constantinople, en 1687, qui renferme un traité de l'art de la guerre et un grand nombre de vignettes représentant des machines. Une note apprend que l'ouvrage a dû être écrit vers 1330 ou 1340, époque où l'on commença à faire usage de la poudre à canon ; mais la copie de la bibliothèque pourrait n'avoir été faite qu'au XV^{e}. siècle.

On peut consulter cet ouvrage pour les machines et les ruses de guerre usitées au XIV^{e}. et au XV^{e}. siècles. On y voit entre autres choses, que lorsque des assiégés sont forcés, à cause du défaut de provisions, de faire sortir de nuit quelques uns des leurs, il faut avoir soin de ferrer les chevaux à rebours, afin que l'ennemi trompé par leurs traces croie au contraire qu'un renfort est entré dans la place.

(1) Notamment les capitulations des châteaux d'Auvillers, Villiers, Vire, la rivière Tibouville, Chambrais (près Bernay), Coutances, Saint-Lo, Carentan, Laigle, Rugles, Falaise.

idée de la forme de ces traités, et juger de leur importance pour l'histoire des forteresses du XV^e. siècle.

A cette époque, des travaux furent faits à plusieurs châteaux par les Anglais. En s'emparant des places, ils exigèrent quelquefois de la garnison française qu'elle fit réparer les brèches ou autres avaries occasionnées par le siége; c'est ce qui eut lieu à Falaise (1).

Mais ce fut principalement lorsqu'ils eurent pris possession des châteaux qu'ils y firent des réparations ou même des additions On sait que la belle tour cylindrique accolée au donjon de Falaise, est un de leurs ouvrages, et quelle fut construite de 1418 à 1450, par Talbot, *capitaine des marches Normandes* (2).

(1) .... Item est dit traitte accorde et promys par moy dessuis dit Olivier de Manny en cas que le rescoulx come dessus ne se face que moy et ceux de ma compaignie et garnison ferrons a noz propres freitz et despens refaire refortifier et repariller les toures, les murailles, les fosses des chastel et dongeon de Falloise, tant dehors come dedens et de remettre le dit chastel et dongeon de Falloise en lestat pareille et semblable come il estait pardevant que le suisdit très excellent Roy Dengleterre y myst son très honorable siége.

Extrait de l'appointement du chastel de Falaise écrit le 1 février 1417, et déposé à la Tour de Londres.

(2) Dans plusicurs rôles de la tour de Londres, dont j'ai copie, Talbot est qualifié de Capitaine général des marches

Cette tour, décrite avec soin par M. Galeron, dans la statistique de l'arrondissement de Falaise, est élevée de 111 pieds au-dessus du sol; elle se divisait en quatre étages, les planchers soutenus par des voûtes en pierres offraient à leur centre une ouverture ronde par laquelle on pouvait communiquer d'un étage à l'autre: un puits dont le cylindre s'élevait dans l'épaisseur du mur jusqu'au haut de la tour fournissait l'eau nécessaire à la garnison.

Plusieurs autres places furent réparées par ordre de ce général ou des autres capitaines qui commandaient les troupes Anglaises en France, depuis 1417 jusqu'à 1450.

Normandes du Roi d'Angleterre. *Capitaneus generalis marchiarum Normannie.*

Le roi d'Angleterre avait donné un pouvoir très-étendu à ce général dans nos contrées, ainsi que le prouve le passage suivant d'un rôle de la tour de Londres, souscrit au château de Caen, le 1 octobre 1417.

....Constituimus ipsum custodem et capitaneum generalem marchiarum nostrarum Normanniæ, dantes et concedentes eidem Gilberto Talbo plenam tenore presencium potestatem et auctoritatem audiendi querelas omnium et singulorum et justiciam faciendi ac delinquentes in hac parte arestandi capiendi et incarcerandi, et incarceratos qui deliberandi fuerint deliberandi, etc, etc.....

CHAPITRE IX.

Caractères des châteaux élevés à la fin du XVe. siècle.— Sauf quelques exceptions ce ne sont plus, à proprement parler, des forteresses, mais des fabriques élégantes étalant seulement à l'extérieur l'apparence d'une maison forte. — Description de quelques châteaux appartenant à cette époque.

Les progrès de la civilisation, la paix qui régna dans nos contrées après la reprise de la Normandie sur les Anglais en 1450, disposèrent de plus en plus les seigneurs et les barons à donner à leurs demeures un aspect moins sévère, à les rendre plus commodes, à abaisser ces hautes murailles qui semblaient les isoler des populations voisines.

Louis XI, dont la politique tendait à abattre la puissance des grands feudataires, ne dut pas d'ailleurs favoriser l'établissement des châteaux forts, et diverses pièces prouvent que sous ce prince et ses successeurs, ce n'é-

tait pas sans difficulté qu'on relevait ceux qui étaient tombés en ruine (1).

Une circonstance plus puissante que toutes les autres, diminua d'ailleurs l'importance des anciens châteaux dont la force consistait surtout dans la hauteur des murs : je veux parler de l'usage de l'artillerie et des armes à feu qui devint général au XV^e^. siècle. Les hautes tours crénelées et les remparts les plus formidables ne pouvaient résister au feu du canon; on prévit que le système de défense serait bientôt changé, et qu'une révolution allait s'introduire dans l'art de la guerre : alors on dut attacher beaucoup moins d'importance à ce qui avait fait auparavant la force des places et des maisons féodales.

Cependant bon nombre de châteaux de

(1) Lorsqu'on voulait à cette époque faire relever des tours ou d'autres fortifications, il arrivait souvent que le Bailly s'y opposait au nom du roi, et que l'on faisait une enquête pour savoir s'il avait existé auparavant dans le même lieu un château fortifié. Il fallait faire cette preuve pour pouvoir continuer le travail. M^me^. de Tevray a eu la bonté de me procurer copie de la permission donnée en 1489, pour reconstruire la tour de Tevray, arrondissement de Bernay; on y relate la signification qui fut faite par le lieutenant-général du bailly, d'arrêter les travaux commencés et le résultat de l'enquête qui prouva qu'il existait auparavant dans le même endroit un manoir enclos de grands fossés larges et profonds.

la seconde moitié du XV$_{e}$. siècle étalent encore à l'extérieur une certaine apparence de force; l'entrée est défendue par des tours, des herses et des ponts-levis : les murs sont garnis de tours et de machicoulis.

Mais si l'on vient à examiner de plus près ces murailles, on reconnaît bientôt qu'elles sont moins épaisses qu'auparavant, et faites plutôt pour en imposer aux yeux que pour garantir d'une attaque sérieuse. Ainsi, nos ancêtres accoutumés à attacher l'idée de la grandeur et de la puissance aux châteaux qui déployaient un appareil militaire, voulurent que leurs habitations offrissent l'apparence d'une maison forte, lorsqu'à l'intérieur ce n'étaient plus que des fabriques élégantes et fastueuses.

Un grand nombre de ces anciennes demeures ont été détruites et remplacées par des habitations modernes; mais il en reste beaucoup encore qui n'ont pas cessé d'être habitées. Si elles ont reçu de nouvelles distributions plus en rapport avec les habitudes actuelles, elles ont conservé le cachet du XV^{e}. siècle dans leurs formes extérieures et dans leurs accessoires.

Forme générale. La forme la plus ordinaire, à la fin du XV^{e}. siècle, était la forme carrée. Ainsi, l'on voyait des forteresses dont

les bâtimens entouraient complètement la tour centrale; dans d'autres, les constructions n'occupaient que les trois côtés du carré, et le quatrième était fermé par un mur. D'autres châteaux n'occupaient qu'un des côtés de l'enceinte. Les fossés qui entourent ces châteaux ont généralement une profondeur médiocre, et sans l'eau dont ils étaient remplis presque constamment, ils n'auraient offert qu'un obstacle facile à franchir.

En effet, au XV. siècle, on ne cherchait plus les éminences pour l'établissement des châteaux; on avait reconnu les incommodités de plus d'un genre attachées à ces hautes positions toujours d'un accès difficile, et l'on était déscendu dans les plaines et les vallées, où l'eau, si utile pour les besoins de la vie, se trouvait en abondance.

Appareil. La brique qui avait été employée sous la domination romaine et aux premiers siècles du moyen âge *(V. les* 2e., 3e. *et* 4e. *parties du Cours)*, et qui avait complètement disparu dans les constructions des XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles, se montre de nouveau au XVe. siècle, à peu près à partir du règne de Louis XI; mais cette brique bien différente de la brique romaine par ses dimensions, est aussi différemment employée; elle n'est

point disposée dans la maçonnerie par cordons horizontaux. Elle y remplaçait quelquefois entièrement le moellon, et la pierre de taille ne servait qu'aux ouvertures (fenêtres, portes) et aux angles des édifices. Ailleurs, elle a été disposée par carrés alternant avec des massifs en pierre de la même étendue, de manière à présenter en grand un dessin en échiquier (1).

Les briques du XVe. siècle ressemblent beaucoup à celles de nos jours : quelquefois elles sont plus grandes et plus minces (2).

Les pierres de taille sont ordinairement ajustées avec soin , quelquefois de grand appareil.

Portes et fenêtres. Un grand nombre de portes, au lieu d'être surmontées d'une arcade en ogive, offrent au contraire un cintre très-surbaissé (pl. LXXVII, fig. 1), dont le centre

(1) Dans plusieurs cantons des départemens du Calvados et de l'Eure, où l'on taille le silex de la craie, on l'a employé de la même manière, au XVe. et au XVIe. siècles, dans la construction des murs. De nos jours, cette disposition par carrés alternatifs de pierres et de silex, n'est pas encore abandonnée entièrement.

(2) La plupart des cheminées du XVe. siècle ont le fond construit en briques, probablement parce qu'elles supportent mieux la violence du feu que les pierres.

se relève quelquefois de manière à former une accolade (même pl., fig. 2); on remarque le même mouvement dans les fenêtres.

Cet arc surbaissé, assez caractéristique de la fin du XV^e^. et du commencement du XVI^e^. siècle, est celui qui a reçu la dénomination *d'arc tudor* en Angleterre, où il a été en vogue dans le même temps sous le règne des Tudors.

Les portes principales des châteaux sont parfois surmontées ou couronnées comme celles des églises du même temps par une espèce de fronton appliqué sur le mur, garni de feuilles recourbées et terminé par un fleuron ou panache.

Ornemens. A l'intérieur, les châteaux ne se distinguent guères des palais ou des hôtels élevés dans les villes et dont je vous parlerai dans la conférence que je compte consacrer à l'architecture civile : même genre d'ornemens et de sculptures.

Ce sont d'ailleurs des moulures tout-à-fait conformes à celles que nous avons signalées pour l'architecture religieuse du même temps (V. la 4^e^. partie du Cours), telles que nervures prismatiques multipliées, arabesques, feuillages profondément fouillés, crochets,

panneaux trilobés, dentelles de pierre, percées à jour, ces grandes feuilles contournées dont le mouvement rappelle la forme d'une tête de Dauphin, les pinacles en application, les niches, les tourelles en encorbellement, etc , etc., etc.

Les toîts eux-mêmes n'étaient pas dépourvus d'ornemens, leur faîte était hérissé de fleurons (1), de crochets ou de diverses moulures en plomb ; le sommet des toîts coniques des tours, offrait aussi des pinacles en plomb, en fer ou en terre cuite.

Quelques exemples suffiront pour vous familiariser avec le style de ces intéressantes fabriques de la seconde moitié du XV°. siècle.

Château de la Rivière (Manche). Le château de la Rivière dans la commune de Saint-Fromond, département de la Manche, est de la seconde moitié du XV°. siècle ; il présente la forme d'un carré irrégulier, dont un des côtés seulement est occupé par l'habitation seigneuriale.

Des murs assez forts, dans lesquels se trouve une porte flanquée de deux tours, défendent les autres côtés de l'enceinte.

(1) Ce toît du château de la ville d'Aubanton, dans la vignette figurée pl. LXIII, est surmonté de pareils ornemens.

Les restes du manoir seigneurial offrent les caractères de la fin du XV^e. siècle, c'est un bâtiment allongé, en avant duquel existe une tourelle octogone renfermant l'escalier, et dont les gables sont ornés de crochets. Une porte surmontée de feuillages frisés et qui donne accès aux appartemens du rez-de-chaussée, annonce aussi la date de la forteresse qui, d'après les recherches de M. de Gerville, a été construite sous le règne de Louis XI. Les fenêtres avaient été retouchées.

Le château de La Houblonniere, arrondissement de Lisieux, offre un aspect moins sévère que le précédent : les bâtimens sont disposés autour d'une cour carrée et entourés de fossés pleins d'eau. La porte d'entrée est couronnée d'une arcade garnie de belles feuilles frisées, et se terminant par des bouquets de feuillage portés sur un pédicule, elle n'était pas défendue par des tours. La date de ce château ne m'est pas connue, il pourrait n'avoir été construit que dans les premières années du XVI^e. siècle.

Le château de Colombières, arrondissement de Bayeux, a été retouché dans beaucoup de parties: les fenêtres surtout ont été défigurées;

mais le corps des bâtimens appartient, je crois, à la fin du XV^e. siècle. Ce château se trouve à un niveau très-bas, au milieu des herbages de la riche vallée d'Aure; son enceinte carrée régulière, est entourée de fossés pleins d'eau. Le principal corps-de-logis occupe le côté du nord; le rez-de chaussée est voûté et n'a point été défiguré; les appartemens des étages supérieurs ont au contraire été retouchés vers le règne de Louis XIV, et depuis cette époque. Aux deux extrémités de ce bâtiment allongé, sont deux tours rondes qui protègent les angles de la place; celle du nord-ouest renferme un appartement dout les décorations sont encore du XV^e. siècle. Sur le manteau de la cheminée on y voit une guirlande de feuilles de choux frisés, dessinant une ogive en forme d'accolade; j'ai remarqué sur les murs du même appartement quelques traces de peintures, dont le dessin symétrique devait produire l'effet de nos parquets en feuilles de fougère; l'autre tour (celle du nord-est) renfermait la chapelle.

La porte d'entrée se trouvait dans le côté est du carré.

Près de cette dernière tour, on voit sous la porte des bancs en pierre pratiqués dans l'épaisseur du mur, pour les soldats de garde,

et une visière pour regarder ce qui se passait au-dehors.

De ce côté et du côté du sud, il n'y avait pas de bâtimens, mais un mur de 8 pieds d'épaisseur, couronné de machicoulis, et qui pouvait avoir 30 pieds de hauteur. En somme, le château de Colombières dont je regrette de ne pouvoir vous présenter un dessin, n'aurait pu tenir contre une attaque sérieuse, surtout contre l'artillerie.

Je ne serais pas surpris que quelques-unes de ses parties ne datassent que du XVI[e]. siècle, car les possesseurs de ce château étaient alors très-puissans. En 1562, le sire de Colombières était un des chefs les plus redoutables des protestans. Il fit piller les trésors de la cathédrale de Bayeux, brûler une quantité énorme de pièces et de livres précieux, et se livra à beaucoup d'autres actes de barbarie, qui ne sont pas encore oubliés dans le pays.

Château d'O (Orne). Vous trouverez sur la pl. LXXVII, une esquisse de la porte d'entrée et de la partie la plus ancienne du château d'O, près de Mortrée, département de l'Orne, que l'on croit de la fin du XV[e]. siècle (1).

(1) Le reste du château d'O doit être du XVI[e]. siècle, au moins en grande partie, mais on a refait les fenêtres et dé-

Les découpures très-fines qui ornent les deux tours annoncent à peu près cette époque: vous remarquerez que ces tours sont des espèces de pavillons ou parties assez considérables du château lui-même. Les tours carrées *a a*, les tours à pans coupés *b b*, avec leurs toîts pyramidaux et la petite tour en encorbellement *c*, se rencontrent souvent dans les édifices de la fin du XV^e^. siècle et dans ceux du XVI^e^.

Je ne serais pas surpris que quelques parties de cette façade datassent du XVI^e^. siècle.

On peut citer encore comme bâti dans la seconde moitié du XV^e^. siècle le château de Courboyer (1), situé dans la commune de Nocé, à deux lieues de la petite ville de Bellême;

Le pavillon flanqué de deux tours par lequel on entre au château de Nogent (pl. LXIX),

et défiguré la façade ouest, à l'extérieur. Il y avait un autre château avant la reconstruction de celui qui existe; je possède copie du sauf conduit donné en 1417 par Henry V, roi d'Angleterre aux hommes de guerre formant la garnison et qui se trouvent mentionnés nominativement dans cette pièce.— Un seigneur d'O était à la croisade avec Robert Courteheuse.

(1) Ce château a été figuré dans l'ouvrage de M. Pettu de Saint-Vincent, sur les monumens du Perche et du comté d'Alençon.

et qui fut construit en 1492 (v. la page 167).

L'entrée du château de Frazé (Eure et Loir), presque semblable à celle du château de Nogent.

Celle du château d'Alençon, qui n'était pas encore terminée en 1515 (1).

Autant qu'il m'en souvient, diverses parties assez importantes, des châteaux de Nantes et de Châteaudun.

Enfin la tour de Tevray, près de Bernay (Eure), et une quantité considérable d'autres châteaux qu'il est inutile de signaler.

Les châteaux que je viens de citer ont tous une certaine importance ; il y en a d'autres en beaucoup plus grand nombre qui offrent simplement une cour carrée garnie de constructions rurales, au fond de laquelle se trouve le manoir seigneurial ; les fenêtres de ces maisons ont presque toujours été changées et défigurées, mais on y voit souvent, presque intacte, la tour à pans coupés qui renfermait l'escalier, et qui était appliquée sur le milieu de l'édifice : ces *Gentilhommières*, comme on

(1) V. les mémoires historiques sur Alençon ; par Odolant Desnos, tome 1er., p. 28.

les appelle parfois, sont tellement communes dans les campagnes qu'il est inutile de les décrire; j'ai seulement figuré pl. LXXVII, n°. 9, la partie supérieure de la tour à pans coupés, qu'on trouve habituellement dans leur façade. Des tours cylindriques sont placées aux extrémités de quelques-uns de ces manoirs qui ont aussi été construits en très-grand nombre durant le XVI^e^. siècle.

CHAPITRE X.

Continuation du sujet. — Deux styles différens pour les châteaux de la première moitié du XVI^e. siècle. — Les uns se ropprochent du type le plus ordinaire au XV^e. siècle ; les autres appartiennent au style dit de la renaissance. — Description de quelques châteaux de cette époque. — Vigny. — Chambord. — Fontaine-Henry. — Manoir d'Ango à Varengeville, etc., etc. — Un mot sur les modifications introduites dans l'architecture des châteaux durant la deuxième moitié du XVI^e. siècle. — Formes et caractères des châteaux du XVII^e. siècle. — Conclusion.

CHATEAUX DE LA I^{re}. MOITIÉ DU XVI^e. SIÈCLE.

Un grand nombre de châteaux du XVI^e. siècle (première moitié) diffèrent peu de ceux de la fin du XV^e.

Mais pendant que beaucoup d'architectes suivaient les mêmes principes qu'au XV^e. siècle, une nouvelle école travaillait à substituer l'architecture grecque au style ogival et procédait à cette révolution architectonique par voie de

transition. Elle combinait l'architecture grecque avec l'architecture à ogives, et formait ce style mixte auquel on a donné le nom de *renaissance* (V. les développemens présentés dans la 4e. partie du Cours, chap. XII, p. 314).

Vers la fin du XVe. siècle, Charles VIII, successeur de Louis XI, avait ramené d'Italie des architectes appartenant à cette école; pendant le court espace qui s'écoula entre son retour de la guerre d'Italie, et sa mort arrivée en 1498, il affectionna l'architecture, et son exemple engagea quelques seigneurs de la cour à faire reconstruire ou restaurer leurs châteaux (1).

Les relations beaucoup plus suivies qui existèrent entre l'Italie et la France, sous Louis XII et sous François Ier., favorisèrent de plus en plus le développement et les progrès du goût qui tendait à ramener aux formes classiques en architecture.

(1) Plusieurs parties du château d'Amboise ont été construites par Charles VIII. Dans les tours sont pratiquées des pentes douces conduites en hélice, par lesquelles les chevaux et les voitures peuvent monter en tournant jusque dans la cour du château.
Ces tours flanquent les murs d'enceinte, qui s'incorporent en quelque sorte à la roche élevée qu'ils entourent et recouvrent.

François Ier., passionné pour le luxe, détermina surtout le succès du nouveau style, par la préférence qu'il lui accorda et l'impulsion qu'il donna aux travaux d'architecture.

De tous côtés les plus riches seigneurs s'empressèrent d'imiter le souverain en élevant des palais et des châteaux dans lesquels les architectes employèrent les combinaisons de formes les plus gracieuses, et les ornemens les plus délicats du style de la renaissance.

Ce style appliqué aux châteaux devait faire peu à peu disparaître ce qui, dans ces édifices, montrait encore l'intention de se défendre contre une attaque. Les machicoulis devaient faire place à des frises et à des corniches élégamment sculptées.

Les tours percées de fenêtres ne devaient plus être conservées que pour donner du mouvement à l'édifice, et pour éviter la monotonie d'une façade rectiligne.

Il exista donc, pendant la première moitié du XVIe. siècle, deux styles différens pour les châteaux; l'un peu différent de celui qui avait été en usage à la fin du XVe. siècle; l'autre, dans lequel on revenait aux formes classiques (1).

(1) J'ai déjà parlé dans la 4e. partie de mon Cours (p. 314),

Il serait inutile de citer un grand nombre de châteaux de la première série, puisqu'ils se rapprochent de ceux que nous connaissons déjà, je n'en décrirai qu'un seul, le château de Vigny.

Les seconds n'ont rien qui les distingue essentiellement des palais et des hôtels élevés dans les villes à la même époque, et dont je parlerai dans la conférence relative à l'architecture civile. Il me suffira d'en citer un petit nombre.

LE CHATEAU DE VIGNY (Seine et-Oise), bâti par le cardinal d'Amboise, montre qu'à cette époque les tours étaient appliquées sur les murs, plutôt comme ornement que comme moyen de défense. En effet, les larges fenêtres distribuées également dans toutes les parties des murs extérieurs, prouvent combien on redoutait peu les attaques.

Ce beau château établi sur un terrain coupé carrément, et ceint de douves ou de fossés remplis d'eau, présentait, comme vous le voyez par la figure n°. 4, pl. LXXVI, la forme d'un carré-long. Le grand côté qui sert de

de cette simultanéité des deux styles au XVI°. siècle, simultanéité qui d'ailleurs se manifeste toujours lorsqu'il y a passage d'une architecture à une autre, à toutes les époques de *transition*.

façade est garni de 4 tours également espacées, surmontées de machicoulis et couronnées de toîts coniques fort élevés et très-elégans ; la porte d'entrée se trouve au milieu de l'édifice, entre les deux tours centrales, dans une espèce d'avant-corps ou de pavillon qui rappelle, par sa position, les donjons de certains châteaux du XII^e^. siècle.

Plusieurs fenêtres sont surmontées d'arcades simulées, en forme d'accolade et ornées de feuillages frisés, qui annoncent assez les dernières années du XV^e^. siècle et le commencement du XVI^e^.

CHATÊAU DE CHAMBORD. Pour décrire le magnifigue château de Chambord près de Blois, avec exactitude, il faudrait y consacrer une leçon toute entière, vous présenter plusieurs vues de l'intérieur et de l'extérieur, et un plan détaillé de l'édifice, ce que je n'ai point à ma disposition. Lisez donc les notices de MM. de La Saussaye et Vergnaud-Romagnési qui renferment tous les détails que l'on peut désirer, puis allez visiter ce beau monument. Une promenade sur les bords de la Loire est d'ailleurs indispensable pour ceux qui veulent étudier à fond l'architecture militaire et l'architecture

civile du XVI^e. siècle ; les types de cette époque sont nombreux dans cette partie de la France, que nos rois et leurs courtisans ont long-temps affectionnée.

D'après M. de La Saussaye, dont les notes m'ont servi de guide, lors de mes excursions dans le département de Loir-et-Cher, la disposition des bâtimens de Chambord forme un carré-long de 80 toises sur 60, dont les angles sont flanqués de quatre grosses tours de 60 pieds de diamètre; un second édifice moins grand, aussi de forme carrée et flanqué également de quatre grosses tours à toît pointu, et terminé par une lanterne, est entouré de trois côtés par les bâtimens du premier, et leurs deux faces du côté du nord se confondent en une seule, que les quatre tours qui s'y rencontrent partagent en trois parties à peu près égales. Ces constructions dont le développement est immense, mais qui ne sont pas entièrement terminées, étaient jadis entourées de larges fossés d'eau vive, alimentés par la rivière voisine (1).

Ainsi, comme l'observe judicieusement M.

(1) Ces fossés ont été comblés par le roi de Pologne, Stanislas, pendant son séjour à Chambord, dans le siècle dernier,

de La Saussaye, le plan de l'édifice rappelle celui des châteaux des siècles précédens (XIVe. siècle et XVe. principalement), et se compose, comme eux, d'une vaste enceinte flanquée de tours qui forme le château proprement dit, et d'un bâtiment situé vers le milieu de l'enceinte, et garni aussi de tours, que l'on appelait le donjon. Seulement cette ordonnance anciennement imaginée comme système de défense, n'était plus usitée au XVIe. siècle, que parce que c'était une forme consacrée, à laquelle l'habitude faisait conserver son empire. Les tours devenues inoffensives n'étaient plus qu'une décoration fort incommode pour la distribution des appartemens (1).

La partie centrale du château (le donjon) était tout entière du temps de François Ier.; d'autres ont été faites du temps de Henri II, mais il faudrait être sur les lieux pour vous indiquer ces diverses époques. Quant à l'enceinte de bâtimens qui enclot, du côté du midi, la cour du château, et masque si désagréable-

ce qui a ôté au château quelque chose de sa physionomie originale, et diminué la légèreté des bâtimens en les enterrant de plusieurs pieds. (*Note de M. de La Saussaye.*)

(1) Notice sur le château de Chambord ; par M. de La Saussaye.

ment la brillante façade du monument, elle est évidemment d'une époque moins ancienne, et bien certainement elle n'entrait point dans le plan de l'architecte; c'est effectivement de ce côté que le château se présente dans toute sa beauté; la partie centrale s'avance majestueusement dans la cour, se détache, ainsi que les deux ailes, sur le fond des bâtimens et donne à l'édifice un mouvement, un brillant, que l'architecte se serait bien gardé de cacher par cette ligne monotone de constructions sans intérêt, qui empêchent de voir le château à une distance convenable pour en bien saisir tout l'effet.

M. de La Saussaye fait remarquer que, dans la décoration, le luxe augmente à mesure que l'édifice s'élève; et que la partie où l'architecte a épuisé les prestiges de son art, est la partie des combles.

« C'est sur les terrasses qui entourent le
« couronnement du grand escalier, dit mon
« savant ami, que doivent s'arrêter les curieux;
« là, il faut apprécier l'homme dont le génie
« a dirigé la construction de ce prodigieux
« édifice. C'est sur le point le plus difficile
« à traiter qu'il s'est plu à répandre les res-
« sources les plus riches de son imagination

« et qu'il a imprimé un caractère d'originalité « et de grandeur qui n'avait pas eu de modèle. « Les cheminées qui font le désespoir des archi- « tectes, maintenant que l'art dégénéré en a « fait de longs tuyaux désagréables à la vue, « sont ici de véritables monumens grouppés « avec un art infini.... l'édifice acquiert le plus « haut degré d'originalité dans ce qui compose « le couronnement du donjon et la coupole du « grand escalier. »

Le château de Chambord a déjà été réparé, mais il faudrait encore y faire des travaux bien autrement considérables pour le rendre habitable, tant il avait été dévasté pendant la révolution. Espérons qu'il sera désormais à l'abri de semblables attaques, et que cette belle page de l'histoire de l'art en France, au XVI^e. siècle, subsistera pendant des siècles pour exciter l'admiration de nos successeurs (1).

(1) En 1830, M. le comte de Calonne eut l'idée d'arracher le château de Chambord à la bande Noire, en proposant à toutes les communes de France, une souscription pour racheter cet admirable édifice et l'offrir à M. le duc de Bordeaux. Sans cette inspiration généreuse qui assure à M. le comte de Calonne, la reconnaissance de tous les amis des arts, le château de Chambord serait probablement tombé sous le marteau des démolisseurs.

FONTAINE-HENRY (Calvados). Le château de Fontaine Henry n'était point le palais d'un roi, c'était l'habitation d'un riche seigneur ; aussi n'offre-t-il pas des dimensions comparables à celles de Chambord ; mais plusieurs de ses parties sont de la plus grande élégance, et je suis heureux d'avoir à vous présenter un aussi beau morceau d'architecture, sans sortir de notre arrondissement. Vous savez, en effet, que Fontaine est à 3 lieues de Caen, sur le bord de la rivière de Mue. Ce château a été dessiné et publié successivement par M. Cotman, M. de Jolimont, et M. Pugin ; un grand nombre d'amateurs en ont reproduit l'image sous différentes faces, et le possesseur, M. le comte de Canisy, peintre très-distingué, bien digne par ses lumières et son goût, de posséder une pareille demeure, en a fait le sujet de plusieurs tableaux.

Pour peu que vous fixiez vos regards sur la pl. LXXVIII[e], vous remarquerez que l'édifice est de plusieurs époques. La partie placée à droite *a a* est la plus ancienne et peut dater de la fin du XV[e]. siècle ou des premières années du XVI[e]. Les fenêtres en sont toutes surmontées d'arcades en forme d'accolade et ornées de

panaches et de feuillages frisés. Deux tours carrées *b c* rompent d'une manière heureuse la monotonie des lignes horizontales. La tour *c* est surtout remarquable par ses moulures la tour *b* paraît plus ancienne que tout le reste et de la 2e. moitié du XVe. siècle.

A partir de la tour *c*, le style change complètement. Des arabesques, des rinceaux de la plus grande élégance, et semblables à ceux que l'on rencontre sur les monumens les plus ornés du XVIe. siècle, couvrent les murs avec profusion ; l'entablement reprend des proportions classiques. En un mot, tout annonce l'époque de la renaissance, et cette partie du château doit être du temps de François Ier.

Les combles extrêmement élevés de l'aile gauche et sa cheminée colossale *e*, donnent infiniment de mouvement à cette partie du château. Cette cheminée n'est pas moins considérable que celles de Chambord, et vous voyez que, dans les châteaux du XVIe. siècle, ces accessoires sont de véritables monumens, selon l'idée très-juste de M. de La Saussaye.

En *f*, sur un des angles du pavillon, se trouve une élégante tourelle à pans coupés, ornée de moulures et de médaillons. On cherchait souvent dans les édifices du XVIe. siècle

à cacher ou adoucir l'aspérité des angles au moyen de ces pyramides aux formes sveltes et gracieuses.

Une tour plus élevée et au long toît conique *g*, garnit l'angle opposé du même pavilllon.

La partie du pavillon distinguée par la lettre *h* et comprise entre la grande cheminée et la tour *g* est la moins ancienne; elle ne doit dater tout au plus que du temps de Henry II ; les colonnes qui décorent les fenêtres et supportent leurs entablemens annoncent une époque postérieure à François Ier. (1).

(1) Mme. de La Fontenelle de Vaudoré, née de Marais, mère de mon savant ami M. de La Fontenelle, de Poitiers, descendait des Harcourt de Fontaine-Henry, Jeanne d'Harcourt, héritière de ce château, ayant été mariée, en 1530, à M. de Morais, dont Mme. de Vaudoré était la descendante. M. de La Fontenelle possède sur Fontaine-Henry des renseignemens qu'il a bien voulu me communiquer et que je m'empresse de consigner ici :

« La partie la plus ancienne de ce château, dit M. de La « Fontenelle, est due à un de mes aïeux, Jean d'Harcourt, « seigneur dudit lieu de Fontaine-Henry, lieutenant du Roi au « bailliage de Caen, et qui se distingua en plus d'une circons- « tance et notamment à Therouanne. Il fit cette construction à « la fin du XVe. siècle ou plutôt au commencement du XVIe. « Il avait eu un fils qui mourut sans enfans ; et sa fille Jeanne « d'Harcourt qui eut en propriété Fontaine-Henry, épousa, « par contrat du 22 décembre 1530, Jean-Charles de Morais, « seigneur de Jaudran et de Garancières. Ce fut lui qui, d'après « les mémoires de ma famille, reconstruisit en grande partie

Le derrière du château a été reparé et n'avait jamais été aussi orné que la façade; l'édifice offre peu d'intérêt de ce côté, où il était défendu par la pente rapide du vallon dans lequel coule la petite rivière de Mue.

Evidemment, la cour qui précédait la façade était autrefois close par un fossé dont il ne reste plus de traces. La chapelle qui se trouve tout près du château, dans le parc, était vraisemblablement comprise dans l'enceinte (1).

LE MANOIR DES GENDARMES, bâti par Gérard de Nolent, seigneur de Saint-Contest, à 1/4 de lieue de la ville de Caen, faubourg Saint-Gilles, est de la première moitié du XVIe. siècle. Ce qui reste de cette maison de plaisance, se compose de deux tours à plates-formes,

« le château de Fontaine-Henry. Il paraît aussi que Jacques de « Morais, seigneur de Garancières et de Fontaine-Henry, fils « du précédent et de Jeanne d'Harcourt, fit aussi quelque « chose à Fontaine-Henry, et ces constructions sont les plus « récentes. »

Les dates, indiquées par M. de La Fontenelle, correspondent assez bien aux trois principales époques écrites dans l'architecture du château de Fontaine-Henry.

(1) Cette chapelle plus ancienne que le château actuel, dépendait de l'habitation qui a précédé celle que nous admirons aujourd'hui.

jointes par un mur crénelé qui figurent ainsi un petit château fortifié.

La tour orientée à l'ouest, près de la porte d'entrée, est la plus intéressante; sur la plate-forme sont deux statues en pierre représentant des soldats ou gens d'armes dans une attitude menaçante. L'un est armé d'un arc, l'autre d'un arbalète, et ils paraissent vouloir défendre l'entrée du logis, ce qui a fait donner à la maison le nom de *manoir des gens d'armes*; une fenêtre éclaire cette tour, le chambranle en est décoré d'arabesques et surmonté des armoiries de Nollent.

La muraille ou courtine comprise entre les deux tours n'est pas sans ornemens, chacun des créneaux porte un médaillon offrant en relief des figures d'empereurs ou de divers personnages historiques avec des devises. Vous devez vous rappeler qu'en parlant de l'architecture de la renaissance, dans la 4e. partie du Cours, j'ai cité les médaillons comme un des caractères de ce style. Les médaillons du manoir de Nollent que nous n'entreprendrons pas de décrire, ont donné lieu à une dissertation par feu M. Rever, membre de l'institut, qui a été publiée dans le 4e. volume de la société des Antiquaires de Normandie. L'édifice lui-même a été souvent

dessiné ; on en trouve une vue dans le grand ouvrage de M. de La Borde sur les monumens de la France, dans l'histoire de Caen, par M. l'abbé de La Rue, etc., etc.

Manoir d'Ango à Varengeville (Seine-Inférieure). En 1525, Ango, riche armateur de Dieppe, fit construire à Varengeville, le beau manoir dont les élégantes ruines attirent aujourd'hui sur ce point les pas du voyageur; ce château a été figuré dans le voyage de MM. Nodier, Taylor et de Cailleux dans l'ancienne France, et les planches de cet ouvrage vous en apprendront plus que la meilleure description. François I^{er}. fut reçu au château de Varengeville en 1534.

Gaillon. Le cardinal d'Amboise qui avait un goût décidé pour l'architecture, avait accompagné Louis XII en Italie, et il en avait ramené des architectes qui durent contribuer à introduire dans nos contrées le style de la renaissance. Vers 1505, ce cardinal rebâtit le château de Gaillon et en fit un palais magnifique, digne d'être remarqué entre tous ceux qui méritent ce nom. Des figures de ce château se trouvent aussi dans le grand ouvrage de MM. Nodier, Taylor et de Cailleux.

Élevé au commencement du XVI^{e}. siècle,

Gaillon offre dans sa construction les premiers élémens de la renaissance mêlés aux dernières traditions du style ogival. Parmi les habiles artistes étrangers appelés à lutter de génie et de goût dans ce concours de chefs-d'œuvres, on cite le fameux Jean Joconde, qui y répandit avec profusion les élégantes richesses de l'architecture Italienne, et parmi les architectes nationaux Jean Juste de Tours, sous le ciseau duquel des arabesques d'une délicatesse exquise, d'élégantes sculptures et de riches médaillons se multiplièrent comme par miracle (1).

Le palais de Georges d'Amboise est devenu une maison de détention, les vestiges qui existent encore de l'édifice primitif méritent d'être examinés; on a transporté et remonté dans la cour du palais des beaux arts, à Paris, une partie de cette brillante construction. Vous pourrez juger par ce fragment admirable, de la richesse et de l'élégance du château de Gaillon au XVI^{e}. siècle.

Le château de *Chenonceaux*, à 5 lieues de Tours, bâti en grande partie sous François I^{er}. et encore parfaitement conservé, est aussi l'un

(1) Voyages dans l'ancienne France.

des plus remarquables de cette époque après Chambord ; il a été gravé dans plusieurs ouvrages, notamment dans celui de M. le comte de la Borde, sur les monumens de la France.

Les restes du château d'Ascier, département du Lot, qui avait été construit par Galliot de Genouillac, grand maître de l'artillerie sous François Ier.; le château de Montal près de Saint-Céré (Lot), bâti par Rose de Montal vers 1534; quelques parties du château de Crazannes, Charente-Inférieure, portant la date 1560, offrent aussi des exemples du style de la renaissance, alors adopté pour les châteaux.

On peut encore citer parmi les châteaux du XVIe. siècle, celui d'Argouges, près Bayeux (1); celui de Barou près Falaise, détruit depuis plusieurs années, mais dont un dessin de M. Charles de Vauquelin a conservé le souvenir; la porte d'entrée de l'ancien château de Vienne (Calvados); le château de Lyon, arrondissement de Caen; celui de Montigny Le

(1) Une partie du château d'Argouges est probablement de la fin du XVe. siècle, mais une autre partie m'a paru des premières années du XVIe. Ce château est encore entouré de fossés pleins d'eau, et la porte d'entrée est défendue par une tour. Il appartient à M. du Pontavice de Caen ; je compte le faire lithographier pour les mémoires de la société des Antiquaires de Normandie.

Ganelon, département d'Eure-et-Loir; quelques parties de celui de Maintenon (1); et grand nombre d'autres châteaux des diverses parties de la France.

Sous Henri II, et vers la fin du XVIe. siècle, l'architecture prit un caractère un peu différent, et se dégagea des moulures qui rappelaient celles du style ogival. Les arabesques et les autres ornemens de même genre furent employés avec moins de profusion; on remplaça souvent les chambranles couverts d'arabesques, par des colonnes comme on en voit à Fontaine-Henry, aux fenêtres marquées HH. (V. la pl. LXXVIII.)

Quelquefois même les murs furent tout unis à l'extérieur (2).

(1) Ce château construit par Jean Cottereau, au XVIe. siècle, a été considérablement retouché dans la suite; toutes les fenêtres ont été élargies, mais le donjon qui surmonte la porte d'entrée et qui ressemble à celui de Vigny, les tours des angles et une grande partie des murs de l'édifice principal, appartiennent au XVIe. Ce château est gravé dans l'ouvrage de Dulaure, sur les environs de Paris, tome 1er.

(2) C'est ce qu'on remarque au château de Fresnay-le-Puceux, construction assez considérable, à 3 lieues de Caen, dont je n'ai pu encore rechercher la date, mais qui m'a paru de la seconde moitié du XVIe. siècle; il présente des fenêtres sans ornemens, dont plusieurs étaient divisées par des croix en

Ces différences ne pourront être bien appréciées par vous qu'en comparant des châteaux de la 1re. et de la 2e. moitié du XVIe. siècle.

Le château d'Anet bâti par Philibert de Lorme, sous Henri II, à 3 lieues de la ville de Dreux, était un des plus beaux de cette époque ; malheureusement il n'en reste plus que quelques parties (1).

Les guerres de religion qui éclatèrent dans la seconde moitié du XVIe. siècle, excitèrent partout la défiance ; on vit s'élever autour des métairies des murs peu épais, mais souvent assez élevés, dans lesquels on établissait ordinairement des niches en saillie semblables à celles que vous voyez pl. LXXVII, fig. 10, *a* et *b*, elles servaient à regarder ce qui ce passait au-dehors, et à tirer dans diverses directions, par des trous ménagés sur chaque face ; on voyait presque toujours de semblables guichets près des portes,

pierre. La porte d'entrée qui est remarquable, était percée obliquement, peut être afin d'éviter les décharges des armes à feu, pour l'intérieur de la cour. J'ai remarqué la même disposition dans quelques châteaux du temps de Henri III et de Henri IV. Je ne crois pas que celui de Fresnay-le-Puceux soit antérieur à cette époque.

(1) On trouve une vue du château d'Anet, dans l'ouvrage de M. Dulaure, sur les environs de Paris, tome 2.

afin que l'on pût avant d'ouvrir reconnaître les personnes qui demandaient l'entrée de la cour, et s'assurer qu'elles n'étaient point hostiles.

Il existe encore tant de murs semblables dans les campagnes qu'il suffit de ce peu de mots pour vous rappeler des particularités que vous avez certainement remarquées dans vos promenades. Je dois toutefois observer que beaucoup de ces guichets sont d'une date bien plus récente et faits dans le siècle dernier à l'imitation de ceux du XVIe. et du XVIIe. siècle.

Les portes des cours étaient au nombre de deux, semblables à celles que j'ai figurées sur la pl. LXXVII, (*c d* no. 10).

Murs des villes. Quelques villes firent réparer leurs murailles au XVIe. siècle, il y en eut même qui se firent ceindre de murs pour la première fois, mais par mesure de police, et plutôt pour se garantir des voleurs que de l'ennemi. Ainsi, nous voyons qu'en 1540, les habitans de Montléry près de Paris, demandèrent à François Ier., et obtinrent de lui la permission de faire entourer leur ville d'une enceinte de murailles *parce qu'ils avaient souffert plusieurs maux, pilleries, tueries, etc., d'aucuns mauvais garçons* (brigands qui infestèrent les environs de Paris sous Fran-

çois Ier.), *gens volontaires, tenant les champs, qui les avaient souvent volés, pillés, battus et outragés.*

Dans beaucoup de villes, on fit aux diverses parties des murailles et des tours, des changements que l'usage de l'artillerie avait rendus nécessaires.

CHATEAUX DU XVIIe. SIÈCLE.

Les châteaux du XVIIe. siècle offrent encore bien des traits de ressemblance avec ceux de la fin du XVIe.

Ils étaient presque toujours comme eux, au milieu d'un emplacement carré entouré de fossés pleins d'eau garnis de murs en talus. Les angles de cette esplanade offraient ordinairement des espèces de tours ou de bastions en saillie.

Ces châteaux, de formes très-régulières, se composent souvent d'un corps central allongé, et de deux ailes orientées transversalement aux deux extrémités de ce corps central, de manière à offrir la forme de deux L ou de deux T réunis par la base.—Les fenêtres étaient encore divisées en quatre parties par des croix en pierre (pl. LXXVII, fig. 12), et quelquefois légèrement ar-

quées au sommet; celles qui s'élèvent au-dessus de la base du toît se terminent assez souvent par un fronton arrondi ou triangulaire.—Des modillons se voient presque constamment sous la corniche. (Fig. 12, pl. LXXVII).

Les toits sans être aussi élevés que ceux du XVI^e^. siècle, forment cependant encore un angle assez aigu; les cheminées également fort hautes sont décorées à leur sommet de frontons triangulaires plus ou moins historiés. (V. la fig. 11, pl. LXXVII).

Du reste, plus de rinceaux, plus d'arabesques sur les murs.

Parmi les manoirs de notre pays appartenant au XVII^e^. siècle, je citerai celui de La Caillerie situé à la porte de Bayeux, sur la route d'Isigny, construit en 1647;

Celui d'Aprigny également près de Bayeux, sur la commune de Saint-Patrice;

Le château de Chiffrevast près de Valognes, construit vers le commencement du XVII^e^. siècle;

Le château de Mailloc, arrondissement de Lisieux (en partie);

Le château d'Acqueville, arrondissement de Falaise, dont le centre a été construit en 1614, et les deux ailes 80 ans plus tard;

Quelques parties encore subsistantes du château de Sainte-Marie-du-Mont (Manche);

Le château d'Agnerville, à 5 lieues de Bayeux;

Celui de Ryes, arrondissement de Bayeux, connu aujourd'hui sous le nom de ferme du Pavillon;

Celui de Tessy, à 3 lieues de la même ville;

Celui d'Aubigny, près Falaise (en partie);

Une partie du château de Thury-Harcourt (Calvados);

Quelques parties de celui de Saint-Hilaire-du-Harcouet et de celui de Cavigny (Manche);

Enfin ceux de Cârel près Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados); d'Aubry près de Chamboy, arrondissement d'Argentan; des Ivetaux, même arrondissement, d'Esquay-sur-Seule près Bayeux et de Cagny près Caen.

Ces châteaux appartiennent à différentes époques depuis le commencement jusqu'à la fin du XVII^e^. siècle.

Ici se terminent, Messieurs, les notions élémentaires que j'avais à vous présenter sur l'architecture militaire, depuis le V^e^. siècle jusqu'au XVII^e^. Dans la prochaine conférence, je dirai quelques mots de l'architecture civile aux mêmes époques.

Les ruines que nous venons d'examiner offrent, comme vous l'avez remarqué, un curieux sujet d'études et d'observations; elles ne méritent pas moins d'être décrites que les monumens religieux les plus riches et les plus complets. Je vous recommande instamment de ne négliger aucune occasion de dessiner les murailles et les enceintes féodales que vous pourrez examiner dans vos excursions.

La classification chronologique que j'ai établie le premier et que je viens de vous soumettre devra peut être recevoir quelques modifications. Je compte sur vous pour m'éclairer dans les rectifications qu'il me faudra faire à ce système.

Indépendamment de l'intérêt historique qui s'attache aux ruines féodales, elles ont encore pour l'artiste, pour le dessinateur, un attrait qu'on ne peut méconnaître.

Il n'y a pas de plus bel ornement pour le paysage que ces tours suspendues sur la cime des rochers ou qui pyramident au milieu des bois.

Un motif plus puissant que tous les autres pour étudier les monumens militaires, c'est que depuis deux siècles, il en a disparu une quantité prodigieuse, et que dans 50 ans,

peut-être, il n'en restera plus. Il faut se hâter si l'on veut observer les derniers lambeaux de ces hautes murailles.

Richelieu fit d'abord une guerre acharnée à ces vieux édifices qui s'élevaient de tous côtés dans notre France, comme des jalons placés çà et là, pour servir de guide au voyageur et à l'historien.

Depuis Richelieu, une multitude de causes sont venues hâter la destruction des châteaux. Sous Louis XIV, un grand nombre d'abbayes obtinrent la permission d'y prendre les matériaux nécessaires pour la reconstruction de leurs couvents.

Plus tard, sous le règne corrompu de Louis XV, les gouverneurs des villes ne se firent pas scrupule de construire pour eux des habitations aux dépens des murailles et des forteresses qui étaient confiées à leur commandement (1).

De nos jours, les causes de destruction se sont multipliées; partout on construit de nou-

(1) J'ai trouvé dans les archives de la mairie de Verneuil, des plaintes extrêmement graves contre un sieur de Barberye, qui gouvernait la ville sous Louis XV, et qui eut l'impudence de faire détruire une partie du château pour se bâtir une maison de campagne; beaucoup d'autres gouverneurs en faisaient autant à cette époque.

velles maisons pour lesquelles on recherche les matériaux des vieilles forteresses.

Partout, aussi, l'on met en culture jusqu'aux moindres parcelles de terrains en friches, et bientôt on verra croître des moissons là où quelques vieilles tours réveillent encore les souvenirs de notre gloire nationale.

Il eût été digne d'un gouvernement éclairé de racheter quelques-uns de ces monumens qui se vendent chaque jour à vil prix; mais c'est ce qu'on n'a pas voulu faire, et nous n'avons pas lieu d'espérer que nos plaintes soient mieux écoutées par la suite.

Dans un siècle qui a pris pour seule devise BIEN ÊTRE MATÉRIEL, les spéculations les plus mesquines doivent imposer silence aux réclamations des hommes, chez lesquels tout sentiment patriotique n'est point éteint, et qui comptent encore les souvenirs pour quelque chose.

CHAPITRE XI.

ARCHITECTURE CIVILE

Du Moyen Age.

Les constructions civiles du moyen âge offrent un curieux sujet d'études; la plupart de celles qui subsistent ne remontent guère au-delà du XV^{e}. siècle, ce qui forcera le professeur à donner un simple aperçu concernant les édifices de ce genre, antérieurs à cette époque. — Etat de l'architecture civile aux premiers siècles du moyen âge. —Sous Charlemagne.—Sous Louis-le-Débonnaire,—Au X^{e}. siècle. — Grand nombre de constructions au XI^{e}. siècle.—Il en reste encore quelques vestiges.—Renaissance complète de l'art au XII^{e}. siècle.—L'architecture civile n'est pas moins brillante à cette époque que l'architecture religieuse. — Constructions de Henri II, roi d'Angleterre.—Description de quelques édifices de cette époque.

Messieurs,

Tout édifice non consacré au culte, comme les églises ou les chapelles, et qui n'est point

destiné à la défense, comme les châteaux, appartient, d'après ma division, à l'architecture civile.

Ainsi, les maisons claustrales des abbayes, les hôpitaux, les palais, les halles, les hôtels de ville, et enfin les maisons particulières, viennent se ranger dans la classe des constructions civiles.

Ces constructions, dans lesquelles nous pourrions suivre les progrès de la civilisation, du commerce et de l'industrie durant le moyen âge, offriraient un sujet d'études infiniment attrayant, si nous en possédions un grand nombre passablement conservées de divers siècles.

« Dans l'histoire des mœurs des nations, « dit Hallam, le chapitre consacré à l'archi- « tecture domestique, serait, sans contredit, « s'il était bien exécuté, celui qui ferait le « mieux connaître les progrès de la vie sociale. « Dans les habillemens, dans les plaisirs, les « modes tiennent en général au caprice, et ne « sont point susceptibles d'être ramenées à « des règles certaines; mais chaque change- « ment dans les habitations des hommes, « depuis la hutte de bois la plus grossière, « jusqu'au palais le plus magnifique, a été « dicté par quelque principe de convenance,

« d'agrément, de commodité ou de magnifi-
« cence (1). »

Malheureusement, Messieurs, ce champ de recherches si intéressant a été bien moins exploré par les savants que d'autres comparativement stériles, et aujourd'hui que nos villes se sont presqu'entièrement renouvelées, il reste à peine dans un rayon de 100 lieues quelques débris de constructions civiles des XIe., XIIe. et XIIIe. siècles.

Ce n'est guère qu'à partir du XIVe., que nous trouvons un certain nombre de maisons anciennes et jusqu'à cette époque, je n'ai pu réunir que des renseignemens fort incomplets sur les monumens civils.

Une telle pénurie me forcera d'être extrêmement bref dans l'aperçu que je dois vous présenter sur ces édifices qui, du reste, ont été soumis aux mêmes variations de formes (2) et de décorations que l'architecture religieuse, et peuvent êtres classés chronologiquement d'après les mêmes principes.

J'ai suffisamment établi dans la 3e. partie

(1) V. l'Europe au moyen âge, par Hallam, tome 4e.

(2) Je parle ici des ouvertures, car la forme générale et la distribution des divers bâtimens civils ont, comme on le comprend, différé considérablement de celles des églises.

du Cours, que, sous les Romains, les constructions privées étaient pour la plupart, loin de répondre à la magnificence des édifices publics, et que, dans nos contrées, les maisons ne furent souvent qu'en bois et en torchis. L'usage de bâtir de la sorte, qui a régné si long-temps au moyen âge, *remontait donc aux temps de la domination romaine ;* c'était une des traditions de l'ère qui avait précédé, tradition qui avait seulement été modifiée suivant les temps et suivant les lieux.

Les édifices publics et quelques maisons de riches propriétaires durent seuls, aux premiers siècles du moyen âge, offrir des matériaux solides et durables.

Pour les édifices publics, on se servit aussi, à cette époque, des constructions romaines encore subsistantes; ces monumens durent être appropriés aux besoins des populations; on répara les bains, les aquéducs, les portiques, etc.

Les constructions nouvelles qui purent alors être faites offraient une imitation des constructions précédentes. Les traditions ne se perdirent point entièrement, et Mabillon a publié un document précieux (1) prouvant que cer-

(1) Rer. Ital., t. II.

tains édifices du premier ordre avaient conservé, au VII[e]. siècle, les mêmes distributions qu'auparavant.

Les abbayes avec leurs cloîtres, par exemple, étaient une imitation des grandes habitations romaines, ornées de portiques.

Les édifices élevés par les Romains avaient aussi fourni des logemens pour le peuple dans presque toutes les anciennes villes; on s'était aménagé dans les arènes, les temples, les théâtres : les murailles antiques avaient servi de support aux toîtures et aux cloisons de ces demeures établies au milieu des ruines (1).

VIII[e]. ET IX[e]. SIÈCLES.

Charlemagne, qui sut imprimer une impulsion si heureuse à tout ce qu'il y avait de

(1) Frodoard, dans son histoire de l'église de Reims, nous apprend que l'évêque Saint-Rigobert s'était logé sur une des portes de la ville, où il avait établi un oratoire.—Cet évêque fut ami de Pépin, maire du palais. Pépin ayant appris que sa demeure de Gernicourt lui plaisait s'empressa de la lui offrir, ajoutant qu'il lui donnerait, en outre, tout le terrain qu'il pourrait enceindre en en faisant le tour tandis qu'il prendrait son repas à l'heure de midi. Rigobert, suivant l'exemple de Saint-Rémi, se mit en route, fit placer des limites de distance en distance et traça ainsi l'enceinte pour obvier à toute contestation. *Frodoard*, Hist. de l'église de Reims. Collection de M. Guizot, p. 168, t. V.

Ce récit offre beaucoup d'analogie avec celui que l'on fait à

grand et d'utile, porta sa sollicitude sur l'architecture civile.

Ce grand homme avait pris le goût des arts dans les voyages qu'il avait faits en Italie et dans les autres parties de ses états. Pendant les intervalles de ses diverses expéditions, il s'occupa de réaliser les idées que lui avaient inspirées ses voyages. Il fonda plusieurs villes nouvelles, bâtit des ponts, répara beaucoup d'anciens édifices (1); j'ai déjà parlé de ses travaux au commencement de cette partie du Cours (V. la page 50).

Le palais de Charles, à Aix-la-Chapelle, était un ouvrage remarquable composé d'une vaste maison autour de laquelle se trouvaient des corps-de-logis considérables pour les hommes attachés à la cour; c'est au moins ce qu'indique le passage suivant du moine de Saint-Gall, écrivain contemporain.

« Les demeures de tous les gens revêtus de « quelque dignité, dit-il, furent construites « d'après les plans de Charlemagne, autour

Noron, près Bayeux, et dont j'ai parlé page 245 en note, relativement à l'origine des fossés du bois du Vernay, que la tradition attribue à Saint-Regnobert.

(1) V. Séroux d'Agincourt, histoire de l'art par les monumens.

« du palais, et de telle manière que l'empereur « pouvait, des fenêtres de son cabinet, voir « tout ce que ceux qui entraient ou sortaient « faisaient de plus caché. »

« Les habitations des grands étaient de plus « suspendues pour ainsi dire au-dessus de la « terre ; non seulement les officiers et leurs « serviteurs, mais toute espèce de gens, trou- « vaient sous ces maisons un abri contre les « injures de l'air, la neige et la pluie, et même « des fourneaux pour se défendre de la gelée, « sans que toutefois ils pussent se soustraire « aux regards du vigilant Charles (1).

L'exemple donné par le souverain ne peut jamais être stérile; les grands s'empressèrent d'imiter Charles, sur différens points du royaume, et l'architecture se releva de la décadence dans laquelle elle était tombée.

Eginhard, secrétaire de Charlemagne et surintendant des bâtimens de l'empire, secondait avec empressement les vues de son maître; il avait étudié l'architecture dans les ouvrages de Vitruve (2); il était versé dans

(1) Vie de Charlemagne, par le moine de Saint-Gall; Apud. Bouquet, t. V, p. 119. Collection de M. Guizot, t. III, p. 214.

(2) C'est ce que prouve une des lettres d'Eginhard, déjà citée par M. de Gerville dans les notes d'un mémoire sur les voies

tous les détails de cet art, et avait dirigé les travaux entrepris à Aix-la-Chapelle, pour la reconstruction du palais et de la basilique. Nous le voyons, dans une de ses lettres, commander de faire des briques de deux espèces, dont il indique soigneusement à l'artisan la grandeur, l'épaisseur et la forme. Les plus grandes devaient avoir deux pieds sur tous sens, et quatre doigts d'épaisseur (1).

A cette époque, en effet, on plaçait des chaînes de briques dans les murailles, comme on l'avait fait sous la domination romaine; l'usage d'employer la brique par zônes horizontales, paraît même s'être prolongé jusqu'au XIe. siècle dans quelques localités.

Il est certain également que, sous Charlemagne, on ajusta, dans les édifices les plus

romaines du Cotentin (5e. volume de la société des Antiquaires de Normandie), et imprimée dans le t. VI. de Dom Bouquet, p. 376.

(1) Volumus ut Egmunalo de verbo nostro præcipias ut faciat nobis lateres quadratos habentes in omnem partem duos pedes manuales, et quatuor digitos in crassitudinem, numero LX, et alios minores similiter quadratos habentes in omnem partem unum semissem et quatuor digitos, et in crassitudine digitos tres, numero CC. Misimus tibi per hunc hominem de semine lapitri, etc.

Eginhardi abbatis epist. XXXVIII, Apud Bouquet, t. VI, p. 379.

soignés, des colonnes romaines arrachées à des édifices antiques : on remarquait des chapiteaux romains au palais d'Ingelheim, situé à quelques lieues au-dessous de Mayence. Aujourd'hui le palais d'Ingelheim est détruit ; mais plusieurs de ces chapiteaux ont été déposés dans le musée de Mayence.

Des colonnes antiques avaient aussi été replacées dans l'église d'Aix-la-Chapelle.

Entrée de l'abbaye de Lorsch. Un édifice cité par tous les connaisseurs de l'Allemagne, comme remontant au règne de Charlemagne (à peu près à l'an 776), est un petit bâtiment carré fort élégant, reste de l'antique abbaye de Lorsch (*Laureshemium*), située vis-à-vis de Worms, sur le chemin de Manheim à Darmstadt, et qui paraît avoir servi d'ornement à l'entrée de l'abbaye.

Voici la description qu'en a donnée M. Schweighauser dans le mémoire rempli d'intérêt que ce savant recommandable voulut bien m'adresser en 1826, sur les monumens les plus curieux des bords du Rhin (1).

« Le curieux édifice de Lorsch a deux étages:

(1) Mémoires de la société des Antiquaires de Normandie, t. III, p. 237.

« et du côté de l'intérieur qui est le plus inté
« ressant, on voit saillir les chapiteaux de
« quatre colonnes corinthiennes du travail le
« plus parfait. Les colonnes, ainsi que les
« chapiteaux, sont engagés dans les murs;
« mais ces derniers ont évidemment été pris
« dans un monument antérieur, parce qu'ils
« sont terminés des quatre côtés. Cet étage
« est surmonté d'une frise ornée de sculp-
« tures romanes, au-dessus de laquelle on
« voit de petits pilastres canelés, qui pa-
« raissent avoir été sculptés sur les lieux;
« ils supportent des triangles ou frontons
« formés par des bandes en relief, le tout
« d'un goût délicat et d'un travail très-soigné.
« Ici cette heureuse rivalité du travail exécuté
« sur place et pour l'objet, avec celui des
« dépouilles romaines, est évidente, et je serais
« tenté de la considérer comme une preuve
« de l'impulsion que le génie du grand roi
« commençait à donner aux arts. Quoi qu'il
« en soit, ce petit monument, dont le côté
« opposé est également orné avec beaucoup
« de goût, et dont toutes les sculptures sont
« d'une exécution fort délicate, prouve du
« moins indubitablement que l'élégance des
« sculptures d'ornement était portée fort loin
« à cette époque. »

J'ai reproduit, Messieurs, sur la pl. LXXXI, une partie de ce petit monument, pris à l'extérieur.

Vous voyez que les pilastres du second ordre sont Ioniques ; que les frontons dont je viens de parler forment un angle très-aigu ; que la corniche est ornée de modillons ; qu'enfin l'œuvre réticulé a été employé comme ornement au milieu de ces arcades simulées, absolument comme dans les arcades pareilles que nous trouvons si fréquemment sur nos églises des XI^e. et XII^e. siècles.

J'ignore si l'attique qui surmonte l'édifice et que décorent des moulures en entrelas est aussi du VIII^e. siècle, mais cela est probable.

Abbaye de Fontenelle. Gervold, qui gouverna pendant 18 ans le monastère de Fontenelle (St.-Wandrille) dans la Haute-Normandie, à la fin du VIII^e. siècle (de 787 à 806) et qui avait été chargé par le monarque de fonctions importantes (1), fit réédifier l'in-

(1) Hic nempe Gervoldus, super regni negocia Procurator constituitur per multos annos, per diversos portus ac civitates exigens tributa atque vectigalia, maxime in Quintawich (Quintovic, port de mer en Picardie). *Chronicon fontanellense*, Cap. XVI. Apud spicilegium d'Achery, in-4°., t. III., p. 230. Apud Bouquet, t. V, p. 315.

firmerie ; les cuisines, le chauffoir, et plusieurs autres parties de l'abbaye (1). Mais Andegise, qui devint abbé en 823, entreprit des travaux plus considérables. La chronique de Fontenelle donne sur les constructions de cet abbé des détails du plus haut intérêt; il fit bâtir un dortoir ayant 208 pieds de longueur sur 27 pieds de largeur et 64 pieds de hauteur. On voyait, au milieu de ce dortoir, une pièce en saillie ayant un pavé composé de pierres artistement disposées (probablement en mosaïque) et dont le plafond était décoré de peintures. Les fenêtres étaient vitrées : le chêne avait été employé pour toutes les boiseries (2).

(1) Caminatam fratrum à fundamentis ædificavit...domum etiam infirmantium fratrum emendare studuit. Coquinam fratrum jam penè dirutam in majori elegantia reparavit. Sacrarium Ecclesiæ à fundamentis ædificavit. Scholam in eodem cœnobio esse instituit. *Chronicon Fontanellense*, *Caput*. XVI. Apud spicilegium d'Achery, édit. in-4°., t. III., p. 230.

(2) Ædificia autem privata ab ipso cœpta et consummata hæc sunt : In primis dormitorium fratrum nobilissimum construi fecit, longitudinis pedum ducentorum octo, latitudinis verò vigenti septem : porrò omnis ejus fabrica porrigitur in altitudine pedum sexaginta quatuor ; cujus muri de calce fortissima ac viscosa, arenaque rufa et fossili, lapideque tofoso ac probato constructi sunt. Habet quoque solarium (probablement un appartement en saillie au milieu de la façade) in medio sui pavimento optimo decoratum, cui desuper est laquear nobilissi-

Ansegise fit construire un autre édifice qu'il divisa en deux parties; l'une servait de réfectoire, l'autre de cellier. Les murs et les lambris du réfectoire furent peints par Madalulfe, peintre habile de l'église de Cambray (1).

Un troisième corps de logis appelé *la grande maison* s'éleva plus tard par les soins du même abbé; il renfermait un appartement avec cheminée et touchait d'un côté au réfec-

mis picturis ornatum. Continentur in ipsa domo desuper fenestræ vitreæ, cunctaque ejus fabrica, exceptâ maceriâ, de materia quercuum durabilium condita est : tegulæque ipsius universæ clavis ferreis desuper affixæ ; habet sursum trabes et deorsum.

(1) Post quod ædificavit aliam domum quæ vocatur refectorium, quam ita per medium maceriâ ad hoc constructâ dividere fecit, ut una pars refectorii, altera foret cellarii : de eadam videlicet materia similique mensura sicut et dormitorium, quam variis picturis decorari in maceria et in laqueari fecit à Madalulfo egregio pictore Cameracensis ecclesiæ.—Tertiam nempe fecit domum egregiam construi, quam majorem vocant, quæ ad orientem versa ab una fronte contingit dormitorium, ab altera adhæret refectorio : ubi cameram et caminatam, necnon et alia plurima ædificari mandavit........ Item ante dormitorium refectorium, et domum illam quam majorem nominavimus, porticus honestos cum diversis pogiis ædificari jussit, quibus trabes imposuit, ac juxta mensuram eorumdem tectorum in longum extendit. In medio autem porticus, quæ ante dormitorium sita videtur, domum cartarum constituit. Domum verò, quà librorum copia conservaretur quæ græcè *pyrgiscos* dicitur, ante refectorium collocavit, cujus regulas clavis ferreis configi fecit.

Chronicon Fontanellense, apud spicilegium d'Achery, tome III, p. 238, 239, 240.

toire, de l'autre au dortoir : comme ces deux derniers bâtimens devaient être, d'après la chronique, en contact avec l'église, du côté du nord, il est facile de tracer le plan du couvent de Fontenelle à cette époque ; il devait se composer d'une cour carrée enclose au midi par l'église, à l'est par le dortoir, à l'ouest par le réfectoire, au nord par le grand bâtiment dont on n'indique pas la destination. (pl. LXXXII, N°. 1)

Il est probable qu'il y avait à l'ouest une seconde cour renfermant les magasins et les autres dépendances du couvent (v. la fig. Ire, pl. LXXXII).

Le long des constructions dont la chronique de Fontenelle nous donne une description si intéressante, et à l'intérieur de la cour, se trouvaient des portiques construits par ordre d'Ansegise et dont le toît et la charpente reposaient sur des pilastres ; ainsi, dès cette époque, les maisons conventuelles étaient disposées à peu près comme elles l'ont été dans les siècles suivans. L'église bordait d'un côté la cour du cloître. Cette disposition que nous retrouvons dans toutes les abbayes qui subsistent, paraît avoir été très-anciennement consacrée (1).

(1) Un éloge de la vie monastique, tiré d'un manuscrit de

A Fontenelle le cloître était placé au nord de l'église, mais dans beaucoup d'autres maisons religieuses il était au midi; je suppose même, à en juger par ceuxqui nous restent de différens siècles, que cette orientation était la plus ordinaire dans les contrées septentrionales où l'on avait besoin de se mettre à l'abri du froid, et de placer les bâtimens d'habitation de manière à les faire jouir du soleil autant que possible.

Dans ses constructions à Fontenelle, Ansegise n'avait pas oublié la bibliothèque; elle était près du réfectoire, les rayons ou plan-

Saint-Mélaine de Rédon, et publié par le père Sirmond, dans le commentaire qu'il ajoute au texte d'une des lettres de Geoffroy, abbé de Vendôme, mort dans la première moitié du XII^{e}. siècle, indique très-clairement, cette disposition qui avait été consacrée très-anciennement pour les bâtimens claustraux. Voici ce passage :

Quadratam speciem structura domestica præfert,
Atria bis binis inclyta porticibus.
Quæ tribus inclusæ domibus, quas corporis usus
Postulat, et quarta quæ domus est domini.
Quarum prima domus servat potumque, cibumque,
Ex quibus hos reficit juncta secunda domus.
Tertia membra fovet vexata labore diurno,
Quarta Dei laudes assiduè resonat.

Collection du père Sirmond, tome III, page 184. Le père Sirmond ne dit pas de quelle époque est cette pièce de vers dont il ignore l'auteur.

ches qui portaient les livres étaient fixés avec des clous en fer, le chartrier se trouvait près du dortoir. On voyait aussi à Fontenelle près de l'abside de l'église une salle pour les délibérations et qui devait répondre à ce que dans la suite on a appelé la salle capitulaire dans les abbayes (1).

Il résulte encore de la chronique de Fontenelle, que les murs de ces édifices étaient construits en pierre de tuf, et que le sable employé dans la chaux était un sable de carrière de couleur rougeâtre *rufa et fossili*, d'où l'on peut conclure que le sable de rivière était, à cette époque, regardé comme inférieur en qualité.

Je pourrais citer beaucoup de passages de chroniques attestant l'importance qu'on attachait aux deux corps-de-logis, renfermant le réfectoire et le dortoir ; il paraît que cette dernière pièce se trouvait habituellement dans le bâtiment qui fermait le côté oriental de la cour

(1) Jussit præterea aliam condere domum juxta absidam Basilicœ sancti Petri ad plagam septentrionalem, quam conventus sive Curiæ, quæ grecè *Beleuterion* dicitur, appellari placuit; propter quod consilium in ea de qualibet reperquirentes convenire fratres soliti sint. Ibi namque in pulpito lectio quotidie divina recitatur, ibi quidquid regularis auctoritas agendum suadet deliberatur. Chron. Fontanel. Apud spicileg. d'Acher., t. III, in-4°., p. 239.

et dont l'une des extrémités joignait le sanctuaire de l'église (voir le plan nº. 1, pl. LXXXII).

Je crois aussi qu'en général on décorait plus particulièrement cette partie des abbayes que les autres; nous avons dit tout à l'heure qu'à l'abbaye de Fontenelle, on voyait, au milieu du dortoir, un appartement en saillie remarquable par la beauté de son pavé et de ses peintures; le dortoir d'une abbaye construite près du Mans dans la 1re. moitié du IXe. siècle, par Aldric, évêque de cette ville, offrait aussi, vers le centre, une espèce d'abside bâtie avec élégance (1); le réfectoire construit en même temps était aussi remarquable, mais il ne paraît pas qu'on eût apporté le même soin à le décorer.

(1) Hic (Aldricus) namque fecit in loco in quo olim canes et meretrices sive latrones habitare solebant, monasterium supra fluvium Sarthæ, milliaro et semis à jam dictà urbe (Le Mans) distante, in honore sancti Salvatoris et sanctæ Dei genitricis Mariæ et sanctorum martyrum Stephani Gervasii et Prothasii et omnium sanctorum. In quo et dormitorium novum decenter compositum fecit, et *in ipso dormitorio absidam in orientali parte mirificè construxit*. ....

Fecit quoque in ipso monasterio refectorium novum et nobiliter compositum, et cetera officina fratrum, tam cellaria quàm et alia officina mirabiliter et decenter construxit et regulariter ordinavit, monachisque ad inhabitandum contradidit.

Voir *Gesta Aldrici Cœnomanensis urbis Episcopi*, *in lib. III. Stephani Baluzii Miscellaneorum*, *p.* 45.

Le règne de Louis-le-Débonnaire paraît avoir été assez fécond en constructions civiles.

Dans les instructions données pour l'an 819 aux inspecteurs chargés de visiter les provinces et d'y rendre la justice *Missi Dominici*, Louis recommande à ces officiers de faire réparer les ponts publics (1). Dans un autre capitulaire de la même année, il les investit du droit d'ordonner la restauration des églises et de leurs dépendances, lorsqu'il y aura besoin de le faire (2).

Beaucoup d'abbayes construisirent alors leurs maisons d'habitation, et souvent, comme nous l'avons vu, elles obtinrent la permission de prendre pour matériaux les pierres des enceintes murales ou des grands monumens romains (3).

« Une grande quantité de monastères, dit « l'Astronome, dans sa vie de Louis-Le-Débon- « naire, s'élevèrent par les soins de ce prince, dans « toute l'étendue de sa domination, et de nou- « veaux furent même construits. Tels furent :

(1) Ut pontes publici qui per bannum fieri solebant, anno presente in omni loco restaurentur. — *Capitularia Ludovici pii ad annum* 819, Apud Bouquet, t. VI, p. 427.

(2) Ibid. page 428.

(3) Voir ce qui a été dit ci avant, page 57.

« les monastères de St.-Philbert, de St.-Flo-
« rent, de Charroux, de Conques, de St.-Mai-
« xent, de Ménat, de Manlieu, de Moissac, de
« Savigni, de Massay, de Nouaillé, de Saint-
« Chafre, de Saint-Pascent, de Donzère de Soli-
« gnac, de Sainte-Marie, de Sainte-Radegonde,
« de Véra, de Utera, de Valade, d'Anien, de
« Saint-Guillem, de Saint-Laurant, de Sainte-
« Marie-sur-l'Orbieu, de Caunas, et beaucoup
« d'autres, qui semblent s'élever comme des
« flambeaux pour éclairer tout le royaume
« d'Aquitaine.

« Cet exemple fut suivi par une multitude
« d'Évêques; et même beaucoup de Laïcs,
« frappés d'émulation, réparaient les monas-
« tères en ruine, ou bien en construisaient
« de nouveaux, à l'envi les uns des autres (1).

Les écrits laissés par les moines nous fournissent quelques lumières sur l'état des bâtimens claustraux du VIII^e. et du IX^e. siècle; mais nous n'avons pas la même ressource pour les autres constructions civiles, et nous sommes

(1) Vie de Louis-le-Débonnaire par l'Astronome. — Apud Bouquet, t, VI, page 95.
Collection de M. Guizot, t. III, p. 340.

réduits à des conjectures relativement à l'étendue et à la disposition des palais, des grandes habitations privées et des édifices publics des villes. On peut supposer que ces différens ouvrages avaient retenu quelque chose de la magnificence romaine, qu'ils offraient beaucoup d'analogies avec les édifices de même destination auxquels ils avaient succédé, et qu'ils participèrent, comme les cloîtres et les édifices religieux, aux progrès qui eurent lieu sous le règne de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire.

X^e. SIÈCLE.

Les ravages des Normands et les malheurs sans nombre qui en furent la suite, vinrent bientôt arrêter l'impulsion imprimée aux arts, par le génie de Charlemagne.—Pendant un demi-siècle, on vit les Normands renouveler les sanglantes destructions qui avaient abimé la Gaule au V^{e}. et à la fin du IV^{e}. siècle. La ruine et l'incendie désolèrent nos contrées et firent disparaître les plus riches monumens civils; les ronces et les épines envahirent les cloîtres dont les habitans avaient pris la fuite.

L'ordre se rétablit au X^{e}. siècle, on vit

renaître la sécurité sans laquelle les arts ne peuvent exister ; mais après de si grands malheurs, il fallut s'occuper de relever les édifices les plus nécessaires ; les constructions ne durent être ni belles, ni considérables : la plupart furent probablement établies à la hâte et en bois, ou avec des matériaux peu durables. Vous avez vu précédemment que le X^e^. siècle est un des plus pauvres en productions architectoniques (1).

J'ai si peu de renseignemens à vous communiquer sur l'architecture civile de ce siècle, que je passe immédiatement au XI^e^. où une sorte de renaissance se manifesta dans l'architecture, comme nous l'avons dit précédemment (4^e^. partie du Cours, chapitre VI).

XI^e^. SIÈCLE.

J'ai suffisamment prouvé dans la quatrième partie de ce cours, qu'au XI^e^. siècle, un progrès marqué se manifesta dans l'art de bâtir, et j'en ai sommairement indiqué les causes (voir le chapitre VI, pages 112 et suivantes). Je vous prie, Messieurs, de rappeler à votre esprit les faits que j'ai présentés dans cette

(1) V. la 4^e^. partie du Cours, chapitre V, page 110.

partie de nos conférences. On peut appliquer à l'architecture civile ce que j'ai dit des ornemens usités pour l'architecture religieuse au XIe. siècle (Voir les pages 126 et suivantes dans la 4e. partie du Cours). Les lambeaux de constructions civiles qui nous restent de cette époque, montrent que l'appareil et les moulures d'ornement étaient les mêmes ; seulement celles-ci ont presque toujours été employées avec sobriété : elles sont plus rares dans les monumens civils que dans les églises.

Ainsi les contreforts plats , les colonnes avec leurs chapiteaux , les modillons placés non seulement sous la corniche extérieure, mais aussi parfois, à l'intérieur des appartemens, offrent , dans l'architecture civile , les mêmes caractères que dans les monumens religieux.

Les portes étaient assez simples et leurs archivoltes souvent unies. Les abbayes avaient assez souvent leurs portes extérieures dans des pavillons plus ou moins considérables. Ces portes étaient alors au nombre de deux comme dans certains châteaux , l'une pour les piétons, l'autre pour les charrettes ; on voyait encore, il y a trois ans , l'entrée primitive de l'abbaye de Sainte-Trinité de

Caen ; elle a été démolie, mais j'en ai conservé un dessin que vous trouverez sur la pl. LXXXI (1). Dans les siècles suivans jusqu'au XVIe, presque toutes les abbayes ou prieurés eurent des entrées de ce genre.

Beaucoup d'abbayes furent d'ailleurs entourées de murailles comme les villes ou les châteaux et défendues par des garnisons.

Ainsi l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen avait été ceinte de murailles, et le pavillon qui surmontait la porte dont je présente le dessin portait le nom de fort de Sainte Trinité.

Les fenêtres presque toujours à plein cintre dans les constructions en pierre (2) furent assez souvent divisées en deux par une colonne centrale. Dans les édifices qui offraient une certaine étendue, elles étaient le plus ordinairement disposées deux à deux, comme celles que vous voyez sur la pl. LXXXII (n°. 2) et que j'ai dessinées à Vandôme; l'archivolte souvent sans moulures, et ornée parfois de

(1) Je dois ce dessin à l'obligeance de M. Pugin. — L'entrée de l'abbaye de Sainte-Trinité n'offre qu'une grande porte au lieu qu'on en trouve deux, une petite et une grande dans la plupart des autres maisons religieuses.

(2) Il est probable que dans les maisons de bois toutes les fenêtres étaient carrées.

celles qu'on employait à cette époque (v. la 4e. partie du Cours, chapitre VI) était presque toujours surmontée d'une cymaise qui se prolongeait dans toute l'étendue de l'édifice en formant une ligne horizontale au niveau des impostes des cintres.

Les fenêtres les plus petites ressemblaient à ces étroites ouvertures semi-circulaires que l'on trouve dans quelques églises de campagne : on en voit dans la partie la plus ancienne des bâtimens claustraux de l'abbaye de Ste.-Croix à St.-Lo.

Elles présentaient presque toujours un évasement assez considérable à l'intérieur, offrant en cela une grande analogie avec celles que j'ai figurées pl. LXXII, n°. 4.

Ces fenêtres étroites et peu élevées étaient employées principalement pour les pièces du rez-de-chaussée.

Cheminées. L'usage des cheminées paraît très-ancien en France, et c'est à tort que Hallam affirme le contraire (1). Les cheminées des XIe. et XIIe. siècles étaient presque toujours cylindriques, plus ou moins élevées, quelquefois rétrécies vers leur sommet et n'y présentant qu'une

(1) V. l'Europe au moyen âge, t. IV, p. 220 (en note).

ouverture très-étroite ; quelques-unes même n'avaient point d'orifice au haut du conduit, et la fumée ne pouvait s'échapper que par des trous pratiqués dans le toît de ces petites pyramides en pierre, qui alors ressemblaient plus ou moins à des clochetons. (V. la pl. LXXXIV fig. 3). Les cheminées du château de Beaumont-le-Richard, figurées pl. LXXII, (n°. 6), montrent la forme la plus ordinaire des cheminées au XI^e. siècle ; mais souvent elles avaient une élévation beaucoup plus grande.

Dans les constructions civiles d'une certaine importance, le rez-de-chaussée était presque toujours voûté en pierre et servait habituellement de magasins ou de logemens pour les personnes attachées au service de la maison ; les plus belles pièces se trouvaient au-dessus de ce soubassement (1) : les grands appartemens étaient divisés intérieurement par des colonnes et des arcades supportant le plancher.

Je ne connais pas d'édifices complets, du XI^e. siècle et je ne peux dire rien de précis sur leur distribution intérieure. Les bâtimens claus-

(1) On pourrait néanmoins citer quelques exceptions à cette disposition des grands bâtimens civils.

traux étaient disposés à peu près comme dans les siècles précédens.

Les grandes habitations offraient des corps-de-logis, occupant tantôt un seul, tantôt plusieurs côtés de la cour qui les précédait. On voyait à l'Abbaye-aux-Dames de Caen, il y a quelques années, un bâtiment en ruine que l'on désignait sous le nom de Palais de la Reine Mathilde, et dont M. Léchaudé d'Anisy a publié une esquisse dans sa traduction de Ducarel. Cet édifice, qui pouvait remonter à la fin du XI^e. siècle, avait la forme d'un carré très-allongé et se terminait par deux gables, dans l'un desquels était une cheminée placée entre deux fenêtres, comme celles des châteaux de Loches et de Beaugency (Voir ce qui a été dit pages 169 et 162). Il n'y avait qu'un étage au-dessus du rez-de-chaussée ; l'un des gables était orné, à l'extérieur, de petites arcades bouchées, à plein cintre, figurant une balustrade.

La plupart des autres débris de monumens civils du XI^e. siècle, que j'ai pu observer jusqu'ici n'offrent rien de plus complet.

Les bâtimens claustraux de l'abbaye de Vandôme, dont j'ai reproduit deux fenêtres sur la pl. LXXXII, n°. 2, sont assez considéra-

bles encore et méritent d'être visités ; mais des boutiques y ont été établies et, d'un côté, ils ont été complètement défigurés : c'est le mur orienté à l'est qui présente le plus d'intérêt.

XII^e. SIÈCLE.

Le XII^e. siècle a été dans notre pays, comme dans beaucoup d'autres, une des plus belles époques de l'histoire de l'art. Dans le XI^e. siècle, l'architecture était encore simple et sévère ; nos ducs visaient plus à la solidité qu'à l'élégance ; il était réservé à leurs successeurs, devenus rois d'Angleterre, de s'occuper de ce qui plaît aux yeux, de chercher l'élégance et la pureté des formes dans les édifices.

L'accroissement de la richesse, après la conquête de l'Angleterre devait nécessairement produire une amélioration notable dans l'architecture ; des ressources inconnues auparavant avaient hâté le progrès des arts, et nos ancêtres employèrent dans leurs habitations un luxe inconnu aux deux siècles précédens.

Les nombreuses donations faites aux monastères, après la conquête, permirent aussi de consacrer des sommes plus considérables

à la construction des cloîtres et des maisons religieuses ; celles qui n'étaient que de bois furent souvent remplacées par des bâtimens en pierre ornés de moulures et percés de fenêtres élégantes

Partout, au XII^{e}. siècle, les évêques et les abbés agrandissaient, dans leurs villes épiscopales et leurs abbayes, les édifices consacrés aux usages de la vie.

Je pourrais, pour le prouver, accumuler les citations et les témoignages des chroniqueurs.

Jean, Évêque de Lisieux, mort en 1139, avait fait beaucoup de constructions et d'embellissemens dans sa ville, d'après Robert du Mont (1); vers le même temps on commençait le chapitre de l'abbaye du Bec (2); plus tard on y fit un grand bâtiment pour loger les étrangers, dans lequel se trouvaient plusieurs étages munis de cheminées; des aquéducs et plusieurs autres grandes constructions (3). La grande salle des chevaliers du Mont St.-Michel et la belle

(1) Hic multùm episcopalem sedem ædificiis et ornamentis accrevit. — Il fit aussi refaire les murs que l'un de ses prédécesseurs avait détruits pour construire la cathédrale. Robert du Mont. — Apend. ad Sigebertum. — Apud Bouquet, t. XIII, p. 289.

(2) Inceptum est capitulum Becci. — Ibid.

(3) Fecit cameras (l'abbé du Bec) cum caminis unam super alteram ad susceptionem hospitium, etc., etc. Ibid. p. 323.

salle capitulaire de St.-Georges de Bocherville, qui subsistent encore, remontent aussi au siècle. XII^e^.

Au XII^e^. siècle s'élevaient les abbayes de Longues, Vignats, Plessis-Grimoult, Villers-Canivet, Ardennes, Barbery, Aulnay (Calvados), de Cherbourg, de Montebourg, de Blanche-Lande et de la Luzerne (Manche), et nous ne pouvons douter que les maisons claustrales de ces abbayes, dont il ne reste presque plus rien, n'eussent une importance en rapport avec les établissemens dont elles dépendaient. Ce raisonnement s'applique à presque toutes les abbayes qui existaient alors dans les autres parties de la France; la plupart firent, au XII^e^. siècle, des constructions considérables.

Henry II, roi d'Angleterre, qui aimait les travaux d'architecture (voir ce qui a été dit p. 255) paraît avoir compris toute l'importance des monumens civils, et nos provinces lui devaient bon nombre d'édifices de ce genre.

On éleva sous son règne l'hospice de Beaulieu, près de Caen, dont les derniers restes ont disparu il y a peu d'années, pour faire place à la maison centrale de détention;

L'hospice d'Angers dont il existe encore

plusieurs parties très-remarquables, et dignes d'être soigneusement examinées;

Celui de Caen, que l'on démolit présentement, mais que nous pouvons encore étudier, soit dans la partie subsistante, soit à l'aide des dessins que je vais vous soumettre (1);

Celui du Mans, dont on voit encore des parties fort intéressantes tout près de la ville, sur la route de Pontlieue.

Vous avez vu dans la 4e. partie du Cours, chapitre VII, quels sont les caractères architectoniques des monumens religieux du XIIe. siècle, dans la seconde moitié duquel l'arc en ogive devint assez commun dans les monumens. Les développemens que j'ai donnés concernant les *colonnes*, les *chapiteaux*, les *entablemens*, les *fenêtres*, les *arcades* et les *moulures*, (pages 165, 175, 177, 178) peuvent s'appliquer à l'architecture civile; je n'ai donc pas besoin de revenir sur les caractères généraux de l'architecture au XIIe. siècle, et je passe immédiatement à l'examen de quelques monumens civils de cette époque.

Hôpitaux.—HÔTEL-DIEU DE CAEN. M. l'ab-

(1) Dès l'année 1831, la démolition des curieuses salles de l'hospice de Caen était fort avancée; elle a été terminée en 1832; les dessins que je possède, sont les seuls qui existent.

bé De La Rue, établit avec raison, je crois, que l'Hôtel-Dieu de Caen, d'abord fondé par Guillaume-le-Conquérant, fut reconstitué par Henry II, lorsqu'il eut séparé les lépreux des autres malades en établissant un nouvel hôpital à Beaulieu (1).

Le style qui domine dans la partie la plus ancienne des bâtimens qui subsistent encore, nous autorise à rapporter cet édifice au règne de ce prince, ou à un temps très-peu postérieur à son règne. La comparaison que j'ai faite de l'Hôtel-Dieu de Caen, avec ceux d'Angers et du Mans, construits par Henry II, a fortifié de plus en plus mon opinion à cet égard.

L'Hôtel-Dieu de Caen présente un grand bâtiment très-allongé, terminé par deux gables; celui par lequel on entre et qui borde l'une des principales rues de la ville, a été garni, vers le XVIe. siècle, de plusieurs contreforts et de petites loges en saillie, qui masquent une partie du mur (v. la fig. 3, pl. LXXXII), mais on distingue très-bien deux portes en ogive garnies de zigzags, et un rang d'arcades,

(1) Essais historiques sur la ville de Caen, t. 2, p. 212, 213, 214.

bouchées pour la plupart, et légèrement aigues (petites lancettes) qui occupent la partie moyenne de l'édifice (d, fig. 3, pl. LXXXII) et qui évidemment remontent à l'époque de la fondation (1). J'ai trouvé dans les gables des grands édifices civils du XII[e]. siècle et du XIII[e]., des arcades bouchées de cette forme disposées de la même manière : on en voit de semblables au Mont St.-Michel, dans le grand corps-de-logis qui renferme la salle dite des Chevaliers.

L'autre gable est demeuré presque intact, mais il n'offre d'intéressant qu'une grande porte ornée de zigzags.

L'intérieur de la salle qui occupe ce vaste corps-de-logis, mérite surtout d'être examiné. Vous voyez par le dessin reproduit sur la pl. LXXXII, que deux rangs parallèles de colonnes, soutenaient au milieu de la salle, les arceaux et les arcades des voûtes dans lesquelles la forme de l'ogive est nettement

(1) Quelques-unes de ces arcades ont été ouvertes et transformées en fenêtres ; mais on remarque que ce percement a eu lieu à une époque bien postérieure au XII[e]. et probablement en même temps que celui des trois fenêtres placées au-dessus, et dont une divisée par une croisée en pierre paraît du XV[e]. ou du XVI[e]. siècle.

prononcée, et qui offrent absolument le même système que les voûtes des églises à la fin du XII^e. siècle. Ces deux rangs de colonnes isolées, qui se prolongent parallèlement, divisent longitudinalement la salle en trois nefs à peu près égales en largeur. Des colonnes groupées trois à trois correspondent, dans les murs latéraux, aux colonnes cylindriques du centre et reçoivent des deux côtés de l'édifice la retombée des arceaux ; ces colonnes n'ont pas encore la maigreur qu'elles prirent au XIII^e. siècle, et leurs chapiteaux annoncent aussi l'époque de la transition ou la 2^e. moitié du XII^e.

Les fenêtres qui éclairent cette vaste salle, sont allongées et légèrement pointues au sommet : ce sont des lancettes, mais des lancettes de la première époque, et qui, ainsi que les colonnes et leurs chapiteaux, tiennent autant du style roman que du style ogival. Deux petites arcades en ogive accompagnent ces longues ouvertures ; elles ont été pratiquées uniquement pour l'ornement de la salle et comme accompagnement des longues fenêtres qui ne garnissent pas assez les murs, car elles sont fermées et ne reçoivent aucune lumière de l'extérieur.

L'Hospice d'Angers, bâti par Henri II, offre une vaste salle ressemblant beaucoup à celle de l'hôpital de Caen; les arceaux des voûtes retombent de même, et sont également supportés par deux rangs de colonnes cylindriques, qui divisent la salle en trois nefs parallèles. La différence la plus notable peut-être, consiste dans la légèreté des arceaux de la voûte que supportent les colonnes cylindriques plus sveltes elles-mêmes que celles de l'hôpital de Caen, et dans la forme des fenêtres qui sont à plein cintre à Angers, tandis que déjà l'ogive se dessine à Caen. Au reste, tout est disposé de même, et c'est une chose digne de remarque, et toutefois bien naturelle, que l'analogie de plan et de style qui existe entre ces deux monumens de la même époque, dont la destination était pareille.

Un cloître très-bien conservé précède la grande salle de l'hospice d'Angers; les arcades à plein cintre de la galerie qui le compose sont supportées par des colonnes accouplées dont les chapiteaux sont curieux. Elles n'ont pas encore la légèreté qu'elles prirent après l'adoption de l'ogive, mais elles ont perdu la pesanteur qui les caractérise parfois dans le XI^e. siècle.

Le grand bâtiment qui sert aujourd'hui de

magasin est aussi très-curieux ; les salles qu'on y voit, se rapprochent à plusieurs égards de celles des malades : ce sont des échantillons bien rares et bien conservés de l'architecture civile du XII^e. siècle. Elles sont établies sur des caves voûtées; et leur plan présente un grand parallélogramme divisé en trois parties par deux rangs d'arcades cintrées portées sur des colonnes cylindriques. Les fenêtres de cet édifice sont à peu près semblables à celles de l'abbaye de Vandôme, figurées pl. LXXXII.

Hospice du Mans. La grande salle de l'ancien Hôtel Dieu du Mans, sert à présent de magasin à fourrages ; elle est comme celles de Caen et d'Angers, divisée longitudinalement par deux rangs parallèles de colonnes supportant la retombée des voûtes, et présente avec elles de nombreux rapports de style. MM. Cauvin, Richelet et Pesche du Mans, décriront et sans doute feront dessiner ce monument intéressant que l'on ne peut voir dans son entier, que dans les temps où il se trouve dégarni de fourrages.

Beaulieu. Il ne reste plus rien de l'ancien hôpital de Beaulieu, fondé près de Caen, par

Henry II, mais le docteur Ducarel a consigné, dans son voyage en Normandie, une note sur des particularités qui l'avaient frappé dans l'examen qu'il fit de cet hospice.

« Les vestiges qui restent de cet ancien édifice, dit le voyageur Anglais, m'ont offert cinq cheminées d'une construction fort singulière, rangées sur une même ligne, à une distance de 20 pieds les unes des autres ; chacune d'elles forme un cône obtus fermé par le haut, et surmonté d'une boule, de façon que le seul espace pratiqué pour le passage de la fumée se fait au travers de petites ouvertures qui se trouvent dans les côtés. Ces cheminées font partie d'un bâtiment qui formait autrefois un grand carré avec une cour dans le milieu. Des vestiges d'autres cheminées se voient encore sur les murs extérieurs, à la même distance d'environ vingt pieds les uns des autres ; je n'ai rien vu qui pût m'indiquer si primitivement chacune de ces six cheminées dépendait d'un appartement séparé ; cependant je suis porté à croire que chaque lépreux avait une chambre particulière, fermée d'une légère cloison comme les cellules des moines » (1).

(1) Ducarel, antiquités anglo-normandes, traduction de M. Léchaudé-d'Anisy, page 135.

Maisons privées. Les maisons privées du XII^{e}. siècle offraient habituellement, comme celles des siècles suivans, des gables ou pignons sur le bords des rues comme l'Hôtel-Dieu de de Caen; les fenêtres étaient le plus souvent à plein cintre dans les maisons en pierre; mais elles étaient carrées dans les maisons de bois qui étaient les plus communes à cette époque. J'ai encore vu dans quelques villes, notamment à l'évêché de Beauvais, à Chartres, rue du Château, n°. 14, des constructions en pierre, dont les murs devaient remonter au XII^{e}. siècle, à en juger par les fenêtres et quelques moulures; mais la distribution première de ces maisons n'est plus reconnaissable; elle a été, dans toutes, considérablement altérée. — Il n'existe pas de maisons en bois qui remontent à une époque aussi reculée.

Halles. Henry II avait fait construire des halles dans plusieurs villes de son royaume, mais aucune, que je sache, n'a subsisté jusqu'à nous. D'après la relation que fait Joinville, d'une fête qui eut lieu à Saumur, le 24 juin 1241, pendant le séjour de St.-Louis dans cette ville, et du banquet royal qui se tint sous les halles, nous pouvons nous faire

une idée de ce monument et de ses dimensions considérables.

« Le roy (dit Joinville) tint cete fête ès « halles de Saulmeur et *disoit l'en* (1) *que le* « *grant roy Henry d'Angleterre* (2) *les avoit* « *faictes pour les grans festes tenir* ; et les « hales sont faictes à la guise des cloistres « de ces moines blancs (3). Mès je crois que « de trop loing il ne soit nuls cloistres si « grans. Et vous diray pourquoy il le me semble ; car à la paroy du cloistre où le roy « mengeoit qui estoit environné de chevalliers « et de serjans qui tenoient grand espace, « mangeoint à une table vingt que évêques, « que arcevêques. Et encore après les évêques « et arcevêques mangeoit en costé cele table « la royne Blanche sa mère, au chief du cloistre « de cele part là où le roy ne mangeoit « pas. Et si servoit à la royne le comte de « Bouloigne qui puis fut roy de Portingal, et « le bon conte de Saint-Pol et un alemant de « l'aâge de dix-huit ans que en disoit que il « avoit esté filz de Sainte Elisabeth de Thu-

(1) *Et disait l'en*, et l'un disait.
(2. Henry II, Comte d'Anjou.
(3) Religieux de l'ordre de Citaux.

« ringe ; dont l'on disoit que la royne Blan-
« che le bésioit au front par dévotion, pour
« ce que elle entandoit que sa mère li avoit
« maintes fois bésié ».

« Au chief du cloistre d'autre part estoient
« les cuisines, les bouteilleries, les paneteries
« et les despenses de celi cloistre, qui ser-
« voient devant le roy et la royne de char (1)
« de vin et de pain. Et en toutes les autres
« elez (2) et en praël (3) du milieu, man-
« geoient de chevalliers de si grant foison que
« je ne scé le nombre ; et dient moult de gent
« que ils n'avoient oncques veu autant de
« seurcotz et d'autres garnimens de drap d'or
« que il y en ot (4) là, et dient que il y en
« ot bien trois mille chevalliers (5) ».

Vous voyez par cette description que les halles du XII[e]. siècle n'étaient pas des édifices sans importance ; celles de Saumur prouvent encore ce que j'ai avancé de la magnificence de Henry II et de son goût pour les constructions civiles.

(1) *Char*, viande.
(2) *Elez*, ailes.
(3) *Prael*, préau.
(4) *Ot*, avait.
(5) Mémoires de Joinville, chap. XII.

CHAPITRE XII.

Continuation du sujet. — Considérations sur l'établissement des communes aux XII[e]. et XIII[e]. siècles. — Influence de cette institution sur l'accroissement des cités. — Hôtels de ville, et beffrois. — Grandes salles des abbayes et des palais au XIII[e]. et XIV[e]. siècles. — Cloîtres. — Maisons privées, etc., etc.
— État de l'architecture civile au XV[e]. siècle, hôtels de ville de Douai, St.-Quentin, Arras, Bruxelles, etc. — Description de quelques maisons et aspect des villes à la même époque. — Constructions du XVI[e] siècle et du XVII[e]. — Réflexions finales ou conclusion.

ARCHITECTURE CIVILE (XIII[e]. ET XIV[e]. SIÈCLES).

Les villes avaient décliné aux X[e]. et XI[e]. siècles lorsque la prépondérance sociale était passée dans les campagnes, et que la population se groupait autour des châteaux et des abbayes.

A la fin du XII[e]. siècle et au XIII[e]., elles

prirent une nouvelle importance par suite de l'établissement des communes; les villageois quittèrent la campagne pour les villes où ils trouvèrent une condition politique plus relevée. La bourgeoisie se composa d'élémens meilleurs, les ressources augmentèrent avec l'industrie; les constructions civiles et surtout les constructions privées, furent en progrès dans les villes, durant les XIII^e^. et XIV^e^. siècles (1).

Beffrois et hôtels de ville. C'est assez généralement au règne de Louis VI, que l'on fait remonter les premières chartes de communes accordées aux villes de France; il est cependant probable qu'avant cette époque, quelques villes du midi jouissaient par l'usage, sinon par concession, d'un gouvernement municipal (2).

Noyon, Saint-Quentin, Laon et Amiens, paraissent avoir été les premières qui reçurent leur émancipation des mains du prince. Sous Louis VII et surtout sous Philippe Auguste, les principales villes qui faisaient partie

(1) Voyez Recherches sur la statistique ancienne de la Belgique par M. le baron de Reiffeinberg.—Histoire des Français par M. de Sismondi.

(2) Hallam, l'Europe au moyen âge, t. 1er.

des domaines de la couronne, furent successivement admises à jouir des mêmes privilèges. Cet exemple fut suivi par les barons, de sorte qu'à la fin du XIIIe. siècle, l'établissement des communes était devenu général en France (1); alors les villes eurent un sceau particulier, une cloche pour assembler les bourgeois, et une tour ou beffroi. Ce beffroi renfermait la cloche pour convoquer les bourgeois (2); il servait d'observatoire pour veiller à la sûreté de la ville, et quelquefois de prison.

Il représentait en quelque sorte, pour la commune, le donjon de l'habitation féodale des barons.

Le beffroi étant un des attributs des communes, la suppression d'une commune entraînait la suppression de son beffroi; ainsi nous voyons Henry, roi des Romains, ordonner, en 1226, d'ôter la grande cloche et de démolir le beffroi de la ville de Cambray, à laquelle

(1) Hallam, l'Europe au moyen âge, p. 352.

(2) Les cloches étaient un attribut du beffroi et des communes. Lors de l'institution de la commune de Compiègne, le roi donna des lettres particulières pour autoriser les habitans à sonner les cloches du beffroi en cas de meurtre ou d'incendie. *Voir les ordonnances des rois de France*, t. II, p. 79.

il avait retiré le titre de commune pour punir les habitans de leur rebellion (1).

En 1331, les ordonnances par lesquelles Philippe VI règle l'administration de la ville de Laon dont il avait supprimé la commune, portent : *que les cloches qui sont de la commune jadis de Laon, les deux qui sont à la tour que l'on suelt dire le beffroi soient appliquées à notre profit, et défendons que ladite tour ne soit jamais appelée beffroi* (2).

Les hôtels de ville furent assez ordinairement, au XIII^e. siècle et au XIV^e., établis sur les portes de ville. La cloche du beffroi se trouvait elle même dans une tour construite à cet effet au-dessus des voûtes du portail, ou dans une des deux tours qui flanquaient cette entrée : il nous reste très-peu de beffrois de cette époque.

Hôtel de ville et beffroi de Bordeaux. On voit encore quelques parties de celui de

(1) Definiendo quod campana seu campanæ et campanile, quod *Bierefrois* dicitur, et communia quam pacem nominant, vel quocumque alio nomine pallietur in eadem civitate tollantur et destruantur. *Miræus*, *oper.*, *Diplom.*, *nova co*[illegible], t. IV, cap. 42, page 540.

(2) Ordonnances des rois de France, t. II, p. 79.

Bordeaux qui fut construit en 1246. Il fait corps avec les murs d'enceinte ; mais on ne doit, je pense, rapporter au XIIIe. siècle que les parties basses de cette espèce de tour, à peu près jusqu'au cadran de l'horloge ; la partie supérieure me paraît du XVe., peut-être même du XVIe. siècle.

Hôtel de ville et beffroi de Caen. La ville de Caen fut affranchie par Jean-sans-Terre, le 17 juin 1203 ; l'hôtel de ville et le beffroi furent établis sur le pont Saint-Pierre et s'appelèrent *le Chastelet* (1). La reconstruction de cette tour eut lieu au XIVe. siècle, d'après M. l'abbé De La Rue, entre les années 1346 et 1367 ; mais si j'en juge par les dessins qui en avaient été faits avant l'époque de la destruction en 1750, on avait retouché l'édifice au XVIe. siècle et peut-être plus tard. Il existe plusieurs dessins de ce monument qui a été gravé dans l'ouvrage de Mérian intitulé Topographie de la Gaule (2).

Beffroi de Gand. Les Gantois obtinrent en 1178, que leur ville fût légalement cons-

(1) L'abbé De La Rue, essais historiques sur la ville de Caen, tome I, p. 127.

(2) Topographia Galliæ, in-fol. Francfort, 1657, tome 3.

tituée en commune par Philippe d'Alsace (1), et ils firent bientôt après construire un beffroi. Celui que l'on voit aujourd'hui me paraît avoir été élevé au moins un siècle plus tard, et j'en fixerais la date au commencement du XIVe. siècle, en me guidant sur les caractères architectoniques que j'y ai remarqués. C'est une tour carrée comme certaines tours d'église et dans laquelle on voit plusieurs fenêtres en ogive dont la plupart ont été bouchées. Près du beffroi se trouve un bâtiment construit en 1325 pour servir de halle et dont les détails annoncent effectivement le XIVe. siècle (2).

Si toutes les communes n'avaient pas établi de beffroi, au moins elles jouissaient du droit d'en avoir un : il paraît que beaucoup de villes se contentèrent de placer sur le bâtiment qui servait d'hôtel de ville, un toît élevé dans la charpente duquel était suspendue la cloche communale.

Grandes salles des palais et des hôpitaux. Au XIIIe. siècle, les salles des hôpitaux et

(1) Voyez le guide du voyageur à Gand, par M. A. Voisin, membre de plusieurs sociétés savantes.

(2) Les énormes halles d'Ipres dans lesquelles se trouve l'hôtel de ville et le beffroi sont aussi en partie du XIVe. siècle ainsi que celles de Bruges.

des palais offraient beaucoup de ressemblance avec celles du XII^e. que j'ai décrites sommairement tout à l'heure.

Salle de l'hospice de Bayeux. Nous avions, il y a quelques années, un exemple remarquable de ce genre d'édifices dans la grande salle de l'hospice de Bayeux, qui avait été reconstruite par Robert des Ablèges, évêque de cette ville, vers 1210.

Elle était voûtée comme celle de l'hospice de Caen, et à peu près de même forme, quoique beaucoup moins grande. Le bâtiment qui la renfermait, se terminait aussi par un gable élevé, du côté de la rue; je regrette de n'avoir pas dessiné ce monument, dont il n'existe, je crois, aucune esquisse : elle a été reconstruite en 1823.

Salle des états à Blois. La grande salle des états de Blois, dont la construction remonte au XIII^e. siècle, est dans le même style. Elle offre aussi deux nefs séparées par un rang de pilliers supportant des arcades; j'ai vivement engagé M. De La Saussaye à publier une vue de ce monument historique.

Salles du palais à Poitiers. Il existe encore à l'ancien palais des comtes de Poitou, aujourd'hui palais de la Cour royale de Poitiers, une grande salle très-remarquable, comme monument

d'architecture civile du moyen âge. Une partie de cette salle, notamment les murs latéraux, pourraient être de la fin du XII^{e}. siècle ; les arcades simulées sur les murs annoncent l'époque de la transition ; mais les façades aux deux extrémités du vaisseau, remontent au XIV^{e}. siècle ; elles sont dues à Jean, duc de Berry, comte de Poitou, ainsi que la façade opposée, cachée par les maisons de la rue des Cordeliers et de la rue du Marché; cette dernière façade est ornée de statues fort bien exécutées.

Je possède une vue intérieure de l'édifice(1) (pl. LXXXIV, fig. 1), par laquelle on peut juger de l'effet général et de la grandeur de la salle ; vous voyez qu'elle n'était pas voûtée en pierre et que la charpente était à découvert. Cette partie des combles restait visible dans beaucoup de monumens de la même époque; ce qui n'avait rien de désagréable à l'œil. Les pièces de bois qui la formaient étaient sculptées, et dans les grands bâtimens les charpentes étaient souvent de véritables chefs-d'œuvres.

Salles de l'hospice des vieillards à Gand. MM. Serrure et Voisin, membres de l'acadé-

(1) Je dois cette vue à l'obligeance de M. Grille de Beuzelin, membre de la société des Antiquaires de France.

mie de Bruxelles, m'ont fait voir à Gand un bâtiment dépendant de l'hospice des vieillards, dont ils fixent la date vers 1230. Le gable de cet édifice présente des arcades, des rosaces et différens compartimens en briques incrustées qui dessinent des figures à peu près semblables à celles qui ornent les grandes fenêtres ogives; les briques incrustées de cette manière ont été employées en Belgique plutôt qu'en France ; chez nous ce n'est guère avant la 2e. moitié du XVe. siècle qu'on les rencontre.

Grandes salles de l'abbaye de St. Etienne de Caen. Les grandes constructions anciennes que l'on trouve encore dans quelques abbayes, nous montrent ce qu'étaient alors les palais et les constructions civiles les plus magnifiques.

J'ai placé sur la pl. LXXXIV, n°. 2, l'esquisse d'un grand bâtiment qui existe encore à Caen dans la cour extérieure de l'ancienne abbaye de Saint-Etienne, et dont les caractères architectoniques annoncent le XIVe. siècle ou la fin du XIIIe.

Cet édifice, qui sert à présent de magasins pour les troupes en garnison à Caen, a été mutilé dans plusieurs de ses parties par le percement de nouvelles fenêtres après la suppression des ouvertures primitives, et par l'é-

tablissement de nouveaux planchers à l'intérieur ; mais il offre encore de l'intérêt, et la trace des anciennes fenêtres m'a permis de les rétablir dans le dessin qui vous est présenté et qui conséquemment est, pour quelques parties, une restauration de l'édifice.

L'entrée se trouvait en *a* dans le corps en saillie, et l'on montait à cette ouverture, devenue depuis une fenêtre, par un escalier qui a disparu, mais que l'on trouve sur la vue générale de l'abbaye, faite en 1684 pour le *monasticon gallicanum* (1).

(1) Le père Michel Germain avait composé sous le nom de monasticon Gallicanum, l'histoire et la description de tous les monastères de l'ordre de Saint-Benoist, que la congrégation de Saint-Maur occupait en France à la fin du XVII^e. siècle, cet ouvrage formait 3 volumes in-folio dont on peut voir le titre dans la bibliothèque historique de France (II^e. édition, n°. 11,699).

Cet ouvrage important paraît avoir péri dans l'incendie de l'abbaye de Saint-Germain des Prés où il était déposé, on a perdu aussi les 142 planches en cuivre que la congrégation de Saint-Maur avait fait graver pour cet ouvrage, et qui offraient les vues générales des maisons décrites dans le texte. Heureusement la congrégation avait fait tirer quelques exemplaires de ces planches qu'elle avait envoyées à quelques monastères de son ordre et dont un petit nombre échappa à la destruction au moment de la révolution. M. Le Ver qui possède cette collection dans sa riche bibliothèque, a bien voulu, sur la demande de M. Le Prévost, laisser prendre des calques de ces curieuses représentations d'abbayes.

Cette disposition de l'entrée rappelle tout-à-fait celles que nous avons remarquées dans plusieurs donjons et dans le palais de la Couba en Sicile, figuré pl. LXXII.

Le rez-de-chaussée est voûté en pierre et sert aujourd'hui d'écuries, destination qu'il avait reçue de l'année 1684, d'après la légende annexée au grand dessin dont j'ai parlé.

L'étage au-dessus servait de grenier dès cette époque; mais il est bien probable qu'il avait eu dans l'origine une destination différente.

Une autre construction que je n'ai pas figurée et qui se liait autrefois à celle-ci, présente les mêmes caractères architectoniques, mais avec des fenêtres trilobées; des tourillons surmontaient les escaliers. L'ancien corps-de-logis qui servait autrefois à loger l'abbé offre encore des parties qui sont couronnées d'une corniche en dents de scie et que l'on pourrait peut-être faire remonter jusqu'à la fin du XIII^e^. siècle; le reste de l'édifice a été relevé presque entièrement au XV^e^.

Salle des gardes à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. L'un des plus beaux morceaux d'architecture civile de nos contrées, était, il y

a 40 ans, un grand bâtiment dépendant de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, renfermant le magnifique appartement connu sous le nom de *salle des gardes*. Ce bâtiment, dont Ducarel nous a conservé un dessin très-imparfait, reproduit pl. LXXXIV, n°. 4, a été malheureusement défiguré pour y établir les classes du collége royal, sous l'administration de M. Caffarelly, préfet du Calvados. L'ignoble mutilation que ce préfet a autorisée, montre à quels actes de vandalisme des fonctionnaires, d'ailleurs honorables, peuvent se laisser entraîner et combien les amis des arts doivent surveiller les travaux ordonnés par l'administration, afin de s'opposer, lorsqu'il en est temps encore, à la destruction des édifices les plus précieux. Le bâtiment dont je parle était en forme de carré très-allongé terminé par deux gables au nord et au sud, et divisé en deux étages (pl. LXXXIV). Aux angles se trouvaient quatre tourillons ser-vant d'escaliers, et, vers le milieu du grand côté orienté à l'est, une tour ou corps carré, flanquée de contreforts (1) couronnée par un toît fort élevé à quatre pans et renfermant un

(1) Cette tour a été figurée par des lignes ponctuées sur le plan n°. 3, pl. LXXXIII.

escalier; c'était une des entrées principales, qui se trouvait ainsi placée dans une pièce en saillie comme celle du bâtiment figuré sur la même planche (N°. 2).

Un grand nombre de fenêtres élégantes éclairaient le rez-de-chaussée et le premier étage. La grande salle du premier que l'on appelait, je ne sais trop pourquoi, la salle des gardes, servait de magasin à blé, lorsque le docteur Ducarel la visita en 1752, mais en 1684 elle renfermait la bibliothèque, d'après la légende jointe à la grande vue dont j'ai déjà parlé.

Personne n'ayant pris la peine de décrire cette belle salle avant la mutilation faite sous M. Caffarelly, nous sommes heureux de trouver dans le voyage de Ducarel quelques détails bien incomplets, il est vrai, que je vous demande la permission de vous lire.

« Parmi les salles qui subsistent encore à l'abbaye de St.-Etienne, dit le docteur Ducarel, on peut regarder comme la plus intéressante celle qui est désignée sous le nom de grande Chambre des Gardes. Sa longueur est de 160 pieds et sa largeur de 90. A chaque extrémité de cette salle sont des rosaces garnies de vitraux peints du travail le plus soigné. On voit du côté du nord

deux cheminées bien conservées, ainsi qu'un banc de pierre à l'entour de la salle. Le plancher est pavé de briques de six pouces carré, vernissées, dont les 8 rangées qui s'étendent de l'est à l'ouest, sont chargées de divers écussons. L'intervalle entre chaque rang de ces briques est pavé d'autres briques ornées de rosaces, et le milieu représente une espèce de labyrinthe d'environ 10 pieds de diamètre... Le reste du pavé est formé de divers carreaux formant des échiquiers. En sortant de cette salle on entre à gauche dans une autre plus petite, nommée la chambre des Barons, de 24 pieds de large sur 27 de long, pavée de la même espèce de briques, mais avec cette différence qu'au lieu d'armoiries elles représentent des figures de cerfs, et de chiens de chasse. Les murs de cette salle paraissent avoir été décorés de peintures....

Sous ces salles, il y en a d'autres, dont les voûtes sont supportées par de belles colonnes, et qui servaient à coucher les personnes d'un rang inférieur. »

(1) Qulques-unes de ces briques font aujourd'hui partie de la collection de M. Lair ; on en trouve aussi dans plusieurs autres cabinets.

Tout cela, Messieurs, a été impitoyablement mutilé ; les gracieuses fenêtres que vous voyez dans l'esquisse ont été murées, et l'on a établi dans l'élévation du bâtiment je ne sais combien d'étages qui ont été partagés en divers appartemens. Le dernier étage seulement, qui sert aujourd'hui de séchoir pour le linge du collége, est resté sans cloisons et mérite encore d'être examiné.

A l'extérieur, ce sont les deux pignons qui offrent à présent le plus d'intérêt ; je les ai reproduits pl. LXXXIII, d'après les dessins que mon obligeant ami M. Pugin avait fait faire en 1825. Le gable n°. 1 est celui qui est orienté au midi; vous voyez, au-dessus des deux arcades *g g* qui correspondaient au rez-de-chaussée, trois fenêtres en lancettes *fff* dont la partie supérieure était ornée de rosaces et qui occupaient ainsi l'une des extrémités de la salle des gardes. Le gable qui les surmonte est garni de crochets *a a* qui n'affectent pas encore le contournement qui caractérise ce genre d'ornemens au XV^e^. siècle. L'autre gable, qui, au lieu d'être vu à l'extérieur, est dessiné du côté de l'intérieur pour montrer le mouvement du plafond cintré de la salle, est peut-être encore plus gracieux que l'autre, parce

qu'au-dessus d'un rang de jolies fenêtres en lancettes *d d*, semblables à celles qui occupaient les grands côtés de l'édifice, se trouve une rosace *c* dont les compartimens extrêmement gracieux offrent encore quelques restes de vitraux peints.

Cette vue prise en arrière du fronton triangulaire garni de crochets *b b* montre au-dessus de la charpente un escalier en pierre, au moyen duquel on pouvait des deux côtés monter jusqu'au sommet du triangle.

Sous la corniche extérieure du monument on remarquait une rangée de quatre feuilles qui se trouvent aussi sur les clochetons des angles. Tous les autres caractères répondent sans aucun doute au XIV^e^. siècle ou à la fin du XIII^e^., et il est impossible de partager l'opinion de Ducarel qui penchait à attribuer l'édifice à Jean-sans-Terre.

Cloîtres. Le cloître de l'abbaye du Mont Saint-Michel; un des côtés de celui de Saint-Trophyme à Arles; le charmant cloître de Noyon, montrent combien cette partie des édifices était élégante et gracieuse, au XIII^e^. siècle. Les arcades plus ou moins élevées, remplies de découpures plus ou moins compliquées, à leur sommet, nous offrent à peu près, à cette

époque, les mêmes proportions que les fenêtres des églises. Tantôt ce sont des arcades à compartimens au sommet, tantôt des arcades en forme de lancettes simples ; au XIV^e^. siècle, on commence à substituer aux colonnes fuselées supportant les arcades des cloîtres, des pilastres ornés de frontons aigus ou de pinacles appliqués garnis de crochets. Les retombées des voûtes s'appuient alors, assez souvent, sur des figures saillantes d'animaux chimériques. Le cloître de l'ancienne abbaye de Saint-Jean à Soissons, fournit un exemple bien riche de ces pilastres qui commencèrent au XIV^e^. siècle.

Maisons. Les constructions privées étaient de deux espèces, aux XIII^e^. et XIV^e^. siècles, les unes en bois, les autres en pierre.

Les maisons de bois infiniment plus nombreuses que les maisons de pierre, offraient le même système que celles du XV^e^. siècle construites avec les mêmes matériaux, et dont il reste encore un grand nombre dans toutes les anciennes villes, quoique depuis 30 ans on en ait détruit une quantité prodigieuse.

Ainsi au XIII^e^. siècle, on voyait beaucoup de maisons n'offrant de murs en pierre que dans les parties basses et parfois construites

entièrement en bois : voici comment elles étaient établies.

On plaçait d'abord de grosses poutres qui s'élevaient perpendiculairement jusqu'à une assez grande hauteur ; puis on remplissait les intervalles par des murs de pierre, de mortier ou de plâtre, entrecoupés de traverses horizontales et plus souvent diagonales qui s'emboitaient dans les pièces principales.

Ceci peut donner une idée de la pauvreté générale des constructions privées aux XIII^e^. et XIV^e^. siècles ; mais il existait aussi, par exception, des maisons en pierre, élégamment construites et capables de durer long-temps. Ces maisons dont j'ai vu quelques-unes encore à Soissons, à Chartres, à Tours, à Louviers, à Gand, à Noyon, et dans plusieurs autres villes, offraient des fenêtres fort élégantes ornées de colonnes, dont l'archivolte était décorée de voussures multipliées comme celles des églises, et souvent divisées en deux parties par une colonne en pierre.

Les fenêtres que vous voyez pl. LXXXIV (n°. 7) sont tirées d'une maison située à Chartres sur la place de la Cathédrale : cette maison appartient évidemment au XIII^e^. siècle, et fut probablement construite pour quelque

Chanoine presqu'en même temps que les parties de l'admirable basilique voisine, élevées dans ce siècle. Les fenêtres dont je parle ont des voussures élégamment profilées portées sur des colonnes en faisceau et surmontées d'une cymaise garnie de dents de scie.

Les fenêtres n°. 5, même planche, sont tirées d'une autre maison du XIII^e^. siècle, qui existe à Tours, rue des trois Pucelles, n°. 23, et qui n'a presque rien perdu de son ordonnance primitive. Le rez-de-chaussée de cette maison est voûté en pierre, et le 1^er^. étage offre des fenêtres carrées, ouvertes sous des arcades en ogive (v. la planche LXXXIV). Les deux arcades centrales sont plus larges que celles des extrémités qui sont en quelque sorte comprimées et dont les fenêtres sont également plus étroites que celles des deux autres arcades.

J'ai reproduit pl. LXXXVI (N°. 1) une esquisse de la maison dite *des Templiers* à Louviers, qui paraît du XIV^e^. siècle ou de la fin du XIII^e^.; elle offre un bon exemple de l'ordonnance habituelle des maisons en pierre de cette époque, avec leurs pignons sur rue et leurs fenêtres en ogive à deux compartimens.

Les maisons du XIV^e^. siècle ne se distinguent en général de celles du XIII^e^., que

par leurs ouvertures déjà moins élégantes ornées de colonnes plus maigres et de moulures moins gracieuses.

C'est au XIVe. siècle aussi qu'il faut rapporter l'ancien Hôtel de ville, bâti à Chartres par Pierre Bichebieu (rue des Champs, no. 38) et dont j'ai tracé deux fenêtres, pl. LXXXIV, no. 6).

Dans cet édifice comme dans les précédens, le pignon avec son gable forme la façade de l'édifice.

A cette époque où la façade des maisons de ville imitait jusqu'à un certain point celle des églises, on voulait qu'elle fût terminée par un fronton triangulaire, et l'on trouvait les couronnemens horizontaux trop monotones. Je connais cependant quelques maisons dont la façade n'est pas dans le pignon, mais dans un des grands côtés du carré.

M. de Formeville m'a montré à Lisieux des caves voûtées en pierre qui paraissent du XIIIe. siècle, sous des maisons voisines de la cathédrale et qui vraisemblablement avaient appartenu à des chanoines. A Bayeux il existe des caves semblables sous une maison située en face de la halle aux viandes; les maisons ont été reconstruites, mais ces soubassemens méritent d'être examinés.

M. le Baron Chaudruc de Crazannes cite, dans la petite ville de Martel en Quercy, une maison intéressante qui doit être du XIIIe. siècle ou du XIVe. On rapporte, il est vrai, que Henry au *court-mantel*, fils de Henry II, y mourut le 11 juin 1185, mais le dessin qu'on m'a procuré de cette maison, annonce une date postérieure et vraisemblablement elle a remplacé celle dont parle la tradition.

Une partie des fenêtres de cette construction qu'on nomme *maison anglaise*, sont ornées de grandes rosaces; d'autres fenêtres qui se terminent en ogives sont divisées en trois compartimens par des colonettes: elles sont placées entre deux cordons parallèles de feuilles de vigne.

Il existe encore à Figeac plusieurs maisons qui se font remarquer par les mêmes formes architectoniques et les mêmes ornemens. La principale est celle de *Baleine*, vendue par Edouard III, roi d'Angleterre, l'année de sa mort (1377), aux consuls de Figeac. Les ouvertures en ogive, ornées de rosaces et de trêfles, ont absolument la forme de celles des églises (1).

(1) Renseignemens communiqués par M. le Baron de Crazannes.

Les tuyaux des cheminées de ces édifices sont remarquables par leurs formes rondes ou hexagones très-déliées, et se terminant par une galerie à jour que surmonte un chapeau ou couvercle ; elles ressemblent, vues de loin, à des epèces de minarets ou plutôt aux hautes cheminées de nos usines à vapeur.

La cheminée cylindrique de Quinéville dont Grivaud de la Vincelle a fait un monument romain par une singulière méprise, et que je crois de la fin du XIIe. siècle (v. la fig. 10, pl. LXXXIV) nous offre à peu près la même forme ainsi qu'une ancienne cheminée du prieuré de St.-Gabriel (Calvados, figurée même planche, n° 11). La cheminée de Quinéville est garnie de colonnes fuselées dont les chapiteaux caractérisent très-bien la fin XIIe. siècle; celle de St.-Gabriel n'offre pas d'ornemens semblables qui puissent guider aussi sûrement la détermination de l'époque à laquelle elle remonte. Elle pourrait être du XIIIe siècle ou de la fin du XIIe.

Ducarel donne le dessin d'un bâtiment octogone en forme de coupole qui existait à l'abbaye de Saint-Etienne dans le siècle dernier et que j'ai reproduit sur la pl. LXXXIV, n°.3. Ce bâtiment, qui d'après le dessin de Ducarel, ne pouvait guère être antérieur au XIVe.

siècle, avait quatre cheminées terminées par des pyramides aiguës, percées de trous pour donner passage à la fumée (voir la planche): il recevait le jour par une vaste ouverture octogone ouverte au sommet de la voûte. On distinguait ce bâtiment sous le nom de *cuisine de Guillaume-le-Conquérant.*

J'ai vu, dans quelques abbayes, des constructions des XII^e., XIII^e. et XIV^e. siècles, qui rappellent la forme de cet édifice; quant aux cheminées, j'en ai trouvé dans plusieurs maisons anciennes de tout-à fait pareilles; je crois qu'il en existe encore une de ce genre dans une maison située à Bayeux entre l'impasse Prud'homme et la rue des Chanoines, près de la Cathédrale (1). Celle que j'ai figurée pl. LXXXIV, n°. 8, est tirée de l'ancienne abbaye de Saint-Lo, où elle existe encore.

Il se trouvait aussi dans les villes quelques maisons garnies de tourelles, et qui probablement appartenaient à des familles nobles. La ville de Gand qui, dès le XII^e. siècle, avait beaucoup de ces maisons fortifiées, ainsi que

(1) Cette maison avait probablement appartenu à un chanoine; j'ai remarqué que les plus anciennes maisons de pierre qui subsistent dans les villes épiscopales, sont celles qui avoisinent l'église cathédrale et qui avaient appartenu aux chanoines.

le prouve un décret fulminé en 1179, par l'archevêque de Rheims (1), renferme quelques maisons de ce genre que MM. Serrure et Voisin rapportent au XIIIe. siècle ou au XIVe. Ces deux archéologues distingués m'ont fait voir, sur la place du Marché, deux de ces maisons qui conservent encore leur ancienne physionomie malgré les fenêtres nouvelles qu'on y a faites.

Une maison mieux conservée et qui sert de caserne pour les pompiers de la ville, paraît du XIIIe. siècle; elle offre un grand corps-de-logis ayant en application sur une de ses façades et à peu de distance des angles, deux tourelles cylindriques très-effilées, qui s'élèvent jusqu'au toît. De hautes fenêtres en forme de lancettes surmontées d'un rang de petites ouvertures carrées éclairent l'édifice du côté de la rivière qui en baigne les fondations. Plusieurs autres maisons de Gand élevées au XIIIe. siècle, offraient à peu près les mêmes caractères d'après les observations de M. Serrure.

Quoique les maisons en bois aient été au

(2) *Arces domorum quæ cum turribus æquipollere videbantur.* Voir recherches sur la statistique ancienne de la Belgique par M. le Baron de Reiffenberg.

XIV^e^. siècle infiniment plus nombreuses que les maisons en pierre, on n'en trouve pas plus aujourd'hui, parce que le bois a résisté moins long-temps que la pierre ou qu'on a mis plus d'empressement à reconstruire ces maisons dans les contrées où la pierre abonde. J'en connais cependant quelques-unes encore dans plusieurs villes de Normandie.

La maison de bois qui est à Caen près d'une venelle allant de la rue de Geole à celle des Teinturiers (la venelle Quatrans) est de cette époque; elle appartenait à Jean Quatrans, tabellion de Caen, depuis l'an 1380 jusqu'en 1390; il y avait son étude et plusieurs de ses successeurs dans le tabellionage l'occupèrent après lui (1) Si vous prenez la peine d'aller visiter cet édifice, vous verrez qu'il se compose de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, qu'il n'a point de pignon sur la rue comme beaucoup d'autres; qu'il était éclairé par un assez grand nombre de fenêtres étroites et carrées; que les boiseries offrent peu de moulures; que chaque étage est un peu en saillie sur l'étage inférieur; qu'enfin

(1) Essais historiques sur la ville de Caen, par M. l'abbé De La Rue.

deux grandes lucarnes dominaient le dernier entablement et dissimulaient la monotonie du grand toît qui couvrait l'édifice.

D'après les recherches de M. l'abbé De La Rue, la rue de Geole était bien bâtie au XIIIe. et au XIVe. siècle. Plusieurs familles nobles du pays y avaient leurs hôtels, et des chartes indiquent que ces hôtels étaient à 2 ou à 3 étages (1) : la maison que je viens de citer est la seule qui reste dans cette rue d'une époque aussi reculée.

XVe. SIÈCLE.

Nous arrivons à une époque dont les constructions civiles subsistent encore en grand nombre. Malgré la quantité prodigieuse de maisons abattues et reconstruites depuis 20 ans dans toutes nos villes, malgré l'activité qu'on a mise à élargir les rues, à défigurer et moderniser les anciennes constructions, celles même qui en raison de leur élégance et de leur richesse de sculptures, auraient dû trouver grâce devant des hommes qui se piquent d'avoir du goût ; il nous reste encore bon nombre de maisons curieuses et passablement

(1) Essais historiques sur la ville de Caen, 1er. volume.

conservées. Mais il est temps, très-grand temps de les étudier et de les dessiner ; car il est certain qu'avant peu d'années toutes auront disparu et le nombre des destructions qui s'opèrent chaque jour ne permet pas de fixer à une époque bien éloignée le temps où nos villes seront complètement renouvelées.

Les caractères de l'architecture civile du XVe. siècle sont, quant aux moulures d'ornement, les mêmes que ceux de l'architecture religieuse exposés dans la 4e. partie du Cours, chapitre XI, pages 292, 293, 294.

HÔTELS DE VILLE. Au XIIe., XIIIe. et XIVe. siècles, on s'était contenté, pour les hôtels de ville, de quelques appartemens placés au-dessus des portes ou dans les tours voisines ; ces hôtels offraient bien plus l'apparence d'une forteresse que d'un bâtiment civil. Au XVe. siècle et dès le XIVe. on comprit que des édifices plus convenables devaient être consacrés aux affaires de la commune ; de tous côtés, vers le milieu du XVe. siècle, on éleva de nouveaux hôtels de ville dans le style le plus brillant de l'époque.

Louis XI, dont la politique tendait à affaiblir de plus en plus la puissance des grands

feudataires, érigea un grand nombre de nouvelles communes dans la seconde moitié du XVe. siècle, et toutes les villes rivalisèrent entre elles dans l'édification de leurs palais communaux dont plusieurs subsistent encore presqu'entiers, et offrent une série d'édifices extrêmement intéressans à observer.

Le beffroi devint alors une tour élégante et légère ornée de découpures comme celle des églises. Les villes employaient quelquefois des sommes considérables pour construire et orner leur beffroi, afin qu'aperçu de plus loin, il donnât une grande idée de leur puissance.

Saint-Quentin. L'hôtel de ville de Saint-Quentin présente une façade très-élégante, couronnée par trois frontons triangulaires et par une petite tour centrale faisant l'office de beffroi (voir la pl. LXXXV, fig. 8). Neuf fenêtres en ogive couronnées d'un bouquet et d'une guirlande de feuilles frisées et séparées les unes des autres par des pinacles garnis de crochets, appliqués sur le mur, éclairent les salles du premier étage. Au rez-de-chaussée règne une galerie couverte, à 7 arcades ornées comme les fenêtres et d'un effet très-agréable. La tour du beffroi est évidemment

postérieure au bâtiment qui la supporte et que je crois du XV^e^. siècle; elle doit être de 100 ans au moins plus récente et peut être moins ancienne encore (1).

Douai. L'hôtel de ville de Douai, de la 2e. moitié du XVe. siècle (2), est plus remarquable par son beffroi que par l'étendue ou l'élévation de ses bâtimens. La façade principale, figurée pl. LXXXV, offre, au rez-de-chaussée, trois portes ornées de feuillages frisés, dont une, celle du centre, est plus grande que les deux autres.

Au second ordre sont 9 fenêtres en ogive ornées des mêmes feuillages que les portes.

L'attique qu'on remarque au-dessus de l'entablement ne remonte pas, je crois, au-delà du règne de Louis XIV.

Le beffroi placé de côté ressemble à une tour d'église; il se termine par une aiguille très-élégante en bois garni de plomb, ornée de plusieurs rangs superposés de frontons tré-

(1) Je dois le dessin reproduit pl. LXXXV à M. Chevraux, d'Evreux, membre de plusieurs sociétés savantes : c'est le seul qui ait été publié.

(2) Cet hôtel a remplacé celui qui fut brûlé en 1470 et doit conséquemment être postérieur à cette date.

flés, la plupart surmontés de girouettes; quatre tourillons circulaires et en encorbellement occupent les quatre angles de la tour à la base de cette aiguille, et leur toît conique porte quatre petites lucarnes également couronnées de girouettes.

Arras. J'ai figuré sur la pl. LXXXV, n°. 2, l'hôtel de ville d'Arras, abstraction faite du beffroi placé en arrière et qui consiste dans une tour en pierre fort élevée; on trouve dans cet édifice une ordonnance qui rappelle celle de l'hôtel de ville de Saint-Quentin, c'est-à-dire sept arcades sous lesquelles une galerie règne dans toute l'étendue de la façade, et un étage au-dessus éclairé par 8 fenêtres garnies de feuillages frisés: entre ces fenêtres on remarque des niches qui avaient sans doute été destinées à recevoir des statues.

L'hôtel de ville d'Arras me paraît moins élégant que celui de Saint-Quentin, quoiqu'il offre presque le même nombre de fenêtres et d'arcades. Les trois frontons de l'hôtel de ville de Saint-Quentin sont d'un plus heureux effet que le toît droit et monotone de celui d'Arras.

Mons en Belgique. Le charmant hôtel de

ville de Mons, commencé vers 1440, est composé de deux ordres ; il offre des feuillages frisés et des moulures prismatiques de la plus belle conservation. Au 1er. étage sont dix fenêtres semblables à celles de l'hôtel de ville de Douai et surmontées comme elles d'un panache formé de trois belles feuilles frisées.

Trois portes s'ouvrent au centre de l'édifice ; six fenêtres semblables à celles du 1er. étage sont distribuées en nombre égal des deux côtés de ces trois portes.

Il n'y a pas de beffroi ; le toît de l'édifice est surmonté d'un petit dôme en bois qui renferme le timbre de l'horloge.

Bruxelles. Aucun des édifices que je viens de citer ne peut se comparer à l'hôtel de ville de Bruxelles dont l'élévation et l'étendue sont beaucoup plus considérables.

La construction de l'hôtel de ville de Bruxelles (pl. LXXXV) fut commencée en 1401, et achevée 41 an après. La charmante tour du beffroi qui surmonte l'édifice est de forme octogone à partir du faîtede la toîture(1) :

(1) Cette tour a été réparée en 1589, 1608, 1617, 1750 et 1825. — Comme elle n'est pas précisément au milieu de

elle est d'une hardiesse et d'une élégance admirables, entièrement percée à jour.

La façade de cet hôtel que j'ai reproduite pl. LXXXV, n°. 3, offre d'abord une galerie de 17 arcades en ogive, supportant une espèce de balcon de la même profondeur que la galerie.

Cette belle façade est percée de 40 fenêtres disposées sur deux rangs; les fenêtres de l'ordre supérieur sont les plus élevées et les plus élégantes. Sur l'entablement qui les surmonte s'élève une balustrade à hauteur d'appui formant le couronnement supérieur. Enfin la charpente du toît est couverte en ardoises et percée d'environ 80 lucarnes qui produisent le meilleur effet en dissimulant la nudité de cette partie de l'édifice.

Gand. Je regrette de n'avoir pas un bon dessin à vous présenter de l'hôtel de ville de Gand; la partie ancienne de cet édifice fut commencée en 1481, et si elle eût été terminée d'après le premier plan que j'ai vu aux

l'édifice, on a supposé que la partie de la façade placée au-delà du beffroi (voir la pl. LXXXV) est un ouvrage postérieur au reste et que cette belle pyramide était au bout de l'édifice primitif qui aurait été allongé.

archives de la régence, le monument eût été l'un des plus beaux de ce genre, élevés en Europe. Tel que nous le voyons, cet hôtel offre un étage de moins qu'il ne devait avoir d'après le plan primitif; la façade qui occupe une étendue assez considérable le long de la rue *Haute-porte* est néanmoins du plus bel effet.

La profusion de moulures et d'ornemens qui couvrent les murs de l'édifice annonce bien la dernière époque du style ogival (1). Les fenêtres sont terminées en trèfle.

La partie la moins ancienne de l'hôtel qui donne sur le marché au beurre, fut commencée en 1600 et finie 18 ans après.

Louvain. Le plus gracieux de tous les hôtels de ville de Belgique est, je crois, celui de Louvain; on en a pubié tant de lithographies que je ne l'ai point reproduit dans l'atlas.

Trente fenêtres disposées sur trois rangs et éclairant trois étages occupent la belle façade de cet édifice qui est, en outre, chargée d'une multitude de moulures, de feuillages, de

(1) On y travaillait encore en 1516. Jean Stassens, l'architecte, mourut en 1527 : il eut pour successeur Juste Pollet qui fit détruire une partie de l'ouvrage de son prédécesseur.

niches, de pinacles et de personnages en bas-relief; une rampe de pierre forme la corniche, et le toît fort élevé est percé, comme à Bruxelles, d'un grand nombre de lucarnes. Les deux petits côtés ou gables qui terminent ce bel édifice, sont ornés de 9 fenêtres dont trois correspondent à chaque étage. Les charmantes tourelles qui se trouvent aux angles et au milieu du fronton (nº. 7, pl. LXXXV), méritent d'être remarquées; les renflemens ou espèces de balcons qu'on y voit à différentes hauteurs produisent le meilleur effet. D'après M. le Baron de Reiffenberg, l'hôtel de ville de Louvain, commencé en 1448, fut entièrement terminé vers 1563.

Evreux. J'ai figuré, pl. LXXXV, nº. 4, la partie supérieure du beffroi d'Evreux, qui se compose d'une tour cylindrique couronnée par une pyramide en bois revêtu de plomb, découpée à jour, et de la plus grande légèreté.

Louis XI octroya à Evreux le droit d'avoir un maire, six échevins et un procureur choisi par les bourgeois parmi leurs pairs, pour connaître de tous les différens qui concerneraient les intérêts de la ville. Il est probable que la tour du beffroi fut élevée à cette époque;

si la partie basse de cette tour est plus ancienne, l'élégante pyramide à jour qui couronne l'édifice ne peut être reportée au-delà de la seconde moitié du XV^e. siècle ; peut-être est-elle l'ouvrage des artistes qui firent la pyramide centrale de la cathédrale également à jour et en bois revêtu de plomb.

SAUMUR. L'hôtel de ville de Saumur que j'ai figuré pl. LXXXV, est aussi, je crois, du temps de Louis XI, ou d'une époque qui n'en est pas fort éloignée.

C'est, comme vous le voyez, un petit édifice assez original surmonté d'un toît fort élevé au haut duquel est une tourelle pour l'horloge.

Le bâtiment devait être carré, et aux angles vous voyez des tourelles en encorbellement couvertes d'un toît en pain de sucre qui, je le suppose, a été dans l'origine surmonté d'une girouette.

Comme cet hôtel se liait aux murs qui fermaient la ville sur le bord de la Loire, on n'y a pratiqué que peut d'ouvertures et peut-être ne sont-elles pas du temps de la construction.

Les machicoulis qu'on y voit encore, sont

ornés de trèfles et d'une forme qu'on ne trouve pas avant la 2e. moitié du XVe. siècle.

Je pourrais citer bien d'autres hôtels de ville que j'ai explorés à diverses époques, notamment le beffroi d'Orléans du XVe. siècle et l'hôtel qui l'avoisine, terminé dans le XVIe.; l'hôtel de ville de Compienne à peu près du même temps; celui de Noyon qui m'a paru au moins en partie du XVe. siècle ou du commencement du XVIe., etc., etc. (1).

Une partie des halles de Bruges est aussi du XVe. siècle; la tour de l'horloge qui les surmonte n'a été construite qu'en 1502.

Maisons privées. Au XVe. siècle, les maisons de bois étaient infiniment nombreuses et les maisons de pierre encore rares.

Les maisons de bois étalèrent, à partir de la seconde moitié du XVe. siècle, un luxe de ciselures et d'ornemens qu'elles n'avaient pas offert précédemment. Leur disposition, quant au reste, fut peu différente de ce qu'elle était au XIVe.

Dans celles qui nous restent, les étages s'avancent assez souvent en saillie l'un sur l'autre, et les parties rentrantes qui règnent

(1) Quelques parties pourraient être du XIVe.

sur la largeur du bâtiment, sont ornées de moulures (pl. LXXXVI, fig. 7). La maison figurée pl. LXXXVI, n°. 2 (V. les points *a b c*), montre cette saillie progressive des étages les uns sur les autres; dans les villes populeuses on voyait souvent deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et un troisième étage sous le toît, qui était éclairé par de grandes lucarnes dans le genre de celle que j'ai tracée sur la pl. LXXXVI, n°. 5. La plupart des maisons bourgeoises avaient un pignon sur la rue; cette disposition était moins fréquente dans les hôtels ou demeures des personnes les plus riches.

Ces maisons étaient assez souvent décorées de petites statues de saints placées dans des niches le long des principales pièces de bois s'élevant verticalement et formant la charpente de l'édifice, quelquefois dans les trumaux des fenêtres. Les simples traverses destinées à maintenir le remplissage de plâtre ou de chaux qui formait le milieu des murs étaient assez souvent ciselées.

Dans quelques maisons on incrustait dans ce remplis des plaques de terre cuite vernissée de diverses couleurs (jaune, noir, rouge, etc.) qui donnaient à ces édifices en bois, aujourd'hui si sombres pour la plupart,

un brillant que nous pouvons nous figurer en nous reportant à ce que je disais tout à l'heure, des pavés de même espèce qui décoraient, dans le siècle dernier, une des salles de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen (voir la page 434).

Les maisons de pierre du XV^{e}. siècle nous offrent absolument les mêmes détails d'ornement que les autres édifices du même temps précédemment décrits. Les chardons rampans, les feuilles de choux frisés et autres moulures semblables ornaient les portes en ogive et quelquefois les corniches; des panneaux (voir la 4^{e}. partie du Cours, page 293) tapissaient certaines parties des murailles.

Les fenêtres presque toujours carrées et subdivisées par des croix de pierre avaient pour encadrement plusieurs rangs de nervures prismatiques ; un cordon portant sur des caryatides leur servait de couronnement. Quelques-unes aussi en forme d'accolade par le haut étaient garnies de feuillages frisés , mais elles se rencontrent plus rarement.

Les fenêtres des combles ou lucarnes étaient couronnées de frontons pyramidaux extrêmement légers et parfois accompagnés de contreforts ou d'arcs-boutans festonnés et de pinacles couverts de crochets et de ciselures; j'ai fi-

guré, pl. LXXXV, n°. 5, la partie supérieure d'une de ces fenêtres du genre le plus orné.

L'extrémité des frontons triangulaires des combles était assez souvent taillée en gradins (pl. LXXXVI, fig. 6).

On avait alors l'usage de placer sur la porte de certaines maisons des bas-reliefs propres à les faire reconnaître et qui suppléaient ainsi à notre système de numérotage. Cet usage s'est conservé pour quelques maisons jusqu'au commencement du XVII^e^. siècle, et nous en trouvons une réminiscence dans ces enseignes figurées qui distinguent les anciennes auberges, et qui, au lieu de se trouver comme autrefois en bas-relief sur le mur, ont été peintes sur une plaque suspendue en saillie dans la rue.

On voyait à Caen, sur le Quai, plusieurs maisons de commerce datant d'une époque assez ancienne, et qui avaient encore leur enseigne formant bas-relief au-dessus de la porte. M. de La Quérière en cite aussi quelques-unes à Rouen, du XVI^e^. et du XVII^e^. siècle.

J'ai indiqué dans le tableau que voici quelques maisons du XV^e^. siècle ; vous pourrez les examiner.

Caen.	*Rue Saint-Pierre*, *n°*. 52.	Maison en bois avec pignon sur la rue, dont toutes les poutres sont ornées de sculptures d'un travail assez fin. On remarque de petites statues sur les principaux pilastres de cette maison que je crois de la fin du XVe. siècle.
Idem.	*N°s*. 18—20.	Deux maisons en bois dont les traverses sont sculptées en écailles imbriquées.
Idem.	*Rue Ecuyère* *n°*. 42.	Maison en pierre avec portes ornées de feuillages frisés et de personnages formant caryatides.
Idem.	*Rue St. Malo* *n°*. 8.	Maison en pierre en partie défigurée.
Idem.	*Rue du Montoir Poissonnerie.*	Autres maisons en bois d'une date incertaine et sans ornemens, qui pourraient être du XVe. siècle. *Nota.* On a détruit, à Caen, plus de 30 maisons de ce genre depuis 1810.
Idem.	*Rue des Capucins, n°*. 42.	Maison en pierre avec fenêtres couronnées de cordons dont les extremités viennent s'appuyer sur des animaux faisant l'office de caryatides; lucarnes couronnées d'un fronton garni de crochets, au centre duquel se trouvent des personnages en bas-relief; au-dessous de l'une des lucarnes on distingue un pont crénelé sous lequel passe une galère : entre les créneaux paraissent les têtes de divers spectateurs qui semblent regarder l'eau. Cette maison offre

		beaucoup de rapport avec quelques autres du temps de Louis XII, et pourrait n'être que du XVI^e. siècle.
Verneuil.	*A l'angle formé par la jonction des rues de la Magdelaine et du Canon.*	Charmante maison, très-probablement du temps de Louis XI ou de son successeur, construite en brique et en pierre de taille. Les fenêtres carrées sont entourées de nervures et d'un cordon dont les extrémités viennent reposer sur des caryatides fantastiques. Une jolie tourelle en encorbellement est greffée sur l'un des angles. Cette maison extrêmement élégante mériterait d'être décrite et dessinée.
Lisieux.		Plusieurs maisons de bois ornées de sculptures, signalées par M. de Formeville.
Beauvais.		Au moins une douzaine de maisons en bois dans différentes rues ; dans plusieurs on remarque, entre les pièces de bois, des morceaux de terre cuite vernissée de plusieurs nuances.
Chartres.	*Rue d'Angoulême.*	Maisons en bois à ressaut.
Idem.	*Rue du Change, n°.* 49.	Maison en bois ornée de moulures.
Idem.	*Rue Poile-Percée, n°.* 49.	Idem.

Idem.	*Rue de la Corroirie, n°.* 23.	Maisons en bois ornées de moulures, peut-être du XVI^e. siècle.
Idem.	*Rue des Ecuyers.*	Tour d'escalier ronde, en bois, ornée de ciselures.
ROUEN.	*Rue des Arpens, n°.* 31.	Maison dont la façade en bois a été décrite par M. de La Quérière.
Idem.	*Rue Malpalu, n°.* 90.	Maison de bois à pignon, décrite et figurée par M. de La Querière. Les nombreuses fenêtres de cette maison avaient encore il y a peu d'années conservé leur forme primitive ; elle était ornée de bas-reliefs et de petites figures de saints. — On remarque plusieurs maisons du XVI^e. siècle, dans la même rue.
BAYEUX.	*A l'angle formé par la rue Franche et la rue Saint-Malo.*	Maison de bois sans ornemens, à pignon, avec pièces de tuf incrustées entre les traverses; probablement de la 1^re. moitié du XV^e. siècle.
Idem.	*Rue St. Malo presqu'en face la rue Franche.*	Maison de bois avec figures sculptées, probablement de la fin du XV^e. siècle.
Idem.	*Rue Bienvenue (près la Cathédrale).*	Maison en bois ornée de figures représentant des scènes de l'an-

		cien testament, etc. etc., peut-être de la 1re. moitié du XVe.
CORMERY.	*Indre-et-L.*	Quelques parties de ce qui reste du cloître et des maisons de l'abbaye.
TOURS.	*Près la Cathédrale.*	Cloître de la psallette, en pierre dans le goût de la fin du XVe. siècle (une partie seulement est plus ancienne et à plein cintre).
Idem.	*Place du Marché, n°. 24.*	Maison du temps de Louis XI, en pierre, avec grotesques, feuilles de choux frisés et porte ornée de pinacles.
Idem.	*Rue des Trois-Pucelles, n°. 18.*	Maison très-intéressante, probablement du temps de Louis XI. La pierre de taille a été employée pour les fenêtres et les corniches; le reste est en brique. Le gable de cette maison est taillée en gradins comme dans beaucoup de maisons des XVe. et XVIe. siècles. Des caryatides représentant des animaux dans des postures forcées se voient sur cette maison qui devait être très-belle pour le temps. — L'entablement placé à hauteur d'appui au-dessus du soubassement, est formé de grands morceaux de terre cuite, faits au moule et ornés de cables ou torsades qui se terminent par un gros gland à chacune des extrémités de la maison. La longueur des pièces de terre cuite employées à former cet entablement est d'environ 1 pied 1/2; elles s'ajustent très-bien les unes aux autres.
POITIERS.		Hôtel de la Prévôté, en pierre,

		dont la façade garnie de tourelles, est surmontée d'un toit fort élevé comme on les faisait à la fin du XVe. siècle. Dans la cour est un portique soutenu par quatre colonnes ornées de nervures prismatiques tournant en spirale autour des fûts.
Loches.		Plusieurs parties de l'ancien palais aujourd'hui sous-préfecture et dans lequel se trouve le tombeau d'Agnès Sorel.
Cormeille (Eure).	*Près le pont*	Deux maisons de bois ornées de sculptures.
Orléans.	*Rue de la Bretonnerie, n°. 66.*	Maison remarquable en pierre, présumée du temps de Louis XI, décrite par Vergnaud-Romaguési dans son histoire d'Orléans.
Idem.	*Cloître St.-Aignan, n°. 4.*	Hôtel construit sous Louis XI, d'après les recherches de M. Vergnaud.
Idem.	*Place du Cloître Ste Croix, n°. 9.*	Maison présumée de la même epoque.
Le Mans.	*Grande Rue n°. 7.*	Maison de bois à deux étages en ressaut, décrite par M. Richelet, sur les montans de laquelle on voit des personnages sculptés.
Idem.	*Id., n°. 10.*	Maison en bois à deux étages dont les poutres angulaires sont ornées de petites figures décrites par M. Richelet.
Idem.	*Id., n°. 12.*	Maison en bois à trois étages avec

		pignon sur rue attribuée vulgairement et à tort à la reine Berangère, ornée de dorures et de diverses sculptures, décrite par M. Richelet.
LE MANS.	*Id.*, *n°*. 14.	Maison de pierre à tourelle, ornée de nervures.
SAUMUR.	*Dans le faubourg, rive droite de la Loire.*	Maison en pierre éclairée par des fenêtres surmontées de frontons aigus, de pinacles avec crochets, etc., attribuée au roi René d'Anjou.
ANGERS.	*Dans le Château.*	Maison en pierre assez élégante avec tourelles en encorbellement dans laquelle serait né le roi René d'Anjou, si l'on en croit la tradition. — Quelques maisons en bois dans différentes rues.
ST.-LO.	*Rue du Poids*	Maison de bois avec pignon, très-remarquable par ses sculptures (ancien hôpital des malades).

Aspect des villes. Au XV^{e}. siècle, et ceci s'applique aussi aux siècles précédens, nos villes offraient des rues étroites (1) courbes, dont les ouvertures correspondaient rarement

(1) Au moyen âge où la plupart des transports se faisaient à somme, où l'usage des voitures était inconnu, on n'avait pas besoin de rues larges. Les rues étroites paraissent d'ailleurs être encore une tradition de l'ère gallo-romaine. Dans les villes antiques, et notamment à Pompeï, les rues étaient fort étroites.

les unes aux autres (1) ; les maisons avec leurs pignons aigus formaient des lignes festonnées d'une teinte sombre, relevées, à de rares intervalles, par des constructions en pierre blanche ; un grand nombre de rues avaient aussi des porches ou galeries au moyen desquelles on pouvait marcher à couvert, mais qui rendaient fort sombres les appartemens du rez-de chaussée.

Avec les vieilles maisons qui nous restent dans plusieurs quartiers, il est facile de se faire une idée juste de nos rues du XV^e^. siècle.

A l'extérieur, et vues d'une position élevée, les villes du moyen âge avaient quelque chose de plus satisfaisant.

De tous côtés des tours d'églises, de chapelles, de murailles militaires et jusqu'aux clochetons couronnant les escaliers et les cheminées des maisons, présentaient une forêt de pyramides auxquelles venaient se marier

Quand on fortifia la Gaule au IV^e^. siècle, il fallut comprimer les rues pour éviter de trop grands travaux de circonvallation : on y dut sacrifier le moins de terrain possible.

(1) Beaucoup d'écrivains pensent que la direction oblique des rues de nos villes du moyen âge, était le résultat d'une combinaison adoptée, soit pour rompre l'impétuosité des vents et se garantir du froid, soit même pour défendre la ville en cas que les murailles fussent escaladées.

les pignons aigus des maisons. Ce tableau offrait le coup-d'œil le plus animé et le plus pittoresque ; on peut en juger par beaucoup de vignettes de manuscrits du XV^{e}. siècle, représentant les villes de cette époque.

Au XVI^{e}. siècle, l'état des villes était le même ; il ne changea qu'au XVII^{e}. siècle que l'on commença à élargir les rues, à détruire les fortifications pour faire des promenades, et que les maisons de pierre prévalurent décidément sur les maisons en bois.

XVI^{e}. SIÈCLE.

Le goût pour les ornemens et les ciselures qui s'était manifesté dans les constructions civiles de la 2^{e}. moitié du XV^{e}. siècle, fit encore des progrès dans nos villes au XVI^{e}. M. de La Quérière l'a démontré par le grand nombre de maisons remarquables de cette époque qu'il a observées dans la ville de Rouen, et dont la description forme un volume (1). L'ouvrage de M. de La Quérière est excellent, il

(1) Description historique des maisons de Rouen, 1 volume in-8°. de 260 pages, orné de planches, Rouen 1821.

fait très-bien connaître l'état de l'architecture civile au XVI^e^. siècle ; je vous engage à le consulter.

L'architecture des châteaux du XVI^e^. siècle dans lesquels on négligeait les moyens de défense, et qui était presque purement civile, vous a fait voir déjà combien les maisons étaient alors ornées et brillantes.

Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire de l'impulsion donnée à l'architecture par François I^er^ et par Henry II. L'architecture privée fut incontestablement en progrès sous ces deux princes. Toutefois, au XVI^e^. siècle, on a construit encore une prodigieuse quantité de maisons en bois, quoique l'on ait commencé à mettre la pierre en œuvre plus fréquemment qu'auparavant. Les constructions en bois ont même été très-ordinaires encore au XVII^e^. siècle, surtout dans certaines villes.

Une autre observation à faire, c'est que beaucoup de maisons qui s'élevèrent dans le cours du XVI^e^. siècle, furent construites avec le système d'ornementation qui régnait au XV^e^., et qu'elles se distinguent difficilement des maisons plus anciennes. Pour les constructions civiles comme pour les au-

tres, il y a eu, au XVI$_e$. siècle, lutte entre l'ancien système et celui que l'on avait renouvelé de l'architecture grecque et romaine.

Les arabesques furent employées avec profusion, non-seulement dans les palais, mais dans les maisons particulières de peu d'importance.

Dans les maisons de bois, les fenêtres continuèrent à être très-rapprochées les unes des autres, et séparées par de petits montans ou pilastres plus ou moins ornés de sculptures. Leurs poteaux corniers portent souvent des statues de saints. On orna les portes et les boiseries intérieures de panneaux richement sculptés et parfois peints et dorés.

Les plus beaux hôtels construits en pierre avaient des portiques ornés de colonnes.

On voyait aussi, à l'extérieur des maisons de pierre du XVI^e. siècle, de petites niches en saillie ou observatoires d'où l'on pouvait voir ce qui se passait dans les rues.

Souvent alors les cheminées étaient des morceaux achevés. La grande dimension des foyers d'élévation et l'ampleur du manteau en faisaient de véritables monumens; nous avons, à Caen et aux environs, plusieurs grandes cheminées de ce genre, l'une dans la maison

n°. 26, rue Saint-Jean, mérite d'être examinée. M. de La Quérière cite à Rouen dans la maison, n°. 4, rue de la Croix-de-Fer, une cheminée plus curieuse encore : toutes les parties en sont couvertes de sculptures, d'arabesques et de figures de haut-relief : quatre bas-reliefs séparés par des pilastres de la renaissance, sont placés, un sur chaque côté et deux sur la face du corps de la cheminée : toutes les parties d'ornement de cette cheminée, qui a 12 pieds de hauteur, étaient dorées. — Je vais citer plusieurs grands édifices civils du XVI[e]. siècle ; voici d'abord l'indication de quelques maisons privées.

CAEN.	*Rue du Montoir Poissonnerie, n°s. 10, 12.*	Deux maisons de bois contiguës à pignons, probablement du temps de François I[er].
Idem.	*Rue de Geôle n°. 17.*	Maison en pierre ornée de médaillons.
Idem.	*Cour de la Monnaie.*	Maison en pierre avec tourelle ou cabinet en encorbellement.
Idem.	*Rue Saint-Pierre, n°. 75.*	Maison de bois en partie défigurée.
Idem.	*Id., n°. 54.*	Maison de bois couverte de mou-

		lures et de rinceaux, sur laquelle on remarque aussi des figures de saints et de petits médaillons, etc., etc. Cette maison contiguë à celle n°. 52, que nous avons citée dans le précédent tableau (p. 460), est beaucoup plus ornée; malheureusement elle a été comme presque toutes les maisons de cette époque défigurée par l'élargissement de plusieurs fenêtres. C'est néanmoins une des plus intéressantes que nous ayons en Normandie. — Elle a été lithographiée par M. Bonington, et je compte la publier avec quelques autres, dans les mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. — Il serait possible qu'elle remontât au temps de Louis XII.
CAEN.	*Rue Saint-Pierre, n°.* 24.	Maison de pierre presqu'entièrement défigurée dont quelques fenêtres donnant rue des Teinturiers, sont encore surmontées d'une cymaise reposant sur des têtes en encorbellement — Elle était probablement de la 2e. moitié du XVIe. siècle.
Idem.	*Rue St. Jean, Impasse de Than.*	Maison en pierre, dont la plupart des fenêtres ont été élargies, mais qui offre encore quelques détails intéressans, notamment des fenêtres à fronton aigu garni de pinacles, au-dessus de l'entablement.
Idem.	*Rue d'Auge, n°.* 20.	Jolie maison en pierre, portant la date 1549.
Idem.	*Rue St. Jean, n°.* 73.	Maison de l'hôtel d'Espagne, en

		pierre. Cette maison a été presque complètement restaurée ; j'y ai vu il y a 12 ans des fenêtres à croisées de pierre. Le toit pyramidal existe encore ainsi que les lucarnes, sur une desquelles on voit la date 1593.
BAYEUX.	*Rue Bourbesneur.*	Maison en pierre de la 2e. moitié du XVIe. siècle.
BEAUGENCY		L'Hôtel de Ville, construit en 1526 d'après les dessins de l'architecte Viart d'Orléans.—Cette maison élégante est ornée de plusieurs bas-reliefs qui représentent avec leurs supports, les armoiries du cardinal de Longueville, celles de son frère et du comte de Dunois, son père. —On y voit aussi la salamandre qui, comme l'on sait, était la devise de François Ier. — Deux ou trois autres maisons pourraient être remarquées dans la même ville.
VENDÔME.		Hôtel de Ville, bâti sous François Ier., et renfermant une des portes de la ville. Cet édifice se compose d'un pavillon ovale flanqué de deux tours cylindriques.
PARIS.		Le magnifique hôtel de Cléri, près de la Sorbonne. — Plusieurs maisons de pierre rue des Bourdonnais et dans quelques autres rues.
EVREUX.		Maison sur la place de la cathédrale. Quelques autres maisons dans différentes rues.
NOGENT-LE-ROTROU.		Maison avec une porte cochère au-dessus de laquelle est un fronton et deux petites tourelles en encorbellement. Sur le cintre

		de cette porte on lit dans un cartouche l'inscription suivante : *De pierre blanche durant febvrier je fu faicte* 1542.
Chartres.	*Rue du Grand-Cerf*	Maison en pierre de la 2e. moitié du XVIe.
Blois.		Plusieurs maisons très-remarquables du XVIe. siècle qui seront prochainement décrites par M. de La Saussaye ; l'une de ces maisons (l'hôtel d'Alluye) offre encore à l'intérieur de la cour un portique très-élégant, et au rez-de-chaussée des appartemens qui ont peu souffert. Toute cette maison est à étudier. Il n'est pas étonnant que les bâtimens du XVIe. siècle offrent de l'élégance, à Blois. La construction du palais et celle du château de Chambord avaient dû donner à l'architecture une grande impulsion, et les artistes devaient abonder dans le pays.
Loches.	*Rue par laquelle on monte au château.*	Maison en pierre assez riche d'ornemens, probablement de la 2e. moitié du XVIe. siècle.
Poitiers.	*Dans une rue près la cathédrale*	Maison en pierre, dans laquelle habitait Diane de Poitiers, selon la tradition.
St.-Pierre-sur-Dive.		Maison de pierre, très-élégante et très-bien conservée, sur le bord de la Dive; elle pourrait être de la fin du XVe. siècle.

Rouen.	*Rue du Bec, nos.* 12, 14.	Maison de la fin du XVI[e]. siècle, dont le rez-de-chaussée est en pierre et les deux étages supérieurs en bois, décrite par M. de La Quérière, p. 62 de son ouvrage.
Idem.	*Rue des Augustins, n°.* 29.	Maison de bois, décrite par le même auteur.
Idem.	*Rue Malpalu, n°.* 12.	Maison en bois, ornée de médaillons et d'arabesques très-riches, citée par le même auteur.
Idem.	*Rue du Bouvreuil.*	Maison en pierre d'une exécution soignée portant la date 1578, décrite par M. de La Quérière.
Idem.	*Rue Percière n°.* 11.	Maison en pierre ornée de mascarons, portant la date 1581 ; figurée par M. de La Quérière.
Idem.	*Place du pont de Robec, nos* 4, 6.	Maison de bois, dans la cour de laquelle sont des bas-reliefs en bois; décrite par M. de La Quérière.
Idem.	*Rue Etoupée n°.* 4.	Maison en pierre, de 1580, remarquable par un bas-relief représentant une ville murée où deux voyageurs arrivent ; décrite par M. de La Quérière.
Idem.	*Rue des Cordeliers, n°.* 45.	Maison en pierre de la 2[e]. moitié du XVI[e]. ; figurée par M. de La Quérière.

ROUEN.	*Rue St.-Romain, n°.* 80.	Maison en pierre portant la date 1576, remarquable par des bas-reliefs ; figurée et décrite dans l'ouvrage de M. de La Quérière.
Idem.	*Abbaye de St.Amand.*	Maisons de bois et de pierre, tour en encorbellement, etc. Construites à diverses époques du XVI[e]. siècle ; figurées par M de Jolimont, dans son ouvrage sur les monumens de Rouen.
Idem.	*Rue de la Grosse-Horloge, n^{os}.*115, 117.	Maison de bois ornée d'arabesques et de petites figures en bas-relief ; décrite par M. de La Quérière, p. 140 de son ouvrage sur les maisons de Rouen. Elle date à peu près de 1523. C'est une des plus intéressantes de Rouen. Les ornemens en sont du meilleur style et le travail d'une grande précision.
NANCY.		Entrée du Palais des comtes de Lorraine, dans le style qui régnait sous Louis XII, au commencement du XVI[e]. siècle.
PÉRIGUEUX	*A l'angle de la rue de Laiguillerie*	Maison très-remarquable de l'an 1518, sur laquelle on lit plusieurs inscriptions ou sentences dans le genre de celles du manoir des Gendarmes, près de Caen.
Idem.	*Rue Taillefer, n°.* 31	Maison dont la porte mérite d'être examinée.

PÉRIGUEUX	*Même rue*, n°. 37.	Autre maison de la renaissance ; décrite par M. de Tailleter, dans son ouvrage sur les antiquités de Vésone.
Idem.	*Près la place Cadere, à l'extrémité de la rue de la Sagesse.*	Maison présentant des arabesques et différentes sculptures bien traitées, des colonnes ornées de canelures torses, et autres détails remarquables. *Nota.* J'ai vu à Périgueux plusieurs autres maisons curieuses du XVIe siècle. Il y en a aussi quelques-unes des XIIe et XIIIe. siècles, et plusieurs caves fort anciennes existent sous diverses maisons.
ORLÉANS.	*Rue des Albanais.*	Maison très-élégante, dite de *Diane de Poitiers*, qui a été décrite par M. Vergnaud (p. 412 de l'histoire d'Orléans). Je l'ai dessinée il y a deux ans.
Idem.	*Rue Pierre-Percée*, n° 4.	Maison du temps de Louis XII, dont l'intérieur offre des sculptures remarquables, notamment une belle cheminée.
Idem.	*Rue des Hôtelliers*, n° 62.	Maison regardée par M. Vergnaud comme un ouvrage d'Androuet du Cerceau. *Nota.* Il existe à Orléans plusieurs autres maisons du XVIe. siècle.

Après avoir indiqué quelques maisons privées, je crois devoir citer un petit nombre de constructions d'une plus grande importance, tels que le palais de Blois, le palais de justice et l'hôtel du Bourgtheroude à Rouen, etc.

Ces grands édifices n'ont pas été faits du même jet, ils offrent des styles différens dans leurs principaux corps-de-logis, et l'examen que vous pourrez en faire sera très-utile pour vous familiariser avec les caractères distinctifs de la fin du XV^{e}. siècle et du XVI^{e}.

Palais de Blois. En 1498, le bon roi Louis XII, dit Jean d'Auton, *fit refaire son château de Bloye tout de neuf, tant somptueux que paraissait une œuvre du Roi.* Nous trouvons effectivement dans la façade de l'édifice, donnant sur la place, tous les caractères qui distinguent les constructions civiles de la fin du XV^{e}. siècle.

La porte d'entrée est surmontée d'une niche ou dais dont les ornemens sont de la plus grande finesse et sous lequel était placée la statue de Louis XII (1); cette entrée ne se trouve pas au milieu du bâtiment, irrégularité qui se re-

(1) La chambre à coucher de Louis XII, se trouve près de

produit fréquemment dans les édifices, même les plus remarquables de cette époque. A l'intérieur, le corps-de-logis vous offrira une charmante galerie ou portique, soutenue par des colonnes prismatiques couvertes de nervures saillantes qui se croisent de manière à former des losanges : ornement assez ordinaire sur les colonnes des plus beaux édifices du règne de Louis XII, et que l'on remarquait aussi au palais du Cardinal d'Amboise à Gaillon ; chacun de ces losanges servait d'encadrement à une fleur de lis que l'on a fait disparaître pendant la révolution.

Le côté nord du château que l'on trouve à droite de la Cour, est l'ouvrage de François I[er]. L'architecture en est bien différente et comme celle du château de Chambord dans le style de la renaissance. On monte aux appartemens qui occupent ce corps-de-logis par deux tours octogones en saillie chargées d'ornemens. Le grand corps-de-logis qui se présente à l'ouest, a été élevé par Gaston, duc d'Orléans, qui voulait, dit-on, reconstruire le

l'angle gauche de la façade, la fenêtre de cette chambre est reconnaissable par la balustrade en pierre qui la distingue des autres.

château tout entier dans le même style d'architecture ; ce style n'est autre que celui qui régna sous Louis XIII et sous Louis XIV : c'est le style moderne de l'époque.

Les parties les plus anciennes de ce château sont : 1°. la salle des gardes, dont la construction remonte au XIII^e. siècle, et dont j'ai parlé au commencement de cette leçon (v. page 427) et les bâtimens placés dans la cour, du côté du midi qui ont été construits par les comtes de Blois, mais dont il n'est pas facile de fixer l'époque avec précision.

La place publique qui précède le palais en était autrefois la cour extérieure ou l'avant-cour, et elle était entourée de fossés. On y voyait, au XV^e. siècle, des maisons occupées par les seigneurs attachés à la Cour, ce qui rappelle la disposition adoptée dès le temps de Charlemagne pour les logemens des personnes revêtues de quelque dignité et qui étaient, comme nous l'avons dit (p. 387), placés autour du palais de l'empereur.

Le palais de Blois sert aujourd'hui de caserne, et l'on a défiguré bien des parties de ce monument historique. Quand le gouvernement pousse aussi loin l'indifférence et le

mauvais vouloir, il n'est pas étonnant que de simples particuliers dégradent les édifices qui leur appartiennent.

Palais de Justice de Rouen. La plupart de vous, Messieurs, connaissent le palais de Justice de Rouen. Comme vous avez pu le remarquer, ce palais environne de trois côtés une cour en forme de parallélogramme allongé. L'édifice appelé Salle des Procureurs, fut élevé six ans avant le palais pour servir de salle commune aux marchands de la ville et aux étrangers. Il présente, aux deux extrémités, des pignons ornés à leurs angles de tourelles ou campanilles. A l'intérieur on remarque une vaste salle élevée sur un rez-de-chaussée, longue de 160 pieds, large de 50. M. de Jolimont a publié une vue intéressante de cette belle salle, dans son ouvrage sur les monumens de la Normandie (1).

Au midi et en retour d'équerre on construisit vers 1500 le magnifique palais où devait siéger l'échiquier devenu le Parlement.

« Cette façade, dit M. de Jolimont, s'étend

(1) De Jolimont, monumens de la Haute-Normandie, in-f°., 1820.

sur une longueur de plus de 200 pieds, et est décorée de tout ce que l'architecture de ce temps-là présente de plus délicat et de plus riche. Les piliers angulaires, les trumaux, chargés de dais, de statues et de clochetons, et qui s'élèvent depuis la base jusqu'au faîte; les ornemens multipliés qui entourent les fenêtres, ceux qui accompagnent et surmontent celles du toit, la charmante série d'arcades qui règne en forme de galerie sur toute la longueur de l'entablement, enfin l'élégante tourelle octogone qui occupe le milieu et divise la façade en deux parties égales, sont de la plus grande beauté et d'un excellent goût malgré certaine bizarrerie qui régnait dans le le style de cette époque. »

L'hôtel du Bourgtheroulde fut commencé, vers la fin du XV^{e}. siècle, par un riche seigneur nommé Guillaume Le Roux, et terminé par son fils, abbé d'Aumale et du Val-Richer.

La partie qui est sur la place paraît la plus ancienne. Il est facile de reconnaître le genre d'architecture du siècle de Louis XII dans le bâtiment qui occupe le fond de la cour. Ce bâtiment est terminé par de grandes lucarnes et surchargé d'ornemens dans le goût de ceux du

palais de Justice. — A l'un des angles de la cour on voit une tour octogone décorée à chaque étage de bas-reliefs fort curieux qui ont été gravés par M. Langlois et expliqués dans l'ouvrage de M. de La Quérière. L'hôtel du Bourgtheroulde a aussi été gravé avec une grande exactitude dans l'ouvrage de M. Pugin.

Du côté gauche de la cour règne une charmante galerie ; évidemment postérieure, et du temps de François Ier. ; le soubassement de cet élégant édifice offre une suite de bas-reliefs d'un prix inestimable, retraçant la célèbre entrevue de Henri VIII et de François Ier.

Au-dessus des arcades règne une autre série de bas-reliefs également remarquables, dont le sujet est le triomphe de la foi, d'après M. de Jolimont dont j'analyse la description.

Si vous voulez des détails plns étendus sur l'hôtel du Bourtheroulde, vous pouvez consulter l'ouvrage de M. de La Quérière, mais il faut ensuite aller visiter ce monument; ce que j'ai l'honneur de vous en dire ici n'a d'autre but que de vous engager à l'étudier. En fait de maisons privées, c'est peut-être la plus importante et la plus curieuse de notre province.

Ancien Hôtel-de-Ville de Caen. Ce bel

hôtel, qui renferme aujourd'hui le tribunal de commerce et la bourse, fut construit en 1538, par Nicolas de Valois, seigneur d'Ecoville, et des sculpteurs Italiens furent chargés de diriger les travaux. Il offre encore trois corps-de-logis disposés autour d'une cour carrée.

Le côté qui fait face à la place, est décoré d'ordres composés fort à la mode au XVI[e]. siècle; la porte d'entrée, à plein cintre, était autrefois surmontée d'un bas-relief. Les deux autres côtés de l'édifice ayant été dessinés et décrits par M. de Jolimont, nous allons laisser parler cet habile observateur avec lequel nous avons eu l'avantage d'étudier les monumens de Caen et de Bayeux.

« Le bâtiment placé au fond de la cour, dit-il, est divisé en trois pavillons ornés d'ordre Corinthien. Celui du milieu est surmonté d'un toît fort élevé et d'une fenêtre en lucarne, richement décorée d'arcades, de colonnes et d'entablemens dans le goût du temps; à droite de ce pavillon, on trouve l'entrée principale sous un péristyle ouvert, formée de deux arcades, qui conduit à un escalier construit en spirale, couronné à l'extérieur de deux lanternes à jour, qui dominent l'édifice de la manière la plus pit-

toresque , et rappellent à quelques égards les charmans détails du château de Chambord (1). »

« Le 3e. corps-de-logis qui forme le côté droit de la cour, et vient se réunir en retour d'équerre au premier bâtiment, est remarquable par la beauté des sculptures et des ornemens qui enrichissent les trumaux des fenêtres ; la partie inférieure de ces trumaux offre deux niches , dans lesquelles sont placées deux statues d'un bon style et de forte proportion, représentant David tenant la tête de Goliath, et l'intrépide Judith avec la tête d'Holopherne. Dans la partie supérieure, des écussons armoriés sont soutenus par des nymphes et des génies, et surmontés de trophées ingénieusement ajustés ; le tout enrichi de lucarnes pyramidales terminées par des vases. »

On voit encore, sur le reste des murs, des médaillons et des têtes en relief de personnages historiques ou fabuleux (2). »

(1) Dans les XIIIe. et XIVe. siècles on couronnait les escaliers par des clochetons très-élancés, comme on en voit au monument figuré pl. LXXXIV, no. 4. Au XVIe. siècle on substitua à ces clochetons, des lanternes ou petits dômes à jour, comme on en voit à la Bourse.

(2) Description des Monumens de Caen. Paris, 1825.

Il existe à Caen, à l'extrémité de la cour de la Monnaye (1), un charmant hôtel qui paraîtrait avoir été construit par les mêmes artistes que le précédent, et que je compte figurer dans l'un des prochains volumes de la Société des Antiquaires; on y voit des colonnes très-élégantes, et l'escalier est aussi couronné d'une lanterne à jour.

Les hôtels en pierre avec galeries ou portiques, semblables à l'hôtel d'Alluyes, à Blois, décrit sommairement dans le dernier tableau, sont encore nombreux dans nos villes, et s'il était nécessaire, j'en pourrais décrire une centaine; je crois devoir m'en dispenser et vous indiquer seulement l'importance de quelques-uns de ces édifices, parce que depuis quelques années les artistes se sont épris des monumens de la renaissance et qu'ils ont dessiné beaucoup de maisons de cette époque. La lithographie a reproduit déjà bon nombre de ces anciens édifices : les productions architectoniques du XVIe. siècle sont généralement connues et appréciées.

Henri II, marchant sur les traces de Henri Ier., donna comme lui de notables encoura-

(1) L'imprimerie de M. Le Roy est établie dans cette maison.

gemens aux progrès de l'art. Sous son règne l'architecture et la sculpture furent dans un état prospère ; seulement, comme nous l'avons dit précédemment (p. 373), on employa certaines moulures avec moins de profusion.

Les maisons construites à la fin du XVIe. siècle, ont encore parfois des pilastres à renflement, semblables à ceux de la maison figurée pl. LXXXVI, no. 3.

Les maisons de pierre sont ornées de mascarons et de cartouches semblables à ceux figurés pl. LXXXVI, no. 4 (1). Mais on ne voit pas, au moins habituellement, cette profusion d'arabesques qui avait tapissé les trumeaux des fenêtres et des portes sous François Ier.

XVIIe. SIÈCLE.

Ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans nos dernières conférences de l'architecture des châteaux de la fin du XVIe. siècle et du XVIIe. s'applique aux maisons des villes quant à ce qui concerne les moulures, les portes, les fenêtres et les décorations intérieures et extérieures, et il serait inutile, je

(1) J'ai emprunté ce fragment à la pl. 2e. de l'ouvrage de M. de La Quérière, sur les maisons de Rouen.

pense, de répéter ce que j'ai dit et de m'étendre sur les caractères de cette époque où les édifices civils et militaires furent soumis aux mêmes règles.

Rappelons seulement que le style du XVIe. siècle se reproduisit souvent pendant le XVIIe. A cette époque on vit encore fréquemment les maisons de pierre ayant sur la rue un pignon triangulaire, avec des fenêtres divisées en quatre parties par des croisées de pierre et munies d'escaliers en saillie formant une espèce de tour (pl. LXXVII, fig. 9).

Au XVIIe. les grands édifices affectèrent un style beaucoup plus lourd que sous François Ier., Henri II et ses successeurs. On vit paraître sous Henri IV, les frontons brisés, les cartouches pesants, des colonnes à renflemens, et, comme nous l'avons dit (p. 376 et 17), des modillons sous les corniches, etc. Vous trouverez bon nombre d'exemples de cette architecture dans les édifices publics ou privés élevés depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV (1).

(1) A Caen, nous pouvons citer, outre plusieurs maisons, le couvent des Ursulines, construit de 1630 à 1636, par Jourdaine de Bernières, et l'ancien couvent des Pères de l'Oratoire, dans la rue de ce nom.

Réflexions finales.—La tâche que je me suis imposée, Messieurs, consistant à débrouiller les caractères distinctifs de l'architecture civile aux différens siècles du moyen âge, et jusqu'au XVII^e. siècle, le nom de Louis XIV, que je viens de prononcer, m'annonce que je suis parvenu au terme de cette leçon qui est la dernière de la 5^e. partie du Cours.

Dans les conférences qui doivent suivre et former d'après la division adoptée, la VI^e. partie de cet enseignement, nous n'aurons plus à nous occuper que de certains monumens accessoires des autres, tels que les tombeaux, les fonts baptismaux, les statues, etc., etc.

Comme j'ai eu l'honneur de vous en prévenir, Messieurs, je n'avais que des notes éparses et incomplètes à vous soumettre sur l'architecture civile du moyen âge, ce sont des pierres d'attente pour un travail plus étendu, dont je m'occupe de réunir les matériaux, et que j'espère terminer plus tard.

Dans les notions que je viens de vous offrir sur cette architecture, comme dans celles qui concernent les constructions militaires, il m'a fallu, pour arriver à ces données générales, visiter un assez grand nom-

bre d'édifices éloignés les uns des autres ; mais il m'en reste bien d'autres à examiner. Si vous voulez me seconder ; explorer les localités qui ne l'ont encore été qu'imparfaitement, et recueillir de votre côté de nouveaux faits, nous arriverons bientôt, je n'en doute pas, à perfectionner ce nouvel enseignement que je me flatte d'avoir créé en France, *lorsque personne n'y songeait encore.*

Je réclame donc non-seulement de ceux qui m'écoutent, mais encore de ceux qui vont bientôt lire mes leçons imprimées, les renseignemens nouveaux qu'ils pourront acquérir sur la succession des formes architectoniques.

En m'avançant dans une route que personne n'avait encore parcourue, j'ai dû quelque fois m'égarer, j'ai souvent tracé trop légèrement le sentier que j'essayais de frayer aux autres. Il y aura donc nécessairement à rectifier, et beaucoup à ajouter dans mes leçons de cette année. Vous m'aiderez, Messieurs, j'en ai la conviction, à perfectionner cette œuvre, en même temps que vous tiendrez compte des difficultés de plus d'un genre attachées aux études qui m'ont oc-

cupé, et auxquelles j'essaye aujourd'hui de vous initier.

FIN DE LA CINQUIÈME PARTIE DU COURS.

ERRATA.

Page 22, ligne 22 partie du mu — partie du mur.
54, 3, (de note) N-GALLIA — IN GALLIA.
56, 17, Charlmeagne — Charlemagne.
58, 15, Courcy — Coucy.
61, 11, distribuées — distribués.
70, 9, les uns des autres — les unes des autres.
74, 13, à cette époque — dans ce temps.
92, 11, *Ajoutez.* Le château d'Aulnay fut pris par Geoffroy Plantagenêt en 1141.
94, 21, Harcout — Harcourt.
id., (note), p. 5—page 355, livre X.
96, 14, rendaient — rendait.
114, 10, (4e. colonne) *Ajoutez.* Le château fut pris en 1136 par Geoffroy Plantagenêt (Dumoulin, page 347).
131, 29, (4e. colonne) *Ajoutez.* En 1136, Annebec obtint trève de Geoffroy Plantagenêt (Dumoulin, p. 346).
164, 7, *supprimez* près du donjon.
167, 21, des témoignages — de témoignages.
182, 8, (de la note) poludibus — paludibus.
242, 8, *supprimez* premier.
272, 12, Pl. LXXV — LXXII.

BIBLIOT.
LIBERTE ET PATRIE

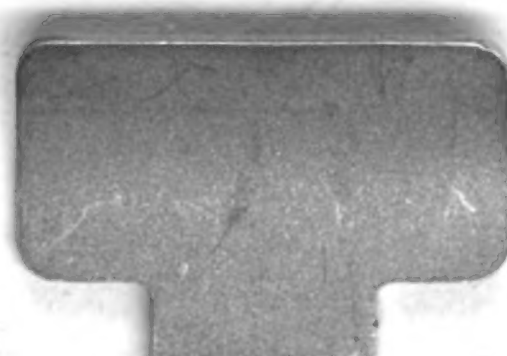

Digitized by Google